



## CÔTE D'IVOIRE

Juillet 2018

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE PERFORMANCE

Dans le cadre du rapport des services du FMI pour la consultation de 2018 au titre de l'article IV et des troisièmes revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit, ainsi que de la demande de modification d'un critère de performance, les documents ci-après ont été diffusés et sont inclus dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**, incluant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 18 juin 2018, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 5 avril 2018 avec les autorités ivoiriennes sur l'évolution de la situation économique et les politiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 4 juin 2018.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de L'Association internationale de développement (IDA).
- Un **supplément des services du FMI**, qui met à jour les informations sur l'évolution récente.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la Côte d'Ivoire.

Lettre d'intention adressée par les autorités de la Côte d'Ivoire au FMI\*

Mémoire de politique économique et financière des autorités de la Côte d'Ivoire\*

Protocole d'accord technique\*

\*Inclus aussi dans le rapport des services.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201

Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18.00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 18/241  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
18 juin 2018

Fonds monétaire international  
700 19<sup>th</sup> Street, NW  
Washington, D. C. 20431 USA

**Le conseil d'administration du FMI achève les consultations de 2018 au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire, ainsi que les troisièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit, et approuve un décaissement de 136,6 millions de dollars**

Le 18 juin 2018, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les consultations au titre de l'article IV<sup>1</sup>, ainsi que la troisième revue des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur de la République de Côte d'Ivoire. L'achèvement de cette revue permet de décaisser 96.786 millions de DTS (environ 136,6 millions de dollars).

Les accords triennaux FEC/MEDC, prévoyant un accès total de 650,4 millions DTS (environ 917,8 millions de dollars, ou 100 % de la quote-part de la Côte d'Ivoire), ont été approuvés par le conseil d'administration du FMI le 12 décembre 2016.

Selon les estimations, la croissance du PIB a avoisiné 7 ¼ % en 2017 en dépit de la baisse des cours du cacao. L'inflation est restée modérée, aux environs de 1 %. À moyen terme, l'activité économique devrait rester vigoureuse, avec une croissance robuste et une inflation faible. Les aléas influant sur les prévisions sont, dans l'ensemble, équilibrés.

Les autorités ivoiriennes ont adopté un vaste programme de réformes économiques afin de parvenir à une position viable de la balance des paiements, de réaliser une croissance inclusive et de réduire la pauvreté en investissant dans les projets prioritaires d'infrastructures et de projets sociaux. Les accords conclus avec le FMI contribuent à la réalisation de ces objectifs. Le programme est ancré sur la convergence du déficit budgétaire vers la norme de 3 % du PIB établie par l'Union économique et monétaire ouest-africaine d'ici 2019, afin de préserver la viabilité de la dette et de soutenir les réserves internationales régionales. La discipline budgétaire est étayée par la mobilisation des recettes et l'établissement de priorités des dépenses afin de créer un espace budgétaire pour les projets prioritaires d'infrastructures et les projets sociaux. En mettant en œuvre leur programme, les autorités ont mené des réformes structurelles visant à

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

continuer de renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques, et ont adopté des mesures d'assainissement budgétaire tout en protégeant les dépenses prioritaires. Elles continuent aussi de renforcer le système financier.

À la suite du débat du conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a prononcé la déclaration ci-après :

« La Côte d'Ivoire a obtenu de bons résultats dans le cadre de son programme appuyé par le FMI. Les autorités ont contenu le déficit budgétaire en 2017, et sont déterminées à atteindre l'objectif fixé pour le déficit budgétaire dans le programme en 2018 et à remplir le critère de convergence de 3 % du PIB établi à l'échelle de l'UEMOA en 2019. Les perspectives à moyen terme restent robustes : la croissance devrait avoisiner 7 % en moyenne sur la période 2018–23.

« Il est nécessaire d'accroître davantage les recettes afin d'atteindre les objectifs budgétaires. En s'appuyant sur les réformes budgétaires structurelles déjà mises en œuvre, il convient d'accélérer le renforcement de l'administration des recettes et la gestion des finances publiques. Par ailleurs, une gestion prudente de la dette et des finances est de mise afin de placer fermement la dette ivoirienne sur une trajectoire viable. Les autorités prennent des mesures pour continuer de consolider la stabilité du secteur bancaire.

« Il sera nécessaire de continuer de mettre en œuvre des réformes qui favorisent une croissance viable et inclusive. De nouvelles améliorations du climat des affaires contribueront à faire de l'investissement privé le moteur principal de la croissance. »

### **Évaluation par le conseil d'administration <sup>2</sup>**

Les administrateurs souscrivent à l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ils saluent la saine gestion macroéconomique des autorités dans un contexte caractérisé par des chocs internes et une évolution défavorable des prix à l'exportation du cacao, ainsi que les bons résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par le FMI. Ils notent que les perspectives de croissance à moyen terme de la Côte d'Ivoire restent favorables. Néanmoins, les administrateurs soulignent qu'il convient d'atténuer les risques en menant une politique prudente sur le plan des finances publiques et de l'endettement pour réduire le déficit budgétaire et créer des amortisseurs budgétaires. Dans ce contexte, ils saluent la volonté des autorités d'exécuter leur programme.

« Les administrateurs encouragent les autorités à continuer de mettre en œuvre des réformes qui favorisent une croissance durable et inclusive afin de réduire la pauvreté et de renforcer la cohésion sociale. Ils notent qu'une amélioration des infrastructures dans les secteurs du transport, de l'électricité et de l'hydraulique produirait des gains de productivité dans l'agriculture et

<sup>2</sup> À l'issue de ces délibérations, le directeur général, en qualité de président du conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du conseil d'administration à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

l'industrie. Ils encouragent les autorités à assurer un financement adéquat pour les infrastructures essentielles et le filet social en accélérant la mobilisation des recettes. De nouvelles améliorations du climat des affaires, y compris un renforcement soutenu de la gouvernance, contribueraient à faire de l'investissement privé le moteur principal de la croissance.

« Les administrateurs notent avec satisfaction que les autorités sont déterminées à remplir le critère de convergence de 3 % du PIB fixé à l'échelle de l'UEMOA en 2019, ce qui contribuera à ancrer la viabilité des finances publiques et de la dette. Ils soulignent que, pour atteindre cet objectif, il conviendra de réduire le déficit budgétaire en accélérant les réformes de l'administration des recettes et en adoptant des mesures fiscales supplémentaires, ainsi qu'en établissant un ordre de priorités parmi les dépenses. Les administrateurs recommandent d'obtenir un consensus sur la réforme fiscale en collaborant étroitement avec le secteur privé et en introduisant des mesures fiscales compatibles avec les directives de l'UEMOA.

« Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire de gérer la dette et les finances publiques de manière prudente afin de placer fermement la dette sur une trajectoire viable. Ils notent que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré, mais qu'il convient de suivre de près les indicateurs de liquidité de la dette extérieure et de solvabilité. Préserver la trajectoire de consolidation budgétaire limiterait le recours au financement extérieur et contribuerait à atténuer les risques liés à un éventuel durcissement des conditions financières internationales. Il sera important aussi de surveiller les risques budgétaires liés aux entreprises publiques et aux partenariats privés-publics. Les administrateurs notent que le secteur financier est globalement stable, mais engagent les autorités à redresser les poches de vulnérabilité.

« Les administrateurs recommandent d'accélérer la restructuration du secteur énergétique afin d'en préserver la viabilité financière et de soutenir la croissance économique. Ils saluent les accords conclus entre l'État, la SIR et la PETROCI. Ils encouragent à résoudre rapidement le problème des arriérés accumulés par le secteur public dans le secteur de l'électricité et attendent avec intérêt la restructuration de la dette de la SIR d'ici fin août 2018.

« Les administrateurs recommandent de continuer de progresser dans la diffusion des statistiques économiques et l'amélioration de leur qualité. Ils saluent la publication récente des comptes nationaux trimestriels et encouragent les autorités à continuer d'améliorer la couverture des indicateurs à haute fréquence.

« Il est prévu que la prochaine consultation au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire se déroule conformément à la décision du conseil d'administration relative au cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI. »

### Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Projections					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)						
<b>Revenu national</b>						
PIB à prix constants	7,8	7,4	7,0	6,9	6,8	6,6
Déflateur du PIB	1,1	0,5	2,0	1,8	1,9	1,8
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,8	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0
<b>Secteur extérieur (francs CFA)</b>						
Exportations de biens, f.à.b., à prix courants	8,4	5,2	8,7	8,5	11,4	12,2
Importations de biens, f.à.b., à prix courants	4,9	15,0	12,0	8,9	11,7	11,4
Volume des exportations	15,7	8,9	8,5	10,1	12,3	12,8
Volume des importations	6,3	8,8	11,9	9,4	10,4	9,8
Termes de l'échange (détérioration-)	-4,3	-8,3	0,1	-1,1	-1,3	-1,3
Taux de change effectif nominal	1,1	""	""	""	""	""
Taux de change effectif réel (dépréciation-)	-0,1	""	""	""	""	""
<b>Opérations de l'administration centrale</b>						
Total des recettes et dons	8,0	8,4	8,7	10,1	9,2	8,6
Total des dépenses	9,9	6,1	5,3	9,5	8,9	8,5
(Variation en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)						
<b>Monnaie et crédit</b>						
Monnaie et quasi monnaie (M2)	19,7	14,6	13,5	11,4	12,1	11,0
Avoirs extérieurs nets	9,6	8,1	3,7	2,0	2,7	2,2
Avoirs intérieurs nets	10,1	6,5	9,9	9,3	9,4	8,9
<i>Dont</i> : publics	3,6	-1,1	2,3	2,0	2,0	1,9
privés	8,1	7,7	7,6	7,3	7,3	7,0
Crédit à l'économie (en pourcentage)	13,3	13,3	13,4	13,0	12,8	12,1
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
<b>Opérations de l'administration centrale</b>						
Total des recettes et dons	19,2	19,3	19,2	19,4	19,5	19,5
Total des recettes	18,1	18,1	18,1	18,4	18,6	18,9
Total des dépenses	23,4	23,0	22,2	22,4	22,4	22,4
Solde global, dons compris, base ordonnancements	-4,2	-3,8	-3,0	-3,0	-2,9	-2,9
Solde primaire de base <sup>1/</sup>	-1,2	-0,4	0,1	0,9	0,6	0,9
<b>Investissement brut</b>						
Administration centrale	6,6	6,8	6,8	6,2	6,7	6,6
Hors secteur public	14,2	15,2	16,0	16,8	17,3	17,6
<b>Épargne intérieure brute</b>						
Administration centrale	1,9	2,6	3,4	3,6	3,8	4,0
Hors secteur public	21,6	20,5	20,1	20,2	21,3	21,9

**Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques (suite et fin)**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Épargne nationale brute</b>	18,7	19,3	19,7	20,0	21,2	21,7
Administration centrale	2,2	3,0	3,7	3,2	3,7	3,6
Hors secteur public	16,5	16,3	16,0	16,8	17,6	18,1
<b>Solde extérieur</b>						
Solde des transactions courantes, transferts officiels compris)	-2,1	-2,7	-3,1	-3,1	-2,8	-2,5
Solde des transactions courantes (hors transferts officiels)	-3,2	-3,9	-4,1	-4,1	-3,7	-3,1
Solde global	4,5	2,9	1,0	0,8	1,1	0,9
<b>Dettes du secteur public</b>						
Dettes de l'administration centrale, brute	46,8	48,7	47,3	46,9	46,0	45,2
Dettes de l'administration centrale (hors C2D)	42,7	44,7	44,0	44,2	43,4	42,7
Dettes extérieures	28,6	34,0	32,5	30,6	29,4	28,5
Dettes extérieures (hors C2D)	23,9	29,5	28,8	27,6	26,6	25,8
Service de la dette extérieure exigible (milliards FCFA)	556	672	738	1037	651	704
En pourcentage des exportations de biens et services	7,6	8,8	8,8	11,4	6,5	6,2
En pourcentage des recettes publiques	13,1	14,6	14,7	18,7	10,7	10,5
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (milliards FCFA)	23,510	25,372	27,687	30,106	32,748	35,541
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne de la période)	581	...	...	...	...	...
PIB nominal aux prix du marché (milliards US\$)	40,5	48,0	52,9	58,2	63,8	69,7
Population (millions)	25,0	25,6	26,3	27,0	27,7	28,4
PIB nominal par habitant (milliers FCFA)	942	991	1,054	1,117	1,184	1,252
PIB nominal par habitant (US\$)	1,621	1,872	2,014	2,159	2,305	2,456
Croissance du PIB réel par habitant (en pourcentage)	5,2	4,8	4,4	4,3	4,2	4,0

Sources : autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup>Total des recettes moins total des dépenses, hors charges d'intérêts et investissement financé sur ressources extérieures.



# CÔTE D'IVOIRE

4 juin 2018

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE PERFORMANCE

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Contexte :** Les solides résultats économiques depuis 2012, avec une croissance annuelle de 9 % en moyenne, s'expliquent par la reprise économique issue de la normalisation politique, l'amélioration du climat des affaires, le vigoureux programme de réformes, et la politique budgétaire accommodante. L'un des principaux défis de la politique économique consiste à maintenir une croissance forte et à la rendre plus inclusive et davantage portée par le secteur privé.

**Perspectives et risques :** Une croissance vigoureuse à moyen terme devrait être portée par la demande intérieure. Toutefois, des risques émanent de la sous-performance dans la mobilisation des recettes qui entrave les dépenses prioritaires, des difficultés de refinancement face à un durcissement de la conjoncture financière mondiale, et des indicateurs de liquidité et de solvabilité de la dette extérieure qui s'approchent du seuil de risque élevé de surendettement. Du côté positif, la hausse des prix à l'exportation et le renforcement de la confiance des investisseurs constituent un potentiel de hausse.

**Politique budgétaire :** Les autorités sont déterminées à réduire le déficit budgétaire au niveau du critère de l'Union économique et monétaire ouest-africaine de 3 % du PIB d'ici 2019. Une gestion prudente de la dette et des finances publiques est essentielle pour fermement ancrer la dette de la Côte d'Ivoire sur une trajectoire viable. Le pays devrait rattraper les pays pairs et mobiliser les recettes nécessaires en prenant de nouvelles mesures de politique fiscale et en accélérant les réformes de l'administration des recettes. Les autorités améliorent aussi la gestion de leurs finances publiques.

**Stabilité financière :** Même si de nouvelles règles prudentielles renforcent la stabilité du secteur bancaire, les poches de vulnérabilité qui existent dans ce secteur doivent être résolues. Les très rares banques qui ne respectent toujours pas les normes doivent se soumettre à une stricte application des règles prudentielles.

**Résultats et politiques du programme :** Tous les critères de performance, tous les repères indicatifs sauf un, ainsi que tous les repères structurels sauf un, ont été satisfaits à fin 2017. Les négociations sur la restructuration de la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) sont en cours. Les autorités prévoient d'adopter de nouvelles mesures fiscales, d'assurer que le mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers et du cacao bord champ reflètent l'évolution des cours mondiaux, de contenir les dépenses, de poursuivre les réformes budgétaires structurelles, et de restructurer une banque publique.

**Les services du FMI sont favorables à l'achèvement des troisièmes revues** et à la modification d'un critère de performance relatif à la nouvelle dette extérieure contractée par l'État pour tenir compte de l'émission euro-obligataire.

Approuvé par  
**Dominique Desruelle**  
**(AFR) et**  
**Mary Goodman (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à Abidjan du 22 mars au 5 avril 2018. L'équipe de la mission était constituée de MM. Dhaneshwar Ghura (chef de mission), Michael Gorbanyov, Kader Amadou et Mme. Dominique Simard (tous AFR), Mme. Aleksandra Zdzienicka (FAD), MM. Fabio Comelli (SPR), Jose Gijon (représentant résident du FMI) et Hermann Yohou (économiste local). M. Marcellin Koffi Alle (OED) a participé aux entretiens. M. Mathieu Bellon (FAD) a contribué à l'analyse. Mmes. Cooray et Malouf-Hardesty et M. Magno ont apporté leur concours à l'équipe depuis le siège de l'institution.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTION RÉCENTE</b>	<b>7</b>
A. Effet de rattrapage après une perte de vitesse	7
B. Évolution économique récente et résultats dans le cadre du programme	7
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>9</b>
<b>DISCUSSIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV : FAVORISER UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE</b>	<b>14</b>
A. Réformes structurelles pour améliorer le climat des investissements et rendre la croissance plus durable et plus inclusive	14
B. Consolidation budgétaire	18
C. Cohérence entre les politiques nationale et régionale	21
D. Gestion de la dette	22
E. Renforcement des secteurs bancaire et financier	23
<b>ENJEUX DU PROGRAMME</b>	<b>25</b>
A. Politique budgétaire	25
B. Secteur financier	27
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT</b>	<b>28</b>
<b>QUESTIONS RELATIVES AUX DONNÉES ET AUX SAUVEGARDES</b>	<b>30</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>30</b>

**ENCADRES**

1. Mobilisation des recettes fiscales	19
2. Émission d'euros-obligations en 2017 et 2018	22

**GRAPHIQUES**

1. Indicateurs sociaux et de pauvreté	6
2. Crédit bancaire à l'économie, par secteur	9
3. Évolution économique récente, 2014–18	10
4. Perspectives à moyen terme, 2015-23	13

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques, 2015–23	33
2a. Balance des paiements (en milliards de francs CFA), 2015–23	34
2b. Balance des paiements (en pourcentage du PIB), 2015–23	35
3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en milliards de francs CFA), 2016–23	36
3b. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en pourcentage du PIB), 2016–23	37
4. Situation monétaire, 2015–23	38
5. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–17	39
6a. Besoins de financement extérieur (en milliards de francs CFA), 2015–23	40
6b. Besoins de financement extérieur (en pourcentage du PIB), 2015–23	40
7. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2018–26	41
8. Calendrier des décaissements et des revues des accords FEC/MEDC, 2016–19	42

**ANNEXES**

I. Croissance à moyen terme	43
II. État d'avancement des principales recommandations formulées à l'occasion des consultations de 2016 au titre de l'article IV	48
III. Retombées intra régionales dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine : rôle de la Côte d'Ivoire	50
IV. Matrice d'évaluation du risque	55
V. Évaluation du secteur extérieur	57
VI. Mobilisation des recettes fiscales intérieures	62
VII. Stratégie de développement des capacités	69

**APPENDICE**

I. Lettre d'Intention	71
Pièce jointe I. Supplément au mémorandum de politiques économique et financière, 2017–19	74
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	104

## CONTEXTE

### 1. La Côte d'Ivoire enregistre des résultats économiques impressionnants depuis 2012.

Depuis son indépendance en 1960, le pays a connu cinq phases d'expansion d'une durée moyenne de 7,2 ans, avec un taux moyen de croissance annuelle de 3,9 % (annexe I). La phase actuelle d'expansion, qui a débuté en 2012, se poursuit toujours — avec une croissance moyenne d'environ 9 % par an — malgré le fort choc intérieur et la brusque chute des cours mondiaux du cacao l'an dernier. Ces résultats s'expliquent par la reprise économique issue de la normalisation politique, l'amélioration du climat des affaires, le vigoureux programme de réformes des autorités, et une politique budgétaire accommodante. Stimulée par des conditions toujours favorables sur le marché obligataire international, la confiance des investisseurs s'est rétablie, comme en témoignent l'émission d'euro-obligations en 2017, l'une des premières émissions en euros chez les pays pré-émergents, et l'émission d'une euro-obligation à 30 ans en 2018, dont l'échéance est l'une des plus longues parmi les émetteurs d'Afrique subsaharienne.

### 2. Cette croissance s'est accompagnée d'un repli modeste de la pauvreté, et les autres indicateurs du développement humain ont mis du temps à s'améliorer.

Selon les données disponibles sur la pauvreté à fin 2015, cette dernière a reculé à près de 46 % (contre 49 % en 2008). Les mesures prises pour rendre la croissance plus inclusive sur la période 2012–17 ont notamment été la réforme de la formule des prix, visant à mieux répercuter les cours mondiaux sur les producteurs de cacao et de café, le développement de l'électrification rurale et d'autres infrastructures de base, et l'instauration de l'éducation universelle pour les filles et les garçons de 6 à 16 ans, ainsi que la couverture universelle des soins de santé. Le rapport sur le développement humain 2015 plaçait la Côte d'Ivoire au 171<sup>e</sup> rang sur 188 pays, avec un indice global de développement humain inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

### 3. Les autorités ont globalement suivi les conseils prodigués lors des consultations de 2016 au titre de l'article IV, mais un certain nombre de recommandations restent à l'ordre du jour

(annexe II). Conformément aux conseils des services du FMI, les autorités se sont engagées à atteindre les objectifs d'assainissement budgétaire, à renforcer la gestion des finances publiques, et à améliorer le suivi des risques budgétaires. Elles ont mis en œuvre une stratégie prudente de gestion de la dette, poursuivi la recapitalisation des banques publiques, et amélioré la qualité des statistiques. Dans le même temps, les objectifs de mobilisation des recettes se sont avérés ambitieux et ont été revus à la baisse, compte tenu d'un contexte socio-politique difficile et des chocs négatifs sur les prix à l'exportation.

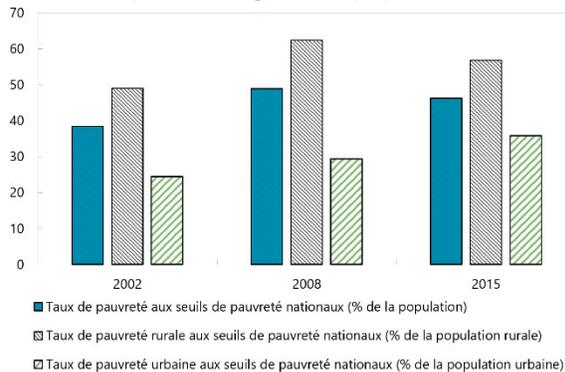
### 4. Le principal défi de la politique économique consiste à maintenir une croissance forte et inclusive, portée par le secteur privé, tout en assurant l'assainissement budgétaire.

Les facteurs qui ont contribué à la forte croissance de ces dernières années — notamment l'effet de rattrapage de la consommation intérieure après le dénouement des troubles civils et une relance des dépenses de l'État pour assurer la reconstruction — devraient s'estomper progressivement à moyen terme. En outre, malgré une forte croissance, le taux de chômage a été de 5,6 % et le sous-emploi a touché 27 % de la population en 2017.

### Graphique 1. Côte d'Ivoire : indicateurs sociaux et de pauvreté

En dépit d'une croissance vigoureuse, la pauvreté n'a baissé que légèrement entre 2008 et 2015, la pauvreté rurale étend plus faible.

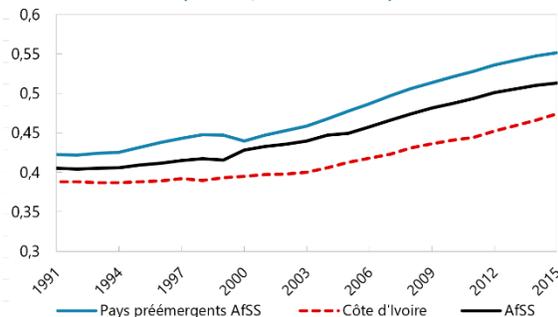
#### Pauvreté urbaine et rurale (en pourcentage de la population)



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

L'indice de développement humain s'est amélioré, surtout depuis 2012, mais il existe un écart avec les pays pairs...

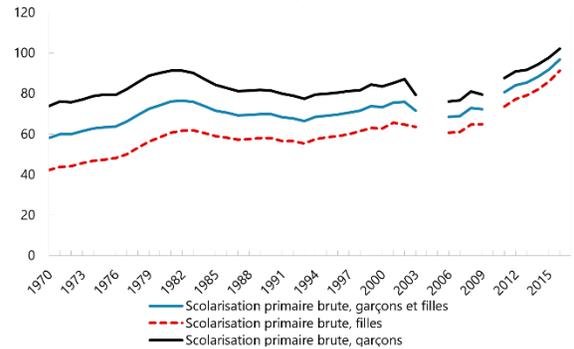
#### Indice de développement humain, 1990-2015 (0 à 1 ; 1 est élevé)



Source : Programme des Nations Unies pour le développement, données sur le développement humain (1990-2015).

La politique d'éducation pour tous du gouvernement a rehaussé les taux de scolarisation parmi la population en âge d'aller à l'école primaire.

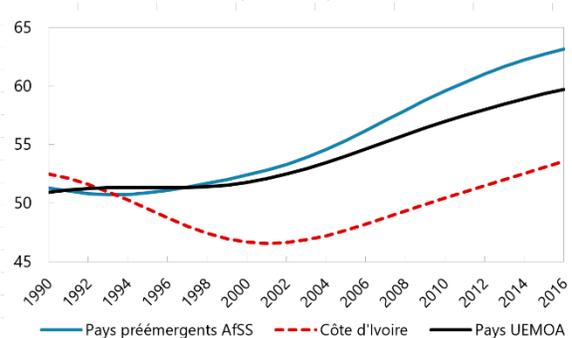
#### Scolarisation primaire brute (en pourcentage de la population en âge d'aller à l'école primaire)



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

... l'espérance de vie à la naissance se redresse, mais reste inférieure à celle des pays pairs.

#### Espérance de vie à la naissance, total (années)



Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

**5. L'élection présidentielle sans heurt de 2015 a créé les conditions d'une amélioration continue de l'économie, bien qu'il reste difficile de dégager un consensus sur les réformes économiques.** Dans le contexte de la réconciliation nationale en cours depuis 2012, le président Ouattara parviendra au terme de son deuxième mandat en 2020, année de la prochaine élection présidentielle. Les autorités mettent en œuvre leur Plan national de développement 2016-20, visant à réduire de moitié la pauvreté et à favoriser la transformation structurelle (en privilégiant une production intérieure à plus forte valeur ajoutée grâce à la transformation locale d'un plus grand nombre de produits agricoles). Toutefois, la mise en œuvre des réformes par les autorités s'est

heurtée aux manifestations des ivoiriens contre les hausses des tarifs de l'électricité en 2016, aux mutineries des soldats et aux grèves des fonctionnaires sur fond de revendications salariales en 2017, ainsi qu'aux manifestations du secteur privé à l'encontre des nouvelles mesures fiscales au début de l'année 2018.

## PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTION RÉCENTE

### A. Effet de rattrapage après une perte de vitesse

**6. La reprise économique en cours, stimulée par les améliorations de la productivité dues aux effets de rattrapage et aux mesures prises par les pouvoirs publics, a eu des retombées bénéfiques sur les pays voisins.**

- La reprise de la croissance depuis 2012 s'explique par le rebond de l'activité et le train de réformes mises en œuvre par les autorités pour améliorer le climat des affaires<sup>1</sup>. Les autorités ont aussi lancé de vastes projets d'infrastructures, notamment dans les secteurs de la distribution d'eau, de l'électrification, de la modernisation aéroportuaire, et de l'extension du réseau routier. Les autres mesures d'amélioration de la productivité ont consisté à améliorer les techniques agricoles et l'accès à l'enseignement primaire, à distribuer des intrants aux agriculteurs, et à relever les prix à la production des cultures d'exportation.
- La reprise de la croissance en Côte d'Ivoire, importante plateforme régionale, a été bénéfique à ses voisins de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)<sup>2</sup>. La Côte d'Ivoire est une source considérable d'envois de fonds des travailleurs pour les pays de l'UEMOA, avec une contribution allant jusqu'à 3,1 % du PIB au Burkina Faso en 2015, et la part de la Côte d'Ivoire dans le total des échanges commerciaux de l'UEMOA a été en moyenne de 43 % depuis 2012. Par ces canaux, la Côte d'Ivoire a un effet non négligeable d'entraînement sur le reste de la région. Toutefois, ces retombées positives se sont affaiblies après le recul de la croissance au cours des années 2000-11, lorsqu'un certain nombre de flux commerciaux des pays de l'UEMOA se sont redirigés d'Abidjan vers d'autres ports de la région.

### B. Évolution économique récente et résultats dans le cadre du programme

**7. La solidité des exportations nettes et la vigueur de la consommation ont soutenu une activité économique florissante en 2017, malgré des chocs extérieurs sur les prix et des tensions sociales.** La croissance du PIB réel est estimée à 7,8 %, portée par des niveaux

<sup>1</sup> Notamment l'instauration d'un guichet unique pour les échanges internationaux, la modernisation du contexte juridique pour les entreprises et les créanciers, la diminution des frais de transfert de propriété, et l'amélioration du cadre réglementaire des télécommunications.

<sup>2</sup> Voir annexe III.

exceptionnellement élevés des cultures et des exportations de cacao grâce à des conditions météorologiques favorables. La consommation intérieure a été vigoureuse, en partie grâce à l'accord salarial conclu par les autorités avec les fonctionnaires et les soldats<sup>3</sup>. Toutefois, une brusque détérioration des prix du cacao à l'exportation a contribué, selon les estimations, à creuser le déficit des transactions courantes à 2,1 % du PIB en 2017 (contre 1,1 % en 2016), bien que cela ait été atténué par une hausse des volumes des principales exportations agricoles. L'inflation est restée faible, à 1,1 % (en glissement annuel) à fin 2017, malgré une volatilité relativement plus marquée des prix des produits alimentaires et des boissons.

**8. Les résultats obtenus dans le cadre du programme à fin 2017 ont été satisfaisants,** puisque tous les critères de performance et tous les repères indicatifs, sauf un, ont été satisfaits.

Les recettes fiscales ont été globalement conformes aux niveaux programmés, dans la mesure où la surperformance des recettes douanières a compensé la baisse des impôts directs, et les dépenses globales ont été inférieures aux prévisions du programme, en raison essentiellement d'une insuffisance des investissements financés sur dons et prêts extérieurs. La composition des dépenses a été légèrement différente de celle prévue dans le programme, avec de paiements d'intérêts moindres (en raison de la diminution des émissions obligataires sur le marché régional), de prestations sociales, et d'investissements publics financés sur ressources extérieures. En conséquence, le repère indicatif relatif au

plancher du solde budgétaire primaire de base a été manqué de peu. Tous les repères structurels à fin 2017 ont été satisfaits, sauf un : le plan de restructuration de la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) n'a pas été achevé, et les négociations sont toujours en cours (MPEF, tableaux 1 et 2).

**Tableau 1 du texte. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2017**  
(en pourcentage du PIB)

	Prog.	Est.	Diff.
Total des recettes et dons	19.5	19.2	-0.3
Total des recettes	18.1	18.1	0.0
Recettes fiscales	15.5	15.5	0.0
Recettes non fiscales	2.6	2.5	0.0
Dons	1.5	1.1	-0.3
Total des dépenses	24.0	23.4	-0.6
Dépenses courantes	17.1	16.9	-0.2
Dépenses d'équipement	6.9	6.5	-0.4
Financées sur ressources intér	3.9	3.9	0.1
Financées sur ressources exté	3.0	2.6	-0.5
Financées par des prêts ex	2.2	2.1	-0.1
Solde primaire de base	-1.17	-1.20	-0.03
<b>Solde global</b>	<b>-4.49</b>	<b>-4.25</b>	<b>0.24</b>
Arriérés intérieurs et flottement	-0.85	-0.85	0.00
Solde global (base caisse)	-5.34	-5.10	0.24

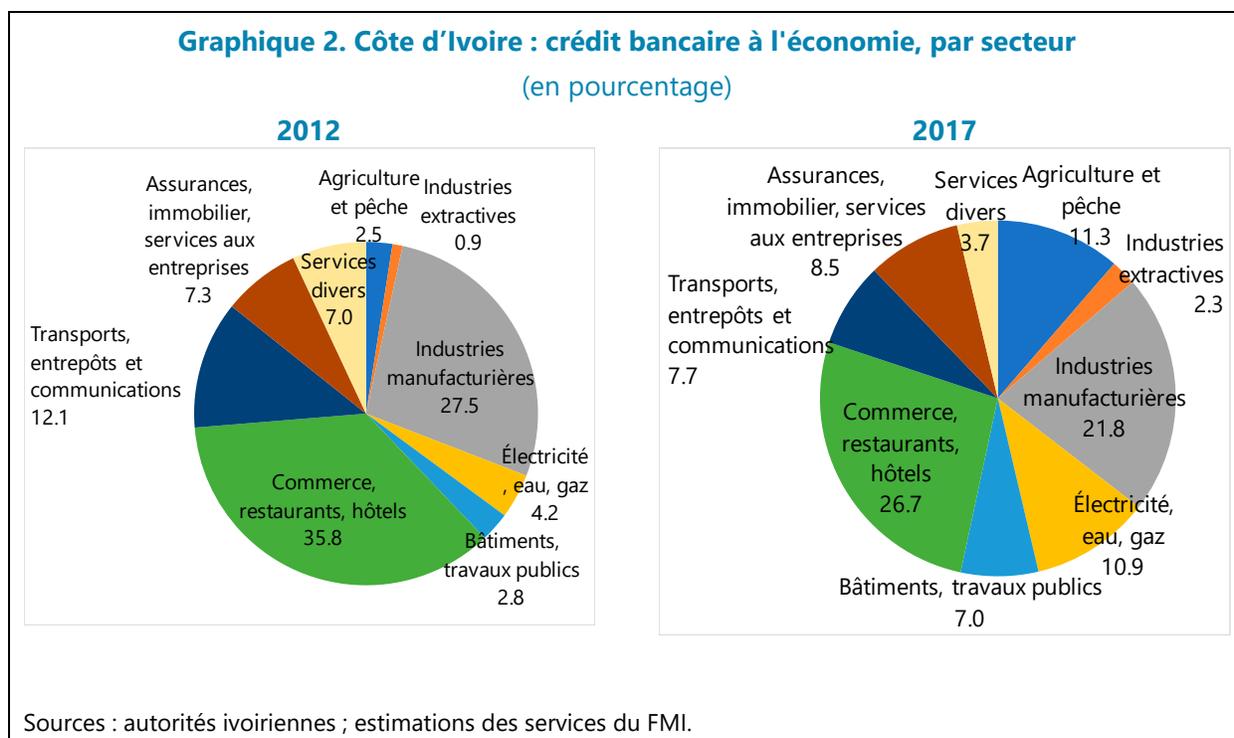
Sources: autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

**9. La nouvelle dette extérieure contractée par l'État est restée dans les limites du programme en 2017, et l'encours de la dette s'est situé en-deçà des projections.** En 2017, la nouvelle dette extérieure contractée par l'État, y compris l'émission nette d'euro-obligations, s'est élevée à 3.038,6 millions de dollars en valeur actuelle, soit en-deçà du plafond ajusté de 3.243,5 millions de dollars. L'encours de la dette publique extérieure à fin 2017 est ressorti en-deçà des projections du programme, en raison essentiellement des décaissements plus faibles que prévu

<sup>3</sup> Rapport pays du Fonds monétaire international N° 17/372, §2.

des prêts à projets financés sur ressources extérieures et des retards pris pour contracter le nouveau prêt destiné à la restructuration de la dette de la SIR.

**10. Le crédit bancaire à l'économie s'est progressivement ralenti à un rythme satisfaisant en 2017.** L'expansion du crédit a été modérée, passant de près de 30 % en 2015 à environ 13 % en 2017, avec une réorientation du crédit du secteur des services vers ceux des ressources naturelles et des entreprises de services publics. Ce changement de composition du crédit depuis fin 2012 traduit en partie les priorités sectorielles définies par le Plan national de développement.



## PERSPECTIVES ET RISQUES

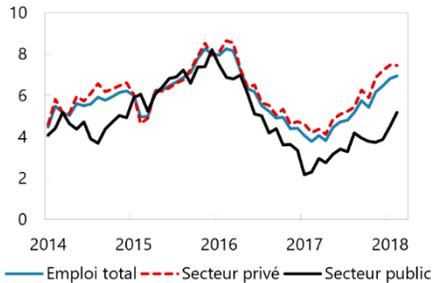
**11. Les perspectives à moyen terme sont solides.** La croissance devrait avoisiner 7 % en moyenne au cours de la période 2018–23. Du côté de l'offre, cette projection est basée sur une reprise à moyen terme dans les secteurs de l'industrie (en particulier exploitation minière et production énergétique) et des services (notamment télécommunications et construction). Du côté de la demande, les principaux moteurs de croissance devraient être, selon les projections, un rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé à court terme, et une augmentation des exportations nettes à partir de 2020. Le déficit des transactions courantes devrait se creuser à près de 3 % du PIB en 2018-20, sous l'effet d'une diminution des exportations primaires agricoles et d'une augmentation des importations de biens de consommation et d'investissement, puis progressivement se réduire à moyen terme, avec la montée en puissance des exportations industrielles et la stabilisation du déficit des services. L'inflation devrait, selon les projections, rester inférieure à 2 %, compte tenu des projections de faible inflation chez les partenaires commerciaux.

**Graphique 3. Côte d'Ivoire : évolution économique récente, 2014-18**

*Le rythme de l'emploi s'accélère...*

**Emploi**

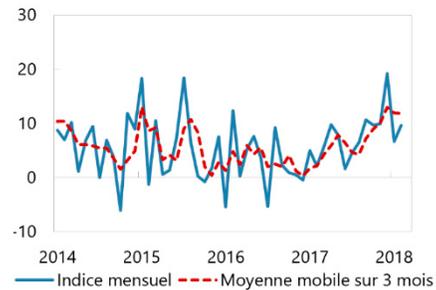
(variation sur 1 an en pourcentage)



*... grâce à une activité industrielle dynamique.*

**Production industrielle hors pétrole et gaz**

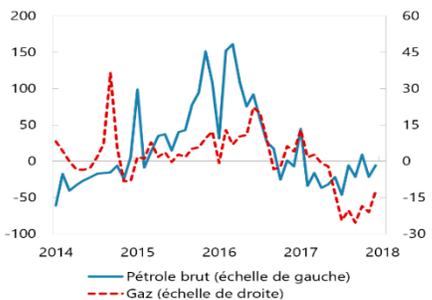
(variation sur 1 an en pourcentage)



*L'extraction de pétrole et de gaz continue de baisser ...*

**Production de pétrole brut et de gaz**

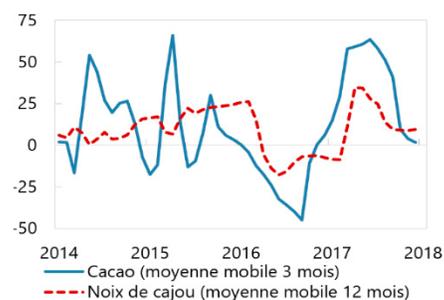
(variation sur 1 an en pourcentage)



*mais les principaux produits d'exportation ont rebondi en raison de conditions climatiques favorables.*

**Production de cacao et de noix de cajou**

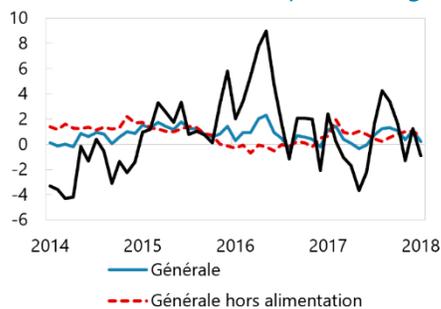
(variation sur 1 an en pourcentage)



*L'inflation est modérée en dépit de la volatilité des prix des produits alimentaires...*

**Inflation**

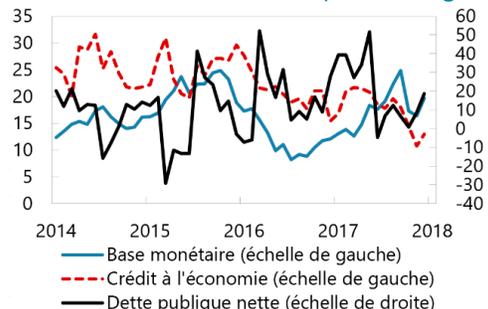
(variation sur 1 an en pourcentage)



*... et le crédit à l'économie ralentit.*

**Secteur monétaire**

(variation sur 1 an en pourcentage)



Sources : autorités ivoiriennes ; estimation des services du FMI.

**Tableau 2 du texte. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2017-23**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				
Croissance du PIB, en pourcentage	7,6	7,8	7,3	7,4	7,1	7,0	6,9	6,8	6,6	6,5
Inflation, en pourcentage	1,0	0,8	2,0	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde des transactions courantes	-2,1	-2,1	-2,8	-2,7	-1,4	-3,1	-3,1	-2,8	-2,5	-2,4
Total des recettes et dons	19,5	19,2	19,5	19,3	20,1	19,2	19,4	19,5	19,5	19,6
Recettes fiscales non affectées	14,7	14,7	14,9	14,7	15,2	15,1	15,3	15,4	15,7	15,9
Dépenses courantes	17,1	16,9	16,3	16,2	15,8	15,5	16,3	15,8	15,9	16,0
Dépenses d'équipement	6,9	6,5	7,0	6,8	7,3	6,7	6,1	6,6	6,5	6,5
Solde budgétaire (dons compris)	-4,5	-4,2	-3,8	-3,8	-3,0	-3,0	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9
Dette publique	50,7	46,8	50,0	48,7	48,1	47,3	46,9	46,0	45,2	44,6
PIB nominal (milliards de FCFA)	23 436	23 510	25 460	25 372	27 704	27 687	30 106	32 748	35 541	38 532

Sources : autorités ivoiriennes ; estimation des services du FMI.

## 12. Les risques pesant sur le scénario de référence sont plus ou moins équilibrés

(annexe IV). Les perspectives sont sujettes aux risques d'un durcissement de la situation financière mondiale ou d'un ralentissement notable dans les pays des investisseurs étrangers, avec les retombées qui en découleraient. Compte tenu de la sous-performance des recettes et des pressions exercées sur les dépenses par les tensions sociales, les ressources disponibles risquent d'être insuffisantes pour assurer les dépenses d'infrastructures et autres dépenses prioritaires. Un durcissement des conditions de financement sur le marché régional de la dette souveraine ferait monter les coûts d'emprunt<sup>4</sup>. Sur une note plus positive, une hausse des prix des exportations agricoles pourrait doper les recettes budgétaires issues de ces denrées. En outre, le regain de la confiance des investisseurs, dû au succès remporté par les placements euro-obligataires, la réussite des réformes structurelles et des initiatives prises dans le cadre de l'initiative Compact avec l'Afrique du G20 pourraient stimuler l'investissement privé. Enfin, les aléas baissiers pourraient être compliqués par de nouvelles revendications sociales de la part de divers groupes.

## 13. Un scénario alternatif envisage des chocs plausibles sur le scénario de référence qui pourraient accentuer le risque de surendettement.

Dans ce scénario, des chocs sur le commerce extérieur entraîneraient une détérioration d'un écart type par rapport au scénario de référence la première année de projection, du taux de croissance et du déficit des transactions courantes, qui convergeraient ensuite vers leurs tendances à long terme. Après les chocs, le déficit budgétaire se creuserait considérablement et serait en partie financé par une hausse de l'aide des bailleurs de fonds, mais il se réduirait à 3 % du PIB d'ici 2021 grâce à de rapides mesures d'assainissement budgétaire. La dette extérieure et le service de la dette augmenteraient rapidement, notamment en raison d'une perception plus forte du risque souverain, ce qui nuirait à la capacité de remboursement et accentuerait le risque de surendettement. Ce scénario souligne qu'il importe de

<sup>4</sup> Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) : Politiques communes des pays membres, Rapport FMI N° 18/106, pages 9–10.

poursuivre des politiques prudentes en matière de finances publiques et d'emprunt, afin de réduire le déficit budgétaire et de constituer une marge de manœuvre à laquelle recourir en cas de choc.

**14. La position extérieure de la Côte d'Ivoire en 2017 a été plus ou moins conforme à celle correspondant aux fondamentaux et aux paramètres de la politique économique** (annexe V).

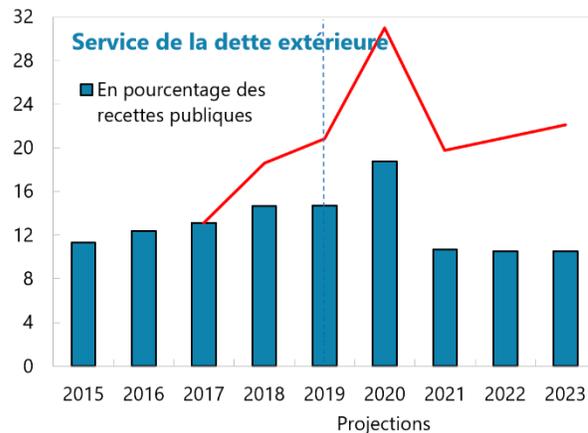
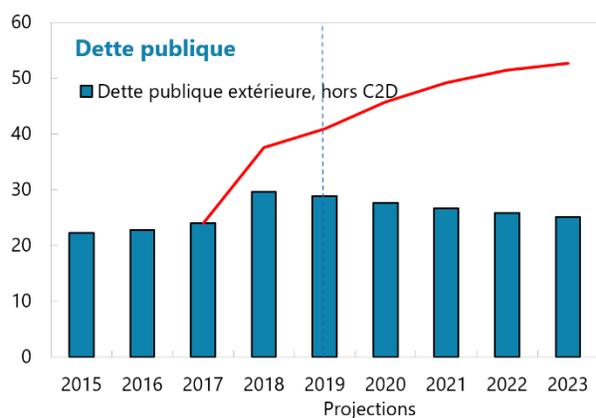
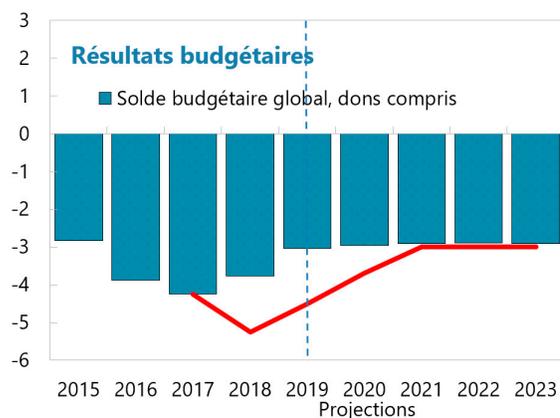
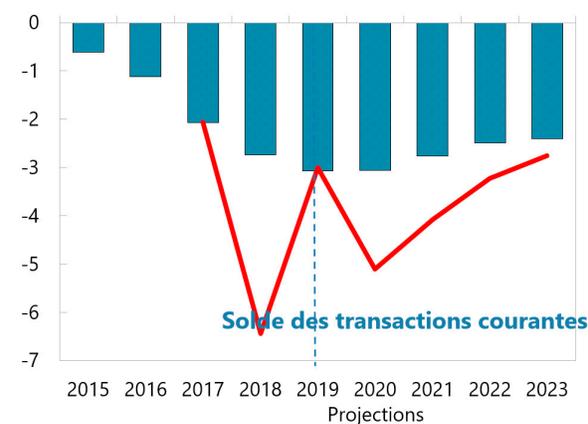
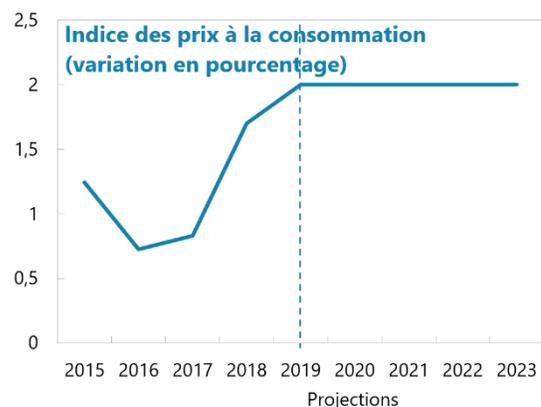
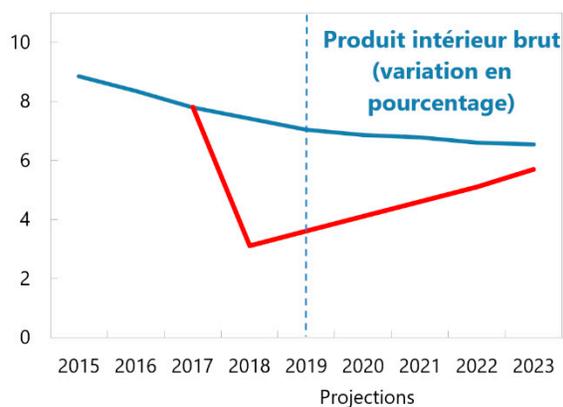
Le taux de change réel est légèrement sous-évalué par rapport aux fondamentaux. Le modèle de compte courant et le modèle de l'indice TCER semblent indiquer une sous-évaluation de 1,0 % et de 7,0 %, respectivement. Toutefois, les services du FMI jugent les résultats du modèle de compte courant plus fiables, dans la mesure où les fondamentaux macroéconomiques jouent un rôle limité dans le modèle de l'indice TCER.

**Points de vue des autorités**

**15. Les autorités sont plus optimistes à l'égard des perspectives de croissance à moyen terme.** Elles prévoient un taux de croissance de 7½ à 8 %, sur la base des réformes précédentes qui ont contribué à améliorer le capital humain et les institutions. Elles estiment que les réformes en cours vont aussi dans le sens de ces projections, notamment les mesures prises pour doper la productivité agricole et les bonnes perspectives d'IDE dans les secteurs agro-alimentaires. Les autorités souscrivent globalement aux risques qui pèsent sur les perspectives mais considèrent que leur économie est résiliente aux chocs négatifs, comme en témoigne la forte croissance enregistrée en 2017 malgré de nombreux chocs.

### Graphique 4. Côte d'Ivoire : perspectives à moyen terme, 2015–23

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

## DISCUSSIONS AU TITRE DE L'ARTICLE IV : FAVORISER UNE CROISSANCE SOUTENUE ET INCLUSIVE

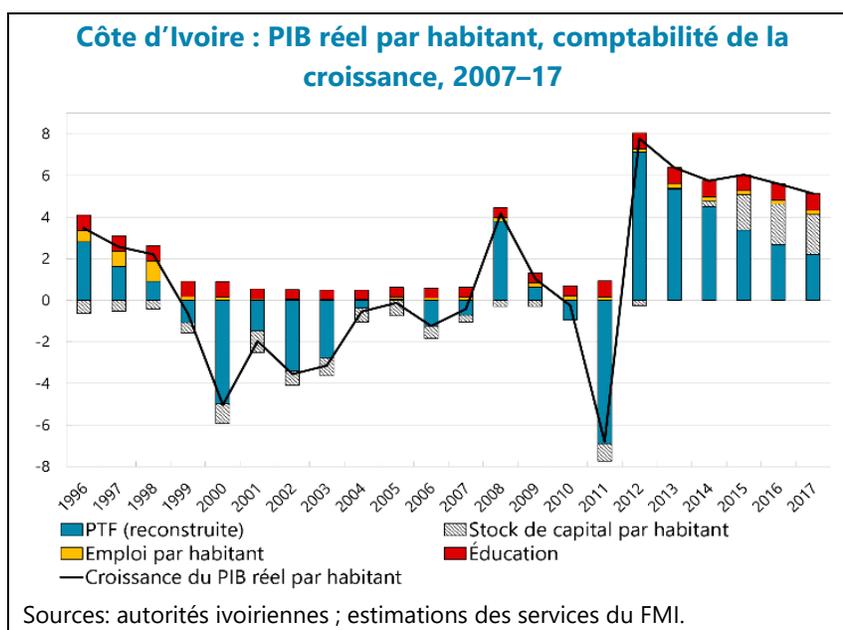
La forte reprise depuis 2011 a été favorisée par un rebond de la productivité, un développement soutenu des infrastructures, l'effet de rattrapage d'une demande intérieure accumulée non satisfaite, et la mise en œuvre de réformes. Pour maintenir la croissance et la rendre de plus en plus inclusive, la Côte d'Ivoire doit continuer d'approfondir ses réformes.

### A. Réformes structurelles pour améliorer le climat des investissements et rendre la croissance plus durable et plus inclusive

#### 16. Le dynamisme de la productivité depuis 2012 s'essouffle progressivement et pourrait continuer de s'affaiblir si le climat des affaires ne fait pas l'objet de nouvelles améliorations.

Une décomposition comptable de la croissance du PIB réel par habitant montre que la contribution du facteur résiduel de la productivité à la croissance est en baisse régulière, notamment parce que l'effet de rattrapage issu de la normalisation politique sur la reprise économique est en train de s'estomper progressivement. Le principal facteur de croissance n'est plus la productivité, mais le capital. Les investissements privés et

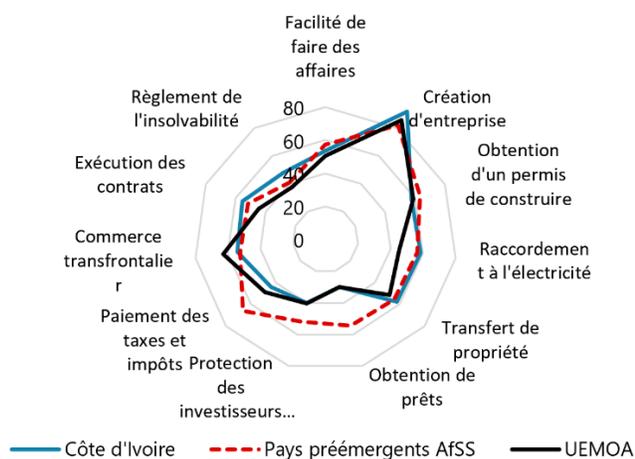
publics devraient accroître le stock de capital sur la période 2018–23. Toutefois, l'investissement est limité par la disponibilité des ressources de financement. Il est essentiel d'améliorer la productivité pour que la croissance à moyen terme se maintienne au rythme des années 2012–17. Même si la modernisation des infrastructures publiques est une mesure non négligeable, de nouvelles améliorations du climat des affaires aideront le secteur privé à tirer pleinement parti de ces meilleures infrastructures et contribueront à réorienter l'économie vers une croissance de plus en plus portée par le secteur privé.



**17. La Côte d'Ivoire doit veiller à améliorer le climat des affaires dans les domaines où elle est en retard par rapport aux autres pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne<sup>5</sup>.**

Le pays a accompli de nets progrès pour réduire les délais de traitement des permis de construire, mais accuse toujours un retard par rapport aux pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne et l'UEMOA en matière de paiement des impôts, notamment parce que l'indice ne tient pas encore compte du nouveau système de paiement des impôts en ligne. Même si la Côte d'Ivoire a récemment mis en place un bureau du crédit, l'accès au crédit mérite d'être amélioré en renforçant les droits juridiques des emprunteurs et des créanciers, en élargissant le périmètre du bureau de crédit, et en approfondissant les informations sur les emprunteurs.

**Indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale : Côte d'Ivoire et pays pairs**  
(Distance à la frontière : 0-100; 100 = meilleur score)



Source: Banque mondiale. Indicateurs *Doing Business*, 2018.

**18. Il est essentiel de maintenir le rythme des réformes d'amélioration de la gouvernance.**

Depuis 2012, les autorités ont renforcé le contexte réglementaire et mis sur pied des entités de lutte contre la corruption<sup>6</sup>. Elles ont adopté le décret anti-corruption de 2013 et mis en place la Haute autorité pour la bonne gouvernance (2014) et la Brigade anti-racket (2014). Ces progrès sont illustrés dans l'Indice<sup>7</sup> de perception de la corruption 2017 de Transparency International, qui est monté à 36 % en 2017, contre 34 % en 2016.

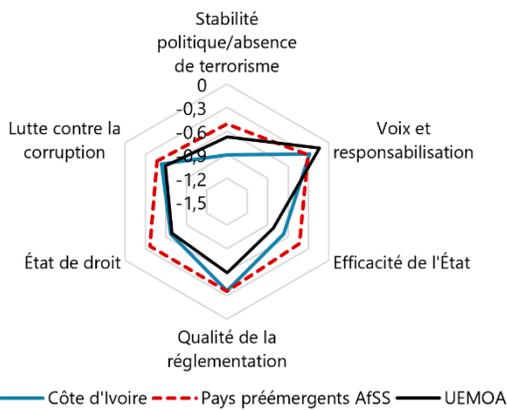
<sup>5</sup> Comme le montrent les indicateurs de la conduite des affaires de la Banque mondiale. Ces derniers, qui reposent sur des enquêtes de données chiffrées, doivent être interprétés avec prudence, compte tenu du petit nombre de répondants et de la couverture géographique limitée, ainsi que des hypothèses normalisées sur les obstacles à la conduite des affaires et les informations disponibles.

<sup>6</sup> Transparency International (2016) : « Corruption et lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire », 14 mars 2016.

<sup>7</sup> Cet indicateur doit être interprété avec prudence dans la mesure où sa méthodologie crée des marges d'erreur pour chaque estimation de la gouvernance et où il repose sur une enquête des perceptions du niveau de corruption dans le secteur public auprès des entrepreneurs et des experts du pays, à partir de sources diverses.

**Indicateurs de la gouvernance : Côte d'Ivoire et pays pairs, 2016<sup>1/</sup>**

(de -2.5 à 2.5; -2.5 = mauvaise gouvernance)

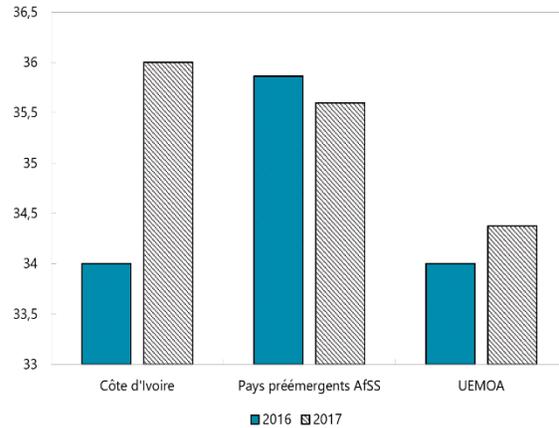


Source: Worldwide Governance Indicators, D. Kaufman (Natural Resources Governance Institute and Brookings Institutions), et A. Kraay (Banque mondiale), 2017.

Note : Les valeurs négatives au centre du diagramme représentent une mauvaise gouvernance (le centre représente un score de -2,5) tandis que les valeurs aux extrémités représentent une meilleure gouvernance.  
<sup>1/</sup>Indicateur fondé sur des enquêtes qui indique dans quelle mesure le pouvoir public semble exercé à des fins privées. Les scores sont entourés d'incertitude autour de l'estimation et reflètent des résultats relatifs et non absolus.

**Indice de perception de la corruption de Transparency International : Côte d'Ivoire et pays pairs**

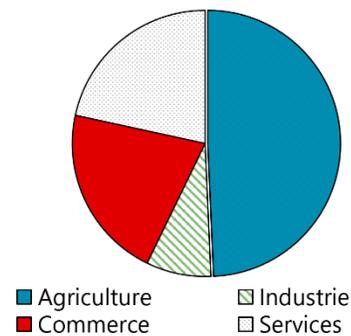
(score: 0 à 100; 0 = très corrompu)



Source: Transparency International, Corruption Perceptions Index, 2017 et 2018.

**19. Il est fondamental d'améliorer le climat des affaires et le cadre réglementaire de l'agriculture pour maintenir la croissance, la rendre plus inclusive, et lutter contre la pauvreté.** L'agriculture a directement contribué à environ 1/4 de la croissance en 2017 et emploie près de la moitié de la main d'œuvre totale. Cette dernière est constituée aux trois-quarts à peu près de populations rurales, à plus de 40 % de femmes, et à près de 60 % de personnes jamais scolarisées<sup>8</sup>. Environ 60 % des familles dirigées par une personne employée dans l'agriculture sont pauvres<sup>9</sup>.

**Emploi par secteur, 2016**  
(en pourcentage de l'emploi total)

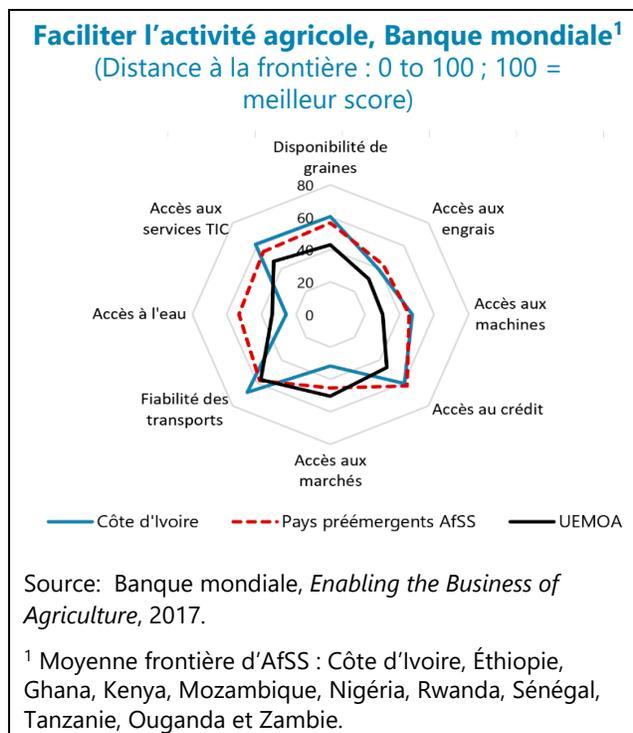


Source: autorités ivoiriennes.

<sup>8</sup> Gouvernement de Côte d'Ivoire, Ministère de l'emploi et de la protection sociale, Direction générale de l'emploi.

<sup>9</sup> République de Côte d'Ivoire, Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire (ENV 2015).

Afin d'accentuer le développement de l'agriculture, les autorités prévoient de faciliter l'accès des cultures au marché en modernisant les infrastructures de transport et d'assurer l'approvisionnement en électricité à toutes les municipalités du pays. Elles élaborent aussi des stratégies, avec l'appui de la Banque mondiale, pour améliorer les filières du cacao et de la noix de cajou et accroître leur valeur ajoutée. En outre, les autorités prévoient de continuer de développer l'agriculture de subsistance, secteur qui emploie un grand nombre de femmes, et d'améliorer le cadre réglementaire. Même si les réglementations sur le transport et le financement sont relativement satisfaisantes, celles relatives aux échanges, à la protection phytosanitaire, et aux organisations de producteurs, ainsi qu'au système de distribution de l'eau, sont relativement moins efficaces. Une meilleure répartition des permis d'utilisation de l'eau serait bénéfique aux agriculteurs, car elle leur permettrait un accès sécurisé à l'eau, dans un contexte où ils sont confrontés à de nombreuses contraintes contradictoires et à des ressources limitées.



**20. Les autorités veillent à élargir le périmètre des dispositifs de protection sociale et à améliorer leur ciblage.** Même si les dépenses pro-pauvres ont représenté 8,8 % du PIB à fin 2017, et si la part du quintile le plus pauvre qui reçoit les transferts en espèces (35 % environ) est plus élevée que la moyenne mondiale<sup>10</sup>, les dépenses consacrées aux dispositifs de protection sociale n'ont été que de l'ordre de 0,01 % du PIB. Les ivoiriens ont recours à des dispositifs informels, qui ne les protègent pas intégralement en cas de chocs. Les autorités ont lancé la phase pilote d'un système de couverture universelle des soins de santé et instaurent un régime de transferts monétaires sous conditions pour favoriser l'accès des enfants pauvres à l'école et aux soins et pour améliorer la formation des ressources humaines. Ces mesures sont mises en place avec l'appui de la Banque mondiale et des partenaires bilatéraux.

### Points de vue des autorités

**21. Les autorités déclarent mettre en place un train de mesures pour continuer d'améliorer le climat des affaires en Côte d'Ivoire.** Le bureau du crédit est opérationnel, les frais de transfert de propriété ont été réduits, et les déclarations et versements des impôts peuvent désormais être effectués en ligne. Les récentes améliorations juridiques ont permis d'accélérer le règlement des litiges commerciaux. Selon les autorités, la Côte d'Ivoire est l'un des pays africains qui a fait le plus

<sup>10</sup> Banque mondiale, « *Explaining the Social Safety Net Landscape 2018* », Figure 3.10.

en matière d'amélioration de la gouvernance ces cinq dernières années. S'agissant de l'agriculture, les autorités prévoient une amélioration considérable des rendements des cultures grâce aux progrès technologiques dans ce secteur. Elles reconnaissent qu'il est essentiel de remédier aux dysfonctionnements du régime de distribution de l'eau, notamment dans les régions rurales, mais prévoient de le faire en investissant plutôt qu'en instituant des règles. Elles entendent poursuivre leur stratégie de ciblage des ménages pauvres bénéficiaires des transferts sous conditions avec l'appui de la Banque mondiale afin de rompre le cycle de dépendance, améliorer la formation des travailleurs pour mieux répondre aux besoins des employeurs, et réduire la taille du secteur informel.

## B. Consolidation budgétaire

**22. Il est crucial de constituer des marges de manœuvre budgétaires pour favoriser une croissance soutenue dans une conjoncture en pleine évolution et sujette aux chocs.** À cette fin, la réduction du déficit budgétaire global au niveau du critère de convergence de l'UEMOA de 3 % du PIB à partir de 2019 contribuerait à préserver le fonds commun régional de réserves de change et à sauvegarder la stabilité monétaire de la région, conditions indispensables à la stabilité macroéconomique de la Côte d'Ivoire. Afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour les investissements en infrastructures et les dépenses prioritaires pro-pauvres, il est crucial d'assurer une plus forte mobilisation des recettes et de hiérarchiser les dépenses publiques, pour que le déficit budgétaire de la Côte d'Ivoire atteigne le niveau du critère de convergence.

**23. Il est essentiel de mobiliser davantage de recettes fiscales en réformant la politique des impôts et l'administration des recettes pour atteindre les objectifs du programme et maintenir la viabilité de la dette (encadré 1).** En dépit de nombreuses réformes depuis 2012, le ratio des recettes fiscales au PIB a relativement peu évolué. Cela est dû en partie au fait qu'un certain nombre de secteurs moteurs de la croissance, tels que l'agriculture et les services, ne sont pas intégralement soumis à l'impôt. Il s'est aussi avéré difficile d'assurer un consensus avec les principales parties prenantes sur l'élaboration des réformes de la politique fiscale. Pourtant, la convergence vers la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB en 2019, même si elle permettra de financer la mise en œuvre du plan national de développement des autorités, dépendra fondamentalement d'un net surcroît de recettes fiscales.

- **La réforme de la politique fiscale** doit être axée sur l'élargissement de l'assiette fiscale, la simplification du régime d'imposition des PME, et la mise en conformité avec les directives régionales.
- **Des réformes exhaustives de l'administration fiscale** sont essentielles pour augmenter les recettes fiscales à moyen terme. De nets progrès ont été faits pour mettre en place des protocoles de partage d'informations avec d'autres entités et pour instaurer le paiement électronique des impôts. Des logiciels informatiques sont utilisés pour améliorer le suivi des importations. Les autres réformes à prévoir consisteraient notamment à i) renforcer le recoupement des déclarations des contribuables avec différentes entités, notamment en attribuant un identifiant fiscal unique à chaque contribuable ; ii) poursuivre l'informatisation des déclarations et du paiement des impôts ; et iii) renforcer la gestion des ressources humaines et l'analyse du risque.

### Encadré 1. Mobilisation des recettes fiscales

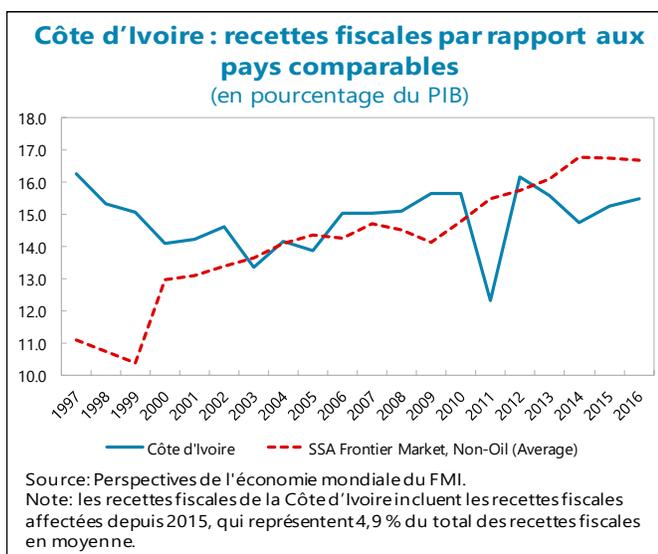
La mobilisation des recettes fiscales s'est ralentie en Côte d'Ivoire depuis 1997, alors qu'elle a régulièrement progressé dans d'autres pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne<sup>1</sup>. Il est indispensable de prendre de nouvelles mesures fiscales et d'entreprendre des réformes soutenues de l'administration des recettes.

**La Côte d'Ivoire a devancé la moyenne des autres pays africains pairs en matière de recouvrement des recettes fiscales jusqu'en 2010, mais a perdu du terrain lors de la crise de 2011** qui a porté atteinte à la gestion de l'administration des recettes. Le recouvrement des recettes fiscales a été freiné par les chocs économiques et politiques ainsi que par les nombreuses exonérations fiscales.

**La mise en œuvre de mesures visant à améliorer les résultats de l'administration des recettes s'est accélérée depuis 2012, bien que l'adoption de mesures de politique fiscale se fasse toujours attendre.** Des progrès ont été accomplis dans la restructuration et la modernisation de l'administration des recettes, l'amélioration du civisme fiscal et de la fiabilité de la base de données sur les contribuables, et la réduction de l'informalité. Les recettes supplémentaires dégagées par ces réformes devraient se concrétiser de façon plus marquée à moyen terme. La mise en œuvre de mesures de politique fiscale, toutefois, a été moins poussée que dans les pays pairs<sup>2</sup>.

**Les mesures prioritaires de politique fiscale en Côte d'Ivoire doivent porter sur :**

- **L'alignement des taux d'imposition sur les normes régionales.** Pour assurer le bon fonctionnement du marché régional et limiter la contrebande entre pays de la région, il importe de relever les droits d'accise sur des produits ciblés, ou de les réviser conformément aux normes de l'UEMOA.
- **L'élargissement de l'assiette d'imposition,** essentiellement dans les secteurs de l'agriculture, des transports, et de l'immobilier, mais aussi dans ceux des services financiers, de l'économie numérique, et des télécommunications. Les exonérations fiscales doivent progressivement être éliminées pour se conformer aux directives de [l'UEMOA](#).
- **La simplification de la fiscalité des entreprises,** pour réduire au minimum les possibilités d'optimisation fiscale. Le chiffre d'affaires des entreprises doit être le seul critère fixé pour définir les régimes fiscaux, le seuil inférieur de l'impôt synthétique sur les petites entreprises doit être relevé, et les grandes entreprises doivent payer un impôt proportionnel.
- **La rationalisation des incitations fiscales** conformément aux recommandations de l'étude sur le code d'investissement. Plus particulièrement, pour réduire les distorsions et maintenir un climat des affaires propice à l'investissement, les incitations fiscales doivent être rationalisées moyennant, par exemple, un meilleur ciblage et une conception plus claire.



<sup>1</sup> Les pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne non producteurs de pétrole sont notamment les suivants : Afrique du Sud, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maurice, Mozambique, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, et Zambie.

<sup>2</sup> Annexe VI.

**24. La hiérarchisation et l'efficacité des dépenses doivent être améliorées pour faciliter l'atteinte des objectifs de la politique économique avec des ressources limitées.** Les autorités s'efforcent de dégager des ressources budgétaires supplémentaires pour les investissements en infrastructures et les dépenses prioritaires en respectant les strictes directives sur le recrutement des fonctionnaires, en limitant les transferts aux entreprises publiques, en atténuant les risques budgétaires, et en améliorant la gestion des finances publiques.

- **Les autorités continuent de suivre leur stratégie en matière de masse salariale.** Elles contiennent la masse salariale en embauchant un nouveau fonctionnaire pour deux départs à la retraite, sauf dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Elles modernisent aussi les procédures et les pratiques, en faisant reposer les évaluations et les promotions sur le Système intégré de gestion des fonctionnaires et agents de l'État (SIGFAE). Elles continueront d'améliorer l'efficacité des agents de la fonction publique moyennant des formations et un programme prévu de mise en adéquation des compétences avec les emplois.
- **Il convient de poursuivre la restructuration et la surveillance des entreprises publiques.** La restructuration de la société pétrolière, PETROCI, en 2018, lui permettra de recentrer ses activités sur l'exploration et la production et de céder ses stations-services. La Société ivoirienne de raffinage (SIR) met actuellement en place un plan d'affaires amélioré et procède à la restructuration de sa dette. Le financement à cet égard devrait être disponible d'ici août 2018. Deux autres grandes entreprises publiques —Air Côte d'Ivoire et SOTRA— devraient voir leur situation financière s'améliorer à moyen terme (grâce à une amélioration attendue du trafic aérien et à la mise en œuvre d'un nouveau système de billetterie, respectivement), tout en poursuivant leurs plans de développement. Les autorités améliorent leur surveillance budgétaire des entreprises publiques en assurant l'actualisation et la transmission régulières des données sur le service de leur dette, et avec la signature de 14 contrats de performance et la publication des états financiers des entreprises publiques à l'annexe du projet de loi de finances.
- **Le système de passation des marchés publics est en cours de modernisation,** et des amendements devraient bientôt être apportés au Code des marchés publics.
- **Les autorités améliorent la gestion du risque budgétaire.** Avec l'assistance de la Banque mondiale et du FMI, le Comité national de pilotage des partenariats public-privé affine son analyse de la viabilité des différents projets et de l'ensemble des risques. Cette dernière sera incluse dans le cadre budgétaire à moyen terme 2018–20. La base de données disponibles sur les PPP et le cadre institutionnel des PPP sont en cours d'amélioration. L'interconnexion entre le Système d'information et de gestion des entreprises publiques (SIGEP) et le Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) est prévue pour 2019.
- **Les autorités modernisent leurs opérations de gestion de trésorerie au moyen de réformes visant à mettre en place un Compte unique du Trésor (CUT).** La pleine mise en œuvre du CUT permettra de maîtriser en temps réel la totalité des fonds publics et d'optimiser la gestion de la trésorerie et de la dette.

**25. Une stratégie de communication bien articulée contribuera à assurer l'adhésion des principales parties prenantes aux réformes indispensables des finances publiques.** Les autorités ont créé un comité de réforme budgétaire avec des représentants du secteur privé, instituant ainsi un mécanisme officiel de consultation publique avec toutes les parties concernées par les nouvelles politiques ou les changements à apporter aux politiques existantes, avant leur mise en place.

### Points de vue des autorités

**26. Les autorités conviennent qu'il est indispensable de continuer d'améliorer les finances publiques pour atteindre l'objectif de déficit budgétaire.** Elles acceptent l'arbitrage à réaliser entre améliorer la situation budgétaire et contribuer au redressement de l'économie après les troubles civils, notamment en augmentant les salaires des fonctionnaires et en proposant un code des investissements favorable aux investisseurs. Elles conviennent qu'il est nécessaire d'accroître la mobilisation des recettes, en particulier celles de la TVA, mais soulignent que les bienfaits d'une bonne mise en œuvre des réformes devraient pleinement se faire sentir sur les recettes à moyen terme. Elles soulignent que l'un de leurs principaux objectifs est de formaliser progressivement le secteur informel. Elles conviennent qu'il est essentiel d'achever la restructuration des entreprises publiques et d'améliorer la gestion et les opérations de trésorerie pour réduire au minimum les risques budgétaires.

## C. Cohérence entre les politiques nationale et régionale

**27. Les politiques économiques aux niveaux de l'UEMOA et de la Côte d'Ivoire se renforcent mutuellement pour atteindre le double objectif de maintenir la pérennité budgétaire et de contribuer à la viabilité extérieure de la région<sup>11</sup>.** Pour assurer la stabilité monétaire, la BCEAO, banque centrale régionale, a durci sa politique monétaire à la fin de l'année 2016, relevant ainsi les coûts de financement sur le marché régional et stabilisant les réserves régionales de change. Ces mesures ont contribué à la décision prise par la Côte d'Ivoire d'émettre des euro-obligations en 2017 et 2018 pour financer sa dette. Plus récemment, de nouvelles pressions exercées sur la liquidité ont fait monter le taux du marché interbancaire, et les services du FMI ont recommandé à la BCEAO de se préparer à durcir de nouveau sa politique monétaire, si les pressions persistent sur le marché monétaire ou sur les réserves de change. Parallèlement à d'autres pays membres de l'UEMOA (à l'exception du Niger), la Côte d'Ivoire devrait contribuer à la stabilité régionale en s'approchant de la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici 2019. En outre, ses émissions d'euro-obligations en 2018 contribuent à reconstituer les réserves régionales de change (encadré 2).

<sup>11</sup> Union économique et monétaire ouest-africaine : Politiques communes des pays membres, rapport FMI N° 18/106.

## D. Gestion de la dette

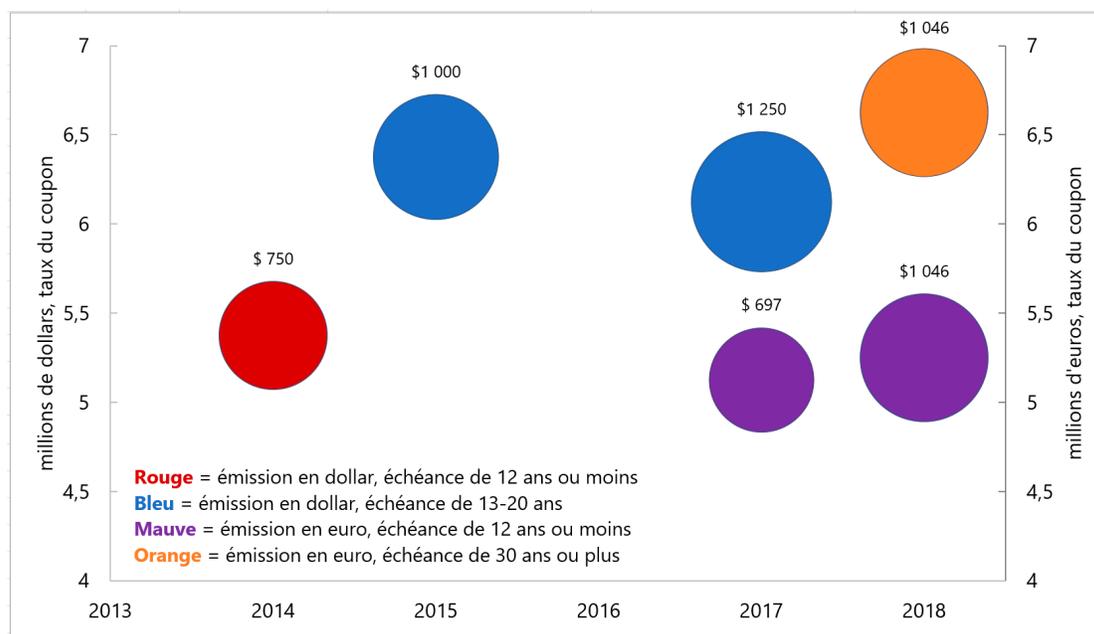
### 28. Le statut de pays pré-émergent de la Côte d'Ivoire, conjugué aux conditions favorables sur les marchés internationaux de capitaux, ont élargi les possibilités de financement.

La stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) prévoit que les deux-tiers des besoins de financement de l'État seraient satisfaits sur le marché obligataire régional et le reste sur les marchés internationaux, à moyen terme. En 2018 comme en 2017, la Côte d'Ivoire a essentiellement eu recours aux marchés internationaux de capitaux pour répondre à ses besoins de financement, mais les autorités prévoient de revenir au financement budgétaire régional à moyen terme. Les autres grands objectifs de la SDMT, qui consistent notamment à éviter de concentrer les échéances et à gérer le risque de change, sont bien respectés.

#### Encadré 2. Émissions d'euro-obligations en 2017 et 2018

La Côte d'Ivoire a eu recours au marché euro-obligataire en 2017 et 2018 et a réussi à obtenir des conditions relativement bonnes, compte tenu de sa mise en œuvre des réformes depuis 2012.

#### Obligations internationales de la Côte d'Ivoire par taux d'intérêt (en pourcentage ; bulles = émissions en millions de dollars)



Source: Bloomberg.

La croissance et le rythme des réformes de la Côte d'Ivoire ont contribué à la réussite de ses émissions d'euro-obligations. En juin 2017, le pays a émis une obligation à 16 ans libellée en dollars américains, avec remboursements du principal étalés sur trois ans, ainsi qu'une obligation à 8 ans libellée en euros. Une partie des produits a été utilisée pour racheter une part des obligations en circulation arrivant à échéance en 2024 et 2032. Ces opérations ont rapporté près de 1,2 milliard de dollars (soit l'équivalent de près de 3 % du PIB) pour financer le déficit. En mars 2018, le pays a émis des euro-obligations libellées en euros et assorties d'échéances à 12 et 30 ans, avec remboursements du principal étalés sur les trois dernières années. Cette opération a permis de mobiliser 1,7 milliard d'euros (soit l'équivalent de près de 2,1 milliards de dollars, et près de 4,2 % du PIB).

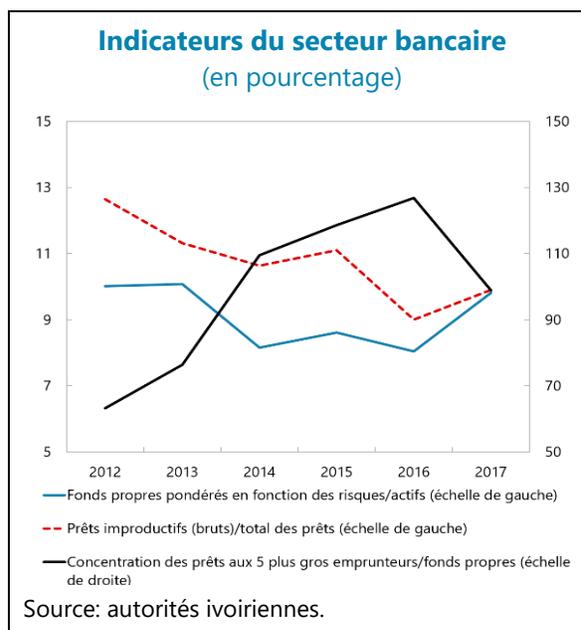
**29. Le recours accru au financement commercial international pourrait accentuer les risques de refinancement et réduire la marge de manœuvre disponible pour amortir de futurs chocs.** Même si la récente émission d'euro-obligations a été libellée en euros et ne présente donc pas de risques de change, l'ampleur de l'émission, le profil des remboursements, et le durcissement des conditions financières, accentuent les risques de refinancement à moyen terme. Bien que le pays demeure en situation de risque modéré de surendettement, et que sa dette extérieure soit actuellement jugée viable à moyen terme, le ratio de la dette extérieure publique au PIB devrait atteindre, selon les projections, 29,5 % du PIB à la fin de l'année 2018, et la valeur actuelle du ratio de la dette au PIB s'approche du seuil de risque élevé de surendettement. En outre, le ratio du service de la dette extérieure aux recettes devrait, selon les projections, se rapprocher du seuil de risque élevé de surendettement. Si le service de la dette augmente, comme il est envisagé à moyen terme, il y aura moins de ressources budgétaires disponibles pour les projets d'infrastructures et les dépenses prioritaires.

### Points de vue des autorités

**30. À court et à moyen terme, les autorités prévoient de continuer de développer le marché obligataire intérieur et de réduire le risque de change dans leur portefeuille de dette souveraine.** Elles entendent attirer les gestionnaires internationaux d'actifs sur le marché obligataire régional dans le but de développer encore ce marché, sur lequel seules les banques de l'UEMOA ont actuellement une présence active. Pour réduire le risque de change, les autorités soulignent que la dernière émission euro-obligataire libellée en euros permet de diversifier la composition en devises de leur portefeuille de dette. En outre, pour protéger leur portefeuille contre une appréciation du dollar vis-à-vis de l'euro, les autorités analysent les possibilités d'assurer la couverture du paiement des intérêts liés à leur dette souveraine libellée en dollar.

## E. Renforcement des secteurs bancaire et financier

**31. De nouvelles règles prudentielles renforcent la stabilité du secteur bancaire.** L'instauration de nouvelles règles prudentielles conformes aux principes de Bâle II et III à compter de 2018 devraient améliorer la surveillance du secteur bancaire et la discipline du marché<sup>12</sup>. En raison en partie des nouvelles règles et des nouvelles normes minimales de fonds propres en vigueur depuis le milieu de l'année 2017, le ratio moyen de fonds propres est monté à 9,8 % à fin 2017, contre 8,0 % à fin 2016. En outre, le ratio de concentration des prêts aux 5 plus grands



<sup>12</sup> [Rapport FMI N° 18/106](#) et [Solidité du secteur bancaire et liens macro-financiers dans l'UEMOA](#).

emprunteurs par rapport aux fonds propres s'est amélioré, de 127 % à fin 2016 à environ 99 % à fin 2017. Toutefois, la part de prêts non performants s'est accrue, de 9,0 % en 2016 à 9,9 % à fin 2017, bien que près des 2/3 de ces prêts non performants soient couverts par des provisions.

**32. Les poches de vulnérabilité du secteur bancaire doivent être résolues.** Les tests de résistance réalisés par la BCEAO ont confirmé que de forts chocs sur la qualité du crédit auraient un effet délétère sur les fonds propres des banques, en particulier des banques publiques sous-capitalisées. Ces résultats montrent qu'il importe d'appliquer les règles prudentielles avec rigueur. Les mesures prises à l'égard du petit nombre de banques qui ne les respectent pas vont de sanctions telles qu'amendes et interdiction de distribuer des bénéfices jusqu'au placement des banques sous administration spéciale et à la prise en charge des banques fragiles. Les autorités nationales doivent encourager les banques privées locales à respecter les normes et remédier directement aux défaillances des banques publiques.

**33. Le déficit de liquidité dans le secteur bancaire et le durcissement de la politique monétaire de la BCEAO ont réduit la demande des banques pour les titres d'État.** Conformément plus ou moins à l'évolution régionale, la position nette de liquidité du secteur bancaire ivoirien<sup>13</sup> s'est soldée par un déficit d'environ 3 % du PIB à fin 2016. Elle est restée négative en 2017, après que la BCEAO ait durci sa politique monétaire et limité l'accès des banques aux opérations de refinancement à deux fois leurs fonds propres à compter de fin 2016. En conséquence, les banques ont réduit leur demande de titres d'État, ce qui a augmenté les taux d'intérêt de la dette intérieure et encouragé les autorités à émettre des euro-obligations.

### Points de vue des autorités

**34. Les autorités considèrent que le secteur bancaire est globalement stable et qu'il convient d'évaluer attentivement l'impact de nouvelles mesures sur le crédit à l'économie.** Elles soulignent que les banques qui ne respectent pas les normes ne représentent qu'environ 2 % des actifs du secteur bancaire. Elles conviennent que les réglementations récemment promulguées conformément aux principes de Bâle II et III et le relèvement des normes de fonds propres contribueront encore à renforcer le secteur bancaire. Les autorités prennent note des avertissements émis par la BCEAO aux banques en déficit structurel de liquidité. Dans le même temps, elles font part de leur crainte qu'un renforcement plus poussé des normes prudentielles ou des sanctions à l'encontre des banques fragiles pourraient mettre en péril le crédit à l'économie.

---

<sup>13</sup> Liquidité brute des banques moins refinancement auprès de la banque centrale.

## ENJEUX DU PROGRAMME

Le programme pour 2018-19 vise à mobiliser des recettes et à optimiser les dépenses pour rester sur la trajectoire de convergence vers la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA. Il prévoit aussi des mesures visant à réformer les banques et les entreprises publiques, à progresser dans les réformes budgétaires structurelles, et à améliorer les statistiques.

### A. Politique budgétaire

Les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs de déficit budgétaire du programme, de 3,75 % du PIB en 2018 et de 3 % du PIB en 2019, et à mettre en œuvre un train de mesures pour y parvenir.

**35. Malgré la résistance du secteur privé qui les a obligées à réexaminer les nouvelles mesures fiscales approuvées dans la loi de finances 2018, les autorités prennent des mesures pour mobiliser des recettes supplémentaires en vue d'atteindre l'objectif de déficit budgétaire.** Malgré les nouvelles mesures de mobilisation des recettes, les projections ont été révisées à la baisse pour 2018 :

- Les autorités ont promulgué de nouvelles mesures de mobilisation des recettes qui devraient rapporter près de 0,3 % du PIB en 2018 et qui s'inscrivent dans un train de mesures différent de celui plus élaboré décidé lors de la deuxième revue du programme. Afin de

**Tableau 3 du texte. Côte d'Ivoire : nouvelles mesures portant sur les recettes, 2018**

	Milliards FCFA	% PIB
Nouvelles taxes à l'exportation sur les noix de cajou	37.7	0.15
Optimisation des administrations de l'impôt et des douanes	30.0	0.12
Hausse de la TVA et des accises, et nouvelles taxes	11.3	0.04
<b>Total</b>	<b>79.0</b>	<b>0.31</b>
Mesures sociales de compensation	-3.4	-0.01
<b>Gain net de recettes</b>	<b>75.6</b>	<b>0.30</b>

Sources: autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

tenir compte des préoccupations du secteur privé et de préserver la cohésion sociale, le train de mesures initialement adopté avec la loi de finances 2018 a été abrogé. Au lieu de relever les droits d'accise et d'éliminer progressivement les exonérations de TVA, les autorités prélèvent une nouvelle taxe à l'exportation des noix de cajou et comptent sur une accélération des réformes de l'administration fiscale et douanière (MPEF, encadré 2, \$28–29). Conjugué aux droits d'accise plus élevés, aux nouveaux impôts et à la mise en œuvre accélérée des mesures relatives à l'administration des recettes, ce train de mesures devrait être suffisant pour atteindre les objectifs révisés du programme en matière de mobilisation des recettes intérieures.

- Les nouvelles mesures relatives à l'administration des recettes comportent notamment les déclarations en ligne des entreprises, la hausse des rendements dégagés par les centres des moyennes entreprises, la nouvelle obligation pour les entreprises de fournir des états

financiers certifiés aux autorités fiscales, et le renforcement des contrôles des importations grâce à l'utilisation par les douanes de nouveaux scanners.

- Malgré les nouvelles mesures, le ratio des recettes fiscales au PIB en 2018 devrait, selon les projections, être en-deçà des prévisions du programme. Cette révision à la baisse s'explique par les effets en année pleine de la baisse des cours du cacao et par les fluctuations des cours mondiaux des produits importés qui ont réduit l'assiette fiscale. En conséquence, les recettes fiscales devraient, selon les projections, être inférieures à l'objectif du programme de 0,3 % du PIB, ce qui impose de réviser à la baisse le repère indicatif du programme relatif à la mobilisation des recettes fiscales. Afin de satisfaire l'objectif de déficit de 3,75 % du PIB fixé par le programme malgré des recettes insuffisantes, les autorités freineront les investissements publics dans la même proportion de 0,3 % du PIB, pour tenir compte essentiellement de la baisse projetée des décaissements au titre de projets financés sur ressources extérieures. En raison de ces réaffectations, le repère indicatif relatif au solde primaire de base sera également révisé à la baisse.

**36. Les autorités ont maintenu les prix du cacao pour les producteurs à leur niveau actuel et ajustent les prix des carburants selon les besoins** (MPEF, §37). Compte tenu de la relative faiblesse des cours mondiaux du cacao, le prix bord champ de 700 FCFA le kilo de cacao demeure approprié. En outre, les autorités sont déterminées à ajuster les prix des carburants selon les besoins pour limiter l'impact négatif d'une hausse des cours mondiaux du pétrole sur les recettes budgétaires ; les prix des carburants ont été ajustés à trois reprises depuis octobre 2017.

**37. Afin de poursuivre l'ajustement budgétaire en 2019, il conviendra de prendre de nouvelles mesures pour accroître les recettes et d'optimiser les dépenses.** Les autorités ont réitéré leur volonté dans le cadre du programme d'instaurer de nouvelles mesures pour accroître les recettes d'au moins 0,4 % du PIB, parallèlement à la loi de finances 2019 (nouveau repère structurel pour fin octobre). Près de la moitié de cet accroissement projeté des recettes proviendrait de la remise en place du droit d'enregistrement sur le cacao, annulé en 2017 après la chute du cours mondial du cacao pour préserver le revenu des producteurs, et du non renouvellement des exonérations provisoires arrivant à terme à fin 2018 (nouveau repère structurel). Le reste de l'accroissement projeté des recettes proviendrait de mesures administratives (MPEF, §29–30). Ces mesures devraient stabiliser le ratio du total des recettes au PIB malgré une baisse projetée des recettes non fiscales et des impôts pré-affectés. Du côté des dépenses, les autorités prévoient de contenir l'investissement public et la masse salariale, et de tirer parti de la baisse prévue des paiements d'intérêts découlant d'une amélioration des conditions d'accès au marché. L'ensemble de ces mesures devrait permettre de converger vers la norme de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB, tout en sauvegardant les dépenses pro-pauvres et les dépenses en projets prioritaires, notamment en matière d'éducation et de couverture médicale universelle.

**38. Le programme prévoit des réformes structurelles continues.**

- *Restructuration des entreprises publiques.* La restructuration de la dette de la Société ivoirienne de raffinage (SIR) devrait être achevée d'ici la fin du mois d'août 2018 (MPEF, §45). Les négociations entre les autorités et les sociétés d'électricité sur un plan d'apurement des

arriérés accumulés dans ce secteur devraient bientôt aboutir. En outre, la loi de finances comporte une dotation pour couvrir la facture d'électricité de l'État, ce qui devrait prévenir la constitution de nouveaux arriérés envers les sociétés d'électricité (MPEF, §46). La viabilité financière du secteur devrait continuer de s'améliorer à moyen terme grâce à la mise en service de nouveaux barrages hydroélectriques et de centrales à cycles combinés, ce qui réduira les coûts d'exploitation du secteur — notamment en réduisant sa dépendance à l'égard du pétrole lourd sous vide. Les rapports semestriels sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire continueront d'être présentés au ministre en charge du Budget (repère structurel semestriel, MPEF, §47).

- *Gestion de l'investissement public.* Les autorités continueront de renforcer l'articulation entre les outils de programmation et d'exécution budgétaire des investissements publics (MPEF, §38). Les PPP seront inscrits au programme d'investissement public 2018–20 à compter de 2019 (MPEF, §41). D'autres mesures comportent notamment la rédaction d'un manuel d'élaboration des plans d'investissement public, l'évaluation des dépenses récurrentes, et la mise en place d'un processus de suivi.
- *Passation de marchés publics.* La première étape d'automatisation des procédures de passation des marchés publics sera opérationnelle en 2018. En outre, il est prévu que les entreprises publiques soient reliées par internet au logiciel d'informations du trésor en 2018. La pleine dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et la mise en place des cellules ministérielles dédiées à cet effet devraient être achevées d'ici la fin de l'année 2018 (MPEF, §40).
- *Gestion des risques budgétaires.* L'interface visant à faciliter les échanges de données sur la dette des entreprises publiques entre les différents services gouvernementaux est en cours d'élaboration. Des contrats de performance signés avec sept autres entreprises publiques comporteront des indicateurs pour assurer le suivi (MPEF, §41). Les autorités améliorent la viabilité et l'analyse des risques des PPP, et les informations y afférentes sont publiées en annexe au projet de loi de finances.
- *Gestion et opérations de trésorerie.* La phase pilote du déploiement du volet recettes du CUT est achevée et son élargissement à l'ensemble des postes comptables est en cours. Les autorités devraient achever la phase pilote du volet dépenses d'ici la fin de l'année 2018 (MPEF, §43) et progressivement étendre les volets recettes et dépenses à tous les postes comptables. Elles continuent également d'assurer la clôture et le transfert de tous les comptes couverts par le CUT (auprès des banques commerciales, de la Banque des dépôts du Trésor et de la BCEAO) vers le compte de règlement. Ce processus, démarré en 2017, sera accéléré en 2018.

## B. Secteur financier

**39. Les autorités prennent des mesures pour renforcer la stabilité du secteur bancaire.** Le petit nombre de banques sous-capitalisées devrait respecter les normes minimales de fonds propres d'ici la fin du mois de juin 2018 (MPEF, §51). La fermeture des systèmes illégaux de microfinance et

la restructuration en cours de la grande institution privée de microfinance ont amélioré la stabilité du secteur (MPEF, §52). Les autorités ont privatisé une petite banque publique sous-capitalisée et sont en train de régler les contentieux juridiques qui ont interrompu la privatisation d'une autre banque (MPEF, §53). La recapitalisation budgétaire (repère structurel à fin mars) combinée avec la vente de terrains – qui doit être achevée d'ici fin juin – devraient renforcer les fonds propres de la caisse nationale d'épargne CNCE (MPEF, §54).

**40. Les autorités préparent leur stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)** en vue de l'évaluation de la Côte d'Ivoire en 2021 par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'ouest (MPEF, §48). Les autorités comptent recevoir une assistance technique pour élaborer leur stratégie et renforcer les capacités des enquêteurs financiers. Garantir la mise en œuvre de la législation de 2016 sur la LBC/FT contribuerait à détecter, dissuader et poursuivre les agissements nuisibles à la gouvernance.

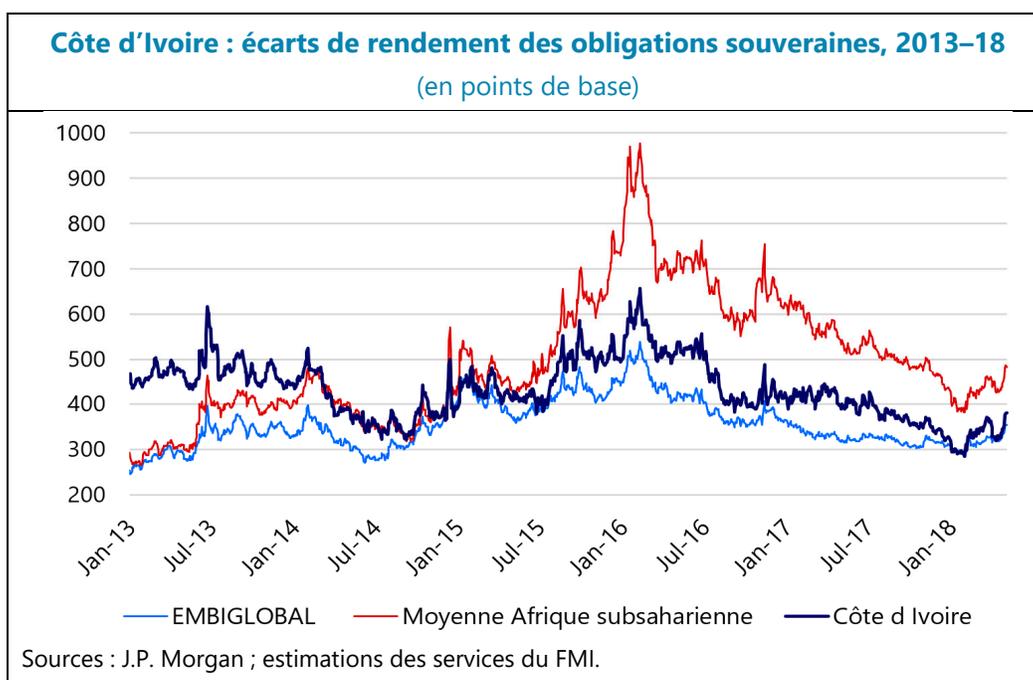
## MODALITÉS DU PROGRAMME ET ASSURANCES DE FINANCEMENT

**41. Conditionnalité du programme.** Le suivi du programme est assuré dans le cadre de revues semestrielles (tableau 8) au moyen de critères de performance, de repères indicatifs, et de repères structurels (MPEF, tableaux 1–2). De nouveaux critères de performance sont proposés pour fin décembre 2018. Les services du FMI souscrivent à la demande présentée par les autorités de réviser le critère de performance à fin juin 2018 relatif au plafond sur la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par l'État, pour prendre en compte l'émission euro-obligataire de mars 2018. Les services du FMI sont également favorables à la demande faite par les autorités de réviser les repères indicatifs pour fin juin 2018, pour tenir compte de la sous-performance des recettes fiscales par rapport aux prévisions précédentes du programme, du remplacement partiel des investissements publics financés sur ressources extérieures par des investissements publics financés sur ressources intérieures — qui abaisse l'excédent primaire de base — et du niveau plus faible d'apurement des arriérés hérités du passé.

**42. Le programme est intégralement financé.** Les projections de référence tiennent compte d'une réorientation du financement budgétaire en faveur de l'emprunt extérieur après l'émission euro-obligataire de mars 2018, qui a permis de couvrir l'essentiel des besoins bruts de financement extérieur du pays pour l'année. Le reliquat sera couvert par le financement des bailleurs de fonds et par les décaissements du FMI. L'an prochain, le pays devrait répondre au plus gros de ses besoins de financement sur le marché régional de la dette, à mesure que les autorités continueront de tout mettre en œuvre pour ouvrir ce marché aux investisseurs étrangers. En outre, les autorités envisagent d'émettre une obligation libellée en monnaie locale sur le marché international de la dette souveraine. Dans le même temps, le financement du FMI devrait jouer un rôle non négligeable de catalyseur. Les perspectives de décaissements des financements prévus des bailleurs de fonds dans les délais appropriés sont bonnes en 2018-19.

**43. Les risques associés à la mise en œuvre du programme sont gérables et la capacité à rembourser le FMI est satisfaisante.** Cela s'explique par le bilan positif des autorités dans la mise en œuvre du programme 2012–15 appuyé par le FMI et par les nouvelles mesures d'ajustement acceptées par les autorités dans le cadre de la présente revue et des revues précédentes. Même si la mobilisation prévue des recettes s'est heurtée à une résistance, les autorités ont adopté des mesures de remplacement, qui prennent mieux en compte les inquiétudes du secteur privé que le train de mesures adopté dans le cadre de la loi de finances 2018. Les risques associés à la mise en œuvre du programme pourraient s'accroître en cas de détérioration de la conjoncture extérieure ou d'intensification des tensions sociales intérieures. Dans de tels cas, pour maintenir le programme sur la bonne voie, il conviendrait d'approfondir l'ajustement des politiques macroéconomiques, en réduisant notamment l'investissement public et en rationalisant les dépenses courantes, en consultation avec les services du FMI. La capacité à rembourser le FMI est jugée satisfaisante (tableau 7).

**44. La Côte d'Ivoire devrait préserver son accès au marché extérieur de la dette si la conjoncture financière mondiale actuelle se maintient.** La conjoncture actuelle du marché reste favorable à la Côte d'Ivoire, mais les conditions se sont récemment durcies. Selon l'indice mondial EMBI, l'écart de rendement entre les obligations ivoiriennes et les titres du Trésor américain pour des échéances pairs se sont creusées à 379 points de base au début du mois de mai 2018, contre le niveau minimum historique de 285 points de base observé au début du mois de février. Toutefois, malgré ce durcissement, la Côte d'Ivoire continue de connaître des conditions de financement plus favorables que les principaux pays d'Afrique subsaharienne (graphique ci-dessous). La stratégie de gestion de la dette des autorités devrait contribuer à prévenir une hausse excessive du service de la dette extérieure du pays, due à une concentration des échéances ou à une appréciation du dollar américain.



## QUESTIONS RELATIVES AUX DONNÉES ET AUX SAUVEGARDES

**45. Les données communiquées sont globalement satisfaisantes pour assurer la surveillance, en particulier depuis que les autorités ont bien avancé dans l'amélioration des statistiques et remédient aux lacunes restantes.** Les autorités fournissent en général régulièrement au FMI les indicateurs statistiques requis. Avec l'appui d'une solide assistance technique<sup>14</sup>, les autorités ont franchi une étape décisive en commençant à publier régulièrement les comptes nationaux trimestriels (repère structurel à fin décembre 2017). D'autres progrès restent à faire, notamment en continuant d'améliorer les indicateurs à court terme, ce qui permettra de parvenir à la convergence entre les séries trimestrielles et annuelles du PIB et d'affiner les estimations du PIB annuel. Il convient de redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre le Système général de diffusion des données, actualiser l'année de référence des comptes nationaux, et mettre en œuvre le SCN 2008.

**46. Selon l'évaluation des sauvegardes**, actualisée en avril 2018, la banque centrale (BCEAO) a maintenu un ferme environnement de contrôle depuis la dernière évaluation de 2013 et ses dispositions en matière de gouvernance sont globalement satisfaisantes. En outre, les dispositifs d'audit ont été renforcés, les normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées comme cadre comptable à compter des états financiers de 2015, et une évaluation extérieure de la qualité de la fonction d'audit interne, réalisée en 2016, a constaté la conformité générale avec les normes internationales. La structure de gestion du risque de 2014 de la BCEAO progresse également bien et est en cours d'application dans l'ensemble de l'institution.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**47. L'activité économique a été vigoureuse en 2017, malgré les chocs des prix extérieurs et les tensions sociales, et les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été bons.** La croissance est estimée à 7,8 % du PIB, portée par des cultures d'exportation exceptionnelles à la faveur de bonnes conditions climatiques et par une solide gestion de la politique macroéconomique. Sur la lancée de la forte croissance depuis 2012, c'est une réussite remarquable dans une année marquée par la détérioration des prix à l'exportation du cacao et par des tensions sociales. Parallèlement à des conditions de marché relativement favorables, le succès des émissions d'euro-obligations en 2017 et 2018 traduit la bonne mise en œuvre des politiques et les bons résultats économiques. En outre, tous les critères de performance du programme ont été satisfaits à fin 2017, de même que tous les repères structurels sauf un, et tous les repères indicatifs sauf un. Les perspectives de croissance à moyen terme sont bonnes, à près de 7 % sur la période 2018–23, grâce

<sup>14</sup> Annexe VII.

à une hausse de l'investissement privé, en particulier dans les secteurs de la transformation et des services.

**48. Le redressement du revenu par habitant en Côte d'Ivoire impose une croissance soutenue et inclusive.** À partir des réformes déjà engagées depuis 2012, la forte croissance issue de la réconciliation en cours ne se maintiendra que moyennant la mise en œuvre de réformes plus exhaustives, même dans le contexte actuel d'une conjoncture socio-économique difficile. La Côte d'Ivoire doit accélérer la mobilisation des recettes fiscales, en consultation avec les principales parties prenantes, pour rattraper les pays émergents pairs d'Afrique subsaharienne. Cela contribuera à financer les infrastructures indispensables, en particulier dans l'agriculture et l'industrie, ainsi que les dispositifs appropriés de protection sociale, tout en atteignant les objectifs de déficit budgétaire. L'offre d'infrastructures satisfaisantes de transport, d'électricité, et d'eau, permettra de dégager de considérables gains de productivité dans l'agriculture - premier employeur du pays et secteur constitué d'une forte proportion de ménages pauvres - et dans l'industrie - secteur à forte valeur ajoutée. En outre, la Côte d'Ivoire doit continuer d'améliorer son climat des affaires et faire de l'investissement privé le principal moteur de croissance.

**49. Il est indispensable d'intensifier la mobilisation des recettes pour atteindre les objectifs du programme en 2019 et pour continuer de maintenir la viabilité de la dette à moyen terme.** Les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs de déficit budgétaire du programme de 3,75 % du PIB en 2018 et de 3 % du PIB en 2019, critère de convergence de l'UEMOA. Pour atteindre ces objectifs, d'une importance fondamentale pour la stabilité macroéconomique et monétaire, il conviendra d'accélérer les réformes de l'administration des recettes et de prendre de nouvelles mesures de politique fiscale, qui conjointement devraient dégager l'équivalent d'au moins 0,4 % du PIB en 2019. Il est recommandé à cet égard de planifier à l'avance et de collaborer étroitement avec le secteur privé pour parvenir à un consensus sur les réformes des impôts, ainsi que sur les mesures fiscales conformes aux directives de l'UEMOA.

**50. À partir de la mise en œuvre passée des réformes budgétaires structurelles, il importe d'accélérer les mesures visant à renforcer l'administration des recettes et la gestion des finances publiques.** Pour tirer le meilleur parti possible des réformes en cours de l'administration des recettes, il convient d'instaurer au plus vite un identifiant fiscal unique pour les entreprises, et à terme pour les particuliers. En outre, les autorités devront rapidement remanier le code des investissements et ses incitations fiscales, et accélérer la rationalisation des exonérations de TVA. Enfin, les petites entreprises devraient bénéficier d'un régime fiscal simplifié et mieux adapté. S'agissant de la gestion des finances publiques, la pleine mise en œuvre du Compte unique du Trésor (CUT) aiderait la Côte d'Ivoire à maîtriser considérablement mieux ses dépenses et à les rendre plus efficaces.

**51. Une gestion prudente de la dette et du secteur financier est indispensable pour fermement ancrer la dette ivoirienne sur une trajectoire pérenne.** À la suite des émissions euro-obligataires de 2017 et 2018, le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. Toutefois, le ratio de la dette publique extérieure au PIB devrait, selon les projections, atteindre 29,5 % du PIB à fin 2018, et la valeur actuelle de la dette s'approche du seuil de risque élevé de

surendettement. En outre, en limitant le besoin de recourir à de nouvelles sources extérieures de financement, il serait plus facile d'atténuer les risques de change et les risques de refinancement si la conjoncture financière internationale devait éventuellement se durcir. Le secteur financier est d'une façon générale stable, mais il est crucial de remédier aux poches de vulnérabilité qui subsistent.

**52. Il est essentiel de restructurer au plus vite le secteur énergétique pour assurer sa viabilité financière et la croissance économique.** Les récents accords entre les autorités, la Société ivoirienne de raffinage (SIR), et la compagnie pétrolière publique PETROCI sont opportuns. Toutefois, les autorités sont vivement encouragées à apurer rapidement les arriérés d'électricité accumulés par le secteur public. Il sera en outre extrêmement utile d'achever la restructuration de la dette de la SIR dans les meilleurs délais, d'ici la fin du mois d'août 2018.

**53. Pour continuer de renforcer l'élaboration de la politique économique, il sera vital de continuer d'améliorer la qualité et la diffusion des statistiques économiques.** Les services du FMI saluent la récente publication des comptes nationaux trimestriels et encouragent les autorités à continuer d'améliorer la couverture des indicateurs à haute fréquence.

**54. Les services du FMI sont favorables à l'achèvement des troisièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC et à la révision d'un critère du programme.** La lettre d'intention et le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joints au présent rapport énoncent les politiques qu'il convient de poursuivre pour atteindre les objectifs du programme. La capacité à rembourser le FMI est satisfaisante et les risques associés à la mise en œuvre du programme sont gérables, compte tenu du solide bilan des autorités en matière de mise en œuvre de la politique économique.

**55. La prochaine consultation au titre de l'article IV devrait se dérouler selon un cycle de 24 mois.**

Tableau 1. Côte d'Ivoire : principaux indicateurs économiques, 2015–23

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
			Prog.	Proj.	Prog.	Proj.					
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)											
<b>Revenu national</b>											
PIB à prix constants	8.8	8.3	7.6	7.8	7.3	7.4	7.0	6.9	6.8	6.6	6.5
Déflateur du PIB	3.1	1.6	1.0	1.1	1.2	0.5	2.0	1.8	1.9	1.8	1.8
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1.2	0.7	1.0	0.8	2.0	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Secteur extérieur (base FCFA)</b>											
Exportations, f.o.b., à prix courants	8.2	-8.8	3.7	8.4	3.3	5.2	8.7	8.5	11.4	12.2	10.2
Importations, f.o.b., à prix courants	12.6	-14.2	5.2	4.9	7.6	15.0	12.0	8.9	11.7	11.4	9.1
Volume des exportations	4.4	-5.8	8.8	15.7	9.9	8.9	8.5	10.1	12.3	12.8	10.0
Volume des importations	24.4	3.7	6.5	6.3	7.2	8.8	11.9	9.4	10.4	9.8	10.9
Termes de l'échange (détérioration -)	16.7	13.5	-2.7	-4.3	-6.4	-8.3	0.1	-1.1	-1.3	-1.3	-0.9
Taux de change nominal effectif	-3.9	1.3	...	1.1	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change réel effectif (dépréciation -)	-4.4	0.4	...	-0.1	...	...	...	...	...	...	...
<b>Opérations du gouvernement central</b>											
Recettes totales et dons	18.9	6.6	9.5	8.0	8.7	8.4	8.7	10.1	9.2	8.6	8.6
Dépenses totales	21.8	12.2	12.2	9.9	5.3	6.1	5.3	9.5	8.9	8.5	8.7
(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)											
<b>Monnaie et crédit</b>											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	18.8	12.1	16.5	19.7	13.9	14.6	13.5	11.4	12.1	11.0	12.5
Avoir extérieurs nets	3.2	-2.4	5.3	9.6	0.9	8.1	3.7	2.0	2.7	2.2	3.3
Avoir intérieurs nets	15.6	14.5	11.2	10.1	13.1	6.5	9.9	9.3	9.4	8.9	9.1
<i>dont</i> : public	-0.7	5.9	0.5	3.6	3.1	-1.1	2.3	2.0	2.0	1.9	1.7
<i>dont</i> : privé	16.0	8.9	10.7	8.1	9.9	7.7	7.6	7.3	7.3	7.0	7.4
Crédit à l'économie (pourcent)	29.6	15.0	17.7	13.3	16.2	13.3	13.4	13.0	12.8	12.1	12.7
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
<b>Opérations du gouvernement central</b>											
Recettes totales et dons	20.0	19.4	19.5	19.2	19.5	19.3	19.2	19.4	19.5	19.5	19.6
Recettes totales	18.5	18.0	18.1	18.1	18.3	18.1	18.1	18.4	18.6	18.9	19.1
Dépenses totales	22.8	23.3	24.0	23.4	23.3	23.0	22.2	22.4	22.4	22.4	22.5
Solde global, dons inclus, base ordonnancements	-2.8	-3.9	-4.5	-4.2	-3.8	-3.8	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
Solde primaire de base <sup>1/</sup>	-0.3	-1.8	-1.2	-1.2	-0.1	-0.4	0.1	0.9	0.6	0.9	0.9
<b>Investissement brut</b>											
Gouvernement central	6.7	6.6	7.0	6.6	7.1	6.8	6.8	6.2	6.7	6.6	6.6
Secteur non gouvernemental	13.4	14.1	10.9	14.2	11.7	15.2	16.0	16.8	17.3	17.6	17.9
<b>Epargne intérieure brute</b>											
Gouvernement central	2.9	2.1	1.7	1.9	2.9	2.6	3.4	3.6	3.8	4.0	4.0
Secteur non gouvernemental	20.7	21.2	17.9	21.6	16.9	20.5	20.1	20.2	21.3	21.9	22.3
<b>Epargne nationale brute</b>											
Gouvernement central	19.5	19.6	15.8	18.7	16.0	19.3	19.7	20.0	21.2	21.7	22.1
Secteur non gouvernemental	3.5	2.5	2.4	2.2	3.3	3.0	3.7	3.2	3.7	3.6	3.6
<b>Secteur extérieur</b>											
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur public)	-0.6	-1.1	-2.1	-2.1	-2.8	-2.7	-3.1	-3.1	-2.8	-2.5	-2.4
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur public)	-2.0	-2.5	-3.6	-3.2	-4.0	-3.9	-4.1	-4.1	-3.7	-3.1	-2.9
Solde global	2.0	-1.1	1.9	4.5	-0.6	2.9	1.0	0.8	1.1	0.9	1.4
<b>Dettes du secteur public</b>											
Dettes publiques totales	47.3	47.0	50.7	46.8	50.0	48.7	47.3	46.9	46.0	45.2	44.6
Dettes publiques totales, C2D exclu	40.7	41.8	46.0	42.7	46.3	44.7	44.0	44.2	43.4	42.7	42.2
Dettes publiques extérieures	29.5	28.2	33.2	28.6	31.7	34.0	32.5	30.6	29.4	28.5	27.6
Dettes publiques extérieures, C2D exclu	22.2	22.7	28.5	23.9	28.1	29.5	28.8	27.6	26.6	25.8	25.1
Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de FCFA)	412	481	557	556	680	672	738	1037	651	704	771
Pourcentage des exportations de biens et services	5.6	7.1	8.0	7.6	9.4	8.8	8.8	11.4	6.5	6.2	6.2
Pourcentage des recettes de l'Etat	11.3	12.4	13.2	13.1	14.6	14.6	14.7	18.7	10.7	10.5	10.5
Pour mémoire:											
PIB nominal (milliards de FCFA)	19,595	21,563	23,436	23,510	25,460	25,372	27,687	30,106	32,748	35,541	38,532
Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne annuelle)	591	593	...	581	...	...	...	...	...	...	...
PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.)	33.1	36.4	40.3	40.5	45.7	48.0	52.9	58.2	63.8	69.7	75.5
Population (million)	23.7	24.3	25.0	25.0	25.6	25.6	26.3	27.0	27.7	28.4	29.1
PIB nominal par habitant (milliers de FCFA)	826	886	939	942	994	991	1,054	1,117	1,184	1,252	1,323
PIB nominal par habitant (dollars E.U.)	1,397	1,495	1,615	1,621	1,783	1,872	2,014	2,159	2,305	2,456	2,595
Croissance du PIB réel par habitant (pourcent)	6.2	5.7	5.0	5.2	4.7	4.8	4.4	4.3	4.2	4.0	3.9
Taux de pauvreté (pourcent)	46.3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

**Tableau 2a. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2015–23**  
(milliards de francs CFA ; sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Solde des transactions courantes	-119	-241	-494	-485	-716	-694	-851	-920	-906	-887	-926
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-401	-534	-837	-751	-1,017	-997	-1,147	-1,229	-1,197	-1,110	-1,130
Balance commerciale	1,874	1,983	1,961	2,299	1,830	1,967	1,966	2,105	2,375	2,772	3,149
Exportations, f.o.b.	6,938	6,331	6,542	6,861	6,760	7,214	7,844	8,508	9,478	10,631	11,721
<i>dont</i> : cacao	3,031	2,740	2,622	2,904	2,320	2,636	2,756	2,753	2,827	2,823	2,870
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	1,121	868	915	922	871	967	1,012	979	970	979	1,018
Importations, f.o.b.	5,064	4,347	4,581	4,562	4,930	5,247	5,877	6,403	7,103	7,859	8,572
<i>dont</i> : pétrole brut	1,254	872	1,119	929	1,068	928	918	925	955	1,001	1,067
Services (net)	-1,194	-1,432	-1,547	-1,669	-1,579	-1,675	-1,772	-1,867	-2,007	-2,179	-2,427
Revenu primaire (net)	-596	-620	-712	-785	-721	-744	-746	-820	-861	-940	-1,023
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	152	177	192	176	219	217	216	443	338	365	393
Revenu secondaire (net)	-204	-173	-196	-330	-247	-242	-299	-339	-412	-541	-624
Administration publique	98	292	343	211	300	303	296	309	292	223	205
Autres secteurs	-302	-465	-539	-541	-547	-545	-595	-647	-704	-764	-828
Compte de capital et compte d'opérations financières	537	7	948	1,544	575	1,419	1,135	1,155	1,261	1,198	1,469
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	381	-122	821	1,418	454	1,304	1,021	1,043	1,149	1,087	1,358
Investissements directs étrangers	284	365	409	415	483	405	567	616	703	834	904
Investissements de portefeuille (net)	574	53	1,115	1,304	143	1,062	201	411	173	167	206
Acquisition d'avoirs financiers	-13	-39	-62	136	1	2	87	114	34	37	40
Souscription d'engagements	587	92	1,177	1,168	142	1,060	114	297	139	130	166
Autres prêts	585	0	1,144	1,144	0	1,115	0	0	0	0	0
Autres investissements (net)	-477	-539	-703	-301	-172	-163	254	24	270	87	248
Officiel, net	134	69	-215	-129	311	261	300	114	477	516	504
Prêts projets	328	262	512	486	621	567	644	636	699	774	813
Amortissements dus de l'administration publique	-231	-270	-714	-711	-298	-294	-333	-510	-211	-247	-298
Acquisition nette d'avoirs financiers	0	-14	-13	-12	-12	-12	-11	-11	-11	-11	-11
Nonofficiel, net	-611	-608	-487	-172	-483	-424	-46	-90	-207	-429	-256
Erreurs et omissions	-31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	387	-234	454	1,059	-141	725	284	235	355	311	544
Financement	-395	234	-454	-1,059	141	-725	-284	-235	-355	-311	-544
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	-395	234	-662	-1,059	-92	-955	-468	-305	-424	-383	-614
Compte des opérations	-447	211	-677	-1,150	-10	-873	-383	-219	-321	-290	-532
FMI (net)	52	23	15	91	-82	-82	-85	-86	-103	-93	-82
Décaissements	81	57	77	145	...	...	...	...	...	...	...
Remboursements	-29	-34	-63	-63	-82	-82	-85	-86	-103	-93	-82
Ecart de financement	0.0	0.0	208.6	0.0	233.0	229.9	184.1	69.7	69.3	71.7	70.0
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	...	...	130.7	...	81.0	81.0	35.9	69.7	69.3	71.7	70.0
Ecart résiduel	...	...	77.9	...	152.0	149.0	148.2	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-FEC <sup>1/</sup>	...	...	26.0	...	50.7	49.7	49.4	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-MEDC <sup>1/</sup>	...	...	52.0	...	101.4	99.3	98.8	...	...	...	...
Pour mémoire:											
Solde global (% du PIB)	2.0	-1.1	1.9	4.5	-0.6	2.9	1.0	0.8	1.1	0.9	1.4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-0.6	-1.1	-2.1	-2.1	-2.8	-2.7	-3.1	-3.1	-2.8	-2.5	-2.4
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-2.0	-2.5	-3.6	-3.2	-4.0	-3.9	-4.1	-4.1	-3.7	-3.1	-2.9
Balance commerciale (% du PIB)	9.6	9.2	8.4	9.8	7.2	7.8	7.1	7.0	7.3	7.8	8.2
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	12.4	10.4	...	12.4	...	...	...	...	...	...	...
(pourcentage de la masse monétaire)	72.7	56.3	...	60.7	...	...	...	...	...	...	...
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	5.0	4.0	...	4.2	...	...	...	...	...	...	...
PIB nominal (milliards de FCFA)	19,595	21,563	23,435.5	23,510	25,460	25,372	27,687	30,106	32,748	35,541	38,532
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	591.4	593.0	...	580.9	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	602.5	622.3	...	546.9	...	...	...	...	...	...	...

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

**Tableau 2b. Côte d'Ivoire : balance des paiements, 2015–23**  
(en pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018		2019	2020	2021	2022	2023
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.					
Solde des transactions courantes	-0.6	-1.1	-2.1	-2.1	-2.8	-2.7	-3.1	-3.1	-2.8	-2.5	-2.4
Solde des transactions courantes (dons exclus)	-2.0	-2.5	-3.6	-3.2	-4.0	-3.9	-4.1	-4.1	-3.7	-3.1	-2.9
Balance commerciale	9.6	9.2	8.4	9.8	7.2	7.8	7.1	7.0	7.3	7.8	8.2
Exportations, f.o.b.	35.4	29.4	27.9	29.2	26.6	28.4	28.3	28.3	28.9	29.9	30.4
<i>dont</i> : cacao	15.5	12.7	11.2	12.4	9.1	10.4	10.0	9.1	8.6	7.9	7.4
<i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers	5.7	4.0	3.9	3.9	3.4	3.8	3.7	3.3	3.0	2.8	2.6
Importations, f.o.b.	25.8	20.2	19.5	19.4	19.4	20.7	21.2	21.3	21.7	22.1	22.2
<i>dont</i> : pétrole brut	6.4	4.0	4.8	4.0	4.2	3.7	3.3	3.1	2.9	2.8	2.8
Services (net)	-6.1	-6.6	-6.6	-7.1	-6.2	-6.6	-6.4	-6.2	-6.1	-6.1	-6.3
Revenu primaire (net)	-3.0	-2.9	-3.0	-3.3	-2.8	-2.9	-2.7	-2.7	-2.6	-2.6	-2.7
<i>dont</i> : intérêts sur la dette publique	0.8	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9	0.8	1.5	1.0	1.0	1.0
Revenu secondaire (net)	-1.0	-0.8	-0.8	-1.4	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.3	-1.5	-1.6
Administration publique	0.5	1.4	1.5	0.9	1.2	1.2	1.1	1.0	0.9	0.6	0.5
Autres secteurs	-1.5	-2.2	-2.3	-2.3	-2.2	-2.2	-2.2	-2.1	-2.2	-2.2	-2.1
Compte de capital et compte d'opérations financières	2.2	-0.3	4.9	7.0	1.5	5.0	3.4	3.6	2.7	2.3	2.8
Compte d'opérations financières (excl. financement exceptionnel)	1.9	-0.6	3.5	6.0	1.8	5.1	3.7	3.5	3.5	3.1	3.5
Investissements directs étrangers	1.4	1.7	1.7	1.8	1.9	1.6	2.0	2.0	2.1	2.3	2.3
Investissements de portefeuille (net)	2.9	0.2	4.8	5.5	0.6	4.2	0.7	1.4	0.5	0.5	0.5
Acquisition d'avoirs financiers	-0.1	-0.2	-0.3	0.6	0.0	0.0	0.3	0.4	0.1	0.1	0.1
Souscription d'engagements	3.0	0.4	5.0	5.0	0.6	4.2	0.4	1.0	0.4	0.4	0.4
Autres prêts	2.9	0.0	4.9	4.9	0.0	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements (net)	-2.4	-2.5	-3.0	-1.3	-0.7	-0.6	0.9	0.1	0.8	0.2	0.6
Officiel, net	0.7	0.3	-0.9	-0.5	1.2	1.0	1.1	0.4	1.5	1.5	1.3
Prêts projets	1.7	1.2	2.2	2.1	2.4	2.2	2.3	2.1	2.1	2.2	2.1
Amortissements dus de l'administration centrale	-1.2	-1.3	-3.0	-3.0	-1.2	-1.2	-1.2	-1.7	-0.6	-0.7	-0.8
Nonofficiel, net	-3.1	-2.8	-2.1	-0.7	-1.9	-1.7	-0.2	-0.3	-0.6	-1.2	-0.7
Erreurs et omissions	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	2.0	-1.1	1.9	4.5	-0.6	2.9	1.0	0.8	1.1	0.9	1.4
Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI	-2.0	1.1	-1.9	-4.5	0.6	-2.9	-1.0	-0.8	-1.1	-0.9	-1.4
Compte des opérations	-2.3	1.0	-2.9	-4.9	0.0	-3.4	-1.4	-0.7	-1.0	-0.8	-1.4
FMI (net)	0.3	0.1	0.1	0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Décaissements	0.4	0.3	0.3	0.7	0.6	0.6	0.5	...	...	...	...
Remboursements	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Ecart de financement	0.0	0.0	0.9	0.0	0.9	0.9	0.7	0.2	0.2	0.2	0.2
Financements possibles 2011-14 (n/c FMI)	...	...	0.6	...	0.3	0.3	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Ecart résiduel	...	...	0.3	...	0.6	0.6	0.5	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-FEC <sup>1/</sup>	...	...	0.1	...	0.2	0.2	0.2	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-MEDC <sup>1/</sup>	...	...	0.2	...	0.4	0.4	0.4	...	...	...	...
Pour mémoire:											
Solde global (% du PIB)	2.0	-1.1	1.0	1.0	-0.6	2.9	1.0	0.8	1.1	0.9	1.4
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-0.6	-1.1	-2.5	-3.8	-2.8	-2.7	-3.1	-3.1	-2.8	-2.5	-2.4
Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB)	-2.0	-2.5	-4.0	-5.3	-4.0	-3.9	-4.1	-4.1	-3.7	-3.1	-2.9
Balance commerciale (% du PIB)	9.6	9.2	8.0	6.5	7.2	7.8	7.1	7.0	7.3	7.8	8.2
UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.)	12.4	10.4	...	12.4	...	...	...	...	...	...	...
(pourcentage de la masse monétaire)	72.7	56.3	...	60.7	...	...	...	...	...	...	...
(mois d'importation de biens et services de l'UEMOA)	5.0	4.0	...	4.2	...	...	...	...	...	...	...
PIB nominal (milliards de FCFA)	19,595	21,563	23,436	23,510	25,460	25,372	27,687	30,106	32,748	35,541	38,532
Taux de change (FCFA/US\$) moyenne	591.4	593.0	...	580.9	...	...	...	...	...	...	...
Taux de change (FCFA/US\$) fin de période	602.5	622.3	...	546.9	...	...	...	...	...	...	...

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1/</sup> Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

**Tableau 3a. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016–23**  
(en milliards de francs CFA ; sauf indication contraire)

	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				
Recettes totales et dons	4,176.6	4,573.4	4,510.9	4,969.7	4,891.6	5,555.3	5,318.5	5,855.6	6,396.0	6,945.8	7,545.4
Recettes totales	3,884.2	4,230.3	4,244.8	4,669.3	4,588.6	5,120.6	5,022.2	5,547.0	6,104.2	6,722.4	7,340.6
Recettes fiscales	3,352.6	3,629.7	3,648.3	4,042.3	3,967.1	4,514.2	4,425.5	4,877.1	5,353.0	5,907.2	6,456.8
Impôts non pré-affectés	3,197.7	3,437.7	3,458.1	3,803.2	3,744.3	4,220.3	4,175.7	4,605.4	5,057.5	5,586.5	6,109.1
Impôts directs	851.9	960.4	948.3	1,111.4	1,074.8	1,250.9	1,233.0	1,382.7	1,549.5	1,698.0	1,877.0
Impôts indirects	2,345.8	2,477.2	2,509.8	2,691.8	2,669.5	2,969.4	2,942.7	3,222.7	3,508.1	3,888.4	4,232.1
Impôts pré-affectés	154.9	192.0	190.2	239.1	222.8	293.9	249.9	271.7	295.5	320.7	347.7
Recettes non fiscales	531.6	600.6	596.5	627.0	621.5	606.5	596.6	670.0	751.2	815.3	883.9
Dons	292.4	343.1	266.1	300.4	303.0	434.6	296.3	308.5	291.8	223.3	204.7
<i>dont</i> : Dons projets	105.9	195.5	115.2	144.3	144.3	275.9	137.6	149.8	151.8	153.3	154.7
Dépenses totales	5,014.6	5,625.7	5,509.3	5,924.5	5,846.0	6,395.4	6,158.6	6,746.0	7,347.9	7,975.1	8,669.1
Dépenses courantes	3,606.2	4,013.5	3,982.4	4,139.0	4,141.8	4,377.0	4,297.0	4,899.8	5,189.1	5,667.6	6,173.5
Salaires et traitements	1,400.8	1,512.2	1,512.3	1,635.4	1,635.4	1,697.2	1,697.2	1,754.8	1,890.8	1,992.2	2,097.2
Prestations de sécurité sociale	260.7	310.8	263.7	323.2	318.5	335.2	330.3	370.9	390.1	528.1	654.3
Subventions et autres transferts courants	385.8	424.7	430.1	441.4	382.6	452.3	404.2	487.4	559.5	596.6	653.5
Autres dépenses courantes	931.0	1,072.7	1,060.8	1,055.0	1,124.3	1,104.9	1,195.3	1,330.7	1,447.5	1,570.9	1,703.1
Dépenses correspondantes aux impôts pré-affectés	138.4	149.7	190.2	198.6	222.8	246.7	249.9	271.7	295.5	320.7	347.7
Dépenses liées à la crise <sup>1/</sup>	129.4	134.2	145.7	23.8	23.8	26.5	28.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Intérêts dus	360.1	409.2	379.5	461.7	434.5	514.2	392.2	679.3	600.7	654.0	712.6
Dettes intérieure	183.2	217.3	203.6	242.9	217.6	292.3	176.1	236.4	262.5	288.7	319.7
Dettes extérieure	177.0	191.8	175.8	218.7	216.8	221.9	216.1	442.9	338.2	365.4	392.9
Dépenses d'investissement	1,408.4	1,612.2	1,526.8	1,785.5	1,704.2	2,018.4	1,861.6	1,846.2	2,158.8	2,307.5	2,495.6
Financées sur ressources intérieures	1,054.0	905.2	927.2	1,020.3	993.0	1,120.4	1,080.0	1,060.8	1,307.9	1,380.0	1,527.9
Financées sur ressources extérieures	354.4	707.1	599.6	765.2	711.1	897.9	781.6	785.4	850.8	927.5	967.7
Ressources extérieures - Prets	248.4	511.6	484.4	620.9	566.8	622.0	643.9	635.5	699.1	774.2	812.9
Solde primaire de base	-394.9	-274.4	-281.4	-28.3	-111.7	137.4	37.4	265.7	207.9	328.9	351.8
Solde global, y/c dons	-837.9	-1,052.3	-998.3	-954.8	-954.3	-840.1	-840.1	-890.4	-951.9	-1,029.4	-1,123.7
Solde global, n/c dons	-1,130.4	-1,395.4	-1,264.5	-1,255.1	-1,257.3	-1,274.7	-1,136.4	-1,198.9	-1,243.6	-1,252.7	-1,328.4
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette)	78.9	-199.2	-200.2	-50.0	-50.0	-25.0	-25.0	-25.0	-25.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-759.1	-1,251.5	-1,198.5	-1,004.8	-1,004.3	-865.1	-865.1	-915.4	-976.9	-1,029.4	-1,123.7
Financement	759.1	1,251.5	1,198.5	1,004.8	1,004.3	865.1	865.1	915.4	976.9	1,029.4	1,123.7
Financement intérieur	310.1	-32.4	74.3	64.8	-465.4	56.9	104.5	134.0	137.9	170.6	205.9
Financement bancaire (net)	357.4	-86.2	65.9	-6.7	-429.3	-92.7	-50.9	92.8	93.0	121.9	153.2
Financement non bancaire (net)	-47.3	53.8	8.5	71.5	-36.1	149.6	155.4	41.2	44.8	48.7	52.8
Financement extérieur	449.0	1,075.3	1,124.2	707.0	1,239.8	620.6	576.5	711.7	769.7	787.1	847.8
Financement UEMOA (en FCFA)	367.3	134.4	96.7	383.8	-147.7	336.8	265.2	586.5	281.2	260.1	332.8
Financement étranger (net)	81.6	940.9	1,027.4	323.2	1,387.5	283.9	311.3	125.2	488.6	527.1	515.0
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	208.6	0.0	233.0	229.9	187.5	184.1	69.7	69.3	71.7	70.0
Financements possibles (n/c FMI)	...	130.7	...	81.0	81.0	35.9	35.9	69.7	69.3	71.7	70.0
Ecart résiduel:	...	77.9	...	152.0	149.0	151.6	148.2	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-FEC <sup>2/</sup>	...	26.0	...	50.7	49.7	50.5	49.4	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-MEDC <sup>2/</sup>	...	52.0	...	101.4	99.3	101.1	98.8	...	...	...	...
<i>Pour mémoire:</i>											
PIB nominal	21,563	23,436	23,510	25,460	25,372	27,704	27,687	30,106	32,748	35,541	38,532
Dettes extérieure	6,080	7,777.6	6,735	8,082.2	8,627	8,314.0	9,009	9,213	9,640	10,122	10,624
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	2,015	2,070.1	2,070	2,290.8	2,291	2,548.8	2,547	2,830	3,111	3,376	3,660

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> En 2017, inclue les paiements aux militaires de 101 milliards de FCFA.

<sup>2/</sup> Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalant en francs CFA à l'Etat concerné.

**Tableau 3b. Côte d'Ivoire : opérations budgétaires de l'administration centrale, 2016–23**  
(en pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
		Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.	Projections			
Recettes totales et dons	19.4	19.5	19.2	19.5	19.3	20.1	19.2	19.4	19.5	19.5	19.6
Recettes totales	18.0	18.1	18.1	18.3	18.1	18.5	18.1	18.4	18.6	18.9	19.1
Recettes fiscales	15.5	15.5	15.5	15.9	15.6	16.3	16.0	16.2	16.3	16.6	16.8
Impôts non pré-affectés	14.8	14.7	14.7	14.9	14.8	15.2	15.1	15.3	15.4	15.7	15.9
Impôts directs	4.0	4.1	4.0	4.4	4.2	4.5	4.5	4.6	4.7	4.8	4.9
Impôts indirects	10.9	10.6	10.7	10.6	10.5	10.7	10.6	10.7	10.7	10.9	11.0
Impôts pré-affectés	0.7	0.8	0.8	0.9	0.9	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Recettes non fiscales	2.5	2.6	2.5	2.5	2.4	2.2	2.2	2.2	2.3	2.3	2.3
Dons	1.4	1.5	1.1	1.2	1.2	1.6	1.1	1.0	0.9	0.6	0.5
<i>dont</i> : Dons projets	0.5	0.8	0.5	0.6	0.6	1.0	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4
Dépenses totales	23.3	24.0	23.4	23.3	23.0	23.1	22.2	22.4	22.4	22.4	22.5
Dépenses courantes	16.7	17.1	16.9	16.3	16.3	15.8	15.5	16.3	15.8	15.9	16.0
Salaires et traitements	6.5	6.5	6.4	6.4	6.4	6.1	6.1	5.8	5.8	5.6	5.4
Prestations de sécurité sociale	1.2	1.3	1.1	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.5	1.7
Subventions et autres transferts courants	1.8	1.8	1.8	1.7	1.5	1.6	1.5	1.6	1.7	1.7	1.7
Autres dépenses courantes	4.3	4.6	4.5	4.1	4.4	4.0	4.3	4.4	4.4	4.4	4.4
Dépenses correspondantes aux impôts pré-affectés	0.6	0.6	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Dépenses liées à la crise <sup>1/</sup>	0.6	0.6	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérêts dus	1.7	1.7	1.6	1.8	1.7	1.9	1.4	2.3	1.8	1.8	1.8
Dettes intérieure	0.8	0.9	0.9	1.0	0.9	1.1	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8
Dettes extérieure	0.8	0.8	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	1.5	1.0	1.0	1.0
Dépenses d'investissement	6.5	6.9	6.5	7.0	6.7	7.3	6.7	6.1	6.6	6.5	6.5
Financées sur ressources intérieures	4.9	3.9	3.9	4.0	3.9	4.0	3.9	3.5	4.0	3.9	4.0
Financées sur ressources extérieures	1.6	3.0	2.6	3.0	2.8	3.2	2.8	2.6	2.6	2.6	2.5
Ressources extérieures - Prêts	1.2	2.2	2.1	2.4	2.2	2.2	2.3	2.1	2.1	2.2	2.1
Solde primaire de base	-1.8	-1.2	-1.2	-0.1	-0.4	0.5	0.1	0.9	0.6	0.9	0.9
Solde global, y/c dons	-3.9	-4.5	-4.2	-3.8	-3.8	-3.0	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9	-2.9
Solde global, n/c dons	-5.2	-6.0	-5.4	-4.9	-5.0	-4.6	-4.1	-4.0	-3.8	-3.5	-3.4
Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service c)	0.4	-0.8	-0.9	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-3.5	-5.3	-5.1	-3.9	-4.0	-3.1	-3.1	-3.0	-3.0	-2.9	-2.9
Financement	3.5	5.3	5.1	3.9	4.0	3.1	3.1	3.0	3.0	2.9	2.9
Financement intérieur	1.4	-0.1	0.3	0.3	-1.8	0.2	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5
Financement bancaire (net)	1.7	-0.4	0.3	0.0	-1.7	-0.3	-0.2	0.3	0.3	0.3	0.4
Financement non bancaire (net)	-0.2	0.2	0.0	0.3	-0.1	0.5	0.6	0.1	0.1	0.1	0.1
Financement extérieur	2.1	4.6	4.8	2.8	4.9	2.2	2.1	2.4	2.4	2.2	2.2
Financement UEMOA (en FCFA)	1.7	0.6	0.4	1.5	-0.6	1.2	1.0	1.9	0.9	0.7	0.9
Financement étranger (net)	0.4	4.0	4.4	1.3	5.5	1.0	1.1	0.4	1.5	1.5	1.3
Ecart de financement (+ déficit/ - surplus)	0.0	0.9	0.0	0.9	0.9	0.7	0.7	0.2	0.2	0.2	0.2
Financements possibles (n/c FMI)	...	0.6	...	0.3	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Ecart résiduel:	...	0.3	...	0.6	0.6	0.5	0.5	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-FEC <sup>2/</sup>	...	0.1	...	0.2	0.2	0.2	0.2	...	...	...	...
<i>dont</i> : FMI-MEDC <sup>2/</sup>	...	0.2	...	0.4	0.4	0.4	0.4	...	...	...	...
Pour mémoire:											
Dettes extérieure (administration centrale)	28.2	33.2	28.6	31.7	34.0	30.0	32.5	30.6	29.4	28.5	27.6
Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur)	9.3	8.8	8.8	9.0	9.0	9.2	9.2	9.4	9.5	9.5	9.5

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> En 2017, inclue les paiements aux militaires de 0,5 pourcent du PIB.

<sup>2/</sup> Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale régionale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : situation monétaire, 2015–23

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
				Projections					
	(Milliards de francs CFA)								
Avoirs extérieurs nets	1,989	1,809	2,621	3,438	3,864	4,135	4,527	4,885	5,498
Banque centrale	1,791	1,552	2,495	3,542	4,218	4,689	5,282	5,929	6,542
Banques	198	257	126	-104	-354	-554	-754	-1,044	-1,044
Avoirs intérieurs nets	5,573	6,669	7,523	8,185	9,334	10,567	11,947	13,409	15,077
Crédits nets à l'État	1,445	1,888	2,191	2,077	2,344	2,607	2,906	3,213	3,529
Banque centrale	494	527	487	689	898	961	1,041	1,110	1,169
Banques	951	1,362	1,704	1,388	1,445	1,647	1,865	2,103	2,361
Crédits à l'économie	4,467	5,137	5,821	6,598	7,480	8,449	9,531	10,685	12,037
Crédits de campagnes	390	460	411	394	412	413	424	424	431
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	4,077	4,677	5,410	6,204	7,068	8,037	9,107	10,261	11,606
Autres postes (net) (avoirs = +)	-339	-357	-489	-489	-489	-489	-489	-489	-489
Masse monétaire	7,562	8,478	10,143	11,624	13,198	14,702	16,475	18,294	20,574
Circulation fiduciaire hors banques	2,138	2,309	3,139	3,481	3,952	4,402	4,933	5,478	6,161
Dépôts	5,333	5,973	6,810	7,920	8,993	10,018	11,226	12,465	14,019
Autres dépôts	91	195	195	223	253	282	316	351	395
Pour mémoire:									
Vitesse de circulation de la monnaie	2.6	2.5	2.3	2.2	2.1	2.0	2.0	1.9	1.9
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)								
Avoirs extérieurs nets	3.2	-2.4	9.6	8.1	3.7	2.0	2.7	2.2	3.3
Avoirs intérieurs nets	15.6	14.5	10.1	6.5	9.9	9.3	9.4	8.9	9.1
Crédits nets à l'État	-0.7	5.9	3.6	-1.1	2.3	2.0	2.0	1.9	1.7
Banque centrale	-1.5	0.4	-0.5	2.0	1.8	0.5	0.5	0.4	0.3
Banques	0.8	5.4	4.0	-3.1	0.5	1.5	1.5	1.4	1.4
Crédits à l'économie	16.0	8.9	8.1	7.7	7.6	7.3	7.3	7.0	7.4
Masse monétaire	18.8	12.1	19.7	14.6	13.5	11.4	12.1	11.0	12.5
	(Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente)								
Avoirs extérieurs nets	11.4	-9.1	44.9	31.2	12.4	7.0	9.5	7.9	12.5
Avoirs intérieurs nets	21.7	19.7	12.8	8.8	14.0	13.2	13.1	12.2	12.4
Crédits nets à l'État	-3.0	30.7	16.0	-5.2	12.9	11.2	11.5	10.6	9.8
Banque centrale	-16.4	6.6	-7.5	41.4	30.4	6.9	8.3	6.7	5.3
Banques	5.7	43.2	25.1	-18.5	4.1	13.9	13.3	12.7	12.2
Crédits à l'économie	29.6	15.0	13.3	13.3	13.4	13.0	12.8	12.1	12.7
Masse monétaire	18.8	12.1	19.7	14.6	13.5	11.4	12.1	11.0	12.5

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

**Tableau 5. Côte d'Ivoire : indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2013–17**  
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017
Capital aux avoirs pondérés par le risque	10.0	10.1	8.2	8.0	9.8
<b>Normes de fonds propres</b>					
Total des crédits/total des actifs	55.4	53.7	55.7	56.2	55.9
Concentrations: crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres	63.2	76.3	109.5	126.8	98.9
Crédits en souffrance bruts /total des crédits	12.3	11.3	10.6	9.0	9.9
Provisions générales/crédits en souffrance bruts	73.6	77.1	68.6	71.1	65.3
Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits	3.6	2.9	3.8	2.8	3.9
Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres	49.0	28.2	47.0	36.5	38.5
<b>Résultats et rentabilité</b>					
Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA)	1.0	1.5	1.4	1.6	...
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE)	14.7	24.4	24.5	29.2	...
Traitements et salaires/revenu bancaire net	29.6	27.3	26.3	25.5	...
<b>Liquidité</b>					
Actifs liquides/total des actifs	37.1	49.8	52.0	50.8	50.6
Actifs liquides/total des dépôts	50.0	67.5	71.0	73.8	74.1
Total des crédits/total des dépôts	82.0	72.8	76.1	81.7	87.4

Source: BCEAO.

1/ L'indicateur était révisé par la BCEAO en 2017.

**Tableau 6a. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2015–23**  
(en milliards de francs CFA)

	2015	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				
Besoins de financement extérieur	-1,248	-741	-2,410	-2,112	-1,276	-2,330	-1,412	-1,238	-1,126	-1,172	-1,180	-1,199
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-401	-534	-837	-751	-1,017	-997	-1,094	-1,147	-1,229	-1,197	-1,110	-1,130
Amortissement	-231	-283	-727	-723	-310	-306	-350	-344	-522	-222	-258	-309
Remboursements au FMI	-29	-34	-63	-63	-82	-82	-85	-85	-86	-103	-93	-82
Capitaux privés, net	-140	-100	-106	575	143	-72	321	721	929	672	571	855
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (- +augmentation)	-447	211	-677	-1,150	-10	-873	-204	-383	-219	-321	-290	-532
Financement disponible	1,248	741	2,202	2,112	1,043	2,100	1,224	1,054	1,057	1,103	1,108	1,129
Transfers de capitaux	156	129	126	126	121	115	121	114	112	112	111	111
Financement de projets	328	262	512	486	621	567	622	644	636	699	774	813
Eurobond	585	0	1,144	1,144	0	1,115	0	0	0	0	0	0
Décaissements FMI	81	57	77	145	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts officiels	98	292	343	211	300	303	482	296	309	292	223	205
Ecart de financement	0	0	-209	0	-233	-230	-188	-184	-70	-69	-72	-70
Financement attendu	...	...	130.7	...	81.0	81.0	35.9	35.9	69.7	69.3	71.7	70.0
Banque mondiale	...	...	75.0	...	60.0	60.0	30.0	30.0	51.6	...	...	...
BAD	...	...	40.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
UE	...	...	15.7	...	21.0	21.0	5.9	5.9	18.1	...	...	...
France (prêt souverain)	...	...	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
Ecart résiduel/Financement du FMI 1/ IMF-FEC	...	...	77.9	...	152.0	149.0	151.6	148.2	...	...	...	...
IMF-MEDC	...	...	52.0	...	101.4	99.3	101.1	98.8	...	...	...	...

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI

<sup>1/</sup> Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

**Tableau 6b. Côte d'Ivoire : besoins de financement extérieur, 2015–23**  
(en pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)

	2015	2016	2017		2018		2019		2020	2021	2022	2023
			Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Prog.	Proj.				
Besoins de financement extérieur	-6.4	-3.4	-10.3	-9.0	-5.0	-9.2	-5.1	-4.5	-3.7	-3.6	-3.3	-3.1
Déficit du compte courant (n/c transferts officiels)	-2.0	-2.5	-3.6	-3.2	-4.0	-3.9	-4.1	-4.1	-4.1	-3.7	-3.1	-2.9
Amortissement	-1.2	-1.3	-3.1	-3.1	-1.2	-1.2	-1.3	-1.2	-1.7	-0.7	-0.7	-0.8
Remboursements au FMI	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2
Capitaux privés, net	-0.7	-0.5	-0.5	2.4	0.6	-0.3	1.2	2.6	3.1	2.1	1.6	2.2
Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (- +augmentation)	-2.3	1.0	-2.9	-4.9	0.0	-3.4	-0.7	-1.4	-0.7	-1.0	-0.8	-1.4
Financement disponible	6.4	3.4	9.4	9.0	4.1	8.3	4.4	3.8	3.5	3.4	3.1	2.9
Transfers de capitaux	0.8	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3
Financement de projets	1.7	1.2	2.2	2.1	2.4	2.2	2.2	2.3	2.1	2.1	2.2	2.1
Eurobond	3.0	0.0	4.9	4.9	0.0	4.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Décaissements FMI	0.4	0.3	0.3	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Transferts officiels	0.5	1.4	1.5	0.9	1.2	1.2	1.7	1.1	1.0	0.9	0.6	0.5
Ecart de financement	0.0	0.0	-0.9	0.0	-0.9	-0.9	-0.7	-0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Financement attendu	...	...	0.6	...	0.3	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Banque mondiale	...	...	0.3	...	0.2	0.2	0.1	0.1	0.2	...	...	...
BAD	...	...	0.2	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
UE	...	...	0.1	...	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1	...	...	...
France (prêt souverain)	...	...	0.0	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...	...
Ecart résiduel/Financement du FMI 1/ IMF-FEC	...	...	0.3	...	0.6	0.6	0.5	0.5	...	...	...	...
IMF-MEDC	...	...	0.1	...	0.2	0.2	0.2	0.2	...	...	...	...
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	19,595	21,563	23,436	23,510	25,460	25,372	27,704	27,687	30,106	32,748	35,541	38,532

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI

<sup>1/</sup> Les chiffres peuvent ne pas s'additionner exactement en raison des arrondissements.

**Tableau 7. Côte d'Ivoire : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2018–26**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Obligations basées sur crédit existant</b>									
(Millions DTS)									
Principal	82.0	113.2	112.8	133.4	118.4	103.7	84.2	61.4	46.8
Commissions et intérêts) <sup>1/</sup>	1.9	3.8	3.8	3.8	3.5	3.0	2.4	1.9	1.3
<b>Obligations basées sur crédit existant et nouveau <sup>2/</sup></b>									
Principal	82.0	113.2	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3	115.6
Commissions et intérêts) <sup>1/</sup>	3.1	7.6	8.7	8.7	8.4	7.6	6.5	5.1	3.7
<b>Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau <sup>2/</sup></b>									
Millions de DTS	85.0	120.8	121.6	142.1	132.2	141.5	149.8	135.4	119.4
Milliards de FCFA	65.4	92.5	92.4	107.7	99.9	106.9	113.3	102.3	90.2
Pourcentage des recettes totales	1.3	1.7	1.6	1.7	1.4	1.4	1.4	1.1	0.9
Pourcentage des exportations de biens et services	0.9	1.1	1.0	1.1	0.9	0.9	0.8	0.7	0.5
Pourcentage du service de la dette <sup>3/</sup>	9.7	12.5	8.9	16.5	14.2	13.8	10.0	7.4	7.4
Pourcentage du PIB	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Pourcentage de la quote-part	13.1	18.6	18.7	21.8	20.3	21.7	23.0	20.8	18.4
<b>Encours des crédits du FMI</b>									
Millions de DTS	993.4	1,073.8	961.0	827.5	703.7	569.9	426.6	296.3	180.7
Milliards de francs CFA	764.4	822.1	730.9	627.3	532.0	430.8	322.5	224.0	136.6
Pourcentage des recettes totales	15.6	15.5	12.5	9.8	7.7	5.7	3.9	2.5	1.4
Pourcentage des exportations de biens et services	10.0	9.8	8.0	6.2	4.7	3.5	2.3	1.5	0.8
Pourcentage du service de la dette	113.8	111.4	70.3	96.2	75.4	55.7	28.3	16.1	11.2
Pourcentage du PIB	3.0	3.0	2.4	1.9	1.5	1.1	0.8	0.5	0.3
Pourcentage de la quote-part	152.7	165.1	147.8	127.2	108.2	87.6	65.6	45.6	27.8
<b>Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS)</b>									
Décaissements	193.6	193.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	82.0	113.2	112.8	133.4	123.8	133.8	143.4	130.3	115.6
Pour mémoire:									
PIB nominal (milliards de FCFA)	25,372	27,687	30,106	32,748	35,541	38,532	41,744	45,246	48,733
Exports de biens et services (milliards de FCFA)	7,671	8,370	9,080	10,091	11,296	12,376	13,916	15,070	16,475
Recettes totales (milliards de FCFA)	4,892	5,318	5,856	6,396	6,946	7,545	8,231	8,989	9,701
Service de la dette (milliards de FCFA)	672	738	1,039	652	706	773	1,138	1,389	1,220
CFAF/DTS (moyenne de la période)	769	766	761	758	756	756	756	756	756

Sources: estimations et prévisions du FMI.

<sup>1/</sup> / Le 3 octobre 2016, le Conseil d'administration du FMI a prolongé jusqu'au 31 décembre 2018 l'allègement des intérêts pour les prêts concessionnels qui a été mis en place le 7 janvier 2010. Les taux ci-après sont pris comme hypothèses au-delà de 2018 : les charges d'intérêt prévues entre 2018 et 2020 reposent sur les taux de 0/0/0,25 % par an pour FEC/FCC/FCE et 0/0,25/0,25 % par an, respectivement, pour 2021 et au-delà.

<sup>2/</sup> Y compris les décaissements proposés au titre du nouveau FEC/MEDC.

<sup>3/</sup> Le service total de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

**Tableau 8. Côte d'Ivoire : calendrier des décaissements et des revues des accords FEC/MEDC, 2016–19**

Date de disponibilité	Conditions requises pour le décaissement	Montant (millions de DTS)			En pourcentage de la quote		
		Total	FEC	MEDC	Total	FEC	MEDC
12 décembre 2016	Approbation des accords FEC/MEDC par le Conseil d'administration.	69.686	23.229	46.457	10.714	3.571	7.143
15 avril 2017	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2016, critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue. 1/	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2017	Respect des critères de réalisation à fin juin 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue. 1/	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2018	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2017, critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2018	Respect des critères de réalisation à fin juin 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 avril 2019	Respect des critères de réalisation à fin décembre 2018, critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	96.786	32.262	64.524	14.881	4.960	9.921
15 octobre 2019	Respect des critères de réalisation à fin juin 2019, critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	96.784	32.261	64.523	14.881	4.960	9.920
		650.400	216.800	433.600	100.000	33.333	66.667

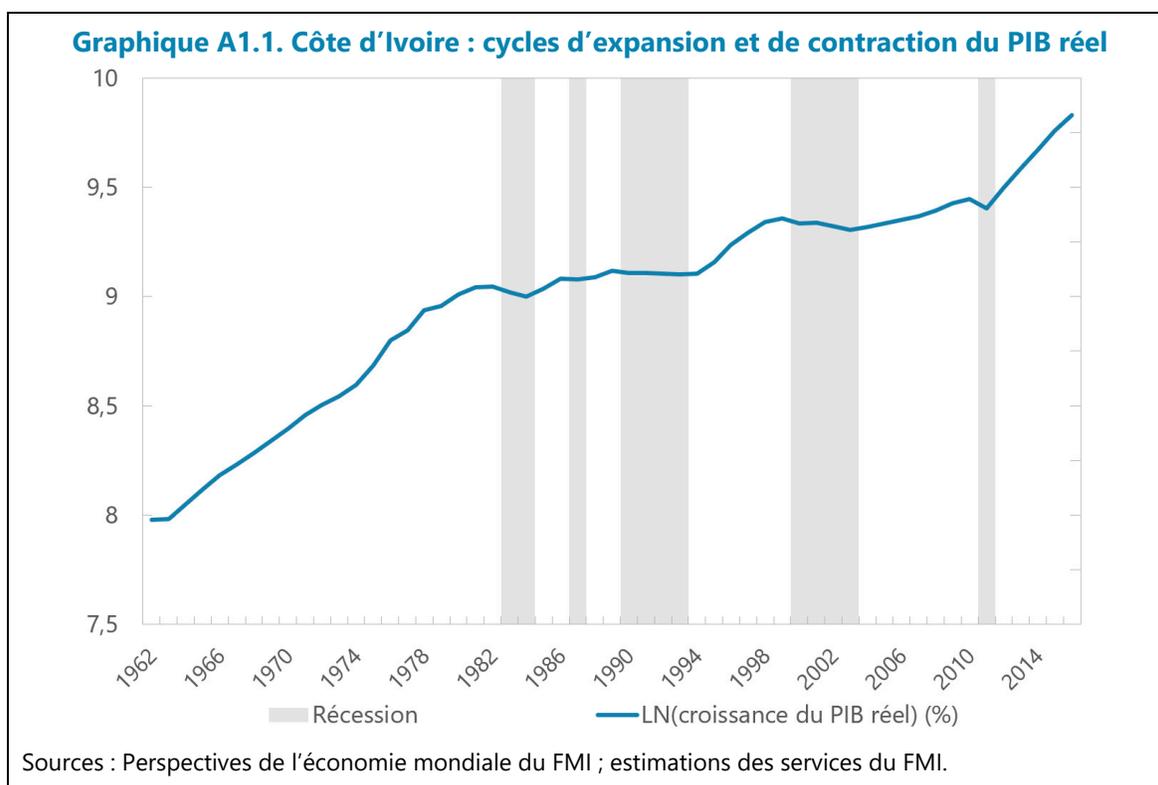
La quote-part de la Côte d'Ivoire est de 650,40 millions de DTS.

1/ Les dates effectives de l'approbation du Conseil étaient le 19 juin 2017 pour les premières revues et le 8 décembre 2017 pour les deuxièmes revues.

## Annexe I. Croissance à moyen terme<sup>1</sup>

*La croissance vigoureuse enregistrée depuis 2012 sera difficile à maintenir si les réformes structurelles favorables à la croissance ne sont pas poursuivies pour améliorer le climat des affaires et l'efficacité de l'investissement public.*

**1. La phase actuelle d'expansion en Côte d'Ivoire et sa durée sont sans précédent dans l'histoire.** Depuis l'indépendance du pays jusqu'en 2016, l'algorithme de Bry et Boschan<sup>2</sup> détermine six phases d'expansion en Côte d'Ivoire, dont la dernière est toujours en cours. Les cinq premières phases d'expansion ont été d'une durée moyenne de 7,2 ans, au cours desquelles le PIB a progressé en moyenne de 3,9 % par an. En conséquence, la phase actuelle d'expansion, qui a débuté en 2012, avec un taux de croissance de 8,9 % en moyenne, est un record historique. L'algorithme détermine également cinq phases de contraction, d'une durée moyenne de 2,4 ans, avec un recul moyen du PIB de 1,3 % par an en moyenne.

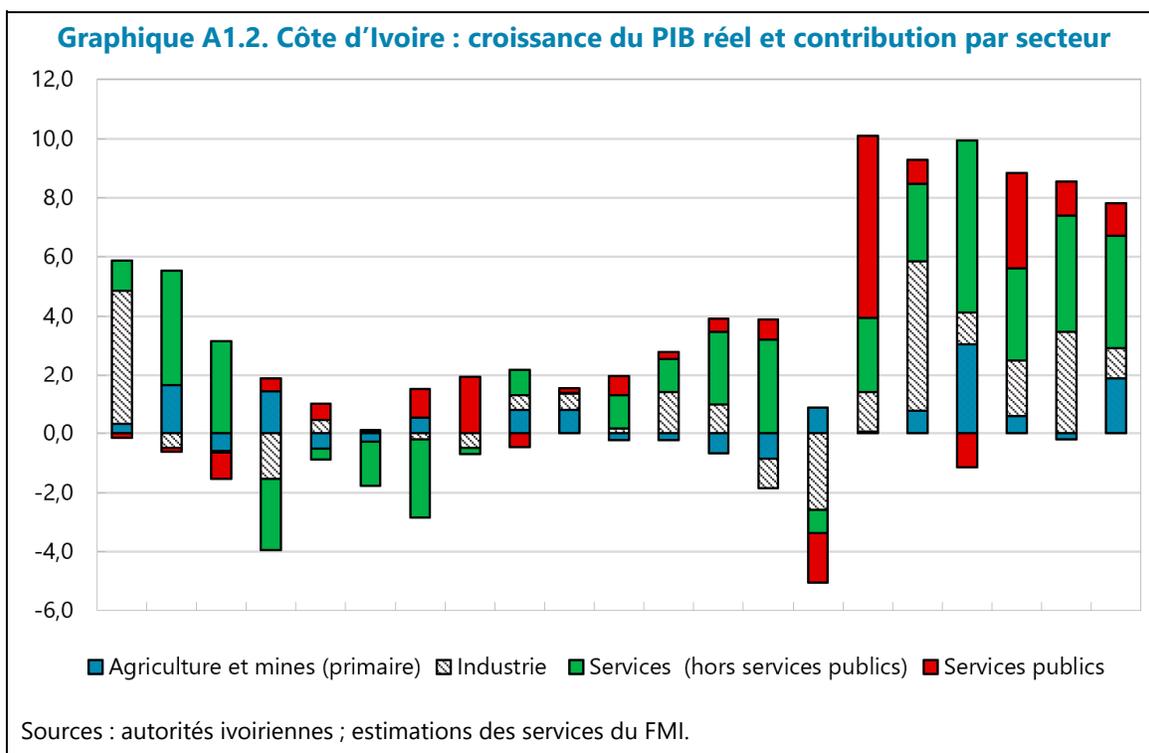


<sup>1</sup> Par Matthieu Bellon et Dominique Simard.

<sup>2</sup> L'algorithme utilise des paramètres normalisés pour détecter les points d'inflexion. Il suppose que les phases d'expansion et de contraction durent au minimum un an, et qu'un cycle complet – une phase d'expansion suivie d'une phase de contraction – s'étend sur 3 ans ou plus. Des reculs de 15 % du PIB ou plus sont considérés comme des phases de contraction, même s'ils ne remplissent pas la condition ci-dessus.

**2. La reprise économique a été portée par un effet de rattrapage de la consommation intérieure et de l'investissement, qui pourront difficilement se maintenir à ce niveau à moyen terme.**

- **Du côté de l'offre, l'essor des services gouvernementaux depuis 2012 a enclenché la reprise qui a continué ensuite d'être portée par les secteurs de l'industrie et des services**, dont les contributions ont été en moyenne d'environ 2,5 % et 3,9 %, respectivement, sur la période 2013-17. Dans l'industrie, le grand moteur a été le secteur de l'énergie, avec d'importants projets tels que la modernisation de deux centrales thermiques et le barrage de Soubré, suivi du secteur de l'extraction, notamment de pétrole, de gaz, et d'or, et du secteur de la construction. Dans les services, les principaux moteurs ont été le commerce de détail et les transports.



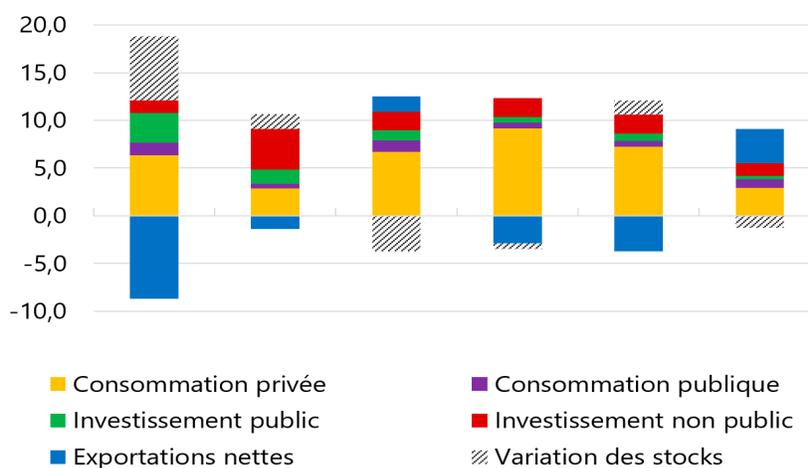
- **Ces moteurs de croissance pourront difficilement se maintenir à ce niveau à terme.** Les secteurs porteurs de croissance depuis 2012 ne sont pas définis dans la littérature comme étant plus propices à une croissance future, à la différence du développement d'un secteur manufacturier ou de la production de biens « complexes » à forte valeur ajoutée<sup>3</sup>. Les autorités devront continuer d'améliorer le climat de l'investissement en Côte d'Ivoire pour

<sup>3</sup> Rodrik, D. (2013), "Unconditional Convergence in Manufacturing", *Quarterly Journal of Economics*, 128, pp. 165–204; Hausmann, R. and B. Klinger (2006), "Structural Transformation and Patterns of Comparative Advantage in the Product Space", CID Working Paper No. 128; Hausmann, R., J. Hwang and D. Rodrik (2007), "What You Export Matters", *Journal of Economic Growth*, 12, pp. 1–25.

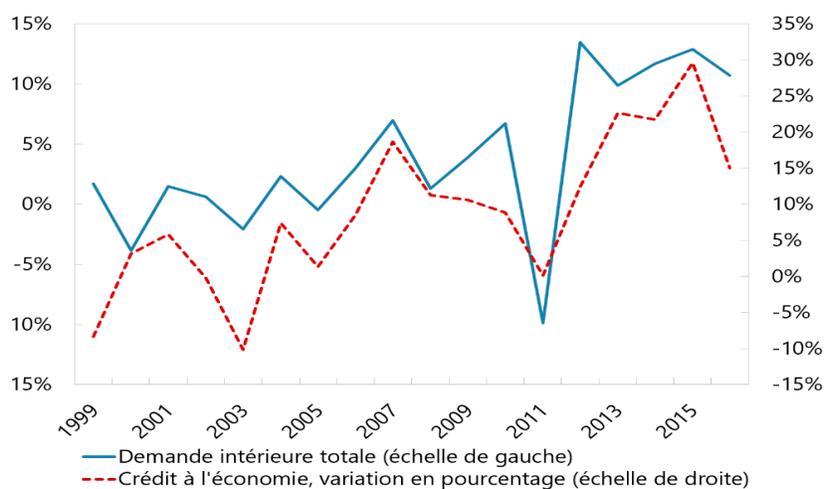
attirer de nouveaux projets, élargir les sources de développement économique, et soutenir une croissance vigoureuse.

**Du côté de la demande, la croissance a bénéficié de l'effet de rattrapage de la consommation intérieure.** Sur la période 2012–17, la croissance a été portée par une reprise de la consommation des ménages ainsi que des investissements, réalisés à la fois par l'administration centrale et les secteurs privé et public. Les exportations nettes ont également favorisé la croissance en 2017. La hausse de la demande intérieure qui a stimulé la reprise a coïncidé avec un fort accroissement du crédit à l'économie.

**Graphique A1.3. Côte d'Ivoire : contribution à la croissance du PIB réel et à la demande globale**  
(en pourcentage)



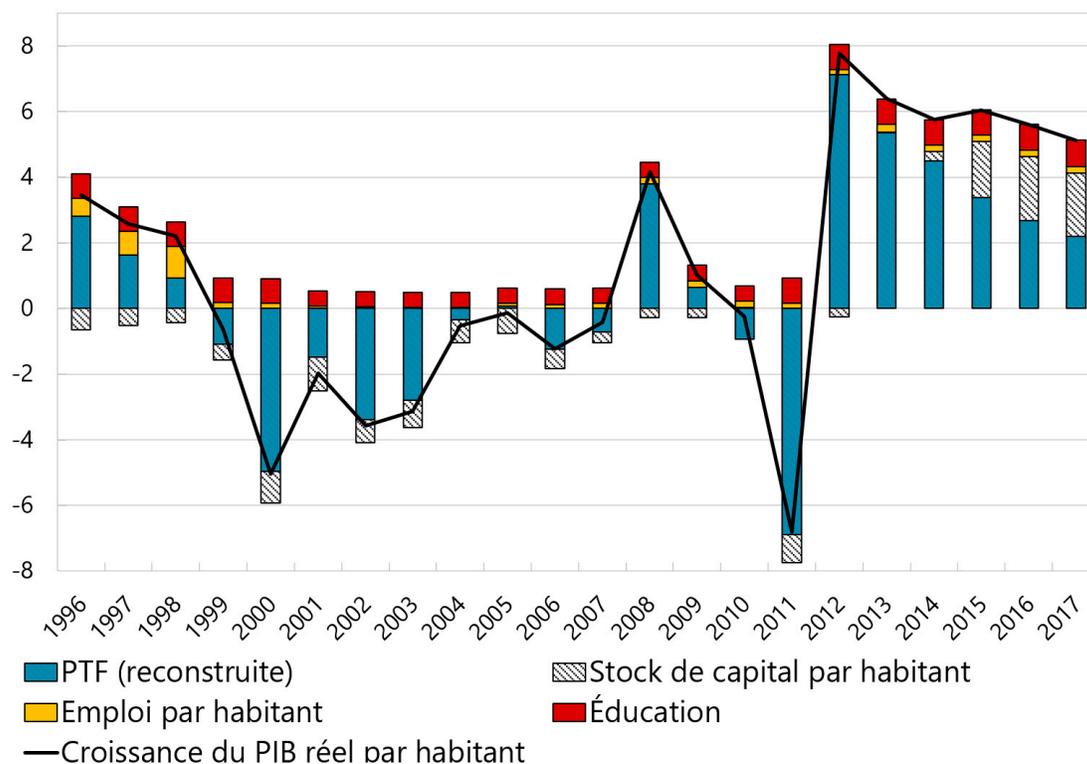
**Croissance de la demande intérieure réelle et du crédit**  
(en pourcentage)



Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; estimations des services du FMI.

**3. La reprise actuelle semble être essentiellement attribuable aux améliorations du résidu de la productivité totale des facteurs (PTF).** Une décomposition comptable de la croissance sur la période 1996-2017 montre que les améliorations continues de l'éducation ont apporté une contribution positive à la croissance par habitant de 0,6 % par an, en moyenne. Les variations du résidu de la PTF qui traduisent la sous-utilisation de la capacité de production et l'affaiblissement du climat des affaires, ont été particulièrement préjudiciables à la croissance durant le conflit. Une diminution lente mais régulière du stock de capital au cours du conflit civil a également contribué à la stagnation du PIB par habitant. En revanche, les améliorations du résidu de la PTF ont été les principaux moteurs de la reprise après 2011.

**Graphique A1.4. Côte d'Ivoire : décomposition par facteur de la croissance du PIB**

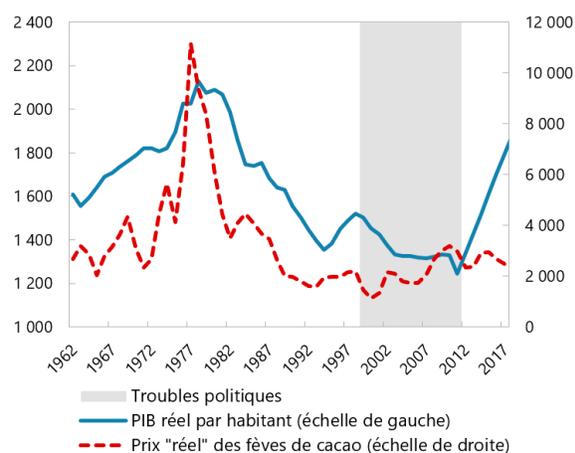


Sources : Penn World Tables ; calculs des services du FMI.

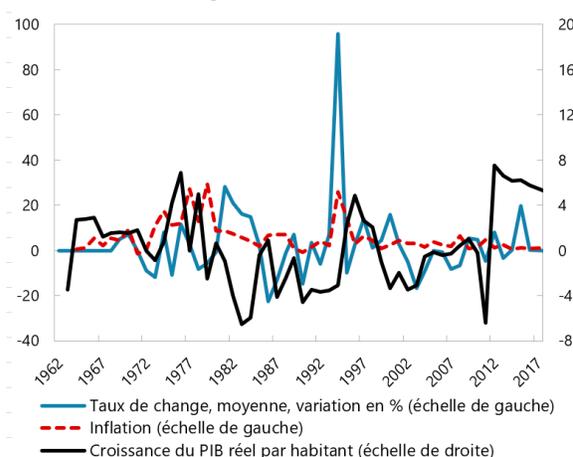
**4. L'accumulation de capital deviendrait un important moteur de croissance si de nouvelles mesures ne sont pas prises pour améliorer le climat des affaires.** Dans la mesure où le résidu de la PTF devrait continuer de baisser avec l'essoufflement des effets de rattrapage post 2011, les autorités doivent accélérer les réformes pour améliorer le climat des affaires. Selon les prévisions, l'éducation devrait continuer d'apporter une contribution légère mais régulière à la croissance. Le stock de capital devrait augmenter, en raison de l'accroissement à la fois de l'investissement non gouvernemental (accroissement moyen de 11,2 % sur 2018-2019) et de l'investissement de l'État (accroissement moyen de 8,9 % sur la même période). Il est fondamental d'améliorer la productivité pour soutenir la croissance à moyen terme au niveau de 2012-17.

**5. Les résultats de la croissance en Côte d'Ivoire semblent être relativement moins dépendants des cours mondiaux du cacao, mais pourraient être freinés par une résurgence de la dette extérieure.** L'expansion de l'économie ivoirienne dans les années 60 et 70, ainsi que la longue récession qui a suivi dans les années 90, reflètent étroitement la hausse puis la baisse des cours du cacao. En outre, la charge de la dette extérieure a augmenté à la fin des années 70, lorsque les cours du cacao ont commencé à chuter, pour culminer en 1994, à la suite de la dévaluation du franc CFA et d'un nouveau recul du PIB par habitant accompagnant la baisse des prix du cacao. En 2000–10, la croissance a souffert de l'agitation politique, malgré la hausse des cours mondiaux du cacao. Depuis 2012, toutefois, le rebond de la croissance par habitant semble être davantage dissocié des cours mondiaux du cacao, notamment en raison de la diversification en cours de l'économie, mais il continue d'être étroitement lié à l'évolution des termes de l'échange.

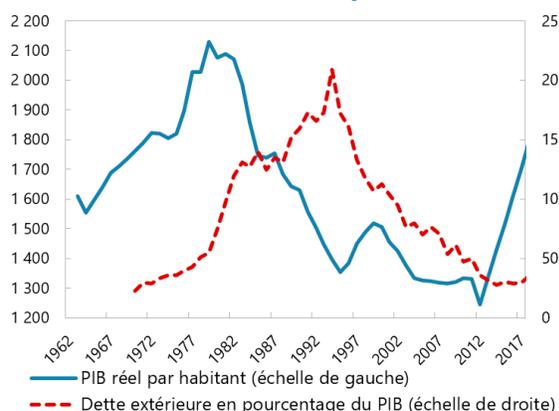
**Graphique A1.5. Côte d'Ivoire : prix réel du cacao et PIB réel par habitant**



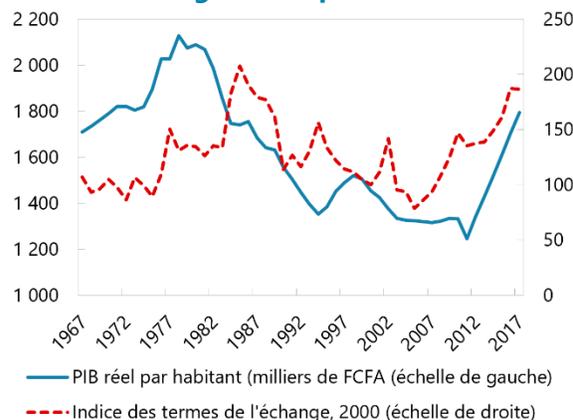
**Graphique A1.6. Côte d'Ivoire : taux de change, inflation et croissance du PIB réel par habitant**



**Graphique A1.7. Côte d'Ivoire : dette extérieure et PIB réel par habitant**



**Graphique A1.8. Côte d'Ivoire : termes de l'échange et PIB par habitant**



Sources : Perspectives de l'économie mondiale du FMI ; indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale ; Penn World Tables.

## Annexe II. État d'avancement des principales recommandations formulées à l'occasion des consultations de 2016 au titre de l'article IV

(Échelle : intégralement mise en œuvre, globalement mise en œuvre, partiellement mise en œuvre, et n'est pas mise en œuvre)

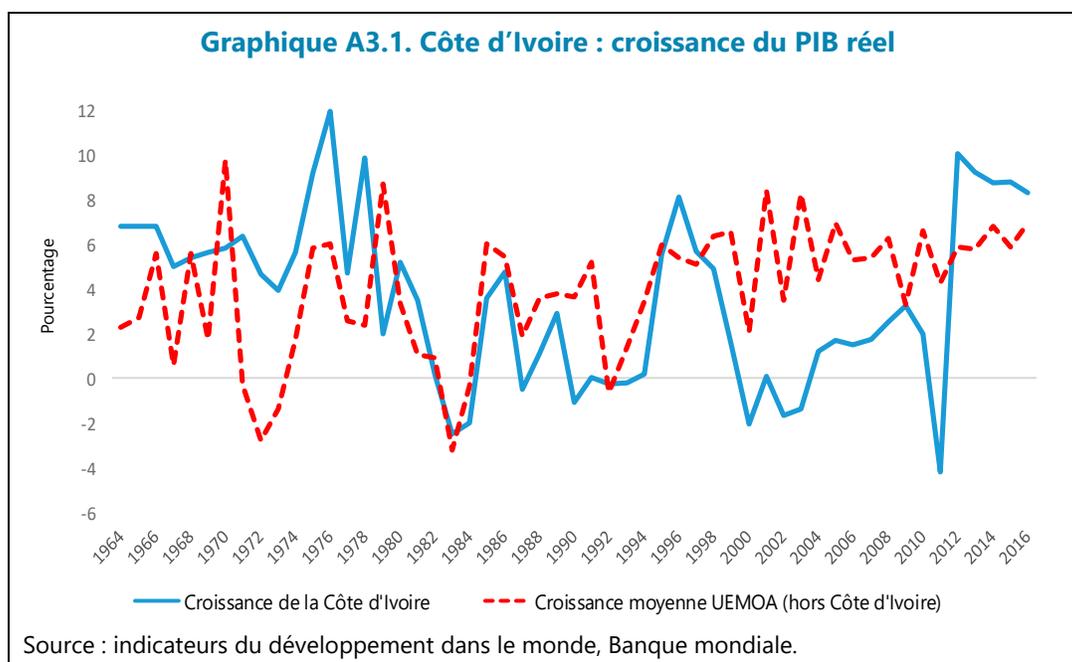
Domaine	Recommandations du FMI	État d'avancement
<b>Secteur budgétaire</b>	1. Réduire progressivement le déficit budgétaire global à 3 % du PIB d'ici 2019, conformément au critère de convergence de l'UEMOA.	Globalement mise en œuvre. Les autorités se sont engagées à réduire le déficit à la norme de l'UEMOA d'ici 2019 et ont adopté des mesures d'assainissement budgétaire. Toutefois, le déficit budgétaire de 2017 a été révisé à la hausse, à 4,5 % du PIB, pour tenir compte de divers chocs intérieurs et extérieurs qui ont frappé le pays.
	2. Accroître la mobilisation des recettes (d'1 point de pourcentage supplémentaire du PIB d'ici 2020) en rationalisant les exonérations fiscales, en élargissant l'assiette de l'impôt, et en continuant d'améliorer l'administration fiscale.	Partiellement mise en œuvre. Les autorités se sont engagées à accroître les recettes et ont adopté de nouvelles mesures à cet effet, qui ont entraîné une augmentation nominale régulière des recettes recouvrées.
	3. Renforcer la gestion des finances publiques (GFP) en continuant d'intégrer les systèmes informatiques du budget et du trésor, en limitant le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses, et en mettant en place le compte unique du Trésor (CUT)	Globalement mise en œuvre. Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, de grands progrès ont été accomplis dans l'amélioration des pratiques de GFP, le renforcement des systèmes informatiques, et la mise en place du CUT.
	4. Renforcer les institutions de gestion de l'investissement public (GIP) et créer un cadre d'analyse exhaustive des risques budgétaires que présentent les projets de PPP.	Globalement mise en œuvre. Grâce à l'appui de l'assistance technique du FMI, les autorités ont considérablement modernisé leurs capacités de GIP ainsi que leur évaluation et suivi des risques présentés par les PPP.
<b>Gestion de la dette</b>	5. Mettre en œuvre une stratégie prudente de gestion de la dette pour pouvoir mener une politique budgétaire anticyclique et préserver la viabilité de la dette.	Globalement mise en œuvre. La stratégie actualisée de la dette à moyen terme pour 2015–19 vise à maintenir la viabilité de la dette, assure un bon équilibre entre les sources intérieures et extérieures d'endettement, et permet des opérations dynamiques de gestion de la dette afin de réduire les risques et les coûts d'endettement.
	6. Améliorer la gestion de la dette intérieure en transformant la dette titrisée non négociable en titres d'État négociables.	Intégralement mise en œuvre. Les titres non négociables détenus par la banque nationale d'investissement (BNI) ont été convertis en titres négociables, afin de renforcer sa situation de liquidité.
	7. Achever la réorganisation de la Direction de la dette selon la structure « front office, middle office, back office », et renforcer le rôle du Comité national de la dette publique.	Intégralement mise en œuvre. La réorganisation a été achevée.

Domaine	Recommandations du FMI	État d'avancement
<b>Secteur financier</b>	8. Encourager la reconstitution de volants de fonds propres dans le secteur bancaire en favorisant le respect des décisions correspondantes prises par la Commission bancaire régionale.	Partiellement mise en œuvre. Les volants de fonds propres sont globalement satisfaisants, mais le ratio moyen d'adéquation des fonds propres est à peine supérieur à la norme réglementaire.
	9. Renforcer la solidité du secteur bancaire en restructurant ou en privatisant rapidement les banques publiques fragiles, sur la base d'une évaluation réaliste des coûts budgétaires y afférents.	Globalement mise en œuvre. Les autorités ont liquidé ou privatisé la plupart des banques publiques (dans un cas, le processus de privatisation a été retardé par les requêtes de l'ancien propriétaire), et elles ont renforcé la situation de liquidité d'une banque publique d'investissement de taille moyenne. Les autorités ont décidé de restructurer et de recapitaliser les petites caisses d'épargne publiques, mais les progrès ont été plus lents que prévu.
	10. Promouvoir l'inclusion financière en modernisant le cadre réglementaire, en améliorant les services financiers numériques, en créant un bureau du crédit, et en restructurant les institutions de microfinance.	Partiellement mise en œuvre. Le bureau du crédit a été mis en place et est devenu opérationnel, mais la restructuration des institutions de microfinance a progressé lentement.
<b>Secteur réel</b>	11. Améliorer la cohérence des projections macroéconomiques et réduire leur tendance à l'optimisme.	Partiellement mise en œuvre. Les autorités ont amélioré la cohérence et la solidité de leurs projections, mais une légère tendance à l'optimisme persiste.
	12. Accélérer les réformes structurelles du côté de l'offre pour continuer d'améliorer la productivité.	Partiellement mise en œuvre. Les réformes structurelles se sont poursuivies, avec la mise en place d'un bureau du crédit, le renforcement de l'application des contrats et du règlement de l'insolvabilité, et l'amélioration de la transparence des permis de construire, bien que les réformes se soient ralenties, comme en témoignent les médiocres indicateurs du rapport sur la conduite des affaires de la Banque mondiale.
<b>Statistiques</b>	13. Continuer d'améliorer la comptabilité nationale en achevant rapidement les comptes nationaux de 2014, en préparant ceux pour fin 2015 sur une base trimestrielle, et en publiant des données trimestrielles de comptabilité nationale.	Globalement mise en œuvre. Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, les autorités ont amélioré les comptes nationaux annuels et commencé à publier les comptes nationaux trimestriels, mais des lacunes persistent dans l'établissement et la communication des données.
	14. En matière de statistiques du secteur extérieur, améliorer la couverture des services, des transferts, et des stocks et flux du secteur privé non bancaire.	Globalement mise en œuvre. De grands progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la solidité des statistiques extérieures, mais il convient de faire plus pour dissiper les craintes d'une éventuelle sous-déclaration des importations de biens et services.

## Annexe III. Retombées intra régionales dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine : rôle de la Côte d'Ivoire<sup>1</sup>

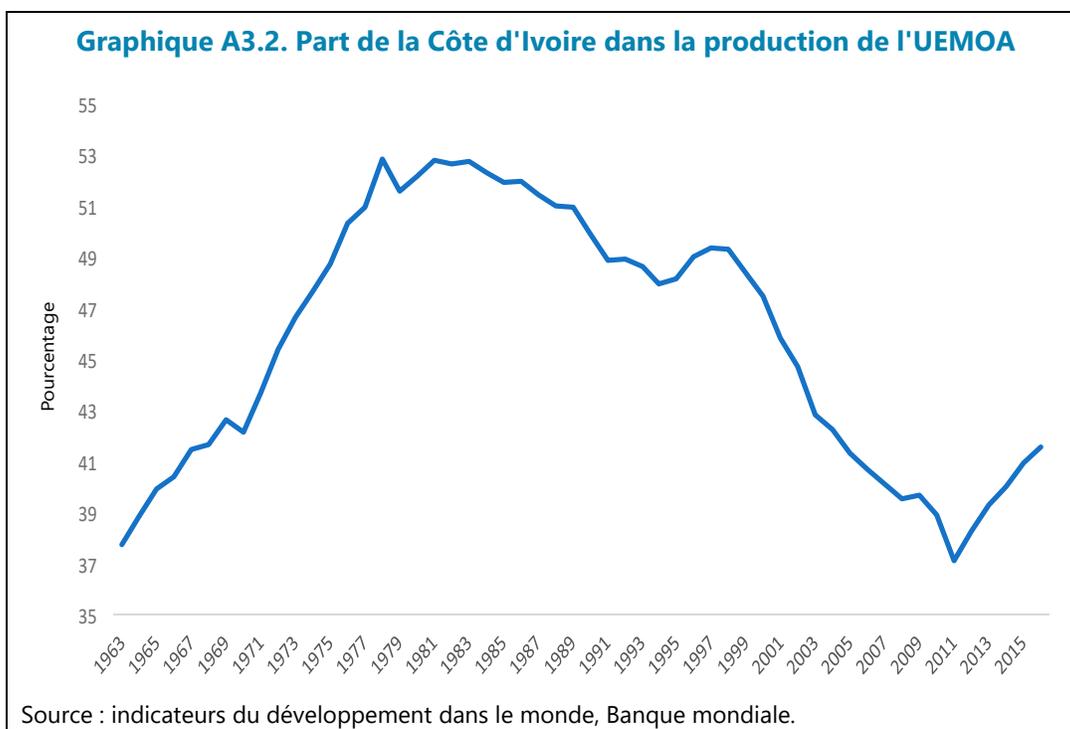
La Côte d'Ivoire est l'économie dominante de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA),<sup>2</sup> et est étroitement liée aux autres pays de la région. La situation macroéconomique de la Côte d'Ivoire a un impact considérable sur les résultats économiques des pays de l'UEMOA. Pour préserver sa forte position de chef de file régional, toutefois, la Côte d'Ivoire doit se prémunir contre tout revers de croissance.

**1. La croissance en Côte d'Ivoire et sa position dominante au sein de l'UEMOA ont été amoindries au cours des périodes de détérioration des termes de l'échange et de difficultés politiques.** La Côte d'Ivoire, première économie de l'UEMOA, a connu une croissance rapide au cours des années 60 et 70, imputable essentiellement au boom de ses exportations – notamment de cacao et de café – qui ont bénéficié de conditions de marché favorables. Toutefois, avec la volte-face des cours mondiaux du cacao et du café dans les années 80, la croissance s'est ralentie. La forte détérioration des termes de l'échange a entraîné une surévaluation considérable du taux de change, et en conséquence, une baisse du revenu réel conjuguée à des déséquilibres intérieur et extérieur. La part de la Côte d'Ivoire dans le PIB de l'UEMOA a connu une tendance baissière entre le début des années 80 et 1994. Après une courte période de reprise suite à la dévaluation du franc CFA en 1994 et à la mise en œuvre de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles visant à favoriser l'activité économique, le pays a plongé dans une période de difficultés politiques qui ont ralenti la croissance de 2000 à 2011, et sa part dans le PIB de l'UEMOA est tombée à environ 36 % en 2011.



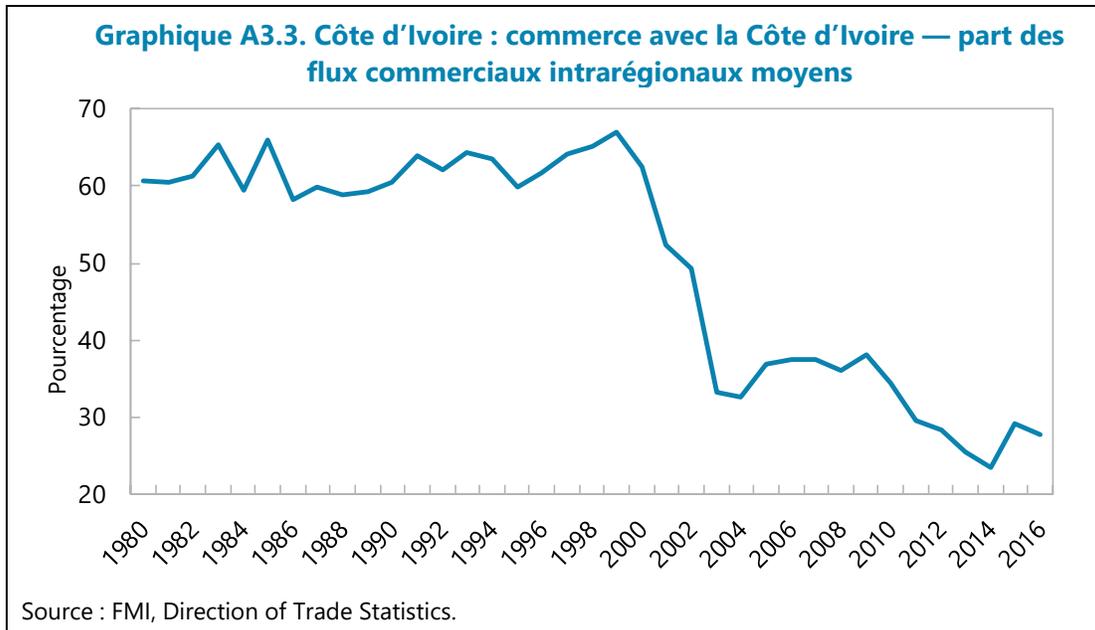
<sup>1</sup> Par Kader Amadou.

<sup>2</sup> L'UEMOA regroupe huit pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

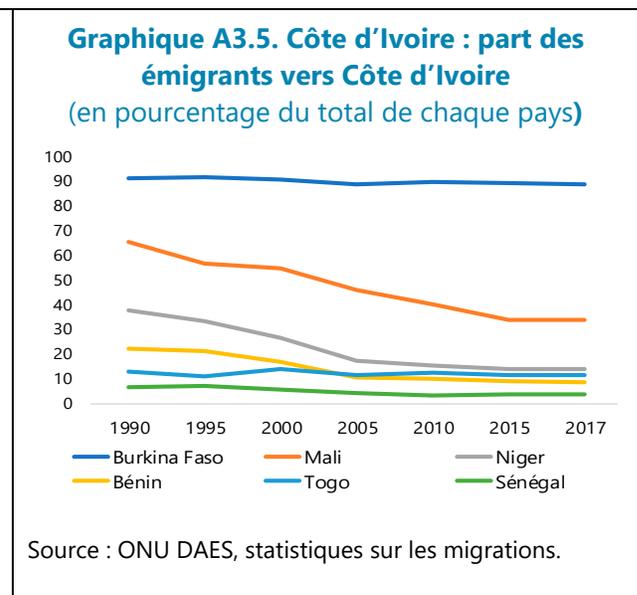
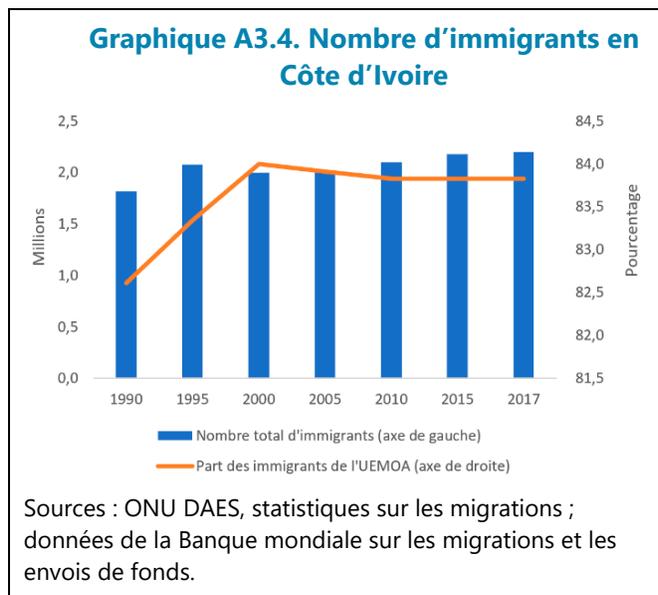


## 2. La Côte d'Ivoire est liée aux autres pays de l'UEMOA par le commerce, les envois de fonds des travailleurs, et les flux financiers.

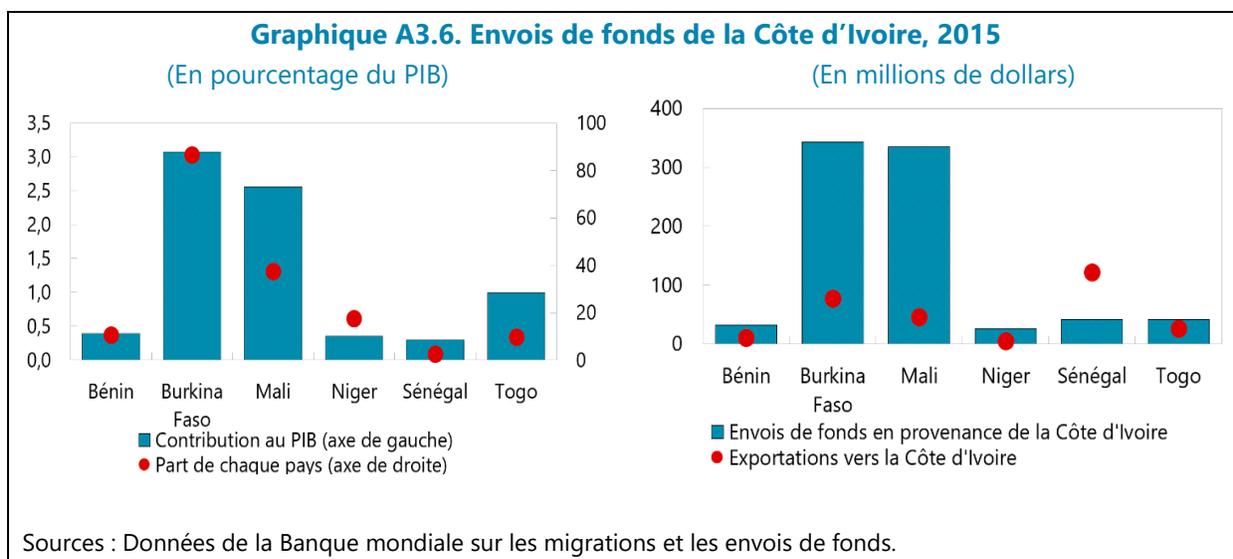
- Commerce.** Les pays de l'UEMOA sont membres d'une union monétaire et d'une zone de libre échange dans laquelle les marchandises circulent librement d'un pays membre à l'autre et des tarifs douaniers communs s'appliquent aux importations en provenance des pays extérieurs à l'union. La Côte d'Ivoire a été un grand partenaire commercial pour les autres pays de l'UEMOA. Toutefois, le repli de son activité économique entre 2000 et 2011 a poussé ses voisins de l'UEMOA à diversifier leurs partenariats, réduisant ainsi le canal par lequel les retombées de la croissance ivoirienne se transmettent aux autres pays de la région. Un certain nombre de flux commerciaux ont été détournés vers les ports de Cotonou et de Lomé au Bénin et au Togo. Malgré la reprise, la Côte d'Ivoire ne récupère pas les niveaux de parts de marché de l'UEMOA qu'elle avait avant 1999.



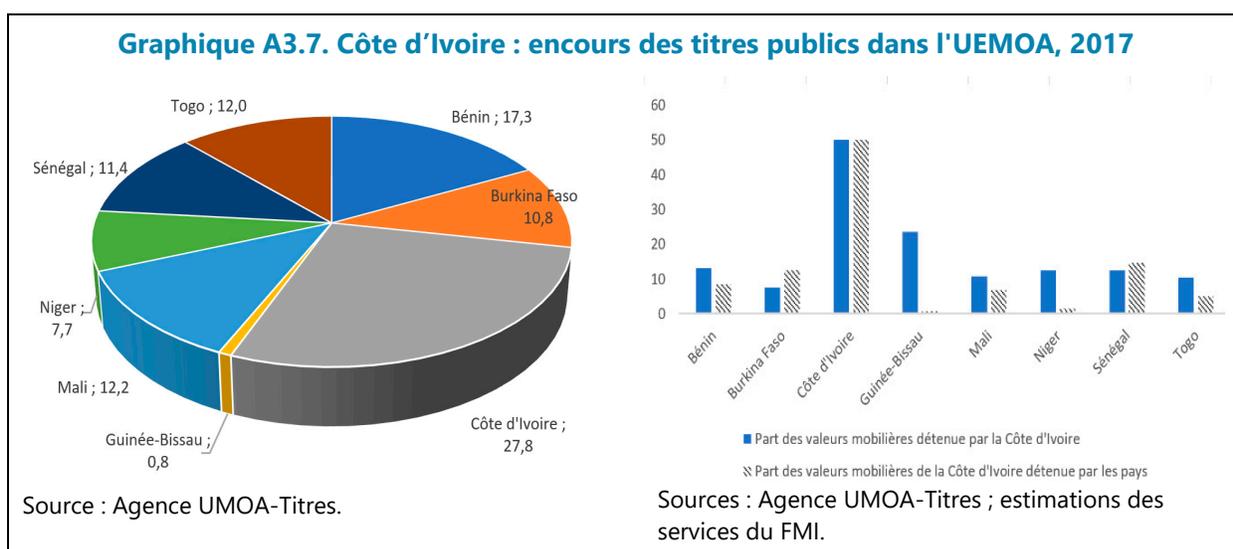
- Envois de fonds des travailleurs migrants.** Depuis des décennies, la Côte d'Ivoire est une destination privilégiée pour les immigrants en provenance des autres pays de l'UEMOA, qui ont représenté près de 84 % des 2,2 millions d'immigrants en 2017. En 2015, les envois de fonds depuis la Côte d'Ivoire ont été de l'ordre de 87 % du total des transferts effectués par les travailleurs migrants et ont représenté 3,1 % du PIB pour le Burkina Faso<sup>3</sup>. Les autres pays ont également reçu des envois de fonds non négligeables. En 2015, les recettes des pays de l'UEMOA (à l'exception du Sénégal) en provenance de leurs travailleurs expatriés en Côte d'Ivoire ont été supérieures à celles provenant de leurs échanges commerciaux.



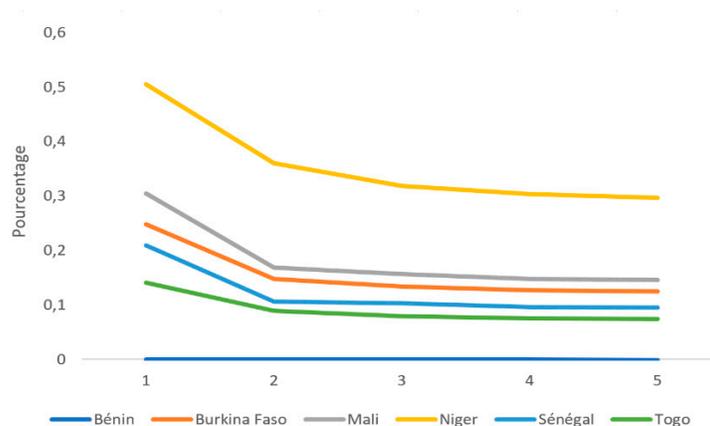
<sup>3</sup> Matrice 2015 des transferts bilatéraux de la Banque mondiale.



- Flux financiers.** La Côte d'Ivoire joue un rôle essentiel dans le développement du marché financier régional, car elle est le principal émetteur d'obligations et de bons du Trésor. Elle représente environ 28 % du total des titres en circulation dans l'UEMOA et détient une part non négligeable des titres en circulation dans la plupart des pays.



**3. Les retombées de la croissance ivoirienne sur les autres pays de l'UEMOA sont significatives.** Après neutralisation des chocs de la demande mondiale et de ceux spécifiques aux différents pays, un choc positif sur la production réelle de la Côte d'Ivoire entraîne une augmentation du PIB réel de la plupart des pays de l'UEMOA. Pour le Niger, le Mali, le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo, le choc se transmet très rapidement et les réactions sont relativement fortes. Plus précisément, un choc en provenance de Côte d'Ivoire entraînant une hausse de 1 % du PIB réel ivoirien la première année, entraîne une hausse du PIB réel d'environ 0,5 % au Niger, 0,3 % au Mali, 0,25 % au Burkina Faso, 0,2 % au Sénégal et 0,14 % au Togo.

**Graphique A3.8. Côte d'Ivoire : réactions du PIB réel aux chocs positifs de la Côte d'Ivoire <sup>1</sup>**

Source : Estimations des services du FMI.

<sup>1</sup>Réaction à un choc positif en provenance de Côte d'Ivoire qui a entraîné une augmentation de 1 % de son PIB réel.

**4. Les chocs en provenance de Côte d'Ivoire contribuent aux fluctuations du PIB réel dans plusieurs pays de l'UEMOA.** Les estimations montrent que les chocs en provenance de Côte d'Ivoire contribuent plus que les chocs de la demande mondiale à expliquer la variabilité de la production réelle dans plusieurs pays de la région. Ces contributions sont de l'ordre de 11,5 % au Burkina Faso, de 11,0 % au Niger, 6,9 % au Sénégal et de 6,3 % au Mali. Les chocs particuliers aux pays semblent être ceux qui contribuent le plus à expliquer les fluctuations du PIB réel de chaque pays.

**Tableau A3.1. Décompositions de la variance**  
(en pourcentage de la variance de la croissance)

	Chocs sur la demande	Chocs sur la Côte d'Ivoire	Chocs propres à chaque pays
Bénin	0.04	0.00	99.96
Burkina Faso	6.16	11.47	82.37
Mali	1.67	6.33	91.99
Niger	5.86	10.96	83.18
Sénégal	2.39	6.90	90.71
Togo	1.60	1.19	97.20

Source : estimations des services du FMI.

**5. De solides politiques macroéconomiques permettraient à la Côte d'Ivoire d'assurer sa stabilité et une croissance soutenue et de maintenir sa forte position de chef de file régional.**

Une poursuite des améliorations du climat des affaires doperait la croissance et permettrait à la Côte d'Ivoire de maintenir son rôle de chef de file au sein de l'UEMOA. Même si la plupart des pays de l'UEMOA bénéficient de la croissance vigoureuse de la Côte d'Ivoire, le moindre repli de l'activité économique ivoirienne réduit son influence dans la région et affaiblit le canal de transmission de ses externalités vers les autres pays de l'union.

Annexe IV. Matrice d'évaluation du risque<sup>1</sup>

Sources de risques	Probabilité relative	Impact en cas de concrétisation du risque	Riposte recommandée
Recul de l'intégration transfrontalière	<b>Moyenne</b>	<b>Moyen/fort</b> Des revirements dans la coordination des politiques économiques pourraient réduire les entrées de flux internationaux et compromettre l'accès aux marchés à l'exportation.	Renforcer les marchés obligataires et les échanges commerciaux régionaux, reconstituer les marges de manœuvre budgétaires en mobilisant des recettes intérieures, et élaborer avec prudence les programmes d'investissement public.
Incertitudes liées au double risque qui pèse sur la croissance économique américaine	<b>Moyenne</b>	<b>Moyen/fort</b> La volatilité du taux de change et des flux de capitaux ainsi qu'une décompression des primes de terme pourraient nuire à l'accès aux marchés internationaux de la dette, augmenter les coûts de financement et du service de la dette, et accentuer le risque de surendettement.	
Durcissement de la situation financière mondiale	<b>Forte</b>		
Fort ralentissement de la croissance en Chine et ses retombées	<b>Faible/Moyenne</b>	<b>Fort</b> Pourrait entraîner une baisse des investissements en infrastructures.	Renforcer le climat des affaires pour diversifier la base d'investisseurs et les marchés à l'exportation. Sauvegarder une marge de manœuvre budgétaire pour une politique anticyclique. Renforcer la résilience du secteur bancaire en constituant des volants de fonds propres anticycliques.
Fort ralentissement dans les principaux pays avancés	<b>Moyenne /Forte</b>	<b>Fort</b> Impact négatif sur la hausse des exportations et sur la croissance, en raison de la baisse des entrées d'IDE	
Conditions climatiques défavorables	<b>Moyenne</b>	<b>Fort</b> Impact négatif sur la production et les exportations agricoles, diminution des recettes fiscales issues du cacao, accroissement des besoins de subventions, et baisse du niveau de vie de la population.	Gérer la situation budgétaire afin d'atténuer l'impact sur les pauvres, en assurant des dépenses ciblées. Surveiller les effets de second tour sur l'inflation.
Difficultés financières des entreprises et des banques publiques	<b>Moyenne</b>	<b>Faible/moyen</b> Impact négatif sur le budget et le secteur bancaire.	Restructurer les entreprises publiques déficitaires ; améliorer le suivi des entreprises publiques ; recapitaliser et restructurer les banques publiques en difficulté.

Baisse des cours du cacao	<b>Moyenne</b>	<b>Fort</b> Impact négatif sur les producteurs de cacao, les recettes budgétaires, et la croissance économique.	Ajuster les prix réglementés du cacao conformément au cours du marché mondial.
Mobilisation des recettes plus faible que prévu	<b>Moyenne</b>	<b>Moyen/fort</b> Accroissement du déficit budgétaire et des besoins de financement, diminution des ressources disponibles pour les dépenses d'investissement et le service de la dette.	Adopter des mesures visant à mobiliser les recettes, optimiser les dépenses courantes, et procéder à une nouvelle hiérarchisation des investissements publics.

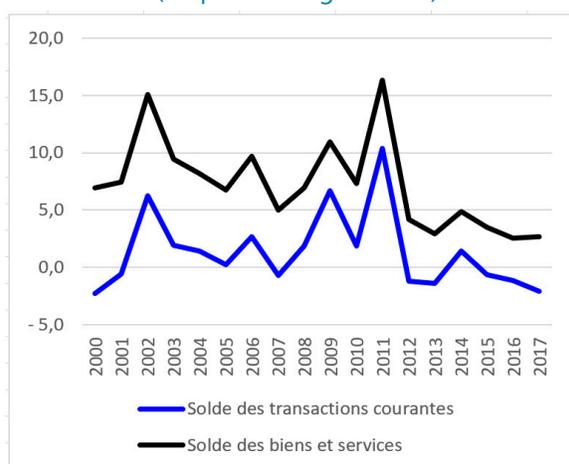
<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative des risques énumérés est l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur la référence (« faible » indiquant une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » entre 10 et 30 %, et « forte » entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément.

## Annexe V. Évaluation du secteur extérieur<sup>1</sup>

**1. La position extérieure de la Côte d'Ivoire en 2017 a été plus ou moins conforme aux fondamentaux et aux paramètres de la politique économique.** Le taux de change réel est modérément sous-évalué par rapport aux fondamentaux. Le modèle de compte courant et le modèle de l'indice TCER semblent indiquer une sous-évaluation de 1,0 % et de 7,0 %, respectivement. Toutefois, les services du FMI estiment que les résultats du modèle de compte courant sont plus fiables, car les fondamentaux macroéconomiques jouent un rôle limité dans le modèle de l'indice TCER.

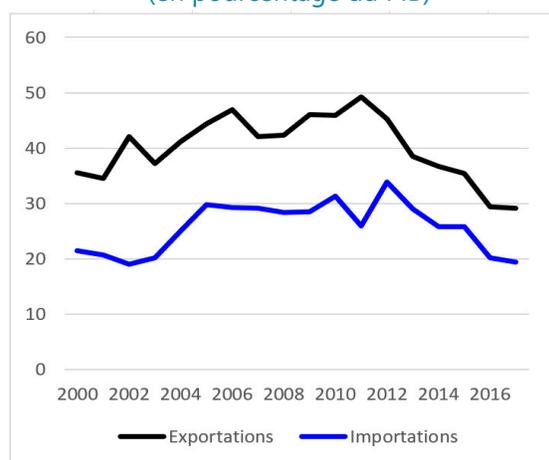
**2. Le solde des transactions extérieures courantes de la Côte d'Ivoire est légèrement déficitaire depuis 2015.** Depuis 2000, le solde des transactions courantes a été volatil, mais la plupart du temps en excédent (graphique 1). Après un pic en 2014, sous l'effet de l'augmentation des exportations de cacao, le déficit a avoisiné en moyenne 1 % du PIB. Le graphique 2 montre qu'à partir de 2013, le PIB nominal a augmenté plus rapidement que les exportations et les importations, semblant indiquer une contribution de plus en plus forte de la demande intérieure à la croissance.

**Graphique A5.1. Côte d'Ivoire : solde des transactions courantes, 2000–17**  
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

**Graphique A5.2. Côte d'Ivoire : importations exportations, 2000–17**  
(en pourcentage du PIB)

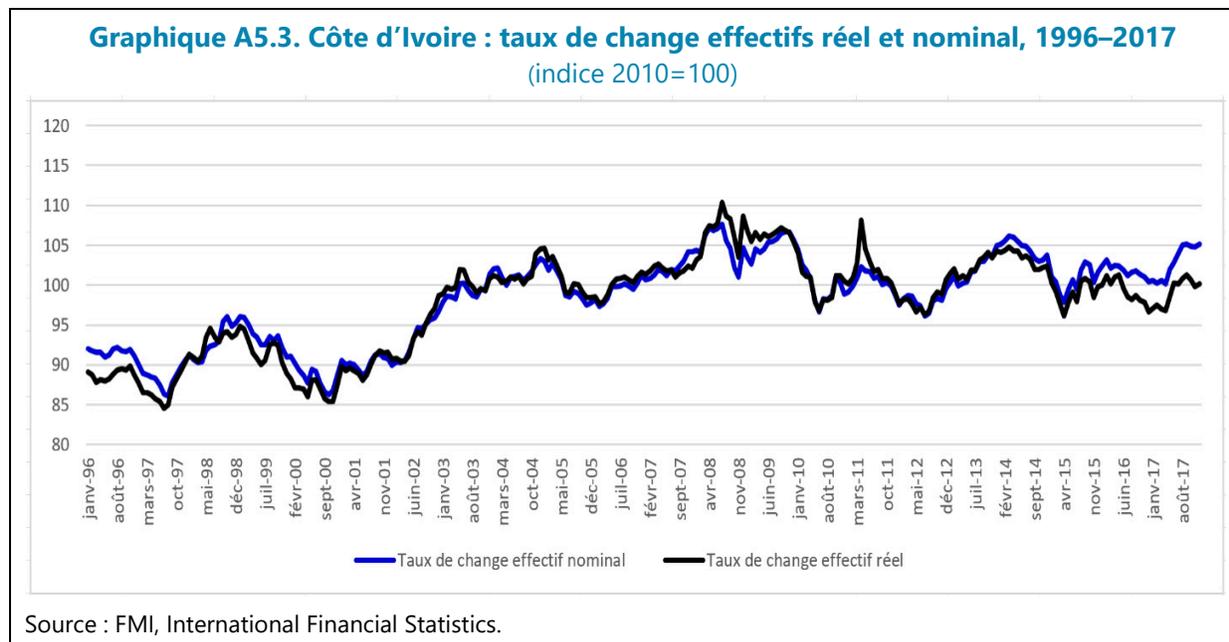


Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

**3. À moyen terme, le déficit des transactions courantes devrait progressivement s'accroître, sous l'effet d'une forte demande intérieure continue.** Les projections des services du FMI tablent sur un creusement du déficit des transactions courantes à 3,1 % du PIB en 2018–20, puis sur une amélioration à environ 2,4 % du PIB d'ici 2023, contre 2,1 % du PIB en 2017. L'amélioration projetée du solde commercial sur la période 2018–23— en raison d'une hausse des exportations de produits transformés—serait plus que compensée par les balances négatives des services ainsi que des revenus primaires et secondaires.

<sup>1</sup> Par Fabio Comelli.

**4. Le taux de change effectif réel (TCER) de la Côte d'Ivoire s'est apprécié d'environ 1 % depuis la fin de l'année 2015.** En outre, au cours de la même période, le taux de change effectif nominal s'est apprécié d'environ 3,5 %, sous l'effet de l'appréciation nominale de l'euro (auquel est rattaché le franc CFA) par rapport aux principales devises.



**5. L'évaluation du TCER repose sur la méthodologie « EBA-Lite » (External Balance Assessment) du FMI, au moyen des méthodes du compte courant et du TCER.**

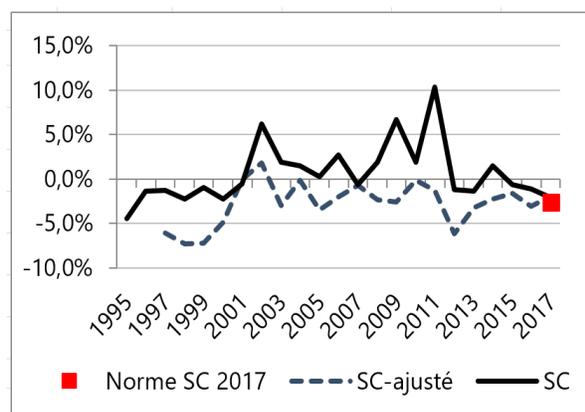
- La méthode du compte courant semble indiquer que le taux de change effectif réel était sous-évalué de 1,0 % en 2017. Selon une analyse modélisée, la norme de déficit du compte courant corrigé des variations conjoncturelles serait de -2.6 % du PIB<sup>2</sup>. En supposant une élasticité du solde du compte courant par rapport au taux de change de -0.46, il faudrait que le taux de change réel s'apprécie de 1 % pour éliminer l'écart entre la norme et le compte courant effectif (graphique 4 et tableau 1).
- La méthode du TCER indique que le taux de change réel était sous-évalué de 7 % en 2017. Comme la méthode du compte courant, le modèle de l'indice TCER repose sur une forme

<sup>2</sup> La norme de compte courant comporte deux volets : l'un est l'écart de politique (écart entre la politique économique effectivement menée par un pays et la politique économique optimale qu'il pourrait mener) et l'autre est le compte courant ajusté (produit du niveau des fondamentaux économiques et des coefficients d'une régression de panel). La régression de panel, estimée sur un échantillon de 49 pays développés et émergents sur la période 1980–2010, comprend un ensemble de fondamentaux traditionnels, de facteurs financiers, de facteurs cycliques/temporaires, et de régressions liées à la politique économique, la plupart de ces variables étant calculées comme l'écart d'un pays par rapport à une contrepartie monde (voir document de travail du FMI WP/13/272).

réduite de l'équation du TCER<sup>3</sup>. Le TCER ajusté est calculé comme le produit des estimations du coefficient de régression de panel et du niveau des variables explicatives<sup>4</sup>.

- Dans l'ensemble, les estimations montrent une sous-évaluation du taux de change effectif réel. Même si les deux méthodes semblent indiquer des niveaux différents de sous-évaluation réelle, la méthode du compte courant est jugée plus fiable que celle du modèle de l'indice TCER, car elle tient compte de l'orientation de la politique budgétaire. En outre, dans le modèle de l'indice TCER, la valeur ajustée du TCER – essentielle pour calculer l'écart de TCER – est presque entièrement déterminée par le terme constant (qui représente 87 % de la valeur ajustée).

**Graphique A5.4. Côte d'Ivoire : solde courant, effectif, ajusté et norme, 1995–2017**



Source : estimations des services du FMI.

**Tableau A5.1. Résumé des conclusions de l'évaluation EBA-Lite**

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

EBA-Lite : résumé des conclusions		
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)		
(1)	Solde courant : projection	-2,1
(2)	Solde courant : ajusté	-2,0
(3)	Écart de politique économique	0,6
(4)=(2)-(3)	Solde courant : norme	-2,6
(5)=(1)-(4)	Solde courant : écart	0,5
(6)	Élasticité du SC au TCER (ratio)	-0,5
(7)=(5)/(6)	Écart du taux de change réel (pourcentage)	-1,0

Source : estimations des services du FMI.

## 6. À partir des réformes structurelles menées dans plusieurs domaines, la compétitivité de la Côte d'Ivoire mérite de continuer d'être améliorée.

- **Gouvernance.** Depuis 2012, les autorités ont renforcé le contexte réglementaire et mis sur pied des entités de lutte contre la corruption<sup>5</sup>. Elles ont adopté le décret anti-corruption de 2013 et mis en place la Haute autorité pour la bonne gouvernance (2014) et la Brigade anti-racket (2014). Ces réformes ont contribué à améliorer la gouvernance. La note obtenue en

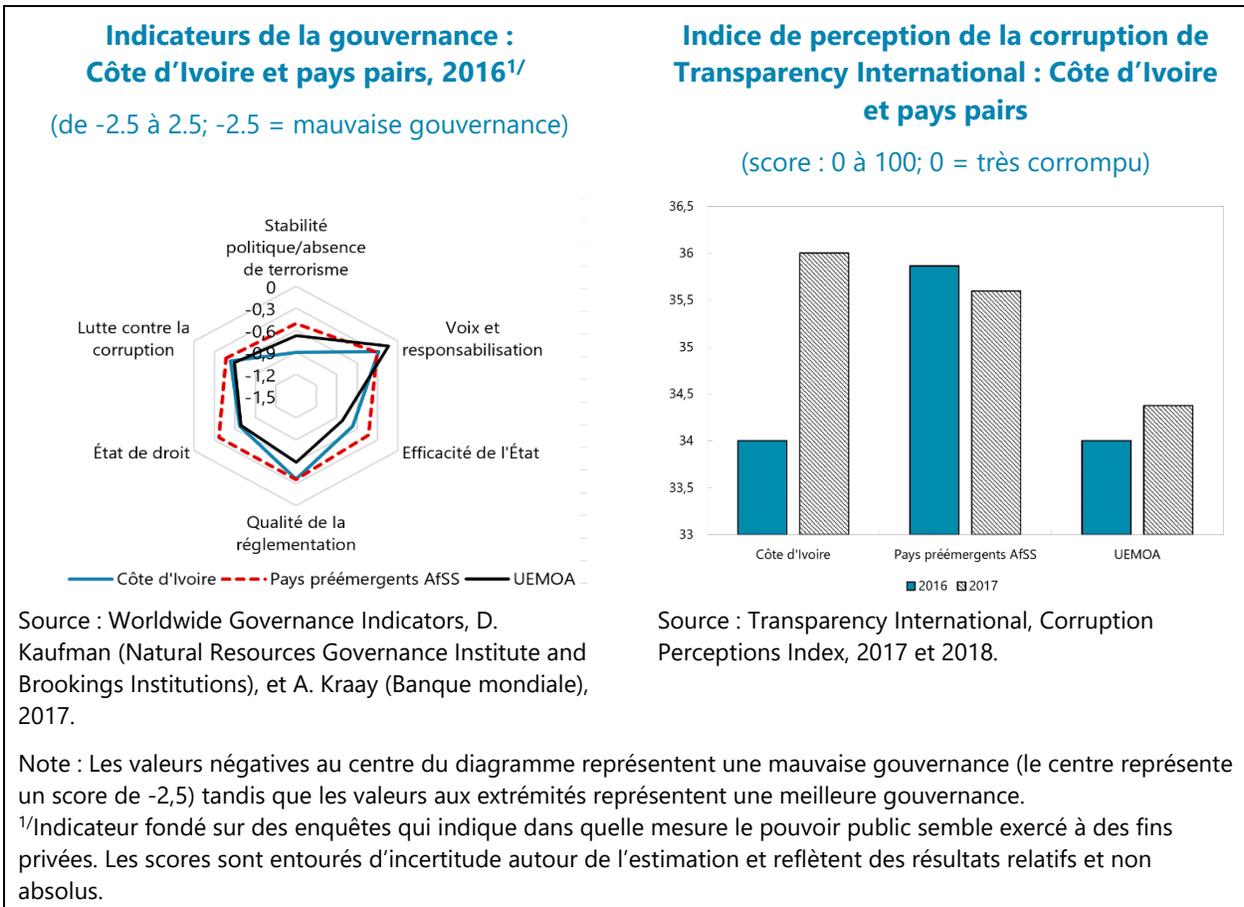
<sup>3</sup> Les variables explicatives de ce modèle peuvent être regroupées en variables liées à la politique économique et en fondamentaux non liés à la politique économique. Les premières sont les suivantes : interventions sur les marchés des changes, taux d'intérêt réel à court terme, et contrôles de capitaux. Les secondes sont les suivantes : productivité, biais financier national, termes de l'échange, ouverture commerciale, avoirs extérieurs nets, écart de production, aide et envois de fonds des travailleurs migrants.

<sup>4</sup> L'équation est estimée pour 141 pays (avancés, émergents, et à faible revenu) sur la période 1995–2013.

<sup>5</sup> Transparency International (2016) "Corruption et lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire", 14 mars 2016.

2017 à l'indice de perception de la corruption de Transparency International<sup>6</sup> s'est améliorée par rapport à 2016, de 32 à 36 %.

- Climat général des affaires. Les indicateurs du rapport de la Banque mondiale sur la conduite des affaires<sup>7</sup>** signalent un certain nombre de domaines où le climat des affaires mérite d'être amélioré par rapport aux pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne, notamment en matière de paiement des impôts, d'accès au financement, et de protection des investisseurs minoritaires.

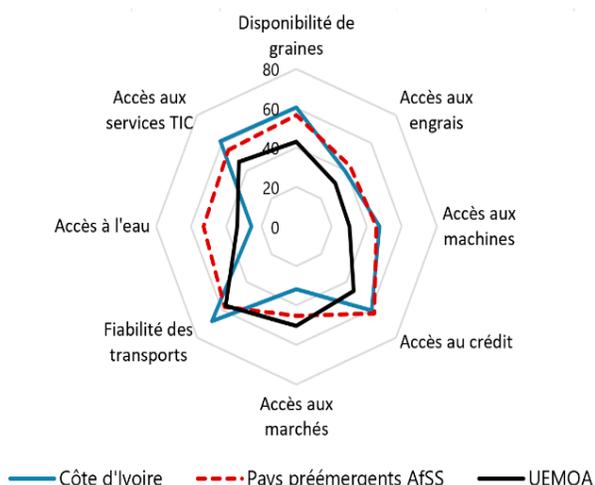


<sup>6</sup> Ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où leur méthodologie crée des marges d'erreur pour chaque estimation de la gouvernance et où ils reposent sur une enquête des perceptions du niveau de corruption dans le secteur public auprès d'entrepreneurs et d'experts du pays, à partir de diverses sources.

<sup>7</sup> Ces indicateurs, qui reposent sur des enquêtes de données chiffrées, doivent être interprétés avec prudence, compte tenu du petit nombre de répondants et de leur couverture géographique limitée, ainsi que des hypothèses normalisées sur les obstacles à la conduite des affaires et les informations disponibles.

### Indicateurs *Doing Business* de la Banque mondiale : Côte d'Ivoire et pays pairs

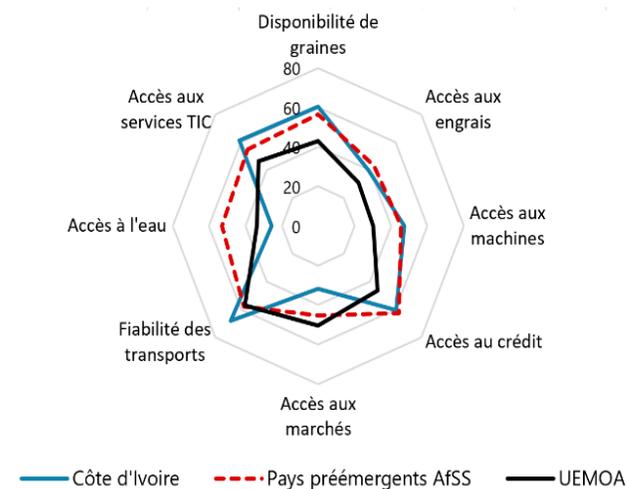
(Distance à la frontière : 0-100 ; 100 = meilleur score)



Source : Banque mondiale. *Doing Business Indicators*, 2018.

### Faciliter l'activité agricole, Banque mondiale<sup>1</sup>

(Distance à la frontière : 0 to 100 ; 100 = meilleur score)



Source : Banque mondiale, *Enabling the Business of Agriculture*, 2017.

<sup>1</sup> Moyenne frontière d'AfSS : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Ouganda et Zambie.

- Agroalimentaire.** Depuis juillet 2016, les améliorations des conditions de fonctionnement de ce secteur ont été inégales<sup>8</sup>. Le contexte réglementaire du transport est relativement solide, puisque la Côte d'Ivoire fait partie des pays africains les plus efficaces en matière d'attribution de permis de transport transfrontalier par camion. Les indicateurs financiers sont également solides, grâce à la récente réforme relative aux récépissés d'entrepôt. Toutefois, les réglementations du marché (relatives aux échanges, à la protection phytosanitaire, et aux organisations de producteurs) et le système de distribution d'eau semblent être relativement moins efficaces. Le renforcement du système de permis d'utilisation de l'eau serait bénéfique aux agriculteurs, car il leur permettrait un accès sécurisé à l'eau dans un contexte où ils sont confrontés à de nombreuses contraintes contradictoires et à des ressources limitées.

<sup>8</sup> Banque mondiale (2017), « *Enabling the Business of Agriculture* ». Ces indicateurs, qui reposent sur des enquêtes de données concrètes obtenues auprès d'experts dans chaque pays, doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où ils sont calculés à partir d'un scénario normalisé hypothétique pour assurer la comparabilité entre pays. En outre, les autorités ont exprimé des réserves sur les indicateurs de la conduite des affaires ; elles ont remarqué qu'ils ne tiennent pas pleinement compte des innovations récemment instaurées en Côte d'Ivoire, telles que la possibilité de payer les impôts en ligne.

## Annexe VI. Mobilisation des recettes fiscales intérieures<sup>1</sup>

Le potentiel de recettes fiscales de la Côte d'Ivoire a souffert de l'évolution économique et d'autres changements propres au pays. Pour rétablir ce potentiel, le pays doit accélérer les nouvelles mesures de politique fiscale et continuer de mettre en œuvre des mesures d'administration des recettes. En continuant de mettre en œuvre les réformes structurelles et institutionnelles, la Côte d'Ivoire pourrait repousser plus haut sa frontière fiscale, au niveau des pays émergents.

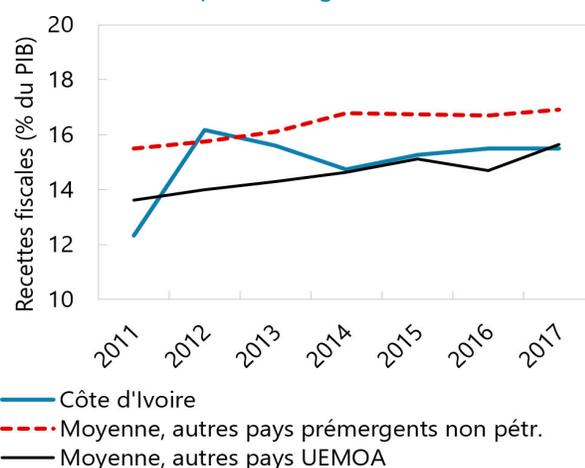
**1. Malgré la solide reprise en Côte d'Ivoire depuis 2012 et en dépit des nouvelles mesures de politique fiscale et des réformes de l'administration des recettes, les résultats en termes de recettes fiscales ont été modestes.** Les recettes fiscales ont baissé, de 16,2 % du PIB en 2012 à 15,5 % du PIB en 2017, tandis que le ratio moyen des recettes fiscales au PIB s'est accru dans les pays pré-émergents d'Afrique subsaharienne. Cette sous-performance des recettes fiscales ivoiriennes s'explique par les facteurs suivants :

- **Un tiers au moins des taxes ivoiriennes sont prélevées sur**

**une base qui n'est pas directement liée à l'activité économique en cours.** Les impôts, par exemple, sur le revenu non pétrolier des entreprises — qui ont rapporté 10 % du total des recettes fiscales en 2015— sont prélevés sur les bénéfices de l'année précédente, ce qui constitue une érosion de l'assiette fiscale d'année en année puisque le taux de croissance nominale de la Côte d'Ivoire a été en moyenne de 11,7 % sur la période 2012–17. En outre, les taxes sur les importations ont représenté 22 % du total des recettes fiscales en 2017.

- **Un certain nombre de grands moteurs de l'économie ne sont pas intégralement soumis à l'impôt,** notamment les secteurs suivants : agriculture de subsistance, exploitation forestière, pêche, activités minières, agro-alimentaire, construction, transports, et secteur public, qui représentent un tiers de l'activité économique. Avec une contribution cumulée à la croissance de 3,7 points de pourcentage en 2017, ces secteurs ont contribué pour près de la moitié au taux de croissance du PIB réel de 7,8 %. Ils bénéficient d'exonérations soit de l'impôt sur le revenu, soit de la TVA.

**Graphique A6.1. Recettes fiscales : Côte d'Ivoire et moyennes des pays africains pairs, 2011–17**  
(en pourcentage du PIB)

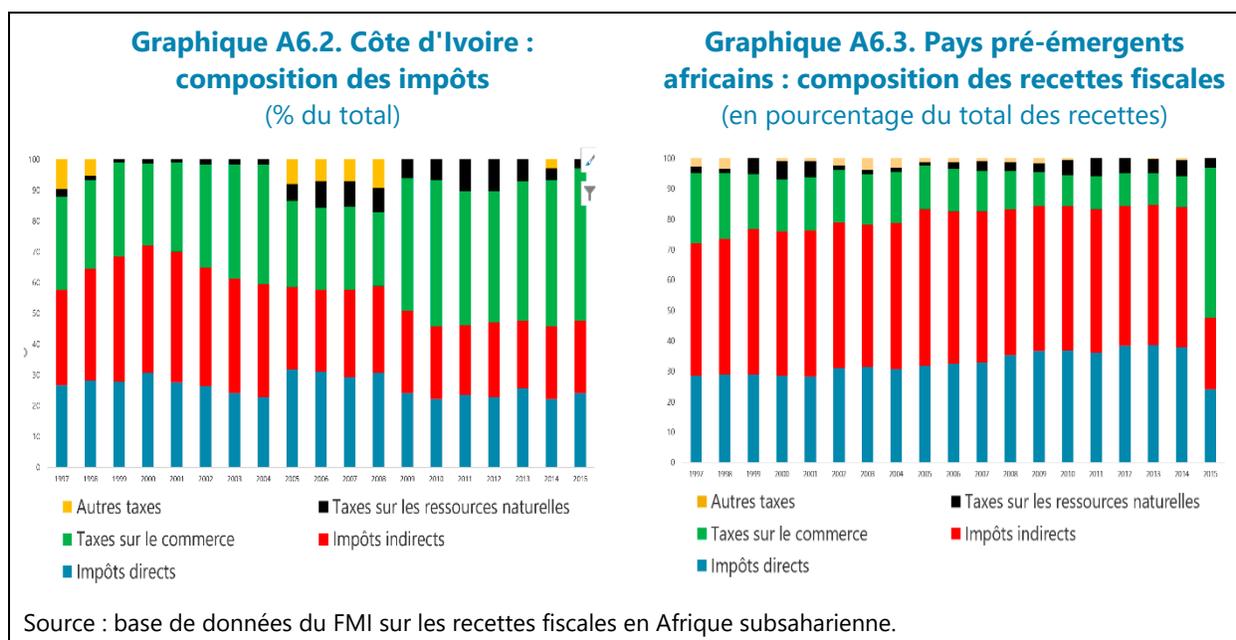


Source : Perspectives de l'économie mondiale du FMI.

<sup>1</sup> Par Aleksandra Zdzienicka et Dominique Simard.

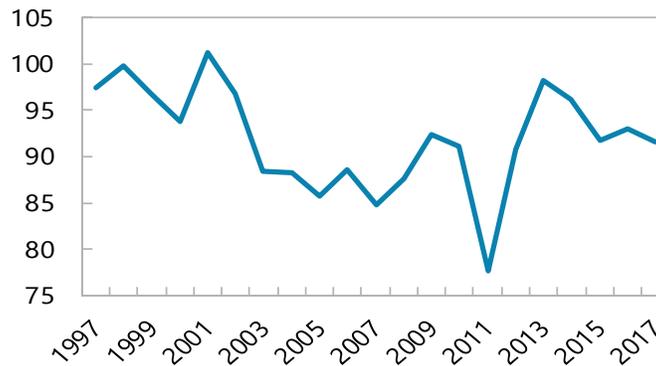
- L'administration des recettes est toujours en pleine évolution.** La Côte d'Ivoire a nettement renforcé l'administration des recettes au cours de la période 2010–15, surtout par rapport aux pays pairs d'Afrique subsaharienne. Les réformes les plus récentes visent à renforcer la capacité de l'administration des recettes à recouper les déclarations fiscales et à analyser les risques. Ces réformes devraient améliorer les recettes fiscales, en particulier à moyen terme. Toutefois, il reste d'autres grandes réformes à mettre en œuvre. Un identifiant fiscal unique faciliterait le recoupement des déclarations relatives aux différents impôts. En outre, le renforcement de la gestion des ressources humaines permettrait d'améliorer les résultats en termes de mobilisation des recettes.

**2. Du fait d'un recours moins important aux taxes indirectes, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire sont moins fortes que celles des pays pairs.** Dans la mesure où les taxes indirectes suivent l'évolution de l'activité économique en cours, elles contribueraient à préserver le ratio des recettes fiscales au PIB à terme, dans une économie qui connaît une croissance rapide.



**3. La Côte d'Ivoire ne mobilise pas suffisamment de recettes fiscales pour assumer ses dépenses courantes.** Les recettes fiscales couvrent environ 92 % des dépenses courantes. Cela signifie qu'un certain nombre de dépenses courantes, qui sont à court terme relativement difficiles à ajuster en fonction du financement disponible, sont financées par des recettes non fiscales, source plus aléatoire de revenu.

**Graphique A6.4. Couverture des dépenses courantes par les impôts**  
(en pourcentage)

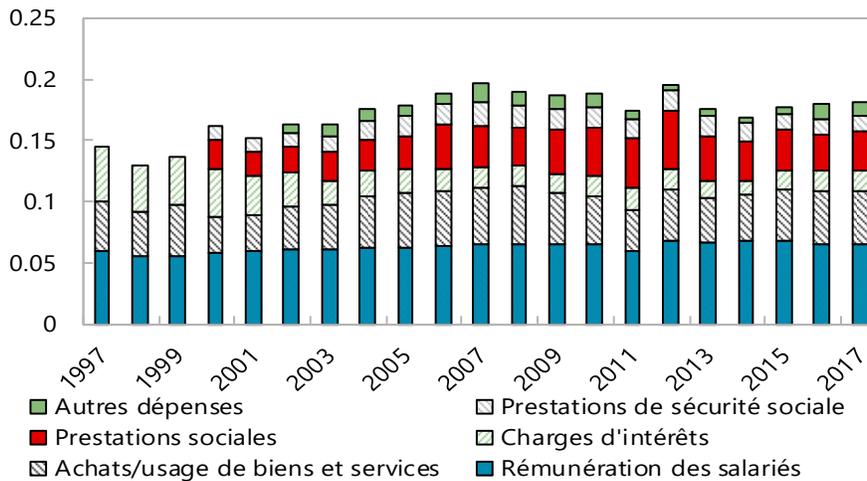


Sources : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

#### 4. La Côte d'Ivoire a la possibilité de mobiliser des recettes fiscales supplémentaires.

Selon diverses études, il existe en Côte d'Ivoire un potentiel de recettes supplémentaires de l'ordre de 2-3 % du PIB, par rapport aux pays présentant une structure économique et un niveau de développement similaires (tableau 1). Une récente analyse indique également que la capacité fiscale théorique du pays (sa « frontière fiscale ») est inférieure à celle de pays pairs<sup>2</sup>. En conséquence, la Côte d'Ivoire doit non seulement accroître les recettes fiscales effectivement recouvrées jusqu'à leur potentiel existant, mais elle doit aussi repousser sa « frontière fiscale ».

**Graphique A6.5. Côte d'Ivoire : composantes des dépenses courantes**  
(% du PIB)



Source : autorités ivoiriennes ; estimations des services du FMI.

<sup>2</sup> Voir *Perspectives de l'économie régionale* (2017), encadré 2.1, et *Perspectives de l'économie régionale* (2018), chapitre 2, pour de plus amples détails sur les estimations du potentiel fiscal et de l'effort fiscal des pays d'AfSS.

Tableau A6.1 du texte. Évaluation de l'écart et du potentiel de recettes fiscales en Côte d'Ivoire		
Recettes	Méthode	Évaluation de l'écart
Toutes	Différence entre les ratios des taxes aux recettes par rapport aux pays pairs (Mali, Maroc, Kenya, et Sénégal ; Wiest, 2016)	2-3 % du PIB (en moyenne)
TVA	Application d'un taux de TVA de 18 % à toute la consommation finale des ménages, en l'absence totale d'exemption et de fraude (Mansour et al, 2012)	8 % du PIB (en moyenne)
TVA	Améliorations potentielles des recettes en l'absence de fraude (Fossat et al., 2012)	4 % du PIB (en moyenne)
TVA	Améliorations potentielles des recettes avec une mobilisation plus efficiente des impôts (Fossat et al., 2016)	1,8 % du PIB

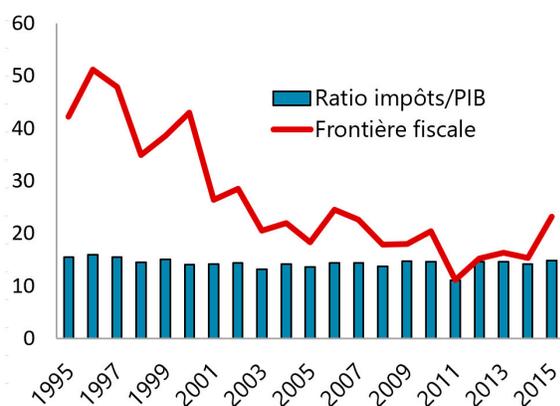
**5. À partir d'études précédentes, l'effort fiscal à entreprendre par la Côte d'Ivoire se décompose en deux volets : la politique fiscale et l'administration des recettes.** À la suite des études de Fenochietto et Pessino (2013) et de Brun et Diakitè (2016), nous avons analysé la capacité fiscale théorique et les efforts fiscaux de la Côte d'Ivoire par rapport aux pays pairs d'Afrique subsaharienne (AfSS) depuis 1980, en estimant la « frontière fiscale » et l'effort fiscal global nécessaire pour l'atteindre, notamment un effort persistant de politique fiscale et un effort variable dans le temps d'amélioration de l'efficience de l'administration des recettes (encadré 1).

### **Capacité fiscale théorique**

**6. L'analyse confirme que les capacités fiscales théoriques de la Côte d'Ivoire se sont nettement érodées depuis le milieu des années 90 et n'ont commencé que récemment à s'améliorer** (graphique A6.6). La frontière fiscale s'est abaissée, en passant de près de 50 % du PIB en 1996 à environ 11 % du PIB en 2011. Depuis lors, les progrès ont été inégaux, et ce n'est que récemment que le potentiel fiscal est remonté à près de 25 % du PIB. Cette évolution s'explique essentiellement par des facteurs liés à l'économie et propres au pays – et plus récemment par les recettes issues des ressources naturelles (graphique A6.7).

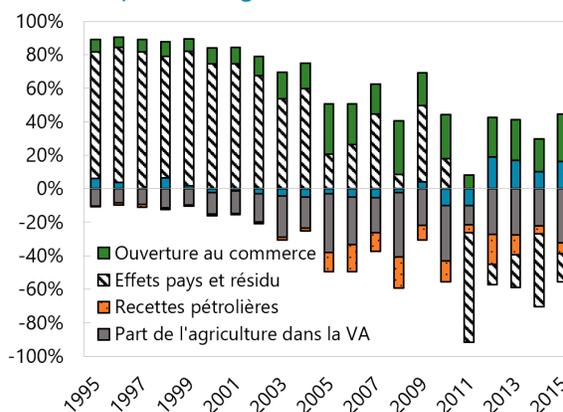
**Graphique A6.6. Côte d'Ivoire :  
frontière fiscale et recouvrement des  
impôts**

(en pourcentage du PIB hors ressources)



**Graphique A6.7. Côte d'Ivoire :  
déterminants du ratio impôts/PIB**

(pourcentage de contribution<sup>1</sup>)



Sources : FMI, base de données sur les recettes fiscales en Afrique subsaharienne, outil d'analyse des recettes fiscales et Perspectives de l'économie mondiale ; indicateurs de développement dans le monde de la Banque mondiale ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Pourcentage de contribution fondé sur les estimations de l'équation (1).

**7. Dans le même temps, les pays pairs d'AfSS ont réussi à repousser régulièrement leur frontière fiscale.** Avec des progrès variables d'un pays à l'autre, la « frontière fiscale » médiane des pays d'AfSS s'est régulièrement rehaussée, de 22 % du PIB en 2001 à 27 % du PIB en 2015 (graphique A6.8). Les pays qui ont connu les meilleures progressions (graphique A6.9) sont notamment ceux dont le niveau initial de développement économique était plus élevé (l'Afrique du Sud, par exemple), mais aussi un certain nombre de pays pré-émergents non producteurs de pétrole (Ghana, Ouganda, Rwanda, Sénégal) ayant des paramètres économiques et institutionnels similaires à ceux de la Côte d'Ivoire. Les principaux facteurs à l'origine de ces résultats dans ces pays ont été des facteurs liés à l'économie et propres aux pays, mais aussi la transformation structurelle (diminution de la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale).

### Encadré A6.1. Estimations de la frontière fiscale et des efforts fiscaux

À partir des méthodes élaborées par Fenochietto et Pessino (2013) et par Brun et Diakité (2016), nous avons estimé le modèle suivant :

$$y_{it} = \alpha_i + \tau_t + \beta X_{it} + \omega_i + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

où  $y_{it}$  indique (logarithme) les recettes fiscales non issues des ressources naturelles en pourcentage du PIB ;  $\omega_i$  reflète un effort persistant de la politique fiscale,  $\varepsilon_{it}$  représente un effort variable dans le temps d'amélioration de l'efficacité de l'administration des recettes.  $X_{it}$  est un ensemble de valeurs de contrôle, notamment niveau de développement économique (PIB par habitant en termes de PPP), ouverture au commerce, part de l'agriculture dans la valeur ajoutée, ratio des recettes issues des ressources naturelles en

Régresseurs			
PIB par habitant	0,390 (0,146)	*	
Ouverture au commerce (exportations + importations, en %)	0,006 (0,006)	***	
Part de l'agriculture dans la valeur ajoutée	-0,001 (-0,000)	*	
Recettes tirées des ressources naturelles (en % du PIB)	-0,012 (-0,003)	***	
Effet fixe aléatoire	oui		
Effet fixe temporel	oui		
Nombre d'observations	880		
R2	0,48		

Note : erreurs types entre parenthèses. \*\*\*  $p < 0,01$ ; \*\*  $p < 0,05$ ; et \*  $p < 0,1$

pourcentage du PIB.  $\alpha_i$  représente les effets aléatoires propres au pays et  $\tau_t$  – les effets fixes dans le temps. Les estimations du modèle reposent sur un panel non équilibré de 44 pays d'AfSS sur la période 1980-2015. Les données sont extraites des bases de données des Régies fiscales d'AfSS, de RAT, des *Perspectives de l'économie mondiale*, et des *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale.

Conformément aux précédentes études, les résultats montrent que les pays ayant un développement économique et une ouverture au commerce plus marqués, une part plus faible de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale et de ressources pétrolières dans le PIB, ont tendance à avoir des ratios plus faibles de taxes non liées aux ressources naturelles au PIB. Ces résultats se vérifient quelles que soient les caractéristiques de remplacement appliquées.

L'effort fiscal global est calculé comme un produit, estimé au moyen d'une méthode stochastique de frontière, de  $\omega_i$  et  $\varepsilon_{it}$ . Les capacités fiscales théoriques — niveau d'imposition correspondant au niveau de développement économique d'un pays — est calculé comme la somme de l'effort fiscal global et des recettes fiscales effectives.

Ensuite, les résultats de la Côte d'Ivoire sont comparés à ceux de pays situés dans le 90<sup>e</sup> percentile (meilleurs résultats) et à la médiane de l'échantillon au fil du temps.

## Bibliographie

- Brun, J.-F. and M. Diakité (2016), "Tax Potential and Tax Effort: An Empirical Estimation for Non-resource Tax Revenue and VAT's Revenue.", CERDI Working Paper, 201610.
- Fenochietto, R. and C. Pessino (2013), "Understanding Countries' Tax Effort." IMF Working Paper, 13/244.
- Fossat, P., V. de Paul Koukpaïzan, and G. Chambas (2012), "Côte d'Ivoire –Poursuite de la modernisation de l'administration fiscale." IMF Technical Assistance Report.
- Mansour M., C. Waerzeggers, and J.-F. Brun (2013), "La Poursuite des réformes de la politique fiscale." IMF Technical Assistance Report.
- REO (2017), "The Impact of Fiscal Consolidation on Growth In Sub-Saharan Africa." October.
- REO (2018), "Domestic Revenue Mobilization in Sub-Saharan Africa: What Are the Possibilities?" April.
- Wiest, B. (2016), "Revenue Mobilization in Côte d'Ivoire." mimeo.

## Annexe VII. Stratégie de développement des capacités

### Défis macroéconomiques et priorités de la politique économique

**1. Les principales priorités de la politique économique de la Côte d'Ivoire** consistent à

- i) mobiliser des recettes intérieures et créer une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements en infrastructures et les dépenses sociales, tout en renforçant les volants de sécurité ;
- ii) renforcer la gestion de l'investissement public et la surveillance des risques budgétaires ;
- iii) stabiliser et réduire le niveau de la dette publique et améliorer la gestion de la dette ;
- iv) consolider la maîtrise des risques budgétaires émanant des dettes et des arriérés des entreprises publiques et des entités extra budgétaires ;
- v) remédier aux vulnérabilités des banques publiques ;
- vi) améliorer le climat des affaires ;
- et vii) renforcer la qualité des données économiques et budgétaires.

### Assistance technique récente

**2. L'assistance technique a été très intensive au cours de l'exercice 2017–18.** Elle a essentiellement porté sur le renforcement de la GFP, l'amélioration de l'efficacité de l'administration des recettes et l'élargissement de l'assiette d'imposition dans le cadre du projet TPA-TTF, et la rationalisation des procédures douanières. L'assistance technique a particulièrement mis l'accent sur le renforcement des statistiques, avec l'appui du centre AFRITAC pour l'élaboration des comptes trimestriels.

**3. L'assistance technique dispensée a été globalement conforme aux attentes, et les autorités sont particulièrement reconnaissantes au FMI dans ce domaine.** L'assistance technique en matière de GFP a été adaptée à l'axe du nouveau programme, qui consiste à renforcer la surveillance des risques budgétaires émanant des entreprises publiques, des entités extrabudgétaires, et des PPP, et à améliorer la gestion de l'investissement public. À cet égard, les autorités ont nettement progressé et ont reçu des conseils pratiques sur la façon de mettre en œuvre les repères et les engagements inscrits au MPEF. En matière de mobilisation des recettes, d'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale, et de rationalisation de l'administration douanière, les autorités accomplissent des progrès considérables, grâce au projet TPA-TTF. La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique dispensée par le département des statistiques et AFRITAC sur le passage à la communication d'informations budgétaires conformément aux normes du MGFP 2001/2014 est en cours. Grâce à l'appui de l'assistance technique du FMI, les autorités ont recommencé à publier les comptes nationaux trimestriels à compter de novembre 2017.

## Priorités de l'assistance technique

Le tableau suivant résume les priorités et les objectifs pour l'avenir.

Priorités	Objectifs
Politiques fiscales	Augmenter le ratio des taxes au PIB
Programmation financière et économique	Améliorer le modèle et les projections du cadre macroéconomique des autorités.
Gestion des finances publiques	i) améliorer la qualité et l'efficacité des institutions chargées de l'investissement public ; ii) renforcer la gestion des risques budgétaires, en particulier de ceux émanant des PPP, des entreprises publiques, et des entités extrabudgétaires, afin d'élargir la couverture budgétaire.
Administration douanière et fiscale	i) accroître l'imposition du secteur informel ; ii) renforcer le département de contrôle et d'audit ; et iii) améliorer les systèmes informatiques.
Gestion de la dette publique	i) renforcer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique des autorités en matière de dette extérieure ; et ii) améliorer la gestion de trésorerie.
Statistiques du secteur réel	i) renforcer l'établissement et la diffusion des comptes nationaux annuels ; ii) améliorer la qualité des comptes nationaux trimestriels et assurer leur publication dans les meilleurs délais ; et iii) favoriser l'adoption du SGDD électronique.
Restructuration des banques	Aider les autorités à élaborer les stratégies de restructuration des banques publiques.

## Appendice I. Lettre d'Intention

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES  
FINANCES**

-----  
LE MINISTRE  
-----



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

-----  
Union-Discipline-Travail

N° 002980 MEF/DGE/DPPSE/SDPPE/AJC

Abidjan, le 25 mai 2018

**A**

**Madame le Directeur Général du  
Fonds Monétaire International**

**WASHINGTON DC, 20431**

**Objet : Lettre d'intention.**

**Madame le Directeur Général,**

**1. La Côte d'Ivoire figure parmi les pays africains pré-émergents, selon le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.** Ce positionnement découle de la solidité du cadre macroéconomique et de la transformation structurelle de l'économie induite par la mise en œuvre des projets structurants, depuis 2012, qui ont permis la construction d'infrastructures économiques et le renforcement du capital humain. La performance de l'économie ivoirienne a été remarquable avec, en moyenne annuelle, un taux de croissance de 9% et une hausse du PIB par habitant supérieure à 7% sur la période 2012-2017. Ce dynamisme de l'activité s'est accompagné d'une inflation modérée, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3%. Par ailleurs, le déficit courant a été contenu en dessous de 2,1% du PIB et financé par les investissements directs étrangers (IDE). Cette solidité du cadre macroéconomique a été aussi soutenue par des réformes structurelles de grande ampleur dans les secteurs clés de l'économie et par l'accompagnement du secteur privé qui a profité d'un environnement des affaires propice. Le système financier est demeuré stable, avec un ratio de solvabilité du secteur bancaire globalement supérieur à la norme communautaire de 8%.

**2. La Côte d'Ivoire continue de renforcer son positionnement sur l'échiquier international et consolide ses acquis en matière de bonne gouvernance.** En 2017, elle a été admise comme membre non-permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a par ailleurs organisé avec succès les huitièmes jeux de la francophonie et abrité le sommet Union

Africaine-Union Européenne tenu pour la première fois en Afrique Subsaharienne. Sur le plan de la gouvernance, la Côte d'Ivoire se classe à la tête des pays africains ayant enregistré la plus forte progression au cours de ces cinq dernières années, selon l'Indice MO Ibrahim de la Bonne Gouvernance (IIAG) publié en 2017. En outre, la dernière évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque Mondiale en 2016 attribue à la Côte d'Ivoire une note de 3,35 après 3,28 obtenue en 2015, traduisant ainsi les progrès réalisés dans les domaines institutionnels et de gestion macroéconomique. S'agissant du climat des affaires, les efforts consentis par le Gouvernement ont permis à la Côte d'Ivoire de demeurer l'économie la plus attractive de l'espace UEMOA et d'occuper la troisième place au niveau de la CEDEAO selon le rapport Doing Business de 2017. Dans le rapport 2018 de QUANTUM GLOBAL, la Côte d'Ivoire a été classée deuxième pays le plus attractif en Afrique Subsaharienne. Ces progrès ont notamment permis à la Côte d'Ivoire de réduire le niveau de risque pays et d'avoir un accès régulier aux marchés financiers internationaux.

**3. Le supplément au mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint, décrit les progrès réalisés en 2017, et présente les principales orientations pour les années 2018 et 2019 ainsi que les perspectives à moyen terme.** Conformément aux engagements pris par le Gouvernement, le programme économique et financier a été bien exécuté en 2017. En effet, tous les critères de performance ont été respectés. En outre, tous les repères indicatifs ont été respectés à l'exception du plancher sur le solde primaire de base, qui n'a pas été atteint à cause de la sous-exécution des projets financés sur dons des bailleurs internationaux et leur substitution partielle par des dépenses d'investissement financées sur ressources propres. Par ailleurs, tous les repères structurels ont été mis en œuvre, hormis la finalisation du plan de restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) qui devrait intervenir au cours du troisième trimestre 2018.

**4. Pour 2018, le Gouvernement entend poursuivre les efforts de consolidation budgétaire et assurer une croissance forte et inclusive notamment à travers une bonne exécution du Programme Economique et Financier.** La politique budgétaire sera axée sur le renforcement de recouvrement des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses pour atteindre un déficit budgétaire de 3% du PIB en 2019. Les principaux risques budgétaires seront circonscrits à travers notamment le renforcement de l'équilibre du secteur énergie, une surveillance plus accrue de la dette des entreprises publiques et le renforcement de la gestion des PPP. Concernant le secteur financier, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI) afin de renforcer la solidité du système bancaire et accroître le financement de l'économie. Ces mesures devraient permettre de conforter la stabilité du cadre macroéconomique et de maintenir la confiance du secteur privé dont les investissements passeraient de 14,4% du PIB en 2017 à 18,9% en 2020. La Côte d'Ivoire devrait également tirer profit des bonnes perspectives économiques mondiales et de la mise en œuvre des projets issus des accords conclus avec les partenaires techniques et financiers notamment le Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) et l'initiative « Compact With Africa » du G20.

**5. Nous sollicitons, au titre du programme « FEC-MEDC 2016-2019 », la conclusion de la troisième revue, la modification d'un critère de performance et de deux repères indicatifs, et un décaissement de 96,786 millions de DTS.** Le Gouvernement est convaincu que les politiques inscrites dans ce Mémorandum sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Il prendra, par ailleurs, toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour les atteindre. Le Gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modifications à apporter aux politiques contenues dans ce Mémorandum, conformément aux politiques du FMI en la matière. Toutefois, pour profiter des conditions de financement plus favorables sur le marché obligataire international, l'Etat a émis un eurobond en mars 2018. Dans ce contexte, le Gouvernement sollicite la modification du critère de performance quantitatif pour fin juin 2018 portant sur le plafond de la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée par le Gouvernement afin d'inclure le montant de l'eurobond. Par ailleurs, le Gouvernement sollicite la modification de deux repères indicatifs, à savoir le plancher des recettes fiscales et celui du solde budgétaire de base pour fin juin 2018, afin de refléter l'actualisation des prévisions de recettes fiscales, sa répercussion partielle sur les dépenses budgétaires, ainsi que la modification de la composition des dépenses et de leur financement.

**6. Le Gouvernement consent à mettre à disposition des services du FMI toute information nécessaire au suivi de la mise en œuvre des mesures du programme et de l'accomplissement des objectifs du programme comme prévu dans le Protocole d'accord technique ci-joint, aux dates arrêtées entre les deux parties.** Par ailleurs, le Gouvernement autorise le FMI à publier et afficher sur son site internet, la présente lettre et les pièces qui y sont jointes, ainsi que le rapport établi par les services du FMI, après l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

Le Ministre de l'Économie et des Finances

\_\_\_\_\_/s/\_\_\_\_\_  
**Adama KONE**

Annexes :

- Supplément au MEPF ;
- Protocole d'Accord Technique

## Pièce jointe I. Côte d'Ivoire : Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières, 2017–19

Le 25 mai 2018

### CONTEXTE

**1. La Côte d'Ivoire figure parmi les pays africains pré-émergents, selon le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale.** Ce positionnement découle de la solidité du cadre macroéconomique et de la transformation structurelle de l'économie induite par la mise en œuvre des projets structurants contenus dans les plans nationaux de développement<sup>1</sup>, depuis 2012, qui ont permis la construction d'infrastructures économiques et le renforcement du capital humain. La performance de l'économie ivoirienne a été remarquable avec, en moyenne annuelle, un taux de croissance de 9% et une hausse du PIB par habitant supérieure à 7% sur la période 2012-2017. Ce dynamisme de l'activité s'est accompagné d'une inflation modérée, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3%. Par ailleurs, le déficit courant a été contenu en dessous de 2,1% du PIB et financé par les Investissements Directs Étrangers (IDE). Cette solidité du cadre macroéconomique a été aussi soutenue par des réformes structurelles de grande ampleur dans les secteurs clés de l'économie et par l'accompagnement du secteur privé qui a profité d'un environnement des affaires propice. Le système financier est demeuré stable, avec un ratio de solvabilité du secteur bancaire globalement supérieur à la norme communautaire de 8%.

**2. La Côte d'Ivoire continue de renforcer son positionnement sur l'échiquier international et consolide ses acquis en matière de bonne gouvernance.** En 2017, elle a été admise comme membre non-permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a par ailleurs organisé avec succès les huitièmes jeux de la francophonie et abrité le sommet Union Africaine-Union Européenne tenu pour la première fois en Afrique Subsaharienne. Sur le plan de la gouvernance, la Côte d'Ivoire se classe à la tête des pays africains ayant enregistré la plus forte progression au cours de ces cinq dernières années, selon l'Indice MO Ibrahim de la Bonne Gouvernance (IIAG) publié en 2017. En outre, la dernière évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque Mondiale en 2016 attribue à la Côte d'Ivoire une note de 3,35 après 3,28 obtenue en 2015, traduisant ainsi les progrès réalisés dans les domaines institutionnels et de gestion macroéconomique. S'agissant du climat des affaires, les efforts consentis par le Gouvernement ont permis à la Côte d'Ivoire de demeurer l'économie la plus attractive de l'espace UEMOA et d'occuper la troisième place au niveau de la CEDEAO selon le rapport Doing Business de 2017. Dans le rapport 2018 de QUANTUM GLOBAL, la Côte d'Ivoire a été classée deuxième pays le plus attractif en Afrique Subsaharienne. Ces progrès ont notamment

---

<sup>1</sup> Le Plan National de Développement 2012-2015 (PND 2012-2015) et le Plan National de Développement (2016-2020) votés à l'Assemblée Nationale respectivement en mars 2012 et décembre 2015.

permis à la Côte d'Ivoire de réduire le niveau de risque pays et d'avoir un accès régulier aux marchés financiers internationaux.

**3. Les perspectives économiques demeurent bonnes.** L'assainissement continu des finances publiques et la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles devraient permettre de continuer d'assurer la stabilité du cadre macroéconomique et de maintenir la confiance des opérateurs économiques. Dans cette perspective, le secteur privé devrait poursuivre son rôle de moteur de croissance économique avec une hausse continue des investissements privés de 14,4% du PIB en 2017 pour atteindre 16,8% en 2020. La Côte d'Ivoire devrait également tirer profit des bonnes perspectives économiques mondiales, de la politique d'industrialisation et de la mise en œuvre des projets issus des accords conclus avec les partenaires techniques et financiers notamment le Compact du Millenium Challenge Corporation (MCC) et l'initiative « Compact With Africa ». Afin de soutenir la politique industrielle, le développement des infrastructures industrielles notamment les zones industrielles va se poursuivre et s'intensifier. En effet, des études sur la stratégie de développement des zones industrielles ainsi que la réalisation de la zone industrielle de PK 24 sont en cours. La réalisation de ces zones à Abidjan et à l'intérieur du pays permettra d'accroître l'offre et ainsi satisfaire la demande croissante en terrain industriels. Par ailleurs, en soutien au développement des activités économiques, le système d'éducation-formation sera renforcé afin de mieux répondre aux besoins de l'économie. Ainsi le programme de développement d'universités thématiques se poursuit après l'ouverture de l'Université de Man. L'enseignement technique sera également renforcé et modernisé par la création de plusieurs établissements d'enseignement technique.

**4. La bonne exécution du Programme Economique et Financier devrait contribuer à consolider la soutenabilité budgétaire et assurer une croissance soutenue et inclusive.**

Conformément aux objectifs du programme économique et financier 2016-2019, la politique budgétaire sera axée sur le renforcement de recouvrement des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses pour atteindre une cible de déficit budgétaire de 3% en 2019. Les principaux risques budgétaires seront circonscrits à travers notamment le renforcement de l'équilibre du secteur énergie, une surveillance plus accrue de la dette des entreprises publiques et le renforcement de la gestion des PPP. Concernant le secteur financier, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son Plan de Développement du Secteur Financier (PDESFI) afin de consolider la solidité du système bancaire et accroître le financement de l'économie. S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre des reformes de seconde génération en vue de renforcer l'attractivité de la Côte d'Ivoire.

**5. Ce supplément au mémorandum de novembre 2016 décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin 2017, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2018 ainsi que les perspectives à moyen terme.**

## EVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### A. Cadre Macroéconomique et financier

**6. Le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2017 avec une croissance de 7,8% grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour contenir les effets de l'évolution défavorable des cours du cacao et du pétrole, et des revendications sociales.** En effet, les ajustements budgétaires opérés par le Gouvernement et la gestion efficace des revendications sociales ont contribué à maintenir un environnement économique et social stable. L'économie ivoirienne a également bénéficié d'une hausse significative de la production des cultures d'exportation, notamment du cacao.

- Du côté de l'offre, la croissance a été tirée par l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire a affiché une croissance remarquable de 10,9%, après une baisse de 1,1% en 2016, imputable au regain de l'agriculture d'exportation (+17,3%) et de l'agriculture vivrière (+7,2%) qui ont bénéficié d'une bonne pluviosité et de l'exécution du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Le secteur secondaire enregistre une croissance de 4,2% tirée principalement par la bonne tenue des industries agro-alimentaires (+12,8%), des autres industries manufacturières (+5,7%) et des BTP (+7,4%), malgré le ralentissement de l'Énergie (+1,1%) consécutif à la baisse de la demande extérieure et de la contreperformance de l'extraction minière (-7,3%) due au repli de la production de pétrole brut. Le secteur tertiaire est en hausse de 9,9% liée au dynamisme des transports (+8,5%), des télécommunications (+15,6%), du Commerce (+9,4%) et des autres services (+8,6%).
- Du côté de la demande, la croissance est principalement portée par les exportations (+17,6%) et l'investissement privé (+10,4%). Quant à la consommation finale, elle s'est établie à (+6,2%).

**7. L'activité économique s'inscrit dans un cadre macroéconomique stable.** Le taux d'inflation s'est établi à 0,7%, bien en-dessous de la norme communautaire de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette évolution résulterait d'une politique monétaire prudente de la BCEAO, de l'amélioration de la production et des circuits d'approvisionnement et de distribution.

**8. L'exécution budgétaire en 2017 s'est soldée par un déficit de 4,2% du PIB contre un objectif du programme de 4,5% du PIB grâce à une bonne mobilisation des recettes et à la maîtrise des dépenses.** En effet, les recettes fiscales sont ressorties à 15,5% du PIB conforme avec l'objectif programme, attribuable aux performances enregistrées au niveau de la fiscalité de porte, de la TVA et des impôts sur les bénéfiques. Les dépenses totales sont évaluées à 23,4% du PIB contre une projection de 24,0% du PIB en lien avec la maîtrise des dépenses courantes et des paiements moindres que prévus au titre des intérêts sur la dette. Le déficit budgétaire a été principalement financé par des ressources mobilisées à hauteur de 851,3 milliards sur les marchés monétaire et financier de l'UEMOA et de 1 143,5 milliards par l'émission d'Euro-bonds.

**9. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est resté modéré en 2017.** Le stock de la dette de l'administration centrale s'affiche à 42,7% du PIB en 2017 contre 41,8% en 2016. Quant à la dette extérieure, elle s'est établie à 24,5% du PIB contre 23,1% en 2016. Concernant les entreprises publiques, le suivi de la dette a été renforcé par la constitution d'une base de données régulièrement actualisée. A fin 2017, le stock de la dette des entreprises publiques ressort à 4,2% du PIB dont 0,17% du PIB garanti par l'Etat.

**10. Les échanges extérieurs présentent un solde du compte courant déficitaire de 2,1% du PIB en 2017 contre 1,1 en 2016.** Cette dégradation est liée à la forte croissance des importations couplée à la détérioration des termes de l'échange en raison notamment de la chute des cours du cacao. Les exportations ont toutefois enregistré une bonne performance 8,4% consécutive à la bonne tenue de l'agriculture d'exportation. Le déficit a été largement financé par les Investissements Directs Etrangers (IDE) évalués à 1,8% du PIB et les investissements de portefeuilles à 5,5% du PIB, permettant une consolidation du niveau des réserves communautaires.

**11. La masse monétaire s'est accrue de 19,7% traduisant une consolidation des avoirs extérieurs nets de 44,9% et une progression des crédits intérieurs nets de 13,3%.** La politique monétaire de la Banque Centrale s'est traduite notamment par le maintien du taux d'intérêt du guichet de prêt marginal qui avait été revu à la hausse en décembre 2016 et par la baisse de 200 points du coefficient de réserves obligatoires en mars 2017. Cette politique a contribué à consolider le marché interbancaire avec une hausse de 14,2% des crédits interbancaires à fin décembre 2017. Par ailleurs, le recours aux marchés financiers internationaux pour le financement du déficit budgétaire a favorisé le ralentissement du crédit à l'Etat, qui s'est établi à 16,0% en 2017 contre 30,7% en 2016, et offert plus de disponibilités pour les crédits à l'économie.

**12. La solidité financière du secteur bancaire s'est consolidée en 2017 avec une nette amélioration du ratio de solvabilité qui est ressorti à 9,8% après 8,0% en 2016.** Ce ratio, supérieur à la norme communautaire de 8%, résulte notamment de l'accroissement des fonds propres des banques consécutif à l'application de la réglementation relative au capital minimum de 10 milliards de FCFA et à la mise en œuvre anticipée des accords de Bâle 2 et 3 prévus en 2018. Dans ce cadre, deux (2) des sept (7) banques en infraction, vis-à-vis de la réglementation sur le capital minimum, s'en sont conformées en 2017. Les cinq (05) banques restantes ont jusqu'au 30 juin 2018 pour s'en conformer, au risque de se voir retirer l'agrément. Par ailleurs, le total des actifs liquides sur le total des dépôts s'est affiché à 87,4% après 81,7% en 2016. Globalement, le nombre d'infractions à la réglementation prudentielle s'est nettement réduit passant de 44 en 2016 à 37 en 2017.

## B. Politique sociale et emploi

**13. Le Gouvernement poursuit le déploiement de la Couverture Maladie Universelle (CMU).** Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase expérimentale, débutée le 25 avril 2017, neuf (9) centres de santé universitaires ont été mis à niveau et sont opérationnels. Cette phase pilote a ciblé prioritairement les étudiants. A ce jour, 54 945 cartes d'assurance ont été distribuées

pour une cible de 150 000 étudiants, permettant aux détenteurs d'accéder aux prestations. Pour 2018, le processus de distribution de cartes sera généralisé conjointement à la mise à niveau de huit (8) établissements hospitaliers. Concernant la collecte des cotisations, le mécanisme a été défini pour le secteur formel. Pour les autres secteurs, une étude visant à déterminer les modalités de recouvrement sera réalisée en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. S'agissant des populations indigentes, l'opération de ciblage et d'identification de 85 000 ménages vivant dans plus de 1 300 localités a débuté en 2017. Il est prévu en 2018, la prise en charge de 30 000 indigents dans le cadre de la phase expérimentale de la CMU avec un financement conjoint de l'Etat et de la Banque Mondiale.

**14. La Côte d'Ivoire continue la mise en œuvre de sa politique volontariste en matière d'éducation pour tous conformément à la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, rendant obligatoire la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans.** A cet effet, depuis 2012, l'offre d'éducation a été continuellement renforcée avec en moyenne chaque année la construction de 3 907 nouvelles classes dans le primaire et le préscolaire, 40 collèges modernes dont 10 de proximité, ainsi qu'un lycée de jeunes filles. Cette augmentation de l'offre d'éducation combinée à la réduction des coûts de scolarisation et aux campagnes de sensibilisation, principalement en faveur de la scolarisation de la jeune fille ont contribué à l'amélioration du Taux Net de Scolarisation à l'école primaire, passant de 72,9% au cours de l'année scolaire 2012-2013 à 91% en 2016-2017. Pour 2018, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education 2016-2025 en partenariat avec les bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, afin d'améliorer la qualité du système éducatif et garantir une adéquation entre l'offre et la demande d'éducation en Côte d'Ivoire.

**15. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa Politique Nationale de l'Emploi à travers notamment les programmes et projets d'auto emploi et les opérations spéciales visant la promotion de l'emploi des jeunes.** Dans ce cadre, plus de 23 000 jeunes ont bénéficié en 2017 des dispositifs de l'Agence Emploi Jeune (AEJ) à travers les projets « Une formation, mon passeport pour l'emploi » et « Agir pour les jeunes ». Relativement à la promotion de l'auto-emploi, plus de 13 000 projets individuels et collectifs ont été financés grâce aux ressources de l'Etat et à l'appui de l'Agence Française de Développement. Concernant l'accompagnement des jeunes vers l'emploi salarié, des mises en stage pré-emploi ont été réalisées au profit de 1 133 jeunes tandis que 409 jeunes ont bénéficié de placement en emploi direct. Le Gouvernement poursuivra ses efforts afin de garantir aux populations en âge de travailler un emploi de qualité, plus rémunérateur et doté à terme d'une sécurité sociale.

**16. Le Gouvernement accompagne la mise en œuvre des projets de construction des logements à caractère social.** En 2017, 4 270 logements sociaux ont été livrés. En outre, le Gouvernement a adopté un décret plafonnant le prix unitaire de vente des logements à caractère économique et social. De même, le taux d'intérêt des crédits acquéreurs des logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire a été plafonné à 5,5% grâce à la mise en place d'un fonds de refinancement pour les crédits acquéreurs par le Compte de mobilisation pour l'habitat (CDMH) à hauteur de 2%. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit la réalisation des schémas directeurs

d'assainissement et de drainage de certaines villes de l'intérieur. Ces mesures devraient à moyen terme permettre d'accélérer le processus de construction des logements sociaux et économiques afin de fournir aux populations ivoiriennes un cadre de vie décent.

## C. Mise en œuvre du Programme en 2017

**17. Tous les critères de performance du programme à fin décembre 2017 ont été respectés.** Le solde budgétaire global est ressorti à -998,3 milliards de FCFA contre un objectif de -1 052,0 milliards de FCFA. Le financement intérieur net se situe à 171,1 milliards FCFA contre un plafond ajusté de 201,1 milliards FCFA inscrit dans le programme, dégageant une marge de 30,3 milliards FCFA. Concernant la valeur actualisée des nouvelles dettes extérieures, elle s'est établie à 3 038,6 millions USD contre un plafond ajusté de 3 243,5 millions USD. Le plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés a été également respecté.

**18. Tous les repères indicatifs ont été respectés à l'exception du plancher sur le solde primaire de base.** En effet, les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 3 458,1 milliards de FCFA, soit un dépassement d'objectif de 22,6 milliards de FCFA. Au niveau des dépenses, les procédures exceptionnelles ont été encadrées. Ainsi, les dépenses par procédure d'avances sont ressorties à 161,3 milliards de FCFA pour un niveau plafond de 188,8 milliards. L'exécution des dépenses a été caractérisée par la priorisation de celles contribuant à la lutte contre la pauvreté conformément à la politique du Gouvernement. Les dépenses « pro-pauvres » ont atteint 2 109,6 milliards de FCFA contre un objectif plancher de 2 070,1 milliards de FCFA. Elles sont en hausse de 4,7% par rapport aux réalisations à fin 2016. Quant à la réduction nette du stock des « exigibles », elle est ressortie à -76,2 milliards de FCFA, contre un plancher de -75 milliards. Cependant, le solde primaire de base s'est établi à -281,4 milliards en deçà de l'objectif plancher de -274,4 milliards, soit un dépassement de 7 milliards de FCFA lié à l'accélération de certains investissements publics financés sur ressources propres.

**19. Tous les repères structurels du programme à fin décembre 2017 ont été respectés à l'exception de celui relatif à la finalisation du plan de restructuration de la dette de la SIR :**

- au niveau des mesures de politique et administration fiscales, le Gouvernement n'a pas renouvelé les mesures d'exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2017 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation et santé) ;
- il a été adopté, dans la Loi des finances 2018, la révision à la hausse des droits d'accises sur les boissons de 2 pourcent ;
- l'application continue du mécanisme automatique de fixation des prix des carburants à la pompe a permis de préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum inscrit dans la loi de finances rectificative ;
- le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent a été produit à fin 2017 ;

- la base de données des PPP (les principaux projets) a été développée ;
- le Gouvernement a adopté le 24 décembre 2017 en Conseil des Ministres un protocole pour le traitement des dettes et créances croisées entre l'Etat et PETROCI ;
- le processus de restructuration de la dette SIR a été perturbé suite à une divergence d'ordre juridique entre l'Etat et l'opérateur sélectionné pour la levée des fonds.

**20. D'importantes autres réformes ont également été mises en œuvre.** Elles ont porté sur l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes, la modernisation de la gestion des finances publiques, le renforcement de la gestion des risques budgétaires et l'amélioration du climat des affaires.

*En matière de politique et d'administration fiscale :*

- la déclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés au niveau de toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires d'au moins 200 millions FCFA depuis le 23 janvier 2017 ;
- le projet relatif au paiement des impôts par téléphone mobile pour les contribuables de l'impôt foncier et ceux relevant de l'impôt synthétique a été finalisé, et les paiements sont effectifs pour l'ensemble des opérateurs économiques depuis février 2018 ;
- le dispositif de lutte contre la sous-capitalisation par le renforcement des conditions de déductibilité des intérêts versés par les entreprises ivoiriennes aux personnes qui leur sont liées, lorsque celles-ci sont établies hors de Côte d'Ivoire a été aménagé ;
- le dispositif de lutte contre l'érosion de la base imposable et le transfert de bénéfice a été renforcé à travers notamment (i) l'élargissement de la notion de territoire à fiscalité privilégiée ou non coopératif (paradis fiscal) ; (ii) l'institution de la déclaration pays par pays ; (iii) le renforcement du dispositif de lutte contre la sous-capitalisation et (iv) la prorogation de la durée des contrôles fiscaux lorsque ceux-ci portent sur les transactions internationales intragroupe (prix de transfert) ;
- la certification des états financiers par les experts comptables a été rendue obligatoire pour les opérateurs économiques non soumis à la mission de commissariat aux comptes ;
- la direction de l'analyse risque est devenue opérationnelle et a permis d'adopter un programme de contrôle intégrant pour la première fois les résultats d'analyse qualitative en matière de risque ;
- les deux nouveaux centres des moyennes entreprises (CME), qui portent à quatre les CME, sont devenus pleinement opérationnels en vue d'améliorer le suivi des contribuables ayant un chiffre d'affaires entre 200 millions de FCFA et 3 milliards de FCFA ;
- la déconcentration du contrôle est devenue effective avec une plus grande

responsabilisation de la direction des grandes entreprises, de la direction des moyennes entreprises, des directions régionales et de la direction des vérifications fiscales en matière de gestion de portefeuille et de contrôle ;

- un partenariat a été signé avec la poste de Côte d'Ivoire chargée désormais d'éditer et de distribuer les avis d'imposition relatifs à l'impôt foncier ;
- un protocole de collaboration a été signé avec la Compagnie Ivoirienne d'Electricité afin d'exploiter les données découlant de la facturation d'électricité dans le cadre de l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier et de la mise en œuvre du décret n° 2018-151 du 14 février 2018 adopté par le Conseil des Ministres ;
- les retards antérieurement accusés dans la saisie des états financiers ont été comblés avec la mise en œuvre d'une opération spéciale de saisie afin de permettre de renforcer les bases de données sur les entreprises aux fins d'analyse par la direction de l'analyse du risque et des recoupements.

*Concernant les finances publiques :*

- le module informatique de gestion des avances de trésorerie a été finalisé en vue de sa mise en exploitation en 2018 après la phase pilote qui doit prendre fin à juin 2018 ;
- le module relatif à l'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de comptabilité publique (ASTER) qui permettra d'assurer un meilleur suivi des opérations budgétaires et une amélioration de la gestion de la trésorerie a été finalisé et est en phase test ;
- le module d'élaboration du budget dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système d'information budgétaire au titre des budgets-programmes a été finalisé et est en test en environnement d'exploitation pour permettre son utilisation dans une phase pilote à la faveur de la préparation du budget 2019 ;
- les cellules de passation des marchés publics ont été installées dans tous les Ministères ;
- l'accessibilité au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) a été améliorée avec la mise en service d'une version web ;
- les plans de passation de marchés sont consolidés à travers la plateforme dédiée pour améliorer le processus de suivi de la commande publique et le reporting avec un accent sur l'accès des PME à la commande publique ;
- le plan de réformes de la gestion des finances publiques 2014-2016 a fait l'objet d'une évaluation avec un taux d'exécution des réformes de 64,5% ;
- le principal outil de programmation des investissements publics : le Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi Evaluation des projets et programmes

d'investissements publics (SINAPSE) a fait l'objet de déconcentration auprès des ministères et institutions avec pour but la dématérialisation d'une partie du processus, une meilleure collecte des données sur les projets ainsi que le renforcement de la coordination interne du processus PIP au sein des ministères techniques ;

- conformément aux recommandations du PIMA, la version actualisée du PIP 2018-2020 intègre les données sur des projets PPP en cours dans le domaine des infrastructures. Ces projets portent notamment sur (i) la création du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique des déchets ; (ii) la Réhabilitation des tours A et B de la cité administrative (iii) la Construction de la Tour F de la cité administrative ; (iii) l'Aménagement et l'exploitation du terminal à conteneurs du Port de San Pedro et (iv) la Réhabilitation et l'équipement de 8 Centres Hospitaliers Régionaux et d'Hôpitaux Généraux. Pour ces projets, la programmation financière porte sur les engagements de l'Etat, les parts privées ne sont mentionnées que pour mémoire.

*En ce qui concerne la gestion des risques budgétaires :*

- la base de données des informations sur les projets PPP est disponible et régulièrement mise à jour ;
- un accord cadre de cession des activités du réseau des stations-service de PETROCI à PUMA ENERGY a été signé le 10 janvier 2018.
- le plan de recapitalisation et de restructuration de la CNCE est en cours de mise en œuvre ;
- la base de données de la dette des entreprises publiques a été consolidée ; un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette desdites entreprises est produit chaque trimestre.

*En ce qui concerne le secteur de l'électricité :*

- conformément à son engagement, le Gouvernement a procédé au paiement de la totalité des arriérés dus par l'administration centrale pour un montant de 11,2 milliards en 2017, dont 5 milliards par anticipation en rapport avec le calendrier de règlement arrêté ;
- concernant les arriérés des démembrements de l'Etat, le Gouvernement a procédé à son règlement à travers une titrisation ;
- toutes les factures courantes validées au cours de l'année 2017 ont été payées, matérialisant ainsi le respect d'un paiement régulier des factures d'électricité en vue de ne pas constituer de nouveaux arriérés de paiement ;
- par ailleurs, le Gouvernement a œuvré à la signature d'un protocole avec certaines sociétés d'Etat et la Compagnie ivoirienne d'électricité pour le traitement des arriérés dus au secteur de l'électricité.

*En ce qui concerne le climat des affaires :*

- le Bureau d'Information et de Crédit (BIC) est opérationnel grâce à l'atteinte du seuil minimum fixé par le Doing Business des emprunteurs équivalent à 5% de la population adulte de la Côte d'Ivoire ;
- les frais de mutation immobilière dans le cadre des transferts de propriété ont été réduits de 0,50% en référence au décret portant modification de l'article 134 du décret 2013-279 du 24 Avril 2013 adopté au Conseil des Ministres le 22 novembre 2017.

### **Encadré 1 : Côte d'Ivoire : Bilan de la mise en œuvre des télé-procédures**

Dans le cadre de la digitalisation des processus de déclaration et de paiement des impôts, le Gouvernement a mis en exploitation, le 23 janvier 2017, une solution informatique permettant aux opérateurs économiques d'accomplir leurs obligations fiscales en ligne. Cette réforme intervient après le formulaire unique de déclaration fiscale qui avait déjà permis de réduire le nombre de procédures pour payer ses impôts de 63 à 24. Elle a été développée autour du concept de satisfaction des clients pour offrir aux opérateurs économiques la possibilité d'effectuer toutes les opérations avec l'administration fiscale en ligne, notamment la déclaration, le paiement, l'archivage et les requêtes documentaires. La mise en exploitation de e-impôts fait de la Côte d'Ivoire, le premier pays des zones UEMOA et CEMAC à procéder à la digitalisation du paiement des impôts.

- A fin février 2018, les principaux résultats acquis en termes d'utilisation de la plateforme se résument comme suit : le taux d'adhésion s'est établi à 59,3% de la cible composée des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions de FCFA ; 32,7% des impôts payés entre janvier 2017 et janvier 2018 ont été réglés à travers la plateforme ; Les opérateurs économiques ont utilisé les virements en ligne à hauteur de 50,6% et les prélèvements à hauteur de 49,4%.

Le Gouvernement a procédé au renforcement de la plateforme et a lancé au premier trimestre 2018 la généralisation de l'utilisation du portail pour toutes les entreprises. Ainsi, toutes les entreprises exerçant en Côte d'Ivoire peuvent déclarer et payer leurs impôts en ligne. Les entreprises appartenant à la Direction des moyennes entreprises et à la Direction des grandes entreprises sont tenues d'utiliser obligatoirement la plateforme pour leurs déclarations et paiements d'impôts depuis début avril 2018.

Par ailleurs, le Gouvernement a développé une plateforme mobile en liaison avec les opérateurs exerçant en Côte d'Ivoire en vue d'offrir aux contribuables, notamment ceux relevant de l'impôt synthétique et de l'impôt foncier, la possibilité de payer leurs impôts par téléphone portable (DGI Mobile). Au total, la digitalisation de la gestion de l'impôt devrait permettre de faciliter les opérations fiscales au niveau des contribuables et d'assurer une meilleure traçabilité des transactions et une capacité d'analyse plus élevée pour une plus grande performance en matière de recouvrement de l'impôt et de contrôle fiscal.

Enfin, cette réforme devrait contribuer à améliorer le climat des affaires et subséquemment le classement Doing Business de la Côte d'Ivoire.

## PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2018 ET A MOYEN TERME

### A. Objectifs du programme

**21. Le Programme Economique et Financier 2016-2019 vient en appui au PND 2016-2020 qui a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent et de réduire substantiellement le taux de pauvreté à l'horizon 2020.** A cet effet, il s'articule autour des points suivants :

- la consolidation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses publiques et la maîtrise de l'endettement public ;
- le renforcement de l'assainissement des finances publiques et de la gestion des entreprises publiques ;
- le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- la poursuite de l'assainissement et du développement du secteur financier ; et
- le renforcement de l'appareil statistique.

**22. La bonne exécution du Programme Economique et Financier devrait permettre de préserver les équilibres interne et externe.** Ainsi, le déficit budgétaire projeté à 3,75% du PIB en 2018 devrait être réduit à 3% du PIB en 2019. L'inflation devrait rester inférieure à 3% conformément à la norme communautaire. Quant au déficit du compte courant, il serait maîtrisé à moins de 3% du PIB sur la période 2018-2019, et le solde extérieur global ressortirait excédentaire à partir de 2018.

### B. Cadre macroéconomique

**23. La mise en œuvre du « PND 2016–20 » devrait permettre d'atteindre un taux de croissance moyen de 7,9% sur la période 2018-19.** La croissance serait tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire qui enregistreraient des taux de croissance annuels moyens de 9,5 et 9,4% respectivement. Quant au secteur primaire, il enregistrerait une croissance moyenne de 3,4% grâce aux retombées du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Pour atteindre ces objectifs, le taux d'investissement devrait passer de 22,4% du PIB en 2018 à 24,1% en 2019. L'investissement privé se situerait à 17,5% en 2019, en lien avec un recours plus accru aux projets PPP, l'amélioration continue du climat des affaires et le développement du secteur financier. L'inflation est projetée à 1,6% sur la période 2018-2019, en dessous de la norme communautaire.

**24. La masse monétaire s'accroîtrait de 14,6% en 2018 contre 19,7% en 2017.** Cette hausse découlerait de l'augmentation des crédits intérieurs en lien avec le dynamisme de l'activité du

secteur privé, et de la hausse des avoirs extérieurs nets consécutives à l'émission des euro-bonds au cours du premier trimestre 2018. Le niveau des réserves en mois d'importation devrait demeurer supérieur à 4 mois d'importation en 2018.

## C. Politique budgétaire

**25. Sur la période 2018-2019, le Gouvernement s'engage à mener une politique budgétaire caractérisée par une réduction progressive du déficit budgétaire, tout en assurant le financement des infrastructures socioéconomiques de base.** Ainsi, le déficit budgétaire devrait se réduire à 3,75% du PIB en 2018 et atteindre 3% du PIB en 2019. Pour ce faire, les choix prioritaires devraient permettre de répondre de façon efficiente aux besoins en infrastructures socio-économiques et d'accroître les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du PND, tout en préservant les équilibres interne et externe du pays.

**26. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses.** A cet effet :

- nonobstant, les accords signés avec les partenaires sociaux, notamment au titre des engagements pris par l'État en 2009, la stratégie de maîtrise de la masse salariale, adoptée en 2014, se poursuit afin de ramener le ratio masse salariale sur recettes fiscales à 35% en 2022. Les projections effectuées sur la base des hypothèses feront l'objet d'une mise à jour régulière. En matière de recrutement, la politique d'un recrutement pour deux sorties de carrière devrait se poursuivre tout en accordant une priorité aux secteurs éducation-formation et santé qui ne sont pas concernés par cette politique en raison de leur caractère stratégique pour le développement. Toutefois, pour ces secteurs sociaux, il est engagé d'autres mesures de rationalisation et d'efficience telles que l'instauration de la bivalence dans la formation des enseignants du secondaire, le remplacement des instituteurs ordinaires plus coûteux en termes de masse salariale par les instituteurs adjoints en mettant l'accent sur la durée de la formation qui passe de deux ans à trois ans. En outre, pour la rationalisation des effectifs dans la fonction publique, il est engagé un programme de mise en place de répertoires des emplois et des compétences qui a démarré en 2018 et qui devrait permettre à terme, d'élaborer des fiches de poste en vue d'une utilisation efficiente des effectifs. Ainsi, la dynamique de réduction progressive du ratio masse salariale sur recettes fiscales, de 46% en 2014 et 41,5% en 2017, devrait se poursuivre et atteindre la norme communautaire de 35% en 2022 ;
- par ailleurs, les dépenses d'abonnement seront contenues grâce au renforcement des opérations de contrôle de la brigade dédiée à cet effet ;
- le recours aux procédures exceptionnelles continuera d'être strictement encadré. En particulier, en ce qui concerne les avances de trésorerie, les dispositions en vigueur seront maintenues pour garantir le respect de l'arrêté n°178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 relatif aux avances. De même, la gestion des avances sera améliorée avec la mise en

exploitation du module informatique développé dans le SIGFiP pour un meilleur encadrement ;

- le Gouvernement continuera de privilégier les dépenses d'investissements publics structurants en tenant compte du degré de maturité des projets et de la cohérence avec le PND 2016-2020. A cet effet, un accent particulier sera accordé à la promotion et au renforcement de l'encadrement des projets PPP ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations issues de l'assistante technique sur l'efficacité des investissements publics.

**27. Conformément aux objectifs de la politique du Gouvernement de réduction de la pauvreté, les dépenses pro-pauvres seront privilégiées.** Ainsi, ces dépenses pro-pauvres sont prévues à hauteur de 2 290,8 milliards de FCFA en 2018 contre 2 109,6 milliards de FCFA exécutés en 2017, soit une hausse de 8,5%. Ces dépenses concernent prioritairement les secteurs éducation et santé, l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise et la création d'emploi formel afin de couvrir les besoins de base des populations les plus défavorisées. De même, le Gouvernement devrait poursuivre ses efforts pour la gratuité de l'éducation à travers la mise en œuvre de la loi sur l'école obligatoire. Par ailleurs, il a instauré les filets sociaux productifs pour les ménages indigents. Ainsi, 35 000 ménages percevront trimestriellement un montant forfaitaire de 36 000 FCFA sur 03 ans. En outre, ils bénéficieront d'un accompagnement pour la réalisation d'activités génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

**28. En dépit des aménagements apportés à l'annexe fiscale 2018, les efforts déployés par le Gouvernement devraient permettre de porter le taux de pression fiscale à 15,6 % du PIB en 2018.** En effet, le Gouvernement a introduit une taxe sur la noix de cajou et procédé au renforcement des mesures opérationnelles en vigueur pour combler le gap fiscal découlant de l'annulation et de l'aménagement de certaines mesures de l'annexe fiscale. Ainsi, concernant la noix de cajou, l'annexe fiscale a instauré un droit unique de sortie équivalent à 10% du prix CAF, portant la fiscalité globale sur le secteur à 11,7% du prix CAF. Par ailleurs, suite à l'ajustement des ressources en rapport avec la révision de l'annexe fiscale, le Gouvernement a procédé à une réduction des dépenses en ajustant les crédits d'investissement dans certains secteurs (autres que pro pauvres) en tenant compte des performances antérieures dans la consommation allouée à ces secteurs.

### Encadré 2 : Côte d'Ivoire : Efforts de recouvrement fiscal

Dans le but d'accroître les recettes fiscales tout en restant conforme aux normes communautaires, le Gouvernement a adopté conformément à son engagement au titre du Programme économique et financier, certaines mesures fiscales dans le cadre de la loi des finances 2018. Ces mesures, qui avaient été approuvées par l'Assemblée Nationale visaient à augmenter l'assiette fiscale à travers l'élargissement du champ de la fiscalité en intégrant de nouvelles mesures et en aménageant les dispositions existantes. Ces mesures visaient également à aménager la fiscalité sur les PME, notamment en simplifiant les modes de calcul et en réformant les seuils d'imposition. L'application de ces mesures s'est heurtée à la position de l'ensemble du secteur privé qui les a contestées. Les incidences sociales de la crise née de cette situation et le besoin de maintenir un climat de confiance avec le secteur privé ont amené le Gouvernement à réviser l'annexe en introduisant les aménagements nécessaires sur les points nécessitant des approfondissements avec le secteur privé. A ce titre, par exemple, le champ d'application de la taxe sur le bois de grume a été révisé pour cibler l'abatage au lieu du chiffre d'affaires des industriels, les droits d'accises sur les tabacs ont été augmentés de 1 point au lieu de 3 points et ceux sur les boissons alcoolisées et non alcoolisées de 2 points au lieu de 10 points.

Dans le cadre de ces aménagements et tenant compte de l'équilibre budgétaire et de la bonne dynamique du secteur de l'anacarde, le Gouvernement a instauré un droit unique de sortie sur la noix de cajou équivalent à 10% du prix CAF. En outre, il a mis en œuvre d'importantes réformes administratives en vue d'améliorer l'efficacité des services fiscaux et accroître la capacité de recouvrement de l'impôt. La combinaison de ces mesures de politique et d'administration fiscales a permis de combler le gap découlant des aménagements sur l'annexe fiscale. Pour ce qui est des efforts d'amélioration de l'efficacité des services, les mesures mises en œuvre concernent notamment :

- (i) le renforcement du contrôle fiscal avec l'élaboration d'un programme de contrôle 2018 basé sur l'analyse du risque pour 50% du fichier des entreprises à contrôler, (ii) l'opérationnalisation de la direction en charge de l'analyse du risque et des enquêtes fiscales (iii) la mise en œuvre de l'obligation de déclaration et de paiement des impôts en ligne pour toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions FCFA à compter d'avril 2018, (iv) l'opérationnalisation en année pleine des deux nouveaux centres des moyennes entreprises (CME), ce qui va permettre de réduire le taux de défaillance pour le ramener entre 3% et 5% comme c'est le cas pour les deux anciens CME, (v) la mise en œuvre de la certification des états financiers des entreprises dans le cadre de laquelle les premiers états financiers certifiés seront déposés à compter d'avril 2018, (vi) le croisement des fichiers de paiement des dépenses du Trésor avec la situation fiscale des entreprises ainsi que l'analyse croisée des données de déclaration avec les données en provenance de la Douane. L'ensemble de ces mesures devrait permettre de mobiliser des recettes fiscales additionnelles à hauteur de 0,1% du PIB.

**29. Le Gouvernement poursuivra ses travaux pour maintenir l'amélioration du niveau de recouvrement de la fiscalité intérieure et de porte.** A ce titre, il adoptera en Conseil des Ministres, au cours de l'année 2018, un nouveau code des investissements tenant compte de la nécessité d'accroissement des recettes fiscales, des stratégies de développement sectoriel et d'attraction des investissements privés. Le Gouvernement entend poursuivre les travaux sur la réforme fiscale en vue d'une part, de simplifier la fiscalité, notamment au niveau des PME, et d'autre part, accroître l'assiette. Dans ce cadre, un accent sera mis sur la concertation avec le secteur privé afin de faciliter la compréhension des réformes. A ce titre, un comité de réformes fiscales comprenant le secteur privé a été mis en place, le 13 février 2018 par arrêté n°088/PM/CAB du Premier Ministre. Outre la

définition d'une fiscalité optimale pour les PME, la simplification de certaines procédures et de certaines taxes, le renforcement du dispositif informatique et l'amélioration de la performance du contrôle fiscal, les priorités du Gouvernement pour accroître le rendement de l'impôt portent sur trois axes majeurs, à savoir (i) l'amélioration du rendement de la TVA, (ii) l'amélioration du recouvrement de l'impôt foncier, (iii) l'accroissement de la formalisation des activités informelles pour accroître l'assiette. Le Gouvernement bénéficiera de l'assistance technique du FMI pour approfondir les modalités d'une mise en œuvre des réflexions sur ces trois axes. En particulier, dans le but d'améliorer le rendement de la TVA, le Gouvernement entend procéder à l'instauration de caisses enregistreuses pour une meilleure maîtrise des chiffres d'affaires des opérateurs économiques.

**30. Le Gouvernement poursuivra à moyen terme l'amélioration progressive du niveau de recouvrement de la fiscalité intérieure et de porte.** Pour le budget 2019, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales visant à accroître la pression fiscale de 15,6% à 16,1% entre 2018 et 2019. A ce titre, il procédera à la réinstauration du droit d'enregistrement sur le cacao en vue d'accroître la mobilisation des ressources. En outre, d'autres mesures qui résulteraient des concertations avec le secteur privé pourraient être envisagées. Le Gouvernement adoptera également en Conseil des Ministres, au cours de l'année 2018, un plan d'actions pour la rationalisation des exonérations fiscales en s'appuyant notamment sur les conclusions de l'étude sur le code des investissements réalisée par le cabinet McKinsey en 2017. Il veillera également à la mise en œuvre des dispositions relatives à la certification des états financiers. Par ailleurs, il procédera au suivi et à l'évaluation du rendement des CME mis en place dans le cadre de la politique de segmentation. En outre, la lutte contre la fraude sera renforcée grâce au renforcement de la fonction d'analyse de risque, à travers le renforcement des effectifs et des capacités des agents de la Direction des Enquêtes, de Recoupement et de l'Analyse Risque (DERAR). Concernant la fiscalité de porte, le Gouvernement poursuivra les efforts pour réduire les risques de fraude par un meilleur suivi des marchandises en transit d'une part, et d'autre part, à travers le déploiement d'un deuxième scanner à la frontière nord et au renforcement de la présence des services douaniers tout le long de la frontière ouest afin de lutter contre la contrebande.

**31. Le Gouvernement procédera à la finalisation du traitement des passifs antérieurs et aux marchés en souffrance.** Le Gouvernement a adopté les conclusions de l'audit des passifs dont le montant final validé s'établit à 291 milliards FCFA. Il procédera à la signature d'un protocole d'accord avec les opérateurs concernés de sorte à étaler le règlement en tenant compte de sa capacité financière et de la nécessité de respecter les objectifs fixés en matière de solde budgétaire. En ce qui concerne les marchés en souffrance de la période 1993-2000, le Gouvernement procédera à leur retrait de son portefeuille.

**32. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts de consolidation budgétaire pour ramener le déficit budgétaire au niveau de la norme communautaire de 3% en 2019.** Pour ce faire, les efforts de recouvrement des ressources se poursuivront en lien avec une combinaison de mesures de politique et d'administration fiscales. En matière de dépenses, le Gouvernement poursuivra la rationalisation des charges de fonctionnement afin de dégager des marges pour le

renforcement des investissements publics, notamment dans les secteurs porteurs de croissance. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux dépenses dans les secteurs sociaux en vue de consolider la dynamique de réduction de la pauvreté.

## D. Politique et stratégie d'endettement

**33. La dernière Analyse de Viabilité de la Dette indique que la Côte d'Ivoire reste classée à un risque de surendettement modéré.** Cette analyse montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, et le taux de croissance puis souligne la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

**34. La politique d'endettement au cours du programme 2018-2019 vise à financer les besoins en investissement liés à l'exécution du PND 2016-2020 tout en garantissant la soutenabilité de la dette.** Dans ce cadre, la valeur actuelle (VA) de la dette publique rapportée au PIB sera contenue de façon à minimiser le risque de surendettement. Pour 2018, conformément à la nouvelle politique du FMI sur la limite d'endettement, le Gouvernement entend recourir à de nouveaux prêts extérieurs dans la limite de 4 472,9 millions US dollar en valeur actuelle. Ce montant prend en compte l'émission de l'euro-bond en mars 2018 sur le marché international pour le montant de 1 700,0 millions euros. Cette émission répond aux objectifs de diversification des sources de financement de l'Etat, et de gestion active de la dette publique.

**35. La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2017-2022 accorde une part prépondérante au recours au marché sous régional, tout en recourant aux financements extérieurs aux moindres coûts possibles.** Dans ce cadre, elle veillera à élargir et à diversifier la base des créanciers nationaux et régionaux notamment en travaillant avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire. Concernant les financements extérieurs, ils se situeraient à hauteur de 30% en privilégiant avec prudence les guichets semi concessionnels. Par ailleurs, le plan d'emprunt élaboré dans cette stratégie vise à éviter une concentration excessive des échéances et à minimiser les risques de change par des émissions de titres sur le marché international en Euro. Enfin, la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs, couplée à la solidité du cadre macroéconomique devraient aider à envoyer des signaux favorables aux investisseurs et contribuer ainsi à la réduction substantielle des coûts de la dette. Ces acquis devraient garantir à la Côte d'Ivoire un risque de surendettement modéré.

**36. Le Gouvernement continuera à renforcer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA.** En effet, en vue de doter la Côte d'Ivoire d'un cadre juridique moderne, harmonisé, intégrant les meilleures pratiques internationales, le Gouvernement finalisera des projets de textes relatifs au cadre juridique de la dette et des procédures du Comité National de la Dette Publique (CNDP). Les autres projets de réformes relatifs au cadre juridique de la dette et les procédures du CNDP, à savoir la saisine et le fonctionnement du CNDP, ainsi que l'approbation des emprunts et l'émission de garanties publiques. A cet effet, en vue de rendre fonctionnel le CNDP, le décret n° 2017-50 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNDP a été adopté le

25 janvier 2017. Par ailleurs, le plan triennal 2016-2018 de renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique, désormais réorganisée en front office, middle office et back office, sera mis en œuvre. Il devrait bénéficier de l'appui technique et financier de la BAD, du FMI et de la BADEA. Ce plan porte sur les principaux axes de formation que sont l'analyse et la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes.

## E. Réformes structurelles

**37. Le Gouvernement poursuivra, si nécessaire, l'ajustement des prix dans les principaux secteurs en fonction de l'évolution des cours internationaux.** A cet effet :

- les prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao et de l'anacarde sont conformes aux mécanismes en vigueur ;
- le Gouvernement maintient le mécanisme automatique des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales ;
- le Gouvernement poursuit ses efforts pour consolider l'équilibre financier du secteur électricité. A cet effet, l'entrée en production du barrage de Soubré et les cycles combinés devraient contribuer à réduire les coûts de production à moyen et long terme. En outre, la CIE devrait poursuivre les actions de recouvrement dans le cadre des protocoles d'accord signés pour l'apurement des arriérés de paiement dus au secteur. Par ailleurs, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour préserver l'équilibre financier du secteur.

### ***Gestion des finances publiques***

**38. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes budgétaires dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques.** Pour ce faire, il entend finaliser en 2018 les derniers textes réglementaires d'application des lois organiques relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Il s'agit des projets de décret relatifs (i) au contrôle financier et budgétaire, (ii) à la charte de gestion des programmes et (iii) à la comptabilité matières. Dans l'optique de la transition vers les budgets-programmes, le Gouvernement achèvera la conception du Système d'Information Budgétaire (SIB) dont les principaux modules devraient être disponibles en 2018. En outre, en vue d'intégrer le volet paiement dans le système informatique de la chaîne de la dépense, le Gouvernement mettra en exploitation le module d'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de Gestion Comptable (ASTER). Par ailleurs, des efforts seront faits pour assurer une meilleure articulation entre les plans et outils d'exécution budgétaire notamment les plans d'engagement, de passation de marchés et de trésorerie.

**39. La gestion des investissements publics sera davantage améliorée.** En effet, le PIP est dorénavant élaboré à partir du SYNAPSE déconcentré. Les travaux techniques sont en cours afin d'évaluer les modalités d'une interconnexion effective de cet outil avec le SIGFIP, ainsi que la définition des flux de données à échanger avec leur périodicité. En outre, l'approche intégrée entre les services en charge du PIP d'une part et ceux en charge du budget d'autre part sera poursuivie dans le cadre de l'élaboration du PIP et du budget. Cette approche est matérialisée par la mise sur pied d'équipes collégiales à la faveur de la tenue des conférences PIP et budgétaires permet un partage optimal des informations sur les projets et des informations budgétaires et assure un très fort alignement entre le PIP et le budget. Par ailleurs, le Gouvernement compte mettre en œuvre certaines recommandations de la mission PIMA notamment l'élaboration d'un manuel de procédures d'élaboration du PIP et sa publication ; l'évaluation des charges récurrente et leur prise en compte dans la sélection des projets d'investissement ; et la mise en place du suivi physique des projets d'investissement.

**40. Le Gouvernement continuera l'amélioration du système de passation des marchés publics.** A cet effet, il finalisera en 2018 la phase 1 de la dématérialisation des marchés publics en rendant opérationnels les modules « e-marchés », « e-learning » et « décisionnel ». Le Gouvernement procédera également au renforcement des capacités des acteurs à travers notamment des sessions d'information et de formation en vue de la vulgarisation des nouvelles procédures simplifiées de passation des marchés. Par ailleurs, il est envisagé pour 2018, la connexion des Etablissement Publics Nationaux (EPN) et des Sociétés d'Etat (SODE) au SIGMAP via internet. Enfin, les 30 cellules de passation des marchés publics au sein des différents ministères devraient être toutes opérationnelles en 2018.

**41. Le Gouvernement renforcera la surveillance des risques budgétaires liés notamment à la dette des entreprises publiques et à la mise en œuvre des projets PPP :**

- concernant les entreprises publiques, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la base de données, au fur et à mesure de la disponibilité des informations, sur le service de la dette des entreprises publiques à travers notamment la mise à jour régulière et la transmission périodique à la Direction de la Dette Publique et des Dons pour leur prise en compte dans le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE). Aussi, il continuera de produire le tableau trimestriel récapitulatif de l'exécution du service de la dette de ces entreprises, et poursuivra les efforts de sensibilisation des entreprises concernant la production de ces données. A terme, ces informations seront disponibles en temps réel, grâce à l'interconnexion entre le Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le SYGADE en 2019. En outre, le Gouvernement continuera à veiller à l'application de l'arrêté sur les conditions d'endettement des entreprises du portefeuille de l'Etat. Il poursuivra également la présentation en Conseil des Ministres des rapports annuels sur la situation économique et financière des entreprises publiques et continuera de l'annexer au projet de loi de finances portant budget de l'Etat. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra le déploiement des contrats de performance avec sept autres entreprises publiques pour porter à quatorze le nombre total. Ces contrats contiendront des

indicateurs de performance prédéfinis qui seront suivis par les gestionnaires de portefeuille. Cette mesure sera soutenue par le renforcement du système de transmission systématique des procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration des entreprises publiques ;

- concernant le recours au Partenariat Public-Privé, conformément aux recommandations du PIMA, le dispositif institutionnel ainsi que l'articulation entre les différents outils de programmation et de budgétisation des investissements publics devraient être améliorés. A cet effet, aucun nouveau projet PPP ne devrait bénéficier de garantie de dette directe de l'Etat. Les projets PPP seront inclus dans le Programme d'Investissement Public (PIP) à partir de 2019. En outre, dans le cadre de l'amélioration des informations sur les PPP, une revue exhaustive des projets PPP est en cours depuis le mois de janvier 2018 dans l'ensemble des ministères afin de retirer ou redimensionner le portefeuille des PPP. Par ailleurs, les conclusions du rapport d'audit de la mission sur l'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP confiée par la Banque Mondiale au Cabinet canadien CPCS, devraient être disponibles au premier semestre 2018. Elles devraient permettre d'alimenter la base de données recensant les engagements budgétaires et les garanties de revenus pour l'ensemble des PPP en cours et ceux dont la convention a été signée.

**42. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du plan de désengagement de l'Etat.** Le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire était constitué de 82 entreprises, dont 27 sociétés d'Etat et 55 Sociétés à participation financière publique. En 2017, le nombre de sociétés à privatiser a été porté à 20 contre 15 initialement. Dans ce cadre, le processus de privatisation a été finalisé pour dix (10) sociétés et devraient se poursuivre pour sept (07) autres. Concernant les trois (03) restantes, le processus a été suspendu en raison notamment de litiges.

**43. Le Gouvernement poursuivra les actions engagées pour améliorer la gestion de la trésorerie à travers notamment l'effectivité de la phase pilote du Compte Unique du Trésor (CUT) en fin 2018.** Au mois de février 2018, ce sont 6 665 comptes publics qui ont été identifiés dont 2 482 dans les banques commerciales, 3 920 à l'ACCD et 263 auprès de la BCEAO. La procédure de clôture des comptes, débutée en 2017, devrait s'intensifier en 2018 avec le déploiement général prévu de la phase pilote. En outre, le démarrage du volet recettes du CUT devrait s'étendre à l'ensemble des postes comptables de la Direction Générale des Impôts et dans les Trésoreries Générales, les Paieries de Districts et de Régions et les Trésoreries Principales du réseau du Trésor Public. Quant au volet dépenses du CUT, la phase pilote qui a démarré en décembre 2017, devrait s'étendre à l'ensemble des postes comptables assignataires de dépenses en 2018. A cet effet, il est prévu la formation de l'ensemble des utilisateurs pour le déploiement du SyGACUT.

**44. Le Gouvernement poursuivra les travaux d'élaboration du TOFE selon le MSFP 2001/2014.** Après l'élaboration du cadre minimum, conformément au MSFP 2001, retraçant les opérations financières de l'Administration Centrale budgétaire, des travaux ont permis d'élargir le champ aux institutions de prévoyance sociale pour l'année 2016. Cet acquis a permis d'actualiser la base de données du FMI relatif aux GFS (Government Financial Statistics) pour les années 2015 et

2016. Par ailleurs, les opérations financières des EPN ont été codifiées suivant le MSFP 2001. Il est prévu pour 2018 l'intégration progressive, dans le format 2001, des données transmises par les EPN.

### **Secteur public**

#### **45. Le processus de restructuration des entreprises du secteur énergie devrait être finalisé en 2018 :**

- concernant la PETROCI, la mise en œuvre du plan stratégique de restructuration a permis la consolidation de sa situation financière avec un résultat net positif de 6,3 milliards de FCFA en 2017 contre 5,4 milliards en 2016. Cette bonne dynamique est due notamment à la mise en œuvre du plan de restructuration, à travers le recentrage sur les activités d'exploitation et de production, avec entre autres la reprise des campagnes de forages et la cession de la base logistique et des activités du réseau des stations-service, en cours de finalisation. Les perspectives pour 2018 devraient être favorables avec un résultat net excédentaire en amélioration par rapport à 2017 ;
- s'agissant de la SIR, le résultat d'exploitation s'est amélioré en lien avec les bonnes performances commerciales réalisées sur les marchés local et sous régional terre. Pour 2017, la SIR entrevoit l'atteinte de l'équilibre financier et pourrait même réaliser un bénéfice après un résultat déficitaire en 2016. Cette amélioration résulte de la mise en œuvre du Business Model et de l'application des recommandations de l'audit réalisé par le cabinet KPMG, à travers notamment les gains de productivité réalisés. Toutefois, ces performances opérationnelles restent amoindries par le poids de sa dette. A cet effet, un planning pour la levée de fonds destinés à l'apurement de cette dette a été établi. Il prévoit la disponibilité des ressources pour fin août 2018. Ces mesures devraient contribuer à l'atteinte de l'équilibre financier à moyen terme.

#### **46. Les mesures mises en œuvre dans le secteur électricité devraient permettre de consolider l'équilibre financier du secteur, d'accroître davantage l'offre d'électricité, et d'apurer les arriérés des producteurs indépendants d'électricité (IPP) et gaziers :**

- en 2017, le secteur a enregistré un solde d'exploitation excédentaire de 1,735 milliards pour la deuxième année consécutive. Les flux de trésorerie sont demeurés positifs en dépit notamment de la baisse conjoncturelle de la demande et des retards de paiements constatés. Cette consolidation est notamment attribuable à l'ajustement des prix de l'électricité, la réduction significative du recours au HVO, la mise en application des nouveaux tarifs à l'export, la mise en eau du barrage de Soubré, l'amélioration du rendement global qui est passée de 80,36% en 2016 à 81,8% en 2017, et le recouvrement partiel des créances à l'export ;
- la signature d'un protocole d'accord pour le traitement des arriérés de l'État dus au secteur de l'électricité devrait permettre de consolider davantage l'équilibre financier du secteur. Les

engagements de l'Etat inscrits dans ledit protocole ont été entièrement exécutés à ce jour. En vue de prévenir toute constitution d'arriérés de l'Etat dus au secteur électricité, le Gouvernement s'engage à inscrire une dotation suffisante dans le budget et veillera au paiement régulier des factures validées ;

- les protocoles d'accord signés entre le secteur et les EPN pour l'apurement des arriérés ont connu un début d'exécution. Les efforts sont à poursuivre pour l'apurement des passifs et le paiement régulier des factures des EPN, des Sociétés d'Etat, et de l'Administration Centrale ;
- concernant, les arriérés des IPP et gaziers, le secteur de l'électricité envisage de lever un financement à moyen ou long terme avec une garantie partielle de la MIGA (filiale du Groupe de la Banque Mondiale). Ce financement permettra d'apurer les concours bancaires et de réduire de façon progressive les arriérés des IPP et gaziers ;
- pour la période 2018-2020, le Gouvernement entend accélérer la mise en œuvre des projets en cours dans le domaine hydro-électrique et ceux visant à améliorer le réseau de distribution électrique. L'objectif visé est d'atteindre une capacité de production de 4000 MW d'ici 2020 afin de soutenir la dynamique de croissance et répondre à la demande intérieure et extérieure. Ainsi, le Gouvernement prévoit la mise en œuvre de plusieurs projets notamment (i) la construction de deux barrages hydroélectriques (Singrobo, Gribopopoli), (ii) le renforcement des capacités de production thermique avec la mise en services de nouvelles centrales thermiques (Azito & Ciprel), (iii) la construction d'une centrale à charbon, d'une capacité de 700 MW, (iv) la réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables pour une capacité de plus de 200 MW et (v) la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel (GNL) dont l'étude de faisabilité est prévue pour s'achever au second semestre 2018. Par ailleurs, il entend promouvoir la mise en œuvre des projets solaires et biomasse. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la construction de trois centrales (deux biomasses et une à énergie solaire) d'une capacité totale de 70 MW.

#### **47. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports devrait permettre un retour à l'équilibre à moyen terme :**

- en ce qui concerne Air Côte d'Ivoire, elle entend intensifier, sur la période 2018-2020, le développement de son trafic aérien et renforcer sa flotte, conformément à son plan d'affaires. Ce plan prévoit un accroissement annuel moyen du trafic aérien de 5,7 % jusqu'en 2034. En outre, la société devrait poursuivre le renforcement de sa flotte et de son effectif opérationnel. Pour ce faire, le capital devrait être augmenté progressivement jusqu'en 2019 pour soutenir sa stratégie de développement à moyen terme. Ces actions devraient assurer à moyen terme une hausse de son chiffre d'affaires et sa rentabilité financière. Par ailleurs, pour un meilleur suivi de la situation financière d'Air Côte d'Ivoire, la production du rapport semestriel à l'attention du Ministre en charge du Budget se poursuivra ;

- s'agissant de la SOTRA, en référence à son plan d'affaires sur la période 2017-2020, elle renforcera son parc à raison de 500 nouveaux autobus chaque année jusqu'en 2020. Pour 2018, un accord commercial a été signé avec un groupe pour l'acquisition desdits autobus. La SOTRA envisage également mettre en place un nouveau système billettique et renforcer le parc de bateaux bus. Par ailleurs, il est également prévu, le recrutement et le rajeunissement progressif du personnel pour faire face au plan d'acquisition d'autobus et aux départs à la retraite. Toutes ces initiatives devraient concourir à l'atteinte de l'objectif de couverture de 50% des besoins de mobilité de la population Abidjanaise et à l'atteinte de l'équilibre financier à partir de 2019.

### ***Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé***

**48. Le Gouvernement compte faire jouer au secteur privé un rôle majeur dans la mise en œuvre du PND à travers notamment les PPP.** Les derniers rapports Doing Business de la Banque Mondiale indiquent que la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès en matière du climat des affaires. Cependant, des efforts restent à fournir pour améliorer davantage sa performance et permettre au secteur privé de jouer à fond son rôle de moteur de la croissance. Il poursuivra les réformes pour améliorer sa position relative aux économies les plus attractives. Dans ce cadre, le Gouvernement entend :

- renforcer le partenariat avec le secteur privé. A cet effet, plusieurs rencontres d'échanges et de promotion des investissements en Côte d'Ivoire se sont tenues dans le cadre du Africa CEO Forum, dans le contexte de mise en œuvre de l'initiative Compact pour l'Afrique du G20. En outre, le bon fonctionnement du Cadre de Concertation Public-Privé devrait notamment permettre de contribuer à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à assurer la croissance, la compétitivité et le développement du Secteur Privé en vue d'une meilleure intégration de l'économie ivoirienne dans la sous-région et dans le monde ;
- poursuivre l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption à travers notamment les campagnes de sensibilisation des populations, l'introduction de modules de formation sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans les programmes scolaires, et la mise en place effective du pôle pénal financier chargé spécialement de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la criminalité financière. Un Comité de Coordination a été mis en place pour coordonner et conduire les travaux de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) et de l'élaboration de la stratégie nationale en matière de LBC/FT, en vue de l'évaluation de la Côte d'Ivoire par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) en 2021. Le Gouvernement compte sur l'assistance technique des partenaires qui lui permettra de présenter des résultats préliminaires avant la fin de 2020. Par ailleurs, le dispositif de la Cellule Nationale de Traitements des Informations Financières (CENTIF) devrait être optimisé grâce notamment au renforcement des capacités techniques des enquêteurs financiers.

**49. Le Gouvernement finalisera la mise en œuvre des réformes de seconde génération afin de consolider ses acquis en matière de réforme 'Doing Business' et poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires (Encadré 2).** Elles concernent notamment la dématérialisation des actes et services administratifs, la réduction de leur coût, ainsi que le renforcement du cadre juridique.

**Encadré 3 : Côte d'Ivoire : Réformes prévues pour l'amélioration du climat des affaires en 2018 et 2019**

**1. Création d'entreprise**

- Réaliser la création d'entreprise en ligne en Côte d'Ivoire ;
- Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique à partir de juin 2018 ;
- Mettre en ligne les informations relatives aux licences et permis d'affaires ;
- Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations) ;

**2. Raccordement à l'électricité**

- Mettre en place un modèle économique viable de réduction des coûts d'entrée au raccordement à l'électricité ;
- Mettre en place du guichet virtuel de raccordement à l'électricité ;

**3. Transfert de propriété**

- Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Mise en ligne des informations sur la propriété foncière ;

**4. Services à l'investisseur**

- Mettre en place le Portail Unique de services à l'investisseur ;

**5. Octroi du Permis de construire**

- Mise en place du Guichet Unique Virtuel du Permis de construire ;
- Elaboration, adoption et promulgation de la loi portant Code de la construction et du bâtiment ;
- Mise en place du logiciel de gestion du permis de construire au Guichet unique du permis de construire ;

**6. Commerce frontalier**

- Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur Commerce Transfrontalier ;
- Achever la mise en œuvre du portail web d'informations commerciales ;

**7. Exécution des contrats**

- Produire des statistiques de l'activité judiciaire du Tribunal de Commerce d'Abidjan ;

**8. Règlement de l'insolvabilité**

- Vente aux enchères en ligne.

**50. Le Gouvernement entend attirer davantage les investissements dans le secteur agricole.** A ce titre, il compte renforcer les réglementations afférentes à la commercialisation des produits agricoles, la protection phytosanitaire des cultures, et les structures de regroupement des producteurs, sur la base notamment des recommandations du rapport récent de la Banque mondiale « Enabling the Business of Agriculture ».

### ***Développement du secteur financier et inclusion financière***

**51. Les efforts pour réduire les vulnérabilités dans le secteur financier vont se poursuivre.** A fin décembre 2017, les 5 banques représentant moins de 5% des actifs du secteur ne respectant pas la norme relative au capital social minimum des banques, devront se conformer à cette réglementation avant le 30 juin 2018 au risque de se voir retirer l'agrément. Pour les banques en déficit structurel de liquidité, une injonction leur a été faite afin qu'elles établissent un plan de redressement pour l'amélioration de leur niveau de liquidité d'ici fin juin 2018. Globalement, la mise en application des règles prudentielles de Bâle 2 et 3 à partir de 2018 devrait contribuer à la stabilité du système bancaire grâce notamment au renforcement du dispositif de surveillance et de la discipline de marché.

**52. Le Gouvernement veillera à assainir et à renforcer le secteur de la microfinance.** A cet effet, il poursuit la fermeture des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) illicites et procède au renforcement des capacités des acteurs du secteur et la sensibilisation sur l'importance du regroupement. Des discussions sont en cours avec des partenaires techniques et financiers dont l'AFD pour la mise en place d'un Fonds de refinancement des SFD. Concernant l'UNACOOPEC, la situation financière s'est améliorée depuis la mise sous administration provisoire en 2013 avec un résultat net excédentaire à fin 2017, et une nette progression de la trésorerie. Les principales mesures de redressement ont concerné la mise en conformité et la reconfiguration du réseau passant de 133 à 24. Concernant la recapitalisation, 7 milliards FCFA devraient être mobilisés d'ici fin 2018 sur un objectif de 40 milliards prévus sur la période 2017 à 2019. Pour la couverture du reliquat, les efforts de mobilisation des ressources par les sociétaires devraient se poursuivre ainsi que le processus de cession d'éléments d'actifs.

**53. Le Gouvernement poursuivra le redimensionnement du portefeuille de banques publiques en vue de contribuer à renforcer la solidité du système bancaire.** A cet effet, après la liquidation de l'une des banques, les parts minoritaires de l'Etat ont été cédées dans deux autres. Une autre banque dans laquelle l'Etat détenait une part majoritaire du capital a été privatisée avec l'option d'une participation minoritaire publique. Par ailleurs, l'une des banques dont le processus de privatisation a été suspendu en raison d'un contentieux juridique fera l'objet d'un suivi particulier pour permettre de vider le litige dans les meilleurs délais et finaliser la privatisation. S'agissant des deux banques restantes du portefeuille, l'une est en cours de recapitalisation, conformément au plan adopté à cet effet et l'autre continuera d'être renforcée sur la base de son plan stratégique de développement pour améliorer sa viabilité et sa conformité aux ratios prudentiels de la BCEAO.

**54. Le Gouvernement achèvera la recapitalisation et la restructuration de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).** Les efforts enregistrés dans la mise en œuvre du plan de restructuration ont permis la levée de l'administration provisoire en novembre 2017. Cependant, la CNCE demeure sous surveillance rapprochée de la Commission Bancaire. La mise en place des organes de gouvernance devrait contribuer à l'accélération du plan de restructuration en 2018 avec le renforcement des fonds propres à travers l'injection de 13 milliards par l'Etat, inscrits au Budget 2018, et la cession d'actifs immobiliers à hauteur de 42 milliards en 2018 prévu d'ici fin juin 2018. Les charges seront progressivement réduites via la fermeture d'une quarantaine d'agences, et la mise en œuvre d'un plan de départ anticipé et volontaire d'employés. En outre, le développement de l'activité commerciale et l'amélioration significative du taux de recouvrement des créances douteuses, devraient contribuer à générer des ressources supplémentaires nécessaires à un retour à l'équilibre.

**55. Le Gouvernement continuera de renforcer la transparence dans le secteur financier et de promouvoir l'inclusion financière.** L'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers devrait permettre de (i) favoriser la transparence et la comparabilité des services financiers, (ii) assurer une meilleure gestion des plaintes des utilisateurs des services financiers et (iii) renforcer l'éducation financière. La Cellule de promotion de l'inclusion financière mise en place en février 2018, veillera conformément à la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, entres autres, à l'adoption de programmes spécifiques d'appui au secteur de la finance décentralisée, à la conception et la mise en œuvre de plans d'actions pour la bancarisation et à un meilleur accès aux services financiers, y compris via la téléphonie mobile.

## F. Renforcement de l'appareil statistique

**56. La production des statistiques et la publication des données économiques de qualité sont indispensables pour mieux informer les décideurs, les opérateurs de marché et le grand public.** Afin de renforcer la production des statistiques et rendre disponibles, dans les délais, les comptes nationaux fiables, le Gouvernement entend avec l'appui des partenaires techniques et financiers :

- poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur de la statistique prévu dans le PND 2016-2020. A cet effet, les réformes relatives au cadre institutionnel et organisationnel du système statistique national devraient être adoptées par le Gouvernement. Par ailleurs, le renforcement de capacités des différents ministères en termes de ressources humaines et matérielles se poursuivra afin d'affiner la production des statistiques sectorielles ;
- finaliser l'opérationnalisation du Système Général de Diffusion des Données amélioré (SGDD-a) à travers la diffusion des données et indicateurs sur les sites du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que celui de la BCEAO. Cette disposition fait suite à la publication effective, en 2017, de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) de la Côte d'Ivoire sur le site web de l'Institut National de la Statistique (INS) de Côte d'Ivoire ([www.ins.ci](http://www.ins.ci)) ;

- poursuivre l'amélioration des indicateurs de haute fréquence pour les secteurs secondaire et tertiaire. A cet effet, les premiers indices rénovés de la production industriels pour les années 2015 et 2016 ont pu être calculés. Pour 2018, les indices du chiffre d'affaires devraient être également produits ;
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. L'élaboration des nomenclatures spécifiques aux comptes nationaux, ainsi que la collecte et la saisie des données de base 2015 ont été achevées. Le Gouvernement a également autorisé le financement du projet qui s'étendra sur la période 2017-2019.

**57. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadrage macroéconomique.** Il a bénéficié des recommandations de l'Institut de Développement des Capacités du FMI. Il prendra les dispositions nécessaires pour la mise en place d'un cadre institutionnel permettant de renforcer l'exercice de prévision et de programmation économique et financière.

**58. La diffusion des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) a repris depuis novembre 2017 avec la publication des CNT du deuxième trimestre 2017.** Les travaux d'affinement des CNT se poursuivent avec le renforcement des capacités des cadres de l'INS en charge des CNT, grâce à l'appui d'AFRITAC de l'Ouest. Ce renforcement de capacité devrait assurer la publication des CNT dans un délai de 90 jours après la fin du trimestre. Les CNT des deux derniers trimestres de 2017 sont disponibles depuis le 30 mars 2018.

## G. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

**59. Le besoin de financement du programme sera couvert.** Pour 2018, les besoins de financement du budget seront couverts par le recours aux marchés monétaire et financier sous régional et international, notamment par l'émission d'Euro-bond et aux concours du Fonds Monétaire International, et des autres partenaires financiers. Le Gouvernement poursuivra sa dynamique de développement du marché de la dette publique sous régionale. Les Spécialistes en Valeurs du Trésor dont les activités participeront aux émissions de titres publics et aux placements des valeurs du Trésor assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA.

**60. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableau 1&2).** Ces critères et indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La quatrième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2018. Elle devrait être achevée à partir du 15 octobre 2018. La cinquième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2018 et devrait être achevée à partir du 15 avril 2019. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux

spécifiés dans le PAT ;

- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements et ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

**Tableau 1. Côte d'Ivoire : Critères de performance (CP) et repères indicatifs (RI), 2017–18 <sup>1/</sup>**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017				Mars	2018						
	Décembre					RI	Juin		Septembre		Décembre	
	CP	Adj. CP	Est.	Statut			CP	Rev. CP	RI	Rev. RI	RI	CP
<b>A. Critères de performance</b>												
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-1,052.0		-998.3	ATTEINT	-171.2	-358.8		-661.5	-659.1	-954.8	-954.3	
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	179.7	201.4	171.1	ATTEINT	167.1	379.5		410.2	-593.1	640.6	-424.2	
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million) <sup>1/</sup>	2,043.5	3,243.5	3,038.6	ATTEINT	...	1,839.5	3,972.8	...	...	2,400.0	4,472.9	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0	
<b>B. Repères indicatifs</b>												
Plancher pour les recettes budgétaires de l'État	3,435.5		3,458.1	ATTEINT	878.8	1,913.6	1,848.2	2,790.5	2,749.7	3,803.2	3,744.3	
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	188.8		161.3	ATTEINT	39.3	88.7	87.0	139.0	136.9	194.3	198.2	
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	2,070.1		2,109.6	ATTEINT	411.0	914.9	1,010.1	1,502.3	1,534.9	2,290.8	2,290.8	
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-75.0		-76.2	ATTEINT	-112.2	-131.5	-99.6	-34.3	-79.6	-50.0	-50.0	
Plancher pour le solde primaire de base	-274.4		-281.4	PAS ATTEINT	44.4	73.0	17.5	-2.8	-17.5	-28.3	-111.7	
<b>Pour mémoire:</b>												
Dons programme	147.6		150.9		0.0	78.0	78.0	78.0	78.0	156.1	158.7	
Prêts programme	161.7		154.5		0.0	76.0	74.5	76.0	74.5	152.0	149.0	
Dons projet	195.5		115.2		58.4	92.7	92.7	118.4	118.3	144.3	144.3	
Prêts projet	511.6		485.8		144.2	279.4	225.6	403.6	413.9	620.9	566.8	
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	130.7		108.9		0.0	0.0	0.0	81.0	0.0	81.0	81.0	
Taxes sur produits pétroliers	322.8		352.4		102.9	227.3	224.8	321.0	324.7	415.0	424.9	
Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI. <sup>1/</sup> Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017, et à partir du 1er Janvier, 2018 pour 2018.												

**Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2017–19**

Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
<b>Mécanisme d'ajustement des prix</b>			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. <sup>1</sup>	<b>RS</b> trimestriel <b>Atteint pour fin décembre 2017</b>	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Ajuster les tarifs de l'électricité conformément au plan discuté avec l'équipe du FMI.	<b>RS</b> fin juillet 2017 <b>Atteint</b>	Assurer le recouvrement des coûts du secteur électricité	Communication en Conseil des ministres (CCM)
<b>Politique et administration fiscale</b>			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2017 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	<b>RS</b> fin décembre 2017 <b>Atteint</b>	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2018 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	<b>Nouveau RS proposé</b> pour fin décembre 2018	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2019
Adopter en Conseil des Ministres la révision à la hausse des droits d'accises sur les boissons.	<b>RS</b> fin décembre 2017 <b>Atteint</b>	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Réaliser une étude du code des investissements.	<b>RS</b> fin septembre 2017 <b>Atteint</b>	Optimiser le potentiel fiscal	Rapport d'étude
Créer deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises à Abidjan et abaisser le seuil de couverture des CME.	<b>RS</b> fin juin 2017 <b>Atteint</b>	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Arrêté ministériel
Adopter par le Secrétariat d'État un plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit.	<b>RS</b> pour fin mars 2018	Améliorer le recouvrement des droits et frais de douanes	Plan d'actions
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'action afin de rationaliser les exonérations fiscales.	<b>RS</b> fin juin 2018	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Plan d'actions
Adopter en Conseil des Ministres un Projet de Loi des Finances 2019 visant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019	<b>Nouveau RS proposé</b> pour fin octobre 2018.	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi des Finances 2019.
Finaliser la mise à jour de la base de données des contribuables de la DGI sur la base de l'identifiant unique	<b>Nouveau RS proposé</b> pour fin mars 2019	Améliorer la qualité de la base de données.	Rapport de mise en œuvre.

**Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2017–19 (suite et fin)**

<b>Gestion de la dette publique</b>			
Renforcer la base des données des entreprises publiques en y incluant le service de la dette de 12 entreprises	<b>RS</b> fin juin 2017 <b>Atteint</b>	Améliorer la gestion de la dette	Base de données de suivi des entreprises publiques
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	<b>RS</b> continu à partir de fin juin 2017 <b>Atteint pour fin décembre 2017</b>	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
<b>Entreprises publiques</b>			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	<b>RS</b> continu à partir de Juin 2017. <b>Atteint pour fin décembre 2017</b>	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR.	<b>RS</b> fin décembre 2017 <b>Non atteint</b>	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Adopter en Conseil des Ministres un protocole de traitement visant à régler les dettes et créances croisées entre l'État et PETROCI.	<b>RS</b> fin décembre 2017 <b>Atteint</b>	Réduire les risques budgétaires	Protocole de traitement
<b>Gestion des finances publiques</b>			
Développer la base de données des PPP afin d'y recenser les principaux projets.	<b>RS</b> fin décembre 2017 <b>Atteint</b>	Réduire les risques budgétaires	Base de données
<b>Secteur financier</b>			
Procéder au paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).	<b>RS</b> pour fin mars 2018	Renforcer le système bancaire et promouvoir l'inclusion financière	Rapport d'exécution du budget
<b>Statistiques du secteur réel</b>			
Commencer la publication régulière des comptes nationaux trimestriels.	<b>RS</b> pour fin décembre 2017 <b>Atteint</b>	Soutenir l'analyse macroéconomique et l'élaboration de politiques	Publication par l'Institut National de la Statistique
<sup>1</sup> Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.			

## **Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique**

### **Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Elargi de Crédit du FMI 2016–19**

Le 25 mai 2018

- 1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC) et le Mécanisme élargi de crédit (MEDC).** Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.
- 2. Sauf indication contraire,** l'État est défini dans le présent PAT comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.
- 3. Sauf indication contraire,** les entités publiques sont définies dans le présent PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) et autres entités publiques disposant de recettes fiscales et quasi-fiscales affectées.

### **INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS**

- 4. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2018 et le 31 décembre 2018 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs (RI) pour le 30 septembre 2018.**

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour la valeur actuelle de nouvelles dettes extérieures (échéances de plus d'un an) contractées par l'administration centrale ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs pour l'administration centrale ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs pour l'administration centrale.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour les recettes fiscales de l'État ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour le solde primaire de base.

**5. Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés** en variation cumulée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les objectifs de 2018 (Tableau 1 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

## A. Recettes fiscales de l'État (RI)

**6. Les recettes fiscales sont définies** comme la somme des recettes fiscales fongibles (hors recettes affectées) perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD) définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

## B. Dépenses pro-pauvres (RI)

**7. Les dépenses pro-pauvres sont dérivées** de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 3).

## C. Avances de trésorerie (RI)

**8. Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées (cf. décret n° 1998-716) d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables.** Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulé des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

## D. Solde primaire de base (RI)

**9. Le solde primaire de base correspond à la différence entre** les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées) et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

## E. Solde budgétaire global (y compris dons) (CP)

**10. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre** les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales (y compris les dépenses correspondant aux recettes affectées et prêts nets). Les dépenses de l'Etat sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor :

{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales) + (Dons – dons AB Banque Mondiale – dons AB BAD)} – {Dépenses + Prêts nets (base ordonnancement)}.

## F. Financement intérieur net (CP)

**11. Le financement intérieur net de l'État est défini** comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (y compris les dépôts C2D) ; (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor) ; et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Francs de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

Financement intérieur net (FIN) = Variation des créances nettes du système bancaire sur l'Etat (TOFE) + financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles et apurement des restes à payer sur subventions aux collectivités et établissements publics nationaux (EPN)) + Emprunts libellés et remboursés en franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA) + marge de financement de 10 milliards.

Ce plafond ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

**12. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif au financement intérieur net.** Le plafond pour le FIN sera ajusté à la hausse pour toute la différence entre le montant effectivement décaissé et le montant prévu des appuis budgétaires de l'Union européenne, de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement projetés à 81 milliards de FCFA en 2018 et 35,9 milliards de FCFA en 2019 (Tableau 1 du MPEF).

## G. Dette extérieure (CP)

**13. Aux fins du programme, la définition de la dette est formulée au paragraphe 8 a) des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI jointes à la décision du Conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), adoptée le 5 décembre 2014<sup>1</sup>.**

(a) Aux fins de ces directives, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition d'une valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à un moment futur, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :

- i) les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds à l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement selon lequel l'emprunteur remboursera les fonds à l'avenir (y compris les dépôts, les obligations, les garanties, les prêts commerciaux et les crédits-acheteurs), ainsi que les échanges temporaires d'actifs qui équivalent à des prêts entièrement garantis, dans le cadre desquels l'emprunteur est tenu de rembourser les fonds, et paye souvent des intérêts, en rachetant ultérieurement la garantie auprès de l'acheteur (accords de pension et accords officiels swap);
- ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer des paiements jusqu'à un moment donné après la date où les biens sont livrés ou les services rendus ; et
- iii) les baux, c'est-à-dire des accords par lesquels un bien est fourni que le locataire a le droit d'utiliser pour une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée utile totale escomptée du bien, tandis que le bailleur conserve le titre de propriété. Aux fins des directives, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements de loyer qui sont censés être effectués sur la période de l'accord, hormis les paiements concernant l'exploitation, la réparation ou l'entretien du bien.

(b) D'après la définition susmentionnée de la dette, les arriérés, les pénalités et les dommages-intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le manquement au paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (le paiement à la livraison par exemple) ne donne pas lieu à une dette.

**14. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).**

**15. Le critère de performance (CP) relatif à la valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée par l'administration centrale s'applique à toutes les dettes extérieures**

<sup>1</sup> <http://www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4927>.

**(concessionnelles ou non) contractées ou garanties**, y compris les engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Ce critère de réalisation ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux décaissements du FMI.
- Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie à la date de l'approbation de sa convention par le gouvernement de la Côte d'Ivoire (Conseil des Ministres). Dans le cas d'une émission d'euro-obligations, le montant réputé contracté est le montant souscrit/acquis au terme de la période de souscription/acquisition tel que spécifié dans les clauses finales de l'échange. Aux fins du programme, la valeur en dollars des États-Unis de la nouvelle dette extérieure de 2018 est calculée en utilisant les taux de change moyen pour Janvier 2018 comme dans la base de données des IFS (Statistiques Financières Internationales) du FMI.

**16. La VA de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les paiements futurs de service de la dette (principal et intérêts) à partir d'un taux d'actualisation du programme de 5 pourcent** et en tenant compte de tous les paramètres des prêts, dont l'échéance, le différé d'amortissement, l'échéancier de paiements, les commissions initiales et les frais de gestion. La VA est calculée en utilisant le modèle du FMI pour ce type de calcul<sup>2</sup> et à partir du montant du prêt. Une dette est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée le ratio de sa valeur actuelle rapportée à sa valeur nominale est inférieur à 65 pourcent (ce qui équivaut à un élément don d'au moins 35 pourcent). S'agissant des prêts dont l'élément don est nul, ou inférieur à zéro, la VA est fixée à un montant égal à la valeur nominale.

**17. Dans le cas des dettes assorties d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'une marge fixe, la VA de la dette est calculée à partir d'un taux de référence du programme majoré d'une marge fixe (en points de base) spécifiée dans la convention d'endettement.** Le taux de référence du programme pour le LIBOR six mois dollar est de 3,04 pourcent et restera fixe pendant la période du 1 janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018. La marge entre le LIBOR six mois euro et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois yen et le LIBOR six mois dollar est de -300 points de base. La marge entre le LIBOR six mois livre sterling et le LIBOR six mois dollar est de -250 points de base. Pour les taux d'intérêt applicables à des monnaies autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au LIBOR six mois dollar est de -250 points de base<sup>3</sup>. Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le LIBOR six mois dollar, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le LIBOR six mois dollar (arrondi aux 50 points de base les plus proches) est ajoutée. Pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ces taux seront fixés et

<sup>2</sup> <http://www.imf.org/external/np/spr/2015/conc/index.htm>

<sup>3</sup> Le taux de référence et les marges du programme s'appuient sur le « taux projeté moyen » pour le LIBOR six mois dollar sur la période de dix ans à compter de l'édition d'automne 2016 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). Les taux seront actualisés chaque année à partir de l'édition d'automne des PEM.

resteront fixes à partir de l'édition de l'automne 2017 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM).

**18. Facteur d'ajustement du critère de performance relatif à la VA de la nouvelle dette extérieure :**

- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse jusqu'à un maximum de 5 pourcent du plafond de la dette extérieure en VA, dans les cas où les écarts par rapport au CP sur la VA de la nouvelle dette sont provoqués par une variation des conditions de financement (intérêt, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiements, commission initiale, frais de gestion) de la dette ou des dettes. Le facteur d'ajustement ne peut être appliqué lorsque les écarts sont imputables à un accroissement du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure à fin décembre 2017 est ajusté à la hausse par le montant de l'Eurobond émis par le Gouvernement en 2017, jusqu'à 1,2 milliard de dollars des EU.
- Le plafond exclura les emprunts extérieurs qui ont pour seuls objectifs le refinancement de la dette extérieure existante et l'amélioration du profil des échéances.
- Le plafond du programme applicable à la VA de la nouvelle dette extérieure est ajusté à la hausse par le montant total de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par le Gouvernement aux fins de la restructuration de la dette de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), jusqu'à l'équivalent en FCFA de 368 milliards, soit 684,07 millions de dollars des EU, calculé au taux de change moyen pour janvier 2018 (1 dollar = 537.95 FCFA).

**19. Les autorités feront part aux services du FMI de tout endettement extérieur projeté et des conditions y afférentes avant que ledit endettement ne soit contracté ou garanti par l'État.**

Le plan actuel d'emprunt des autorités est résumé au tableau 1. Dans ce tableau, la valeur en dollars de la nouvelle dette extérieure est calculée à partir des taux de change euro-dollars moyen de janvier 2018 (1 dollar = 0.82 euros) pour janvier-juin 2018 et janvier-décembre 2018 (voir ci-dessus). Le plan actuel d'emprunt des autorités pour 2017 est résumé au tableau 2.

<b>Tableau 1. Synthèse du programme d'emprunts extérieurs (janvier – décembre 2018)</b> (En millions de \$ EU)				
	<b>Janvier-juin 2018</b>		<b>Janvier-décembre 2018</b>	
Dette extérieure contractée ou garantie	Volume de la nouvelle dette <sup>1/</sup>	VA de la nouvelle dette <sup>1/</sup>	Volume de la nouvelle dette <sup>1/</sup>	VA de la nouvelle dette <sup>1/</sup>
<b>Source de l'endettement</b>	<b>4.689,1</b>	<b>3.972,8</b>	<b>5.419,7</b>	<b>4.472,9</b>
<b><i>Dette concessionnelle, dont</i></b> <sup>2/</sup>	<b>1.216,9</b>	<b>698,2</b>	<b>1.747,3</b>	<b>1.001,7</b>
Multilatérale	1.216,9	698,2	1.747,3	1.001,7
Bilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0
<b><i>Dette non concessionnelle</i></b>	<b>3.472,2</b>	<b>3.274,6</b>	<b>3.672,4</b>	<b>3.471,2</b>
Semi-concessionnelle <sup>3/</sup>	1.399,3	1.201,7	1.517,3	1.316,1
Commerciale <sup>4/</sup>	2.072,9	2.072,9	2.155,1	2.155,1
<b>Emploi de l'endettement</b>	<b>4.689,1</b>	<b>3.972,8</b>	<b>5.419,7</b>	<b>4.472,9</b>
Infrastructure	2.062,5	1.559,8	2.464,3	1.788,9
Dépenses sociales	520,7	309,8	649,4	384,3
Financement budgétaire	2.072,9	2.072,9	2.072,9	2.072,9
Autres	33,0	30,2	233,1	226,8
Source : MPMEF/DGTCPC/DDP				
1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.				
2/ La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.				
3/ Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.				
4/ Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.				

**Tableau 2. Emprunts extérieurs actuels (janvier – décembre 2017)**  
(En millions de \$ EU)

	Janvier-juin 2017		Janvier-décembre 2017	
Dette extérieure contractée ou garantie	Volume de la nouvelle dette <sup>1/</sup>	VA de la nouvelle dette <sup>1/</sup>	Volume de la nouvelle dette <sup>1/</sup>	VA de la nouvelle dette <sup>1/</sup>
<b>Source de l'endettement</b>	<b>2.562,5</b>	<b>2.137,8</b>	<b>3.797,6</b>	<b>3.038,6</b>
<b><i>Dette concessionnelle, dont</i></b> <sup>2/</sup>	<b>642</b>	<b>362,3</b>	<b>1.086,8</b>	<b>607,3</b>
Multilatérale	619,1	347,5	881,4	503,9
Bilatérale	22,9	14,8	205,4	103,4
<b><i>Dette non concessionnelle</i></b>	<b>1.920,5</b>	<b>1.775,5</b>	<b>2.710,8</b>	<b>2.431,3</b>
Semi-concessionnelle <sup>3/</sup>	562,1	417,1	1.087,1	807,6
Commerciale <sup>4/</sup>	1.358,4	1358,4	1.623,7	1.623,7
<b>Emploi de l'endettement</b>	<b>2.562,5</b>	<b>2.137,8</b>	<b>3.797,6</b>	<b>3.083,6</b>
Infrastructure	1.204,1	779,4	1.917,5	1.258,3
Dépenses sociales	0,0	0,0	279,4	257,7
Financement budgétaire	0,0	0,0	161,3	97,4
Autres	1.358,4	1.358,4	1.493,3	1.407,2

Source : MPMEF/DGTCP/DDP

<sup>1/</sup> Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chaque prêt en appliquant le taux d'actualisation de 5 pourcent du programme.

<sup>2/</sup> La dette concessionnelle est définie comme la dette présentant un élément don dépassant le seuil minimum de 35 pourcent.

<sup>3/</sup> Dette présentant un élément don positif mais inférieur au seuil d'élément don minimum.

<sup>4/</sup> Dette ne présentant pas d'élément don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale.

## H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

**20. Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle).** Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

## I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

**21. Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État.** Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure.

**22. Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure.** Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises

publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

**23. La dette flottante représente les « restes à payer »** dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

**24. Les « restes à payer » sont éclatés** par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

**25. Dans le cadre du programme, le plafond d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est de zéro.**

## POUR MÉMOIRE

### A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

**26. Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent** la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

### B. Financement extérieur (définitions)

**27. Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent :** (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

### C. Recettes fiscales sur les carburants

**28. Les recettes fiscales sur les carburants** sont définies comme les revenus de la fiscalité sur les produits pétroliers collectés par la Direction générales des douanes (DGD) et reportés dans le Tableau des opérations financières de l'état (TOFE) à la ligne « taxes sur les produits pétroliers ».

### D. Suivi du programme et données à communiquer

**29. Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel**, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

- 30. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 3** dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations qui **seront** fournies plus tard, comme indiqué dans le tableau 3 du PAT.
- 31. Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois.** Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).
- 32. Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois.** Ces dépenses sont inscrites au budget de l'État. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.
- 33. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques**

**Tableau 3. Evolution des dépenses pro-pauvres 2014-18**

(En milliards de Francs CFA)

	2014	2015	2016	2017	2018
				Budget	Budget
<b>Agriculture et développement rural</b>	<b>140.5</b>	<b>111.2</b>	<b>124.0</b>	<b>73.3</b>	<b>105.9</b>
Administration générale	62.8	47.7	58.6	34.8	55.7
Programme de développement et de promotion de l'agriculture	31.1	24.0	24.5	9.0	16.2
Formation et encadrement	19.2	19.4	10.2	12.2	13.2
Aménagement hydro-agricole	27.4	9.2	17.1	2.9	7.4
Autres investissements en milieu rural (FRAR, FIMR)	0.0	10.9	13.6	14.5	13.4
<b>Ressources halieutiques et production animale</b>	<b>8.9</b>	<b>9.8</b>	<b>9.1</b>	<b>11.9</b>	<b>15.7</b>
Administration générale / formation et encadrement	4.9	6.6	5.6	5.8	7.9
Appui à l'élevage et à la production laitière	2.7	2.7	2.3	1.6	1.0
Pêche et aquaculture	1.3	0.5	1.2	4.6	6.8
<b>Education</b>	<b>818.8</b>	<b>991.6</b>	<b>1,179.3</b>	<b>1,111.7</b>	<b>1,263.1</b>
Administration générale	23.5	26.2	32.8	35.1	32.9
Education préscolaire et enseignement primaire	307.4	399.7	531.1	473.5	540.1
Alphabétisation	0.4	0.3	0.6	0.5	0.5
Secondaire général, technique et professionnel	291.8	320.9	359.9	411.6	463.4
Enseignement supérieur et recherche scientifique	149.2	198.0	211.4	191.1	226.3
Programme présidentiel d'urgence/Volet éducation	46.5	46.5	43.5	0.0	...
<b>Santé</b>	<b>228.9</b>	<b>279.5</b>	<b>330.4</b>	<b>379.7</b>	<b>356.1</b>
Administration générale santé	121.8	133.4	157.0	164.3	175.5
Système de santé primaire	47.9	62.3	59.5	97.7	88.1
Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination)	1.2	2.9	4.0	2.8	2.0
Programme de lutte contre les pathologies et les endémies	1.4	5.3	38.5	20.5	29.2
Santé infantile, maternelle et nutrition	0.7	10.7	1.4	11.5	11.3
VIH/SIDA	1.6	1.8	3.2	23.0	11.8
CHU et Institutions médico-spécialisées	34.3	43.1	46.9	59.9	38.1
Programme présidentiel d'urgence/Volet santé	20.0	20.0	20.0	0.0	...
<b>Eau et Assainissement</b>	<b>146.6</b>	<b>74.8</b>	<b>58.6</b>	<b>80.3</b>	<b>107.0</b>
Accès à l'eau potable et assainissement	103.0	32.5	21.6	79.2	96.8
Protection de l'environnement et lutte contre la pollution	16.6	15.3	7.1	1.2	10.2
Programme présidentiel d'urgence/Volet salubrité et assainissement	13.5	13.5	13.5	0.0	...
Programme présidentiel d'urgence/Volet eau potable	13.5	13.5	16.5	0.0	...
<b>Energie</b>	<b>50.6</b>	<b>53.6</b>	<b>45.5</b>	<b>74.8</b>	<b>90.1</b>
Accès à l'électricité	37.1	40.1	32.0	74.8	90.1
Programme présidentiel d'urgence/Volet électricité	13.5	13.5	13.5	0.0	...
<b>Routes et ouvrages d'art</b>	<b>138.6</b>	<b>155.6</b>	<b>153.8</b>	<b>215.0</b>	<b>216.5</b>
Entretien pistes rurales	4.4	7.3	20.1	13.4	6.6
Construction d'ouvrage d'art	11.7	12.1	8.2	7.8	0.5
Autres travaux routiers	122.5	108.0	100.6	193.8	209.4
Programme présidentiel d'urgence/Volet entretien et aménagement	0.0	28.2	25.0	0.0	...
<b>Affaires Sociales</b>	<b>25.3</b>	<b>28.8</b>	<b>38.4</b>	<b>36.3</b>	<b>40.0</b>
Administration générale	19.5	23.1	31.2	27.5	21.9
Formations destinées aux femmes	1.1	0.5	1.6	0.7	0.4
Orphelinats, pouponnières et centres sociaux	2.2	2.9	3.1	3.6	3.4
Formation au personnel d'appui	2.1	1.9	1.8	1.7	1.6
Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes	0.4	0.3	0.7	2.9	12.6
<b>Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture)</b>	<b>54.9</b>	<b>48.0</b>	<b>55.1</b>	<b>63.3</b>	<b>65.7</b>
Décentralisation	54.9	48.0	55.1	63.3	65.7
<b>Reconstructions</b>	<b>1.5</b>	<b>14.2</b>	<b>11.3</b>	<b>12.8</b>	<b>9.6</b>
Reconstruction et réhabilitation	0.0	0.1	0.0	0.1	0.5
Programme présidentiel d'urgence	1.5	14.1	11.3	12.7	9.2
<b>Autres domaines de lutte contre la pauvreté</b>	<b>8.0</b>	<b>3.1</b>	<b>9.2</b>	<b>10.8</b>	<b>21.1</b>
Promotion et insertion des jeunes	6.3	1.2	6.6	7.2	18.7
Appui et suivi DSRP	0.1	0.1	0.1	1.0	1.5
Développement du tourisme et de l'artisanat	1.6	1.8	2.5	2.6	0.9
<b>TOTAL</b>	<b>1,622.4</b>	<b>1,770.2</b>	<b>2,014.8</b>	<b>2,070.1</b>	<b>2,290.8</b>

Source: Autorités ivoiriennes.

**Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme**

<b>Secteurs</b>	<b>Type de données</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai de communication</b>
Secteur réel	Indicateurs de conjoncture	Mensuelle	Fin du mois+ 45 jours
	Comptes nationaux provisoires	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois
	Comptes nationaux définitifs	Variable	60 jours après la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Secteur de l'Énergie	Pétrole Brut : rapport d'enlèvements	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Structure des prix des produits pétroliers	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Finances Publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Rapport sur la situation des opérations de passation des marchés publics	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Avances de trésorerie	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Arriérés Intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Situation consolidée des restes à payer du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Plan annuel de trésorerie	Annuelle	Fin de l'année + 45 jours
	Exécution du plan de trésorerie	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Balance Générale des Comptes du Trésor	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
	Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle
Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
Prévision détaillée du service de la dette intérieure		Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
Situation des émissions remboursements des valeurs mobilières		Mensuelle	Fin du mois + 45 jours

<b>Tableau 4. Données à transmettre pour le suivi du programme (suite et fin)</b>			
<b>Secteurs</b>	<b>Type de données</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Délai de communication</b>
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Entreprises Publiques	Situation de la dette des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 90 jours
	Liste des entreprises publiques	Trimestrielle	Fin de trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année + 9 mois (provisoire) ;
	Balance des paiements définitive	Annuelle	Fin de l'année + 12 mois (définitive)
Secteurs monétaire et financier	Situation des Banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation résumée de la BCEAO	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Situation Monétaire Intégrée	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours (provisoire) ; fin du mois + 60 jours (définitive)
	Position Nette du Gouvernement	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Ratios prudentiels des banques	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Indicateurs de solidité financière	Trimestrielle	Fin du mois + 45 jours
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs, taux d'intervention de la BCEAO, réserves obligatoires	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours



# CÔTE D'IVOIRE

4 juin 2018

## RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE PERFORMANCE — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par :

Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

### TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2018-19	10
STRATEGIE ET OPERATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT EN COTE D'IVOIRE	13
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	21

## RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 30 avril 2018)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963

Article VIII

<b>Compte des ressources générales :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Quote-part	650,40	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	743,36	114,29
Position dans la tranche de réserve	82,57	12,70

<b>Département des DTS :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% allocation</b>
Allocation cumulative nette	310,90	100,00
Avoirs	253,59	81,56

<b>Encours des achats et prêts :</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Prêts au titre de la FCR	56,91	8,75
Accords au titre de la FEC	649,37	99,84
Accords élargis	175,51	26,98

### Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
MEDC	12 déc. 2016	11 déc. 2019	433,60	175,51
FEC <sup>1</sup>	12 déc. 2016	11 déc. 2019	216,80	87,75
FEC	4 nov. 2011	31 déc. 2015	520,32	520,32

<sup>1</sup> Anciennement FRPC

### Obligations impayées et projections des paiements au FMI<sup>2</sup> (Millions de DTS ; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
Principal	81,95	113,17	112,84	133,44	118,42
Commissions/Intérêts	<u>2,80</u>	<u>3,82</u>	<u>3,82</u>	<u>3,79</u>	<u>3,49</u>
<b>Total</b>	<u>84,75</u>	<u>116,99</u>	<u>116,67</u>	<u>137,24</u>	<u>121,91</u>

<sup>2</sup> Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

**Mise en œuvre de l'initiative PPTE :**

	Cadre <u>original</u>	Cadre <u>renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE			
Date d'arrivée au point de décision	Mar. 1998	Avr. 2009	
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) <sup>3</sup>	345,00	3.109,58	
<i>Dont</i> : assistance du FMI (millions de dollars)	22,50	38,66	
(équivalent en millions de DTS)	16,70	25,85	
Date du point d'achèvement	--	Juin 2012	
II. Décaissement de l'aide du FMI Millions de DTS			
Aide décaissée au pays membre	--	25,85	25,85
Aide intérimaire	--	15,13	15,13
Solde point d'achèvement	--	10,72	10,72
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts <sup>4</sup>	--	0,57	0,57
<b>Total décaissements</b>	--	26,42	26,42

<sup>3</sup> L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

<sup>4</sup> Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

**Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.****Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet**

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

**Point de décision** : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

**Aide intérimaire** : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

**Point d'achèvement** : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

**Évaluation des sauvegardes** : La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Une évaluation

actualisée des sauvegardes de la BCEAO, achevée en avril 2018, a relevé que le dispositif de contrôle de la banque centrale était resté solide depuis la dernière évaluation en 2013 et que ses dispositifs de gouvernance étaient globalement appropriés. En outre, les dispositifs d'audit ont été renforcés, les Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été adoptées comme cadre comptable à partir des états financiers de 2015 ; en 2016, une revue extérieure de la qualité de la fonction d'audit interne a conclu que celle-ci était globalement conforme aux normes internationales. Le cadre de gestion des risques de la BCEAO, établi en 2014, continue de progresser avec la mise en œuvre de ses travaux dans toute la banque.

### Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA ; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes (de même que le système de change de la Côte d'Ivoire). La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655,957 FCFA.

### Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois. Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en mai 2016.

### Assistance technique

	Domaine	Thème
2012	Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre)	Suivi du TOFE
	Administration des impôts (janvier, septembre)	Atelier
	Douanes (février)	Atelier
	Administration des impôts (février ; décembre)	Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire
	Gestion de la masse salariale publique (décembre)	
	Douanes (mars/avril)	Suivi
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Tarifcation des carburants (juin)	Atelier
	Comptes nationaux (juillet, oct./nov.)	Création comptes nationaux trimestriels
	Gestion de la dette (mai, septembre)	Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT)
	Politique fiscale (juillet/août)	Revue et diagnostic

	Domaine	Thème
<b>2013</b>	Gestion des dépenses publiques	Stratégie de budgétisation
	Gestion de la dette publique (janvier/octobre)	Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette
	Administration douanière/fiscale (janvier)	Atelier
	Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre)	Comptes nationaux trimestriels
	Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier)	Atelier
	Gestion de trésorerie (février)	Compte unique du Trésor
	Gestion de la dette (février)	Réorganisation de la Direction de la dette
	Statistiques de finances publiques (mars)	Migration vers le MSFP 2001
	Administration douanière (mars/septembre/décembre)	Modernisation de l'administration douanière
	Gestion de la masse salariale publique (avril)	Atelier régional (AFRITAC)
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Stratégie de gestion de la masse salariale (mai)	Stratégie de budgétisation
	Cadre de dépenses à moyen terme (juin)	Stratégie de budgétisation
	Comptabilité (juillet)	Comptabilité sur la base des droits constatés
	Politique fiscale (août)	Réforme de la TVA
	Secteur bancaire (août)	Restructuration des banques publiques
	Administration fiscale (septembre)	Modernisation de l'administration fiscale
	Politique fiscale	Suivi de la réforme de la politique fiscale
	Gestion de la dette (septembre)	Mise à jour de l'AVD
	Gestion des finances publiques (septembre)	Cadre de dépenses à moyen terme
	Comptes nationaux-AFRITAC (novembre)	PIB trimestriel
	Administration douanière-AFRITAC (mai/novembre)	Analyses douanières basées sur les risques
	Administration des recettes (novembre)	Renforcement de l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre)	Réforme du système d'information financière
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre)	Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre)	Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA
<b>2014</b>	Gestion des finances publiques (janvier)	Exécution du budget et procédures de dépenses
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (janvier)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Administration douanière-AFRITAC (février)	Gestion des ressources humaines
	Gestion de la dette-AFRITAC (février)	Analyse de viabilité de la dette.
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Modernisation des douanes
	Gestion de trésorerie (avril)	Compte unique du Trésor
	Plusieurs sujets (avril)	Comité d'orientation de l'AFRITAC
	Comptes nationaux-AFRITAC (mai)	PIB trimestriel

	Domaine	Thème
	Administration des impôts-AFRITAC (mai)	Gestion de la TVA
	Douanes – AFRITAC (juin)	Gestion du risque aux fins de contrôle
	Secteur bancaire – AFRITAC (juin)	Mise en place du compte unique du Trésor
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juin)	Nomenclature budgétaire
	Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet)	Modernisation du système informatique de gestion budgétaire
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (juillet)	Amélioration de la balance générale - AFRITAC (juillet)
	Administration douanière-AFRITAC (juillet/septembre)	Gestion basée sur les risques et service de renseignements
	Comptabilité– AFRITAC (octobre)	Administration des recettes et comptabilité
	Comptes nationaux-AFRITAC (octobre)	Améliorer les statistiques économiques
	Gestion des finances publiques	Cadre de dépenses à moyen terme
	Politique fiscale	TVA et système de l'impôt sur le revenu
	Gestion des finances publiques	Achèvement du cadre de dépenses à moyen terme
	Administration des recettes	Capacité d'administration de l'impôt
	Gestion des finances publiques	Chaine de la dépense
	Administration des recettes (septembre)	Mise en place d'un service des gros contribuables
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA
<b>2015</b>	Administration des recettes	Diagnostic de l'administration des douanes
	Gestion de la dette-AFRITAC (janvier)	Atelier sur le taux de rendement des titres publics
	Gestion de la dette-AFRITAC (octobre)	Cadre de gestion de la dette
	Administration douanière-AFRITAC (janvier/avril)	Gestion fondée sur les risques
	Administration douanière-AFRITAC (mars)	Informations douanières
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Procédures douanières exceptionnelles
	Administration des recettes-AFRITAC (avril)	Direction des moyennes entreprises
	Comptes nationaux-AFRITAC (avril/septembre)	PIB trimestriel
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril/août)	Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA
	Macroéconomie (mai)	Recensement des besoins d'assistance technique
	Analyse et prévision macroéconomiques (juin)	Atelier régional (AFRITAC)
	Macroéconomie (décembre)	Prévision des recettes fiscales
	Comptabilité et communication financière – AFRITAC (mai/juin)	Amélioration des comptes du Trésor
	Administration douanière-AFRITAC (juin)	Régimes d'exemption aux douanes
	Administration des recettes	Systèmes informatiques pour la TVA
	Administration des recettes	Suivi dans l'administration fiscale
	Gestion des finances publiques	Élaboration et crédibilité du budget

	Domaine	Thème
	Gestion des finances publiques	Prévision des recettes
	Gestion des finances publiques	Comptabilité publique
	Administration des recettes	Administration fiscale
	Politique fiscale-AFRITAC (juin)	Audit des gros contribuables
	Administration des recettes-AFRITAC (décembre)	Administration douanière
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juillet)	Système d'information budgétaire
	Gestion des finances publiques-AFRITAC (mai-juin)	Comptabilité publique
	Statistiques de comptabilité nationale (juillet)	PIB
<b>2016</b>	Administration des recettes-AFRITAC (janvier)	Administration douanière
	Administration des recettes (janvier)	Organisation de l'administration fiscale
	Administration des recettes (février)	Suivi dans l'administration fiscale
	Administration des recettes (mars)	Système informatique de l'administration fiscale et procédures fiscales
	Gestion des finances publiques (avril)	Amélioration de la gestion budgétaire
	Administration douanière-AFRITAC	Évaluation du système de gestion basé sur les risques
	Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril)	Production d'un TOFE basé sur le MSFP2001 et élargissement de la couverture institutionnelle
	Statistiques macroéconomiques (avril)	Mise en place du e-SGDD et élaboration d'une page récapitulative des données nationales adaptée
	Gestion budgétaire (avril-mai)	Amélioration de la préparation et de l'exécution du budget, mise en place de la budgétisation de programmes
	Comptes nationaux – Séminaire régional AFRITAC (juin-juillet)	Harmonisation des méthodes de travail et des outils du système de comptabilité nationale informatisé ERETES
	Administration des recettes (juillet)	Évaluation de l'organisation, du civisme fiscal et du régime RH
	Statistiques du secteur extérieur (août-septembre)	Séminaire d'ouverture pour expliquer le champ d'application du projet triennal et en établir le programme de travail
	Administration des recettes (octobre)	Amélioration de l'administration de la TVA
	Administration douanière-AFRITAC (septembre-décembre)	Administration douanière
	Politique de dépenses – FAD (juin)	Investissement/PPP
	Gestion des finances publiques (juin)	Exécution budgétaire et information budgétaire
	Gestion des finances publiques – AFRITAC (septembre)	Nettoyage général du bilan
	Gestion des finances publiques (Novembre)	Évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA)
	Administration des impôts – AFRITAC (avril)	Administration des Centres des Moyennes Entreprises (CME)

	<b>Domaine</b>	<b>Thème</b>
	Administration des impôts – AFRITAC (juin)	Séminaire sur l’outil RA-FIT
	Administration des impôts – AFRITAC (décembre)	Opérations budgétaires
	Gestion de la dette – AFRITAC (janvier)	Gestion de la dette
	Gestion des passifs (juin)	Émission d’obligations du Trésor et gestion du risque de refinancement
<b>2017</b>	Statistiques de finances publiques – AFRITAC et STA (9-20 janvier)	Établissement des comptes nationaux trimestriels : techniques de benchmarking
	Gestion des finances publiques – AFRITAC et FAD (16-20 janvier)	Gestion du Trésor et Compte unique du Trésor
	Investissements/PPP – FAD (26 janvier-9 février)	Investissements/PPP
	Gestion des finances publiques – FAD (23 février-8 mars)	Exécution du budget et communication des informations budgétaires
	Administration fiscale -AFRITAC (20-31 mars)	Renforcement de l’audit fiscal à la DGI
	Gestion des finances publiques – AFRITAC et FAD (3-14 avril)	Mise en œuvre AE/CP
	Statistiques de la balance des paiements – STA (10-21 avril)	Statistiques de la balance des paiements
	Administration des douanes -AFRITAC (3-15 mai)	Lancement
	Administration des douanes – AFRITAC (5-15 juin)	Administration des douanes
	Gestion de la dette – AFRITAC (6-15 juin)	Gestion de la dette dans un environnement de liquidité difficile
	Risques budgétaires – FAD (26 juin-10 juillet)	Évaluation des risques budgétaires
	Statistiques de finances publiques – AFRITAC et STA (3-14 juillet)	Statistiques de finances publiques
	Administration fiscale – AFRITAC et FAD (19 juillet 1 <sup>er</sup> août)	Renforcement de la gestion des risques de conformité ; renforcement des principales fonctions et procédures commerciales
	Administration fiscale – AFRITAC et FAD (21-15 août)	Renforcement de l’audit fiscal à la DGI
	Administration fiscale – FAD (4-15 septembre)	Renforcement des processus fondamentaux de l’administration des douanes
	Administration fiscale – FAD (9-20 octobre)	Suivi sur l’administration fiscale
	Statistiques des finances publiques – AFRITAC et STA (12-23 octobre)	Renforcement des fonctions de soutien
	Statistiques des finances publiques – AFRITAC et STA (23 octobre -3 novembre)	Comptes nationaux /diffusion du PIB trimestriel
	Gestion de la dette – MCM (30 octobre -8 novembre)	Gestion de la dette dans un environnement de liquidité difficile
	Statistiques de la balance des paiements STA (20 novembre -1 <sup>er</sup> décembre)	Statistiques de la balance des paiements
	Administration fiscale – FAD (7-20 décembre)	Renforcement de la gestion des risques de conformité ; renforcement des principales fonctions et procédures commerciales

	Domaine	Thème
2018	Cadre macro, programmation financière et modèles de prévision – IDC (31 janvier-6 février)	Renforcement des capacités en vue d'améliorer les prévisions macroéconomiques
	Administration fiscale – FAD (19 février-2 mars)	Renforcement de la capacité à mettre en œuvre une stratégie d'amélioration de la conformité, à améliorer les procédures de paiement électronique et la gestion des ressources humaines
	Hackathon pour évaluer les possibilités d'introduire des innovations technologiques et numériques dans l'administration fiscale – FAD (27-28 février)	Renforcement de l'administration fiscale et relèvement des niveaux de conformité
	Modernisation de l'administration des douanes – FAD (28 mars-6 avril)	Analyse des valeurs d'importations à l'aide de données miroirs et élaboration de mesures d'atténuation
	Comptes nationaux trimestriels – AFRITAC et STA (23-27 avril)	Renforcement de la capacité à établir des comptes nationaux trimestriels

**Représentant résident** : Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005-06 et en 2010-11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

# PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2018–19

(Au 01 avril 2018)

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
<b>A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents au cours des 12 prochains mois</b>			
<b>Programme de travail de la Banque mondiale</b>			
<b>Stratégie et activités</b>			
<b>Projets actifs</b>			<b>Dates de clôture</b>
	CI -Projet d'appui au secteur agricole		29 juin 2018
	CI - Projet d'urgence pour l'emploi et le développement des compétences des jeunes		30 juin 2019
	CI -Renouvellement d'urgence des infrastructures		31 janvier 2020
	CI - Filet de protection sociale productif		30 octobre 2020
	Projet de renforcement des structures de santé et de préparation à la gestion d'Ébola		31 janvier 2020
	CI - Infrastructure pour le développement urbain et la compétitivité - SUF (PIDUCAS)		30 juillet 2022
	Projet urbain d'adduction d'eau		30 juin 2022
	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation des échanges		30 juin 2021
	Côte d'Ivoire - Projet de transport et d'accès à l'électricité		31 décembre 2022
	CI-DPO sur la gestion budgétaire, l'éducation et l'énergie		30 juin 2019
	Développement plurisectoriel de nutrition et de développement infantile		30 juin 2023
	Côte d'Ivoire - deuxième projet de gestion budgétaire		30 juin 2020
<b>Fonds fiduciaires</b>			
	Projet de gestion des pesticides obsolètes		30 octobre 2020
	Programme d'investissement forestier		26 janvier 2023
	Plan de préparation à la REDD en CI		30 septembre 2019
	Programme d'investissement forestier de la Côte d'Ivoire		30 avril 2018

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
<b>Projets régionaux</b>			
	Projet de modernisation du secteur des transports et de facilitation des échanges Abidjan-Lagos – APL-2		30 juin 2018
	Centres d'excellence en Afrique		31 décembre 2019
	Projet d'autonomisation des femmes du Sahel et démographie		30 juin 2019
<b>Assistance technique/Secteur économique/Autres travaux analytiques</b>			
	Évaluation de l'impact du projet de soutien au secteur agricole de la Côte d'Ivoire		31 octobre 2018
	IE CIV Emploi des femmes dans le traitement des noix de cajou		31 juillet 2019
	CI - Programme d'intensification de l'accès à l'électricité		30 mars 2018
	CI-Couverture médicale universelle (exercice 2016)		15 mars 2018
	Gouvernance et financement de l'enseignement supérieur		30 avril 2018
	#C019 Côte d'Ivoire Promouvoir l'inclusion financière et préserver la stabilité financière		28 mai 2018
	Financement de l'infrastructure de Côte d'Ivoire		30 avril 2018
	Côte d'Ivoire – Cadre de soutien à l'inclusion financière (FISF)		31 juillet 2020
	Densité urbaine et bâtiments de qualité pour assurer l'efficacité énergétique d'Abidjan		28 décembre 2018
	Mise au point d'un cadre pour une teneur locale dans le secteur minier		15 mai 2018
	Actualisation secteur agricole de Côte d'Ivoire		27 avril 2018
	Inclusion économique de la Côte d'Ivoire dans les chaînes de valeur		30 juin 2021
	AF2 : Stratégie analytique pour une prise de décision informée		25 mai 2018
	Opérationnalisation du programme d'emploi de la Côte d'Ivoire		30 mai 2019
	Construction de systèmes de travail et de protection sociale résilients et productifs		31 décembre 2019
	Septième actualisation économique		28 septembre 2018

Titre	Produits	Calendrier provisoire des missions	Date provisoire de prestation
<b>Programme de travail du FMI</b>			
	Consultations de 2018 au titre de l'article IV et troisième mission de revue FEC/MEDC		Mars 2018
	4 <sup>ème</sup> mission de revue FEC/MEDC		Septembre 2018
<b>B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution</b>			
<b>Demandes du FMI à la Banque mondiale</b>	Mises à jour régulières des répercussions budgétaires des réformes de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier.		En cours
<b>Demandes de la Banque mondiale au FMI</b>	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires.		En cours

# OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE

## Stratégie actuelle de la BAD pour la Côte d'Ivoire

**Après quelques années de coopération reposant sur des stratégies à court terme décrites dans deux rapports, la BAD a normalisé ses relations avec la Côte d'Ivoire en 2013 sous la forme d'un engagement à moyen terme en approuvant le document de stratégie pays (DSP) 2013–17 le 4 décembre 2013.** Ce document reposait sur deux piliers : (i) le renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation et (ii) le développement de l'infrastructure à l'appui de la reprise économique. Les objectifs recherchés étaient les suivants : (i) contribuer à satisfaire les besoins urgents de modernisation et de réintégration post-conflit et (ii) résoudre les questions de développement structurel relatives à la reconstruction/construction de l'infrastructure pour appuyer la reprise économique. Le DSP a été mis en œuvre dans un contexte politique et sécuritaire relativement calme marqué par des revendications sociales, politiques et militaires sporadiques dans une période de reconstruction politique avec les élections présidentielles de 2020 en toile de fond. Cela signifie que la réforme du secteur de la sécurité doit être entreprise avec diligence.

**Le cadre des résultats de l'évaluation des réalisations du DSP de 2013-17 montre que la mise en œuvre du DSP est globalement satisfaisante.** Le premier pilier du DSP a apporté une contribution décisive à la réintégration post-conflit et a renforcé la cohésion sociale et l'inclusion économique. La stratégie a étayé la réintégration professionnelle de plus de 12 500 anciens combattants (83,3%) sur 15 000, l'organisation de campagnes destinées à sensibiliser à la cohésion sociale ainsi que l'adoption de mesures en vue de faciliter la délimitation des terres villageoises (les lacunes dans ce domaine étaient l'une des causes du conflit). Le DSP a également contribué à améliorer l'accès à l'emploi pour la population active (y compris les jeunes) dont 49,8 % sont des femmes dans 18 municipalités de Côte d'Ivoire. Des efforts ont été déployés à cet égard par le biais de programmes d'éducation/de formation. S'agissant du second pilier du DSP, les interventions de la BAD en matière d'infrastructure, cofinancées avec d'autres partenaires, ont contribué à faire de l'institution un partenaire clé de la Côte d'Ivoire. Le DSP de 2013-17 a permis à la BAD d'engager un dialogue stratégique et des réformes de soutien.

**Les résultats encourageants et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du DSP de 2013–17 ont jeté les bases d'un dialogue constructif avec le gouvernement en vue de mieux définir les ancrages du DSP de 2018-22 de la BAD pour la Côte d'Ivoire, qui seront présentés au Conseil en juillet 2018.** Le tableau qui suit donne un aperçu du Programme indicatif des opérations (IOP) de la BAD pour 2018. Le tableau sera actualisé suite à la mission de préparation du DSP.

Programme indicatif d'opérations (IOP) pour 2018		
Description	Montant (en millions d'UC)	Année 2018
Projet de transport urbain d'Abidjan, Phase II	100	2018
Projet d'électrification rurale dans les régions de la Côte d'Ivoire du Nord	30	2018
Projet de bitumage de la route frontalière Bondoukou-Ghana	11	2018
Projet de soutien institutionnel à la filière café-cacao	5	2018
PPF - Préparation du Projet de soutien du pôle agro-industriel des régions du nord de la Côte d'Ivoire	1	2018
PPF - Préparation du Projet de soutien du pôle agro-industriel des régions de l'Ouest de la Côte d'Ivoire	1	2018
Projet de restauration du potentiel forestier et d'amélioration de la résilience dans le centre de la Côte d'Ivoire (PCFAR)	3	2018
Projet de centrale électrique d'Azito – Phase 4 (construction d'une turbine à gaz à cycle combiné (une turbine à gaz 177 MW et une turbine à vapeur de 78 MW)	60 millions d'euros	2018

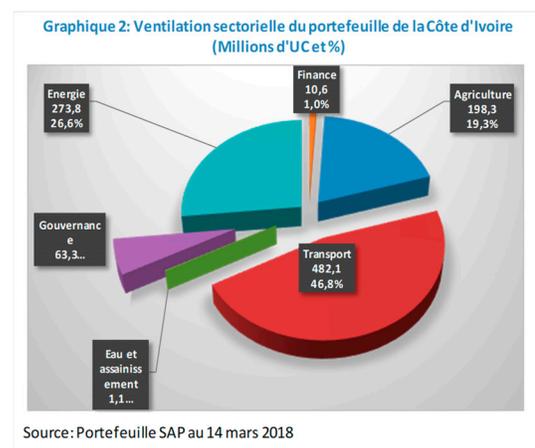
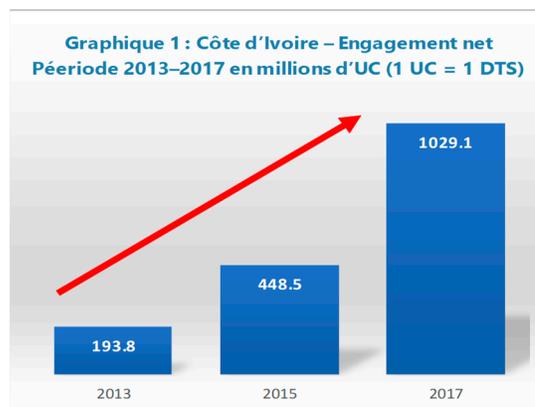
### Portefeuille du Groupe de la BAD

Depuis qu'elle a débuté ses opérations en Côte d'Ivoire 1971, la BAD a à ce jour approuvé 85 opérations pour le pays. Le total des opérations approuvées correspond à un engagement net de 2,28 milliards d'UC. **Le portefeuille de la Banque en Côte d'Ivoire au 14 mars 2018 incluait 25 opérations pour un engagement total estimé du Groupe de la Banque de 2029,1 millions d'UC.**

Le portefeuille a nettement augmenté au cours de la période du DSP de 2013-17 (voir graphique 1) La ventilation du portefeuille par secteur (voir graphique 2) montre une prédominance de l'infrastructure des transports (46,8 %) et de l'énergie (26,6 %), suivie de l'agriculture (19,3 %). Le portefeuille inclut cinq opérations du secteur privé et six projets régionaux, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie et de la finance.

**S'agissant du capital humain, la quasi-totalité des résultats ont été atteints.** Dans le volet de soutien au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration

(DDR) le Programme de soutien à l'inclusion sociale et au renforcement de la cohésion (PARICS) a contribué à réintégrer dans des activités productives plus de 83 % des anciens combattants ciblés et des jeunes à risque au chômage (12 500 au lieu de 15 000). Dans le cadre du Programme de soutien



au recrutement et à l'intégration des jeunes (PAAEIJ), 1500 emplois permanents ont été créés pour de jeunes diplômés et 1118 jeunes ont été formés (y compris 120 dans des filières variées).

**Pour ce qui est des aspects de la gestion des finances publiques, le DSP de 2013–17 a permis à la BAD d'entamer un dialogue stratégique et des réformes de soutien.** La BAD a participé à la préparation du Plan directeur de réforme des finances publiques que les autorités ont adopté en 2014. La mise en œuvre du Projet de soutien à la gestion économique et financières (PAGEF) et du Programme de soutien à la gouvernance et à la croissance économiques (PAGEC), approuvés respectivement en mars et en juillet 2017, contribuera à mettre en œuvre l'agenda de gestion des finances publiques.

**La BAD a contribué au développement à grande échelle de l'infrastructure, principalement dans les secteurs des transports et de l'énergie.** L'achèvement du projet phare du pont Henri Konan Bédié et le démarrage imminent des travaux du quatrième Pont du plateau de Yopougon en 2018 faciliteront la circulation à Abidjan. Il en est de même pour l'autoroute interactive à fort potentiel reliant la Côte d'Ivoire au Mali, à la Guinée et au Libéria tout en désenclavant les parties septentrionales, nord-occidentales et occidentales du pays. Pour ce qui est de l'électricité, la BAD a participé à l'agrandissement des centrales électriques CIPREL et AZITO par le biais du guichet du secteur privé tout en contribuant au financement d'installations de cycle combiné, relevant ainsi les capacités de production énergétique du pays de 20 %. L'intervention de la Banque, dans le cadre du Projet de gestion intégrée des bassins hydrographiques de Gourou (PGIBG), a contribué à réduire les terres inondées à l'intersection d'Indénié de 85 %, de 4 ha à 0,5 ha, et à désenclaver plusieurs voisinages dans le bassin ; elle a également nettement contribué à réduire la prévalence des maladies hydriques dans la région du projet.

**Pour ce qui est du secteur agricole et conformément à la Stratégie sur 10 ans de 2013–22 de la Banque, le DSP était destiné à aider à accroître la productivité et la compétitivité des produits agricoles.** Les résultats attendus incluaient : (i) le développement des infrastructures de production, de traitement et de commercialisation des produits agricoles à l'aide d'une démarche innovatrice de chaînes de valeur pour l'intégration du secteur et (ii) le renforcement des capacités des institutions publiques, privées et communautaires, dans le secteur agricole. La BAD s'est positionnée comme un partenaire clé de la Côte d'Ivoire avec des opérations appuyant le gouvernement en vue de redynamiser le secteur agricole. S'agissant des projets de développement dans les régions d'Indénié Djuablin (PAIA-ID) et de Bélier (PAI-BELIER), plusieurs résultats ont été obtenus, notamment : (i) le développement de 923 ha de plaines, dont 456 ha ont été achevés et sont exploités et 320 ha sont en phase d'achèvement ; (ii) la modernisation de 620 km de routes rurales dont 518 km ont été achevés et 102 km sont en phase d'achèvement ; (iii) l'équipement de 40 nouveaux trous de forage assortis de pompes manuelles et la réparation de 100 pompes à eau de village ; (iv) l'équipement de 20 dispositifs de contrôle de la qualité du cacao (humidimètres, calibreurs, etc.) et (v) la mise en place d'un service d'assistance technique pour aider les exploitants agricoles pendant la commercialisation. Ces projets ont généré 22 000 emplois dans la région d'Indénié Djuablin, tandis que dans la région de Bélier, environ 19 000 emplois ont été créés. Le tableau qui suit donne un aperçu de l'état d'avancement du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

<b>Situation du portefeuille de la Banque au 14 mars 2018</b>			
<b>Nom du projet et secteur</b>		<b>Montant (millions d'UC)</b>	<b>Objet/observations</b>
	<b>Secteurs</b>	<b>Approuvés</b>	
<b>Projets nationaux (publics et privés)</b>			
1. Projets d'expansion de la centrale électrique d'AZITO	<b>Energie</b>	24,99	Expansion de la centrale d'Azito en Côte d'Ivoire, moyennant la conversion de la centrale existante à cycle simple de turbines à gaz de 2 x 144 MW à une centrale électrique à cycle combiné, accroissant ainsi la capacité de l'installation à environ 430 MW.
2. Projets d'expansion de centrale électrique (CIPREL)		42,34	Expansion de la centrale électrique de Ciprel en Côte d'Ivoire à construire en deux phases. Phase A, construction d'une turbine à gaz (d'une puissance de 111 MW).
3. Projet d'expansion de centrale électrique – cycle combiné (CIPREL)		13,20	Le projet prévoit d'améliorer l'efficacité de CIPREL en déployant une turbine à cycle combiné pour la production de 111 MW supplémentaires. Le projet a accru la capacité de la centrale de 222 MW.
4. Projet de renforcement des réseaux de transport et de distribution d'électricité (PRETD)		117,59	Dans le cadre du Projet de renforcement du réseau de transport et d'électrification rurale, l'objectif sera de : (i) construire une ligne de transport entre Soubré et San Pedro ; (ii) construire de nouveaux postes ; (iii) faire du poste de Bingerville un poste injecteur et structurer le réseau HT de la ville et (iv) procéder à l'électrification rurale de 270 localités.
5. Projet de centrale hydroélectrique de Singrobo		42,66	Le projet se propose de développer une centrale hydroélectrique de 44 MW en Côte d'Ivoire.
<b>Sous-total énergie</b>		<b>240,80</b>	
6. Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID)	<b>Agriculture</b>	21,60	Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation.

<b>Situation du portefeuille de la Banque ou 14 mars 2018 (continué)</b>			
<b>Nom du projet et secteur</b>		<b>Montant (millions d'UC)</b>	<b>Objet/observations</b>
	<b>Secteurs</b>	<b>Approuvés</b>	
7. Projet du pôle agro-industriel de la région de Bélier (2PAI-Bélier)		54,66	Le projet appuiera le développement de pôles agricoles suite à une nouvelle démarche intégrée (agriculture, élevage, transport, électrification, eau et assainissement, infrastructures socio-économiques, ICT, reboisement, etc.). Ce soutien inclura la nutrition, la mécanisation, l'emploi des jeunes, le traitement des produits agricoles et l'inclusion du changement climatique, en synergie avec les fonds mondiaux pour le climat
8. Projet du pôle agro-industriel de la région de Bélier (2PAI-Bélier)		26,04	
9. Projet du pôle agro-industriel de la région de Bélier (2PAI-Bélier)		3,40	
10. Installation sucres et denrées Suceden		84,93	Octroi de deux programmes sucre et denrées consécutifs, le second n'entrant en vigueur qu'après le remboursement intégral du premier pour un engagement maximum de 100 millions d'euros sur une période ne dépassant pas deux ans. Un programme sucre et denrées à l'appui de la participation au financement de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire. SUCDEN utilisera les fonds pour offrir un financement pré-exportations aux fournisseurs locaux.
11. PPF – Autonomisation des jeunes en Côte d'Ivoire		1,00	Le projet se propose de relever le revenu des jeunes diplômés qui souhaitent se consacrer au développement des industries agricoles.
12. Projet de développement des chaînes de valeur de la région d'Indénié-Djuablin		4,00	L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de créer une richesse partagée. Son objectif spécifique est d'accroître le revenu des acteurs des chaînes de valeur sélectionnées.
<b>Sous-total agriculture</b>		<b>198,30</b>	
13. Pont à péage Henri Konan Bédié	<b>Transport</b>	9,01	Le pont Henri Konan Bédié est un partenariat public-privé (PPP) basée sur une concession de construction-exploitation-transfert (CET) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ebrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan.

<b>Situation du portefeuille de la Banque ou 14 mars 2018 (continué)</b>			
<b>Nom du projet et secteur</b>		<b>Montant (millions d'UC)</b>	<b>Objet/observations</b>
	<b>Secteurs</b>	<b>Approuvés</b>	
14. Projet de transport urbain d'Abidjan		207,54	La BAD appuiera en particulier les systèmes d'infrastructure urbaine durable pour réduire la circulation dans la ville à travers la construction du quatrième pont (Yopougon-Plateau), de dédoublement d'autoroutes, de sorties (Est, Ouest) et d'échangeurs. Compte tenu de l'urbanisation croissante d'Abidjan, et des interventions de la BAD continueront d'améliorer la qualité de vie des habitants en réduisant la pollution et en élargissant l'accès aux services de base dans l'optique de construire une ville durable et d'endiguer les risques de catastrophes.
15. Air Côte d'Ivoire		96,21	Le projet, approuvé le 8 novembre 2017 par le Groupe de la BAD se propose d'appuyer l'expansion et la modernisation de la société Air Côte d'Ivoire.
<b>Sous-total transport</b>		<b>312,76</b>	
16. Projet d'appui au renforcement de la compétitivité industrielle (PARCSI)	<b>Gouvernance</b>	10,00	Le projet a deux objectifs spécifiques, à savoir faciliter la restructuration et la modernisation des entreprises en procédant à une évaluation stratégique qui permettra de recenser les besoins et de fournir une assistance technique aux 50 entreprises qui ont décidé de participer au programme (sur un total de 270 entreprises sollicitées) et de favoriser le développement industriel du secteur des fruits et des légumes en encourageant l'investissement dans ce secteur afin d'accroître le taux de transformation industrielle (qui s'établissait à 2% en 2014).
17. Projet de soutien à la gestion économique et financière (PAGEFI)		16,40	L'objectif global du projet est d'optimiser la mobilisation des ressources budgétaires et de renforcer le cadre de gestion des dépenses publiques en vue de contribuer à une mise en œuvre effective du Plan national de développement 2016-20.

Situation du portefeuille de la Banque ou 14 mars 2018 (continué)			
Nom du projet et secteur		Montant (millions d'UC)	Objet/observations
	Secteurs	Approuvés	
18. Programme d'appui à la gouvernance économique et à la croissance (PAGEC)		36,23	Le PAGEC constitue un programme d'appui budgétaire dont l'objectif principal est de consolider la stabilité macroéconomique à travers une gestion des finances publiques plus efficace et plus transparente, une croissance plus robuste, diversifiée et inclusive.
<b>Sous-total Gouvernance</b>		63,29	
19. Projet de soutien au développement de l'esprit d'entreprise en Côte d'Ivoire	<b>Finance</b>	0,65	
<b>Sous-total Finance</b>		0,65	
20. Projet de promotion de l'emploi et de l'accès aux toilettes à Bouaké et à Katiola (Facilité africaine d'adduction d'eau)	<b>Eau et assainissement</b>	1,07	
<b>Sous-total eau et assainissement</b>		1,07	
<b>Total projets nationaux (publics et privés) (A)</b>		816,87	
<b>Projets régionaux</b>			
21. Programme de développement routier et de facilitation du transport dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) (CI/Guinée et CI/Libéria)	<b>Transport</b>	65,46	L'objectif global du programme consiste à accélérer la reprise économique de la zone UFM après le conflit en améliorant l'infrastructure routière et en facilitant le commerce au sein de la région. En particulier, le programme vise à améliorer les conditions de transport sur les routes concernées afin de réduire les coûts de transport, à faciliter la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays et à améliorer les conditions de vie des communautés de la région du programme.
22. Prêt complémentaire - Programme de développement routier et de facilitation du transport dans les pays de l'Union du fleuve Mano (CI/Guinée et CI/Libéria)		31,18	

<b>Situation du portefeuille de la Banque au 14 mars 2018 (suite et fin)</b>			
<b>Nom du projet et secteur</b>		<b>Montant (millions d'UC)</b>	<b>Objet/observations</b>
	<b>Secteurs</b>	<b>Approuvés</b>	
23. Projet de développement routier et de facilitation du transport du corridor Bamako-Zantiébougou-Boundiali-San Pedro (CI/Mali)		72,70	L'objectif consiste à relier la Côte d'Ivoire et le Mali, à développer la route Kani-Boundiali (140 km) et à construire des points de contrôle à la frontière du Mali et de la Côte d'Ivoire. Le projet se propose d'ouvrir des régions agricoles potentielles et des sièges régionaux avec d'abondantes ressources naturelles en facilitant le transport routier entre les deux pays et en assurant un lien entre le port de San Pedro (PASP) et le Mali.
24. Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone et Guinée (CLSG)	<b>Énergie</b>	33,0	Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres membres de l'Union du fleuve Mano (Libéria, Sierra Leone et Guinée).
25. Projet Programme d'adhésion à une assurance commerciale (ACAATIA)	<b>Finance</b>	9.93	Le principal objectif du programme est de renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire avec les ressources financières nécessaires pour souscrire à l'ATI afin de permettre une souscription plus large d'une couverture d'assurance pour le secteur privé et le développement socio-économique. Les résultats attendus sont les suivants : (i) participation accrue du secteur privé à des projets de grande échelle grâce à la facilitation de l'ATI ; (ii) flux commerciaux accrus en Afrique et (iii) nombre accru de membres dans l'ATI.
<b>Total projets régionaux (B)</b>		212,27	
<b>Grand Total Projets (nationaux et régionaux) (C) = (A + B)</b>		<b>1029,14</b>	

# QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 14 mai 2018)

## I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

**Généralités** : Les données communiquées sont globalement adéquates pour la surveillance, bien qu'elles présentent des faiblesses. Il existe des insuffisances dans les comptes nationaux, la balance des paiements et les statistiques de finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. La ponctualité de certains indicateurs statistiques fournis au FMI pourrait être améliorée (voir le Tableau des indicateurs communs requis aux fins de la surveillance).

**Comptes nationaux** : Une série chronologique pour le PIB a été établie depuis 1996 par l'Institut national de la statistique (INS) à l'aide du SCN 1993, avec 1996 comme année de base. L'INS a adopté une stratégie de mise en œuvre du SCN 2008 et actualisera l'année de base à une période contemporaine. Les estimations finales du PIB pour 2015 et les estimations provisoires pour 2016 ont été publiées et il convient de féliciter les autorités d'avoir récemment commencé la publication du PIB trimestriel, suite à un appui important du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest ; cependant il convient d'apporter de nouvelles améliorations à la méthodologie et aux données sources afin de remédier aux incohérences des estimations annuelles.

**Statistiques de prix** : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. L'actuelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010. Un nouvel PIC (base 2014) couvrant la totalité du pays sera bientôt disponible.

**Statistiques du marché du travail** : Des statistiques sur l'emploi dans le secteur formel sont établies mensuellement.

**Statistiques de finances publiques** : Les autorités fournissent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale en vue de leur publication dans l'*Annuaire de statistiques de finances publiques*. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités se sont engagées à corriger les faiblesses dans la couverture des unités des administrations publiques et des entreprises publiques et elles s'emploient à améliorer la cohérence des données budgétaires et monétaires. En outre, elles cherchent à obtenir le concours de l'AFRITAC Ouest pour améliorer l'établissement des statistiques de finances publiques et pour mettre en application la directive de 2009 de l'UEMOA sur le TOFE en vue du passage au MSFP 2001.

**Statistiques monétaires et financières** : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont préparées par la direction nationale de la BCEAO et communiquées à STA par le siège de la BCEAO à intervalle mensuel avec une actualité d'environ deux mois après la période de référence. En août 2016, la BCEAO a achevé la migration des statistiques monétaires et financières de la Côte d'Ivoire aux formulaires standardisés de communication pour la banque centrale et les autres sociétés de dépôt.

**Indicateurs de solidité financière (ISF)** : La BCEAO a récemment finalisé l'élaboration d'ISF pour les établissements de dépôt de Côte d'Ivoire. Une communication régulière au Département des statistiques du FMI devrait débiter d'ici à décembre 2018.

**Statistiques du secteur extérieur** : La direction nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Les données de la BDP et de la PEG sont communiquées à STA selon la présentation du *MBP6*. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. Le siège de la BCEAO détermine la méthodologie et calcule les réserves internationales gérées par les pays de l'UEMOA. Dans le contexte d'un projet triennal financé par le Compte administré au nom du Japon (JSA) auprès des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale en vue d'améliorer leurs capacités à produire et diffuser des statistiques du secteur extérieur de meilleure qualité, deux missions d'assistance technique ont été effectuées en Côte d'Ivoire depuis mai 2016. Les missions ont été en mesure de sensibiliser les autorités pertinentes à la nécessité d'améliorer la qualité des données et la collaboration institutionnelle. Pour publier les données du commerce extérieur, par exemple, le renforcement du rôle de l'INS a été sollicité. S'agissant des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire ne sont pas correctement couverts, tandis que la communication des flux privés d'investissement, notamment des investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insuffisante. Il n'y a pas non plus d'informations suffisantes sur les encours de la dette privée est sur les flux du service de la dette

## II. Normes et qualité des données

La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000. En décembre 2017, les autorités ont affiché les Pages nationales récapitulatives des données, mettant ainsi en application le SGDD-a. Au 14 mai, l'accès à l'Enquête sur la banque centrale et à l'Enquête sur les établissements de dépôt requiert l'autorisation de la BCEAO.

Aucun RONC données n'est disponible.

La Côte d'Ivoire communique les données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI.

## Côte d'ivoire : tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance

(Au 14 mai 2018)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données <sup>5</sup>	Fréquence de la communication <sup>5</sup>	Fréquence de la publication <sup>5</sup>
Taux de change	À jour	À jour	M	M	M
Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires <sup>1</sup>	02/18	04/18	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	02/18	05/18	M	M	M
Monnaie au sens large	02/18	05/18	M	M	M
Bilan de la banque centrale	03/18	05/18	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	03/18	05/18	M	M	M
Taux d'intérêt <sup>2</sup>	04/18	05/18	I	M	M
Indice des prix à la consommation	03/18	04/18	M	M	M
Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement <sup>3</sup> – Administrations publiques et Caisse nationale de sécurité sociale	02/18	05/18	M	M	M
Encours de la dette contractée et garantie par l'administration centrale <sup>4</sup>	02/18	05/18	M	M	M
Solde du compte courant extérieur	2015	9/17	A	A	A
Exportations et importations de biens et de services	02/18	04/18	M	M	M
PIB/PNB	2016	12/17	A	A	A
Dette extérieure brute	08/17	10/17	M	M	M

<sup>1</sup> Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

<sup>2</sup> Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

<sup>3</sup> Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

<sup>4</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance

<sup>5</sup> Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



## CÔTE D'IVOIRE

4 juin 2018

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE PERFORMANCE — MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

**Approuvé par  
Dominique Desruelle  
et Mary Goodman  
(FMI) ; et Paloma  
Anos-Casero (IDA)**

Préparé par le Fonds monétaire international et  
l'Association internationale de développement

*La présente mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) intègre de nouvelles informations depuis la dernière AVD achevée en décembre 2017, préparée pour les deuxièmes revues des accords au titre de la FEC et du MEDC (Rapport pays 17/372)<sup>1</sup>. Cette mise à jour conclut que la Côte d'Ivoire présente toujours un risque modéré de surendettement, comme l'indiquait l'AVD de décembre 2017. Tous les indicateurs de la charge de la dette extérieure dans le scénario de référence sont inférieurs à leurs seuils. Cependant, dans les scénarios les plus pessimistes, les indicateurs de solvabilité et de liquidité dépassent leurs seuils respectifs, traduisant la vulnérabilité du pays en cas de chocs intérieurs et extérieurs. Dans le scénario de référence, la dette publique totale ne devrait se stabiliser qu'à long terme. Les scénarios des tests de résistance confirment l'existence de risques considérables pour la viabilité de la dette publique globale. Les autorités s'emploient à remédier à l'insuffisance des données sur la dette des entreprises publiques. De nouvelles avancées permettraient le traitement des passifs conditionnels dans le nouveau cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.*

<sup>1</sup> Dans le cadre de l'AVD des PFR, la Côte d'Ivoire est considérée comme un pays ayant obtenu des résultats médiocres, avec une moyenne du score EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales) de 3,29 pour la période 2014–16 ([http://databank.worldbank.org/data/download/CPIA\\_excel.zip](http://databank.worldbank.org/data/download/CPIA_excel.zip)). Il convient de noter que, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, l'AVD sera réalisée à l'aide du nouveau cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu. Dans ce nouveau cadre, le classement des pays ne repose plus exclusivement sur le score EPIN. Il s'appuiera sur un indicateur composite englobant le score EPIN, la croissance, la couverture des réserves, les envois de fonds et la croissance mondiale. La note d'orientation du cadre de viabilité de la dette peut être consultée à l'adresse <http://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/2017/pp122617guidance-note-on-lic-dsf.ashx>.

## CONTEXTE

**1. La dette extérieure devrait augmenter de plus de 5 % du PIB en 2018.** Cet accroissement s'explique par la récente émission d'euro-obligations et par le prêt garanti par l'État destiné à restructurer la dette de la société publique de raffinage de pétrole (SIR). En outre, d'autres prêts multilatéraux devraient se concrétiser en 2018. L'encours réel de la dette extérieure à fin 2017 a été moins élevé que prévu. Le prêt garanti par l'État qui sera contracté de manière différée pour la restructuration de la dette de la SIR et les remboursements retardés des prêts liés au projet ont limité l'encours de la dette extérieure à 23,9 % du PIB à fin 2017<sup>2</sup>. Cependant, pour la fin 2018, la dette extérieure devrait atteindre 29,5 % du PIB (cf. Graphique 1 et Tableau 1).

## HYPOTHÈSES

**2. Cette mise à jour de l'AVD est conforme au cadre macroéconomique qui sous-tend le rapport des services du FMI préparé pour les troisièmes revues des accords triennaux au titre du MEDC et de la FEC.** Le cadre macroéconomique prévoit une contribution progressivement accrue de la demande intérieure au PIB à moyen terme, une modération graduelle de l'investissement compensée par une hausse de la consommation privée, l'État atteignant ses objectifs budgétaires conformément aux engagements de la Côte d'Ivoire en tant que membre de l'UEMOA.

**Tableau du texte 1. Côte d'Ivoire : Hypothèses macroéconomiques de l'AVD des PFR : Comparaison avec l'AVD des PFR de 2016**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	AVD précédente			AVD actuelle		
	2017-22	2023-28	2029-37	2018-23	2024-29	2030-38
PIB nominal (milliards de dollars) 1/	52.0	83.4	147.3	61.3	99.5	172.5
PIB réel (variation sur 1 an en %)	7.0	6.0	5.5	6.9	5.8	5.5
<b>Finances publiques (administration centrale)</b>						
Recettes et dons 2/	20.0	20.5	21.7	19.4	20.0	21.2
dont : dons	1.4	0.7	0.3	0.9	0.3	0.1
Dépenses primaires	22.1	22.8	23.3	22.0	22.6	23.0
Solde primaire de base (hors dons C2D)	0.8	2.2	1.9	1.3	2.1	1.8
<b>Balance des paiements</b>						
Exportations de biens et services	28.3	32.1	35.6	26.6	29.4	32.2
Importations de biens et services	28.2	29.5	32.4	26.1	26.8	29.3
Déficit courant hors intérêts 3/	1.4	0.3	0.4	1.0	0.2	0.1
Nouveaux investissements directs étrangers (entré)	3.2	3.1	2.4	3.1	2.7	2.0

Sources : autorités ivoiriennes, estimations des services du FMI.

1/ Les variations de l'AVD de la 8e revue reflètent la mise à jour de la série relative au PIB nominal et des hypothèses révisées pour le taux de change FCFA/USD.

2/ Les dons C2D sont exclus des recettes et dons.

3/ Les dons C2D sont exclus des transferts officiels.

<sup>2</sup> Dans cette AVD, la dette extérieure contractée et garantie par l'État couvre uniquement l'administration centrale selon la définition du PAT. Elle exclut les créances de la France dans le cadre de swaps au titre de contrats de développement et de désendettement (C2D), qui ont été annulés dans le contexte de l'allègement de la dette au-delà de l'initiative en faveur des PPTE. Dans le cadre du mécanisme C2D, le service de la dette exigible au titre de ces créances est échangé sous la forme de dons à l'État pour financer des projets de développement. Dans le rapport des services du FMI, les flux associés au processus de C2D sont inclus dans les comptes extérieurs et budgétaires pour saisir les flux bruts de trésorerie (service de la dette et dons). Cf. le Rapport pays du FMI n° 14/358 et Supp.1, 11/21/2014 pour un examen approfondi. Le chiffre exclut aussi la dette extérieure libellée en franc CFA.

- **PIB à moyen terme.** La croissance du PIB réel devrait rester globalement inchangée en moyenne au cours des cinq premières années de la projection par rapport à la dernière AVD. À court terme, la croissance du PIB réel s'appuiera au départ sur une croissance vigoureuse de l'investissement et de plus en plus par les exportations nettes. La croissance du PIB réel devrait s'établir à près de 6 % durant la période 2024–29 en moyenne et à 5,5 % sur la période 2030–38 parallèlement à la normalisation de l'investissement et à la diminution de la contribution nette des échanges.
- **Le solde budgétaire primaire devrait s'améliorer peu à peu durant la période de prévision.** La trajectoire attendue du solde primaire de base reste ancrée à une convergence vers l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA fixé à 3 % du PIB en 2019 et à une poursuite de l'assainissement par la suite.
- **Le déficit courant hors intérêts devrait, selon les projections, se réduire à long terme.** Le déficit devrait se stabiliser à environ 0,1 % du PIB, grâce à une amélioration des échanges et, dans une moindre mesure, aux soldes des services. Ces hypothèses sont soumises à des risques, parmi lesquels une croissance mondiale inférieure aux prévisions et des variations des prix des matières premières qui pourraient entraîner une détérioration des termes de l'échange. À long terme, les exportations devraient, d'après les projections, s'accroître en pourcentage du PIB, dans la mesure où le pays devrait intensifier l'exploitation de ses ressources naturelles, transformer plus profondément les matières premières qu'il exporte actuellement et renforcer son rôle de pôle régional de services (en termes de transports, de communications et de services financiers). Les entrées nettes d'IDE devraient progresser en valeur nominale mais à un rythme plus lent que le PIB nominal.
- **Enfin, à moyen terme, le pays devrait s'appuyer davantage sur la dette commerciale et moins sur la dette concessionnelle dans le contexte de sa transition vers une économie de marché émergente.** Par conséquent, l'élément de libéralité devrait baisser à moyen terme. Dans un premier temps, le recul de l'élément de libéralité devrait être très progressif, car, à court terme, l'État devrait continuer à se reposer sur des prêts concessionnels et semi-concessionnels, en plus des prêts non concessionnels, pour répondre à ses besoins de financement. Ensuite, à moyen et long terme, l'État devrait compter de plus en plus sur la dette non concessionnelle et moins sur les prêts concessionnels et semi-concessionnels.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

**3. Les résultats confirment l'AVD de 2017 selon laquelle la Côte d'Ivoire présente toujours un risque modéré de surendettement.** Les ratios valeur actuelle (VA) de la dette/PIB, VA de la dette/exportations et VA de la dette/recettes, ainsi que les mesures nominales de liquidité du service de la dette rapporté aux exportations et aux recettes (hors dons) demeurent tous inférieurs à

leurs seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics dans le scénario de référence (Graphique 1)<sup>3</sup>. Toutefois, l'indicateur service de la dette/recettes devrait culminer à 15,6 % en 2025, contre 15 % dans l'AVD de décembre 2017.

**4. L'analyse de viabilité de la dette extérieure intègre l'émission d'euro-obligations de mars 2018.** En mars 2018, le pays a émis une euro-obligation libellée en euro à 12 ans, assortie d'un taux d'intérêt nominal de 5,25 %, et une euro-obligation libellée en euro à 30 ans (l'une des échéances les plus longues parmi les émetteurs d'Afrique subsaharienne), assortie d'un taux d'intérêt nominal de 6,625 %. Le remboursement du principal de ces deux euro-obligations est étalé sur les trois dernières années de leur durée de vie, ce qui permet d'alléger les tensions sur le refinancement souvent liées au remboursement in fine. Cette opération a permis de lever 1,7 milliard d'euros (ce qui équivaut à près de 2,1 milliards de dollars, soit quelque 4,2 % du PIB).

**5. L'analyse de viabilité de la dette extérieure n'intègre pas la dette extérieure libellée en franc CFA.** La dette extérieure libellée en franc CFA est en revanche incluse dans la dette intérieure. Le montant total de la dette publique en pourcentage du PIB ne varie pas ; seule la composition de la dette change<sup>4</sup>. En principe, les transactions en une seule monnaie au sein d'une union monétaire entre des résidents et des non-résidents ont un impact sur la balance des paiements<sup>5</sup>. Cependant, il n'est peut-être pas toujours possible d'identifier la dette extérieure et la dette intérieure sur la base de la résidence. Par conséquent, en cohérence avec ce qui a été fait dans les AVD antérieures, la dette extérieure et la dette intérieure sont définies sur la base d'une monnaie de support<sup>6</sup>.

**6. L'analyse de viabilité de la dette extérieure inclut aussi le prêt attendu d'une banque étrangère, garanti par l'État, en vue de la restructuration de la dette de la société nationale de raffinage de pétrole (la Société ivoirienne de raffinage, SIR).** Le prêt ne s'est pas encore concrétisé mais les autorités estiment qu'il pourrait être contracté d'ici à août 2018. L'AVD met en évidence que la dette extérieure devrait, d'après les projections, augmenter d'environ 5 points de pourcentage du PIB d'ici à fin 2018, principalement en raison des émissions d'euro-obligations et de la restructuration attendue de la dette de la SIR. Les autorités surveillent aussi l'encours de la dette des entreprises publiques, qui représentait 4,17 % du PIB à fin 2017, chiffre qui n'est pas inclus dans la projection de référence de la dette publique. Sur ce montant, seul 0,17 % du PIB est garanti par l'État.

**7. Il est supposé que toutes les euro-obligations existantes seront refinancées durant la période de prévision de l'AVD.** Les euro-obligations remboursables in fine seraient refinancées au

<sup>3</sup> Pour 2018, l'élément de libéralité des nouveaux décaissements devrait s'établir à 11 %, ce qui s'explique par les nouveaux décaissements massifs de crédits non concessionnels liés à l'émission d'euro-obligations.

<sup>4</sup> Si la dette extérieure libellée en franc CFA était incluse dans la dette extérieure, l'encours de la dette extérieure en 2017 aurait été de 24,5 % du PIB (contre 23,9 %), tandis que l'encours de la dette intérieure aurait été de 18,2 % du PIB (contre 18,8 %). La dette publique totale à fin 2017 serait restée inchangée à 42,7 % du PIB.

<sup>5</sup> Cf. FMI (2017) : «Program Design in Currency Unions» (paragraphe 13).

<sup>6</sup> Cf. FMI (2013) : «Staff Guidance Note on The Application of The Joint Bank-Fund Debt Sustainability Framework for Low-Income Countries» (paragraphe 32).

cours de l'année de leur arrivée à échéance, tandis que les euro-obligations dont le principal est amorti sur trois ans le seraient lors de la première année de l'amortissement du principal. L'hypothèse relative à la reconduction de la dette extérieure signifie que, à l'avenir, la Côte d'Ivoire s'appuiera de plus en plus sur la dette commerciale et moins sur les prêts concessionnels pour financer ses projets d'investissement public. Cela est reflété dans l'évolution de l'élément de libéralité durant la période de prévision (Graphique 1, Plage a).

**8. Tous les indicateurs de la dette dépassent leurs seuils respectifs dans les scénarios de chocs les plus extrêmes.** Dans le cas du choc le plus sévère qui frapperait le pays dans les deux premières années des projections, lequel prendrait la forme d'un recul conjoint de la croissance du PIB réel, des exportations, de l'inflation extérieure, des transferts courants et des entrées d'IDE, les seuils seraient dépassés largement et de manière prolongée s'agissant des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations. Le ratio VA de la dette/PIB atteindrait 43 % en 2020 avant de renouer avec des niveaux plus viables après 2027. Le ratio VA de la dette/exportations devrait atteindre 169 % en 2020 avant de passer en dessous du seuil en 2029. Les mesures du service de la dette, qui sont sensibles au remboursement du principal des euro-obligations arrivant à échéance, dépassent aussi les seuils dans les scénarios de chocs les plus extrêmes. Ces résultats soulignent les risques considérables pour la viabilité de la dette qui découlent de chocs exogènes (par exemple une appréciation du dollar par rapport à l'euro ou des chocs négatifs sur les termes de l'échange) susceptibles de secouer l'économie.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

**9. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique totale/PIB (dette extérieure et intérieure) en 2018 devrait atteindre 44,7 %.** L'augmentation prévue de la dette extérieure est en partie compensée par la réduction prévue de la dette intérieure, qui s'explique par l'utilisation partielle des recettes tirées des euro-obligations pour racheter de la dette intérieure à court terme. Durant les années ultérieures, le ratio VA de la dette/PIB devrait atteindre 36 % au cours des dernières années de la projection. Cette tendance traduit une érosion progressive dans le temps de la composante de la dette libellée en devise, en partie contrebalancée par une progression de la composante de la dette publique libellée en monnaie nationale. De même, le ratio VA de la dette/recettes avoisine 227 % au départ en 2018 et ne s'approche de 160 % environ qu'à long terme. Enfin, le ratio service de la dette/recettes se dégrade puisqu'il devrait atteindre 19,7 % en 2025, avant de se stabiliser aux environs de 13 % à long terme (Graphique 2).

**10. Les tests de résistance font apparaître plusieurs facteurs potentiels de vulnérabilité.** Dans le scénario d'un solde primaire constant, tous les indicateurs de la dette augmentent à long terme. De même, le scénario du choc le plus extrême (croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type au cours des deux premières années de la projection) laisse entrevoir une accentuation de la vulnérabilité de la dette publique pour tous les indicateurs de la charge de la dette. Dans ce scénario du choc le plus extrême, le ratio VA de la dette/PIB atteindrait 80 % à la fin de la période de prévision.

**11. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette publique mettent en évidence la nécessité de surveiller de près les indicateurs de la dette et de mettre en œuvre une politique macroéconomique prudente.** L'encours de la dette publique et les indicateurs de flux font apparaître des risques non négligeables pour la viabilité de la dette publique dans le scénario de référence à court et moyen terme. Durant les dernières années de la projection, le ratio VA de la dette publique/PIB et le ratio VA de la dette publique/exportations devraient diminuer, mais de manière modeste uniquement. Le ratio service de la dette publique/recettes est l'indicateur de la dette publique le plus instable dans tous les scénarios, traduisant le remboursement de la dette à moyen et long terme, et ne diminue pas à moyen terme. Par conséquent, il faudrait tout mettre en œuvre pour garantir la prudence en matière budgétaire, y compris en augmentant les rendements des recettes, en priorisant les dépenses et en améliorant l'efficacité des investissements, afin de maîtriser la dynamique de la dette.

## CONCLUSIONS

**12. La Côte d'Ivoire présente toujours un risque modéré de surendettement extérieur, comme le concluait l'AVD de décembre 2017.** Cependant, en 2018, la nouvelle dette extérieure devrait, d'après les projections, augmenter de plus de 5 % du PIB par rapport à 2017. Si, dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la charge de la dette se maintiennent en deçà de leurs seuils de surendettement respectifs, dans les scénarios à test de résistance les plus extrêmes, tous les indicateurs de l'encours de la dette et du service de la dette dépassent ces seuils. Dans ce contexte, les autorités devraient axer leurs efforts sur la mobilisation de recettes et sur la maîtrise des dépenses publiques, y compris la masse salariale et les subventions, afin de dégager un espace budgétaire. En 2017, les autorités ont mené des opérations de gestion des passifs en vue de réduire le service de la dette et de lisser son profil à court et moyen terme. Toutefois, le faible écart entre le ratio service de la dette/recettes et son seuil de risque à moyen terme (Graphique 1) restreint l'espace budgétaire disponible. Il faudrait donc redoubler d'efforts pour mobiliser des recettes et assurer une gestion prudente de la dette<sup>7</sup>.

**13. Dans ce contexte, une politique macroéconomique avisée et une stratégie de gestion de la dette efficace demeurent indispensables pour conserver une position extérieure viable.** Il est essentiel aussi de maintenir une situation budgétaire viable pour stabiliser la dette dans le temps, et une meilleure mobilisation des recettes intérieures contribuerait à atteindre cet objectif. En outre, la stratégie de gestion de la dette à moyen terme, qui vise à développer le marché obligataire national, à gérer le risque de change et à éviter une concentration des échéances, devrait se traduire par un portefeuille de dette plus équilibré. Concernant le développement des marchés financiers, les autorités cherchent à attirer davantage de gestionnaires d'actifs internationaux pour participer au marché obligataire national. Pour gérer le risque de change, les autorités ont constaté que la

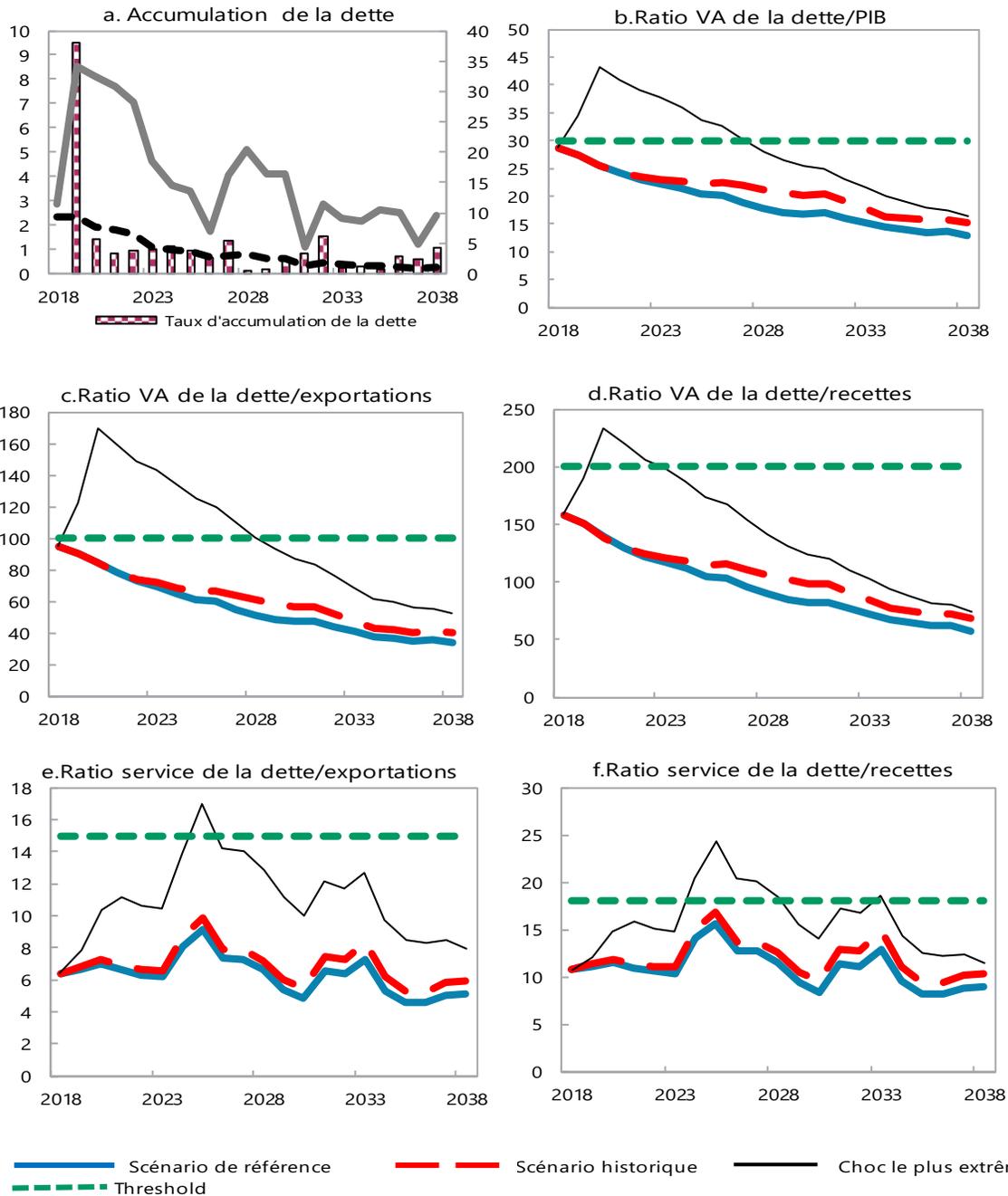
<sup>7</sup> Le nouveau cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, qui doit entrer en vigueur en juillet 2018, inclura une méthodologie permettant d'évaluer l'espace budgétaire disponible.

dernière émission d'euro-obligations libellées en euro a diversifié la composition en devises de leur portefeuille de dette.

**14. Les autorités de Côte d'Ivoire souscrivent globalement aux principales conclusions de cette AVD, s'agissant en particulier du risque modéré de surendettement extérieur du pays.**

Elles constatent avec satisfaction que, dans le contexte de la nouvelle politique de plafonds d'endettement du FMI, les services du FMI jugent satisfaisante la capacité de suivi de la dette de la Côte d'Ivoire. Elles conviennent de l'importance de continuer à renforcer la gestion de la dette, d'affiner la base de données des entreprises publiques et de conserver une politique d'emprunt prudente. Elles reconnaissent avec les services du FMI qu'il est important d'encourager le développement du secteur privé afin de préserver une croissance forte et durable, tout en maintenant un environnement macroéconomique solide. Cela étant, les autorités soulignent que les hypothèses macroéconomiques de référence utilisées dans ce rapport leur paraissent trop conservatrices et ne prennent pas suffisamment en considération les futurs fruits des très bons résultats économiques récents et des réformes engagées depuis 2012. Elles observent notamment que la stabilité politique consécutive à l'élection présidentielle d'octobre 2015 et au référendum constitutionnel d'octobre 2016, qui se sont déroulés dans le calme, est de bon augure pour la prochaine élection présidentielle en 2020. Dans ce contexte, les autorités auraient apprécié l'inclusion d'un autre scénario reposant sur des taux de croissance plus élevés basés sur une hausse de l'investissement privé.

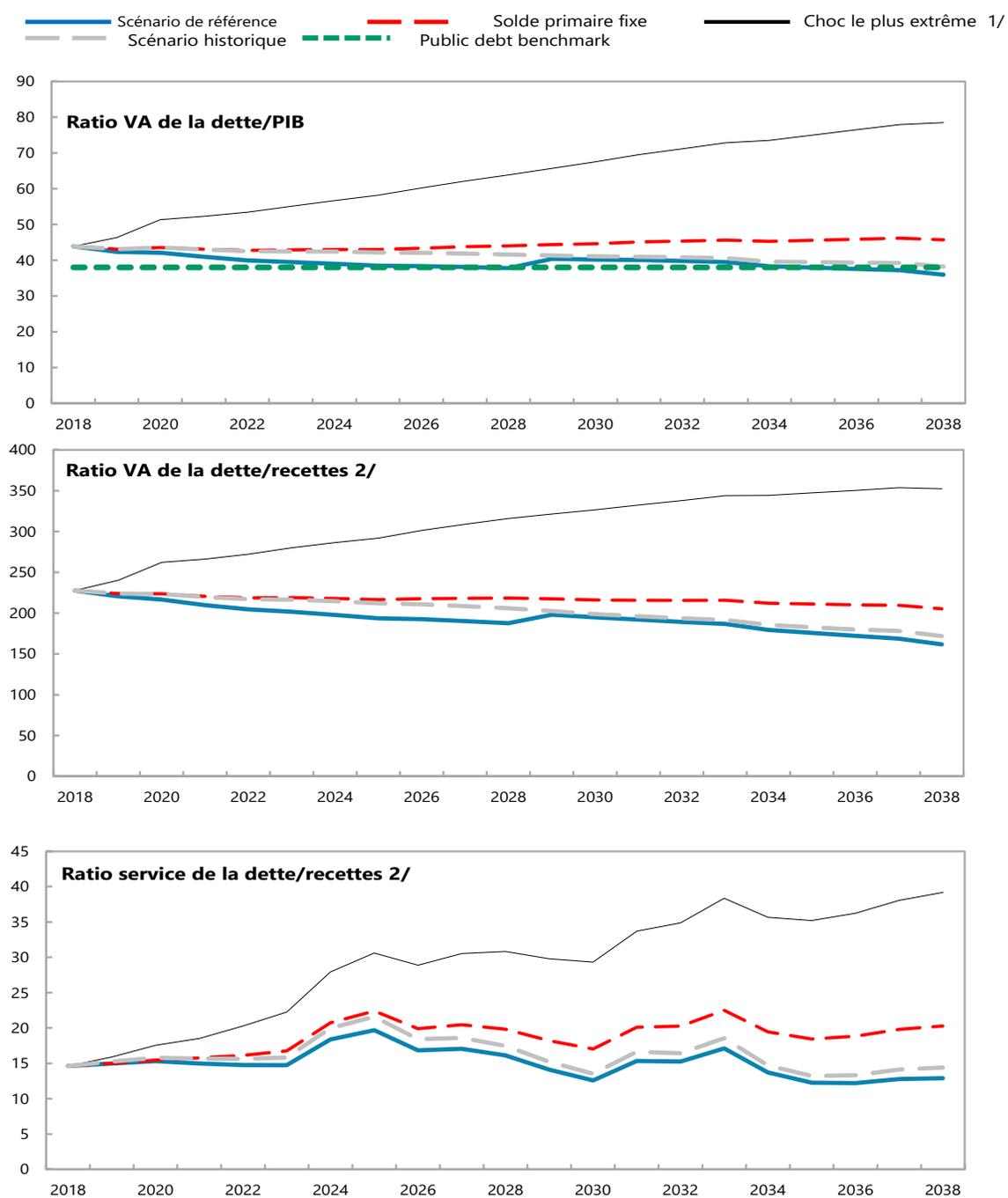
**Graphique 1. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État dans différents scénarios, 2018–38<sup>1/</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c. à un choc de type Exportations; au d. à un choc de type Combinaison ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Combinaison .

**Graphique 2. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la dette publique contractée et garantie par l'État dans différents scénarios, 2018–38<sup>1/</sup>**



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

**Tableau 1. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2015–38<sup>1/</sup>**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne <sup>6/</sup> historique	Écart <sup>6/</sup> type	Projections							2024-2038 Moyenne	
	2015	2016	2017			2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018-2023 Moyenne		2028
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	<b>37.1</b>	<b>37.3</b>	<b>36.4</b>			<b>42.9</b>	<b>40.7</b>	<b>39.7</b>	<b>39.0</b>	<b>38.8</b>	<b>37.6</b>		<b>33.4</b>	<b>27.9</b>
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22.2	22.7	23.9			29.5	28.8	27.7	26.7	25.9	25.2		21.1	15.8
Variation de la dette extérieure	2.8	0.2	-0.9			6.5	-2.2	-1.0	-0.7	-0.2	-1.2		-1.2	-1.0
Flux générateurs d'endettement net identifiés	1.5	-3.9	-3.4			-1.2	-1.7	-1.5	-1.8	-2.2	-2.3		-2.3	-2.0
<b>Déficit extérieur courant hors intérêts</b>	<b>-0.9</b>	<b>-0.4</b>	<b>0.6</b>	<b>-3.2</b>	<b>4.3</b>	<b>0.9</b>	<b>1.3</b>	<b>1.3</b>	<b>1.0</b>	<b>0.8</b>	<b>0.8</b>		<b>0.5</b>	<b>-1.2</b>
Déficit de la balance des biens et services	-3.5	-2.6	-2.7			-1.2	-0.7	-0.8	-1.1	-1.7	-1.9		-2.7	-2.8
Exportations	37.7	31.3	31.1			30.2	30.2	30.2	30.8	31.8	32.1		34.9	38.5
Importations	34.2	28.8	28.4			29.1	29.5	29.4	29.7	30.1	30.2		32.2	35.7
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	1.0	0.8	1.4	1.4	0.5	1.0	1.1	1.1	1.3	1.5	1.6		1.9	2.1
<i>dont : officiels</i>	-0.5	-1.4	-0.9			-1.2	-1.1	-1.0	-0.9	-0.6	-0.5		-0.3	0.0
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1.5	1.3	1.9			1.1	0.9	1.0	0.9	0.9	1.0		1.3	-0.5
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	<b>-1.4</b>	<b>-1.7</b>	<b>-1.8</b>	<b>-1.5</b>	<b>0.3</b>	<b>-1.6</b>	<b>-2.0</b>	<b>-2.0</b>	<b>-2.1</b>	<b>-2.3</b>	<b>-2.3</b>		<b>-2.4</b>	<b>-0.5</b>
<b>Dynamique endogène de la dette 2/</b>	<b>3.8</b>	<b>-1.8</b>	<b>-2.3</b>			<b>-0.5</b>	<b>-1.0</b>	<b>-0.8</b>	<b>-0.7</b>	<b>-0.6</b>	<b>-0.7</b>		<b>-0.4</b>	<b>-0.3</b>
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.6	1.5	1.5			1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.6		1.4	1.2
Contribution de la croissance du PIB réel	-3.2	-2.8	-2.6			-2.3	-2.7	-2.5	-2.5	-2.4	-2.3		-1.8	-1.5
Contribution des variations de prix et de taux de change	5.5	-0.5	-1.2			...	...	...	...	...	...		...	...
<b>Résiduel (3-4) 3/</b>	<b>1.3</b>	<b>4.0</b>	<b>2.6</b>			<b>7.7</b>	<b>-0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>1.2</b>	<b>2.0</b>	<b>1.1</b>		<b>1.2</b>	<b>1.0</b>
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
VA de la dette extérieure 4/	...	...	...			42.1	39.1	37.6	36.6	36.0	34.7		30.1	25.0
En pourcentage des exportations	...	...	...			139.2	129.4	124.7	118.6	113.3	108.0		86.4	64.8
<b>VA de la dette extérieure CGE</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>			<b>28.7</b>	<b>27.2</b>	<b>25.6</b>	<b>24.2</b>	<b>23.1</b>	<b>22.3</b>		<b>17.8</b>	<b>12.8</b>
<b>En pourcentage des exportations</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>			<b>94.8</b>	<b>90.0</b>	<b>84.8</b>	<b>78.4</b>	<b>72.5</b>	<b>69.4</b>		<b>51.0</b>	<b>33.3</b>
<b>En pourcentage des recettes publiques</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>			<b>158.4</b>	<b>150.0</b>	<b>138.8</b>	<b>129.7</b>	<b>121.9</b>	<b>117.0</b>		<b>89.4</b>	<b>57.8</b>
<b>Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)</b>	<b>9.1</b>	<b>17.1</b>	<b>10.8</b>			<b>11.6</b>	<b>11.3</b>	<b>11.5</b>	<b>11.0</b>	<b>10.5</b>	<b>10.2</b>		<b>10.1</b>	<b>7.7</b>
<b>Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)</b>	<b>3.5</b>	<b>4.6</b>	<b>5.3</b>			<b>6.4</b>	<b>6.6</b>	<b>7.0</b>	<b>6.6</b>	<b>6.3</b>	<b>6.2</b>		<b>6.6</b>	<b>5.1</b>
<b>Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)</b>	<b>7.0</b>	<b>8.0</b>	<b>9.1</b>			<b>10.7</b>	<b>11.1</b>	<b>11.4</b>	<b>11.0</b>	<b>10.5</b>	<b>10.4</b>		<b>11.5</b>	<b>8.9</b>
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	2.1	2.2	1.9			1.7	2.2	1.7	1.6	1.6	2.1		2.5	4.1
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-3.7	-0.6	1.5			-5.6	3.5	2.4	1.7	1.0	2.0		1.7	-0.2
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.8	8.3	7.8	5.0	4.6	7.4	7.0	6.9	6.8	6.6	6.5		6.9	5.4
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	-13.8	1.3	3.2	2.6	8.7	10.3	3.1	2.9	2.6	2.5	1.8		3.9	1.8
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	4.3	4.6	4.4	3.3	1.1	5.7	4.5	4.7	4.8	4.8	4.6		4.8	4.2
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	-9.9	-8.9	10.5	2.7	9.0	15.3	10.4	9.7	11.9	12.7	9.6		11.6	8.7
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	-6.7	-7.8	9.9	4.8	12.0	21.3	12.1	9.4	10.7	10.8	8.9		12.2	8.9
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	...	...	11.5	34.2	32.5	30.8	28.2	18.6		26.0	20.4
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	18.5	18.0	18.1			18.1	18.1	18.4	18.6	18.9	19.1		19.9	22.2
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.5	0.5	0.5			1.3	1.5	1.6	1.7	1.6	1.3		1.3	1.4
<i>dont : dons</i>	0.5	0.5	0.5			0.6	0.6	0.6	0.6	0.4	0.4		0.3	0.1
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.8	1.0	1.0	1.1	1.1	0.9		1.1	1.3
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	...	...	2.4			2.3	1.9	1.8	1.6	1.1	1.0		0.6	0.0
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	...	...	20.0			51.7	52.3	50.6	46.5	35.0	26.8		25.2	100.0
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal (milliards de dollars EU)	33.1	36.4	40.5			48.0	52.9	58.2	63.8	69.7	75.5		110.1	226.9
Croissance du PIB nominal en dollars	-6.2	9.8	11.3			18.5	10.4	10.0	9.5	9.3	8.4		11.0	7.4
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	...	...	10.0			13.8	14.5	14.9	15.5	16.1	16.9		19.6	29.2
(VA <sub>t</sub> - VA <sub>t-1</sub> )/PIB <sub>t-1</sub> (en pourcentage)	...	...	...			9.5	1.4	0.8	0.9	1.0	1.1		2.5	0.2
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	-0.5	-0.7	-0.8			-0.9	-1.0	-1.1	-1.2	-1.3	-1.4		-2.1	-4.0
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	...	...	...			29.2	27.7	26.1	24.6	23.5	22.7		18.1	13.1
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	...	...	...			101.2	96.1	90.5	83.7	77.2	73.8		54.0	35.0
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	...	...	5.6			6.8	7.1	7.5	7.1	6.7	6.5		7.0	5.4

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal;  $g$  = taux de croissance du PIB réel, et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des vari

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

**Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018–38<sup>1/</sup>**  
(En pourcentage)

	Projections						2028	2038
	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	29	27	26	24	23	22	<b>18</b>	13
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	29	27	26	24	23	23	<b>21</b>	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	29	28	27	26	26	26	<b>25</b>	25
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	29	29	29	27	26	25	<b>20</b>	14
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	29	32	37	36	34	34	<b>26</b>	15
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	29	30	31	29	28	27	<b>22</b>	16
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	29	29	29	27	26	25	<b>19</b>	13
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	29	34	43	41	39	38	<b>28</b>	16
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	29	39	36	34	33	32	<b>25</b>	18
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>								
<b>Scénario de référence</b>	95	90	85	78	73	69	<b>51</b>	33
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	95	90	85	78	74	71	<b>61</b>	40
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	95	93	89	86	83	82	<b>71</b>	65
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	95	91	85	79	73	70	<b>51</b>	33
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	95	123	169	159	149	143	<b>101</b>	52
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	95	91	85	79	73	70	<b>51</b>	33
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	95	96	95	88	81	78	<b>56</b>	34
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	95	117	150	139	129	123	<b>84</b>	45
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	95	91	85	79	73	70	<b>51</b>	33
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>								
<b>Scénario de référence</b>	158	150	139	130	122	117	<b>89</b>	58
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	158	150	138	130	124	120	<b>106</b>	69
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	158	155	146	142	139	138	<b>125</b>	112
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	158	160	156	146	137	131	<b>100</b>	65
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	158	174	202	191	182	176	<b>128</b>	66
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	158	166	169	158	148	142	<b>109</b>	70
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	158	159	155	145	136	131	<b>98</b>	59
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	158	190	234	219	206	198	<b>141</b>	74
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	158	213	196	184	172	165	<b>126</b>	82

**Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée et garantie par l'État, 2018–38<sup>1/</sup> (suite)**  
(En pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
<b>Scénario de référence</b>	6	7	7	7	6	6	7	5
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	6	7	7	7	7	7	7	6
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	6	7	5	5	5	5	6	7
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	7	7	7	6	6	7	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	6	8	10	11	11	10	13	8
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	6	7	7	7	6	6	7	5
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	6	7	7	7	7	6	7	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	6	7	9	10	9	9	11	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	6	7	7	7	6	6	7	5
Ratio service de la dette/recettes								
<b>Scénario de référence</b>	11	11	11	11	11	10	12	9
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	11	11	12	11	11	11	13	10
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	11	11	9	8	8	8	11	12
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	12	13	12	12	12	13	10
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	11	11	12	13	13	13	16	10
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	12	14	13	13	13	14	11
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	11	11	12	12	11	11	13	9
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	11	12	15	16	15	15	18	11
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	11	16	16	15	15	15	16	13
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	7	7	7	7	7	7	7	7

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.  
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes.  
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).  
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.  
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.  
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

**Tableau 3. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2015–38<sup>1/</sup>**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif					Estimation						Projections				
	2015	2016	2017	Moyenne <sup>5/</sup>	Écart type <sup>5/</sup>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2013-18 Moyenne		2028	2038	2024-38 Moyenne
<b>Dettes du secteur public 1/</b>	40.7	41.8	42.7			44.7	44.0	44.2	43.4	42.8	42.4			41.1	36.4	
<i>dont : libellée en devises</i>	22.2	22.7	23.9			29.5	28.8	27.7	26.7	25.9	25.2			21.1	15.8	
Variation de la dette du secteur public	3.8	1.1	0.9			2.0	-0.7	0.2	-0.8	-0.7	-0.4			-0.2	-1.2	
Flux générateurs d'endettement identifiés	0.5	0.7	-1.9			-0.2	-1.4	-0.8	-0.8	-0.7	-0.4			-0.2	-0.4	
Déficit primaire	1.3	2.2	2.5	1.1	1.3	1.7	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0	1.1	1.0	0.7	0.9	
Recettes et dons	20.0	19.4	19.2			19.3	19.2	19.4	19.5	19.5	19.6			20.2	22.3	
<i>dont : dons</i>	1.4	1.4	1.1			1.2	1.1	1.0	0.9	0.6	0.5			0.3	0.0	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.3	21.6	21.7			21.0	20.2	20.4	20.5	20.5	20.6			21.1	23.0	
Dynamique automatique de la dette	-0.6	-1.4	-4.3			-2.0	-2.1	-1.8	-1.8	-1.6	-1.4			-1.2	-1.2	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-2.2	-2.0	-1.8			-1.6	-1.9	-1.6	-1.6	-1.5	-1.5			-1.2	-1.2	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	0.8	1.1	1.2			1.4	1.1	1.2	1.2	1.2	1.1			0.9	0.8	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.0	-3.1	-3.0			-2.9	-2.9	-2.8	-2.8	-2.7	-2.6			-2.1	-2.0	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.6	0.6	-2.5			-0.4	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1	0.1			0.0	0.0	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-0.2	-0.1	-0.1			0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	-0.2	-0.1	-0.1			0.0	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	3.3	0.4	2.8			2.2	0.7	1.0	0.1	0.0	0.0			0.0	-0.7	
<b>Autres indicateurs de viabilité</b>																
<b>VA de la dette du secteur public</b>	...	47.9	42.0			43.9	42.4	42.1	41.0	40.0	39.5			37.8	36.0	
<i>dont : libellée en devises</i>	...	28.8	23.2			28.7	27.2	25.6	24.2	23.1	22.3			17.8	13.8	
<i>dont : extérieure</i>	...	28.8	23.2			28.7	27.2	25.6	24.2	23.1	22.3			17.8	13.8	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	...	...	...			...	...	...	...	...	...			...	...	
Besoin de financement brut 2/	6.5	8.1	9.0			7.1	6.3	6.4	6.5	6.6	6.6			7.2	6.4	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	...	247.4	218.9			227.6	220.6	216.6	209.7	204.5	201.6			187.6	161.6	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	...	266.1	232.6			242.7	233.6	228.7	219.8	211.3	207.2			190.1	161.9	
<i>dont : extérieure 3/</i>	...	159.9	128.6			158.4	150.0	138.8	129.7	121.9	117.0			89.4	62.2	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	12.8	12.0	14.1			14.6	15.0	15.3	15.0	14.8	14.7			16.1	12.9	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	13.8	12.9	15.0			15.6	15.9	16.2	15.7	15.3	15.1			16.3	12.9	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-2.5	1.1	1.6			-0.3	1.8	0.8	1.7	1.6	1.4			1.2	1.9	
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	8.8	8.3	7.8	5.0	4.6	7.4	7.0	6.9	6.8	6.6	6.5	6.9	5.4	5.6	5.6	
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	4.3	4.1	4.2	2.5	1.5	5.4	4.3	4.3	4.4	4.3	4.2	4.5	3.6	4.2	3.9	
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	1.3	3.3	4.3	1.4	2.0	4.5	4.0	4.2	3.7	3.7	3.9	4.0	3.3	2.5	2.8	
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	24.2	3.0	-11.5	-0.3	10.2	-1.7	-0.7	-0.6	-0.6	-0.4	0.2	...	...	...	...	
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	3.1	1.6	1.1	3.3	2.1	0.5	2.0	1.8	1.9	1.8	1.8	1.6	1.8	1.9	1.9	
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	16.8	10.0	8.1	3.5	6.0	4.2	3.1	7.8	7.0	6.8	7.0	6.0	6.0	6.6	6.4	
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	...	...	0.0	0.0	...	11.5	34.2	32.5	30.8	28.2	18.6	26.0	20.4	9.6	...	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Inclues general government debt.

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

**Tableau 4. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2018–38<sup>1/</sup>**

	Projections							
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2028	2038
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>								
<b>Scénario de référence</b>	44	42	42	41	40	39	38	36
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	44	43	44	43	43	42	42	38
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	44	43	44	43	43	43	44	46
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	44	43	43	43	43	44	51	79
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	46	51	52	53	55	64	78
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	44	43	44	43	42	41	40	35
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	47	47	48	48	48	49	55	63
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	44	54	53	51	49	48	46	42
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	44	52	51	50	48	48	45	39
<b>Ratio VA de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	228	221	217	210	205	202	188	162
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	228	224	223	220	217	216	206	172
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	228	224	224	221	219	219	218	205
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	228	223	223	221	221	224	254	355
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	228	240	262	266	272	280	316	352
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	228	226	228	221	215	212	196	156
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	241	245	243	244	246	251	270	282
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	228	280	271	260	252	248	228	189
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	228	270	264	255	248	243	223	174
<b>Ratio service de la dette/recettes 2/</b>								
<b>Scénario de référence</b>	15	15	15	15	15	15	16	13
<b>A. Scénarios de rechange</b>								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	15	15	16	16	16	16	17	14
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	15	15	15	16	16	17	20	20
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	15	15	16	16	16	17	23	37
<b>B. Tests paramétrés</b>								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	15	16	18	19	20	22	31	39
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	15	15	16	16	17	17	17	14
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	15	16	17	17	18	19	26	30
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	15	17	20	20	20	21	26	25
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	15	15	18	23	23	23	21	17

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.



## CÔTE D'IVOIRE

11 juin 2018

### RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2018 AU TITRE DE L'ARTICLE IV ET TROISIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE PERFORMANCE — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Approuvé par

**Dominique Desruelle (AFR)**  
**et Mary Goodman (SPR)**

Préparé par le département Afrique, en consultation avec d'autres départements

- 1. Le présent supplément constitue une mise à jour de l'évolution depuis la publication du rapport des services du FMI le 4 juin 2018.** Ces informations supplémentaires ne modifient pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI.
- 2. Les indicateurs récents confirment une croissance vigoureuse, avec une inflation maîtrisée.** La consommation intérieure d'électricité, le volume des importations et la production industrielle ont augmenté au premier trimestre de 2018. L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation reste faible, à 0,6 % sur un an fin mars 2018.
- 3. Selon des données préliminaires, deux des quatre repères structurels et neuf des dix repères indicatifs quantitatifs pour fin mars 2018 ont été atteints** (tableaux 1 et 2). Les autorités ont préparé un plan d'action pour améliorer le suivi des marchandises en transit et ont produit un tableau abrégé du service de la dette des entreprises publiques. Cependant, la contribution de l'État à la recapitalisation de la banque d'épargne publique (CNCE) n'a pas été versée en raison de retards dans le traitement des ordres de paiement. Un paiement partiel a été effectué, et les autorités prennent des dispositions pour transférer le solde dans la période à venir. Le repère structurel relatif au maintien des recettes fiscales tirées des carburants et l'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales n'ont pas été atteints, ce qui correspond à une baisse des projections des recettes pour 2018. Il est donc d'autant plus important d'accélérer les mesures portant sur l'administration des recettes et d'autres mesures fiscales comme envisagé dans le programme. Les services du FMI souscrivent à la demande présentée par les autorités d'une révision à la baisse des indicateurs concernés à compter de fin juin 2018, mais les indicateurs pour fin mars 2018 n'ont pas pu être révisés de manière rétroactive. Les prix des carburants à la pompe ont été relevés d'environ 1 % en avril 2018 et d'environ 2 % en mai 2018.

**Tableau 1. Côte d'Ivoire : repères indicatifs (RI) à fin-mars 2018<sup>1/</sup>**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2018		
	Mars		
	RI	Est.	Statut
<b>A. Critères de performance</b>			
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-171.2	-77.6	ATTEINT
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	167.1	-1,061.6	ATTEINT
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million)	...	...	...
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0	0.0	ATTEINT
<b>B. Repères indicatifs</b>			
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	878.8	844.8	PAS ATTEINT
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	39.3	5.2	ATTEINT
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	411.0	520.3	ATTEINT
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-112.2	-112.5	ATTEINT
Plancher pour le solde primaire de base	44.4	120.2	ATTEINT
Pour mémoire:			
Dons programme	0.0	0.0	
Prêts programme	0.0	0.0	
Dons projet	58.4	33.5	
Prêts projet	144.2	140.7	
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	0.0	0.0	
Taxes sur produits pétroliers	102.9	95.2	

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2018 pour les repères indicatifs de 2018.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) à fin-mars 2018<sup>1/</sup>

Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
<b>Mécanisme d'ajustement des prix</b>			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. <sup>1</sup>	<b>RS</b> trimestriel <b>Pas atteint</b>	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
<b>Politique et administration fiscale</b>			
Adopter par le Secrétariat d'État un plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit.	<b>RS</b> pour fin mars 2018 <b>Atteint</b>	Améliorer le recouvrement des droits et frais de douanes	Plan d'actions
<b>Gestion de la dette publique</b>			
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	<b>RS</b> continu à partir de fin juin 2017 <b>Atteint</b>	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
<b>Secteur financier</b>			
Procéder au paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).	<b>RS</b> pour fin mars 2018 <b>Pas atteint</b>	Renforcer le système bancaire et promouvoir l'inclusion financière	Rapport d'exécution du budget
<sup>1</sup> Voir la ligne du mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au tableau 1.			

**Déclaration de M. Daouda Sembene, Administrateur pour la Côte d'Ivoire  
et M. Marcellin Koffi Alle, Conseiller principal auprès de l'Administrateur**

**18 juin 2018**

1. Les autorités ivoiriennes apprécient la collaboration continue des services du FMI avec la Côte d'Ivoire, en particulier dans le cadre de leur programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC). Cet engagement contribue aux résultats économiques record que le pays continue d'afficher depuis 2012. Comme l'illustre l'Annexe I, la période de croissance actuelle est sans précédent par rapport aux normes historiques, avec une croissance moyenne de près de 9 %. La mission récente à Abidjan, dans le cadre des consultations de 2018 au titre de l'article IV et de la troisième revue du programme appuyé par le FMI, a permis aux services du FMI et aux autorités ivoiriennes de poursuivre leur dialogue constructif sur les politiques économiques. Les autorités considèrent que le rapport du FMI, qui est bien rédigé, reflète fidèlement ces échanges, les résultats obtenus dans le cadre du programme, et les problèmes auxquels l'économie est encore confrontée.

2. La Côte d'Ivoire a maintenu une croissance économique robuste ces dernières années, en dépit de l'évolution défavorable des cours mondiaux du cacao et des tensions sociales occasionnelles. Une gestion budgétaire prudente et des efforts de réforme soutenus ont contribué à atténuer l'impact de ces chocs extérieurs et intérieurs, favorisant ainsi une activité économique dynamique. Les interventions de politique économique des autorités, conjuguées à la solidité des paramètres économiques fondamentaux, ont contribué à maintenir la confiance élevée des investisseurs, comme en témoigne l'émission réussie de 2,1 milliards de dollars d'euro-obligations en mars 2018. Pour la période à venir, les autorités se sont engagées à poursuivre l'assainissement budgétaire tout en renforçant les réformes structurelles, notamment dans le climat des affaires et la gouvernance. Avec le maintien de résultats solides dans le cadre du programme, une stabilité macroéconomique accrue, une gestion prudente de la dette extérieure et des réformes structurelles de grande envergure, les autorités sont convaincues que le pays réalisera de nouveaux gains de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté.

**Évolution récente, résultats du programme et perspectives**

3. Les résultats du programme demeurent solides. Tous les critères de performance à fin 2017 et tous les repères indicatifs, sauf un, ont été atteints. Le repère indicatif relatif au plancher du solde budgétaire primaire a presque été atteint. Au plan structurel, tous les repères ont été respectés, sauf un. Concernant le repère pour la restructuration de la dette de la raffinerie nationale de pétrole (SIR), il n'a pas été atteint mais les négociations sont toujours en cours et le gouvernement s'engage à finaliser le plan prochainement.

4. Les principaux indicateurs macroéconomiques font également preuve de dynamisme malgré la baisse des cours du cacao, grâce aux interventions appropriées des autorités. La croissance du PIB réel est estimée à 7,8 % – un peu moins que les 8 % de 2016 – grâce au

niveau élevé des exportations de cacao et de la consommation intérieure. L'inflation reste faible, à 1,1 % en glissement annuel.

5. Conscientes des risques, les autorités ivoiriennes sont cependant plus optimistes que les services du FMI quant aux perspectives de croissance. Selon elles, les principales initiatives envisagées dans le cadre du Plan de développement national (PDN 2016–2020), notamment la poursuite de la diversification économique de l'agriculture vers l'industrie, devraient engendrer une croissance du PIB plus élevée, jusqu'à 8 % en moyenne à moyen terme. Compte tenu des tendances récentes et des efforts déployés pour améliorer encore le climat des affaires, notamment dans le cadre du Pacte du G20 avec l'Afrique, les autorités sont plus optimistes à l'égard de l'investissement privé. En outre, les signes d'une transformation économique s'accroissent, comme en témoigne, entre autres, la part décroissante du secteur primaire dans le PIB au profit des secteurs secondaire et tertiaire. Bien que les risques mentionnés dans le rapport des services du FMI soient gérables, les autorités continueront de les surveiller de près, en restant prêtes à prendre les mesures nécessaires pour les atténuer, s'ils se concrétisent.

## **Politique économique pour 2018 et à moyen terme**

### ***Maintenir le rythme de la consolidation budgétaire***

6. Les autorités poursuivront leur consolidation budgétaire en 2018 et à moyen terme. Elles restent déterminées à atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA, fixé à 3 % du PIB en 2019. À cet égard, le gouvernement a pris des mesures relatives à la politique et à l'administration fiscales en vue d'accroître le ratio des recettes de l'impôt au PIB. Parmi les principales mesures axées sur l'élargissement de l'assiette de l'impôt et la rationalisation du régime fiscal pour les PME, il convient de mentionner : (i) l'introduction d'une taxe à l'exportation sur les noix de cajou; (ii) la réintroduction du droit d'enregistrement sur les exportations de cacao; (iii) l'adoption d'un plan d'action en 2018 pour réduire sensiblement les exonérations fiscales, tel que recommandé par l'étude McKinsey de 2017 sur le code de l'investissement; (iv) l'amélioration des recettes de la TVA; (v) l'amélioration de la perception des impôts fonciers; (vi) l'inclusion de davantage d'activités informelles dans le secteur formel. En outre, les autorités comptent utiliser la numérisation pour élargir l'assiette de l'impôt, rendre obligatoire la déclaration des revenus et les paiements en ligne pour les grandes entreprises, et lutter contre la fraude. Un hackathon récemment organisé à Abidjan avec l'aide du département des finances publiques du FMI a été utile à cet égard. De plus, le gouvernement et les représentants du secteur privé ont créé un comité de réforme fiscale chargé de mettre au point une fiscalité adéquate pour les PME et de rationaliser le système et les procédures fiscales.

7. Du côté des dépenses, les autorités poursuivent leur engagement à adhérer à leur stratégie de maîtrise de la masse salariale. Dans le cadre de cette stratégie, elles limitent le recrutement de nouveaux effectifs dans tous les secteurs, à l'exception des secteurs sociaux. La surveillance des entreprises publiques a été considérablement renforcée par la restructuration (effective ou en cours) de nombreuses entreprises qui auparavant grevaient les ressources publiques. En outre, les modalités de passation des marchés publics sont

constamment améliorées dans le but d'optimiser le rapport qualité-prix. Dans cette logique également, des mesures sont prises pour mieux évaluer et gérer les risques budgétaires, y compris ceux dérivés des PPP.

### ***Préserver la viabilité de la dette***

8. Les autorités notent bien l'évaluation des services du FMI concernant le risque de surendettement extérieur du pays, qui demeure modéré. Conformément à leur stratégie d'endettement à moyen terme, les autorités s'engagent à poursuivre une stratégie d'emprunt prudente, tout en renforçant la gestion de la dette afin d'en préserver la viabilité. En outre, les efforts qu'elles déploient pour accroître les recettes contribueront à limiter les emprunts extérieurs. Les autorités demeurent convaincues que ces efforts, conjugués au rendement attendu des investissements productifs, contribueront à améliorer les ratios d'endettement à moyen et à long termes.

### ***Renforcer le secteur financier***

9. La solidité générale du secteur financier s'est révélée bénéfique pour l'économie jusqu'à présent. Les indicateurs de solidité financière devraient encore s'améliorer grâce à l'introduction récente des nouvelles règles prudentielles alignées sur les principes de Bâle II et III. Les principaux ratios, y compris le ratio d'adéquation des fonds propres, se sont améliorés, la plupart des banques respectant notamment les nouvelles exigences minimales de la BCEAO en matière de fonds propres. Le ratio de concentration des prêts a évolué positivement entre 2016 et 2017. La plupart des prêts improductifs sont bien provisionnés, malgré une légère augmentation de ces prêts en 2017 par rapport à 2016 (9,9 % contre 9 %). La restructuration en cours des petites banques publiques devrait encore améliorer les résultats positifs du secteur bancaire. Cela dit, les autorités continueront de renforcer la stabilité du secteur financier en coordination avec les autorités régionales. Parallèlement, l'importance accordée actuellement à l'amélioration de l'inclusion financière par une utilisation optimale de la technologie sera également préservée.

### ***Renforcer les réformes structurelles***

10. Les autorités comprennent très bien qu'il est indispensable de renforcer les réformes structurelles pour favoriser la transformation économique telle qu'envisagée dans le Plan de développement national de 2016 à 2020. Le dynamisme des investissements publics en infrastructure au cours des dernières années a permis de réaliser des gains de productivité qui ont contribué à la croissance. Cet effort s'est accompagné d'autres réformes visant à améliorer le climat des affaires. Depuis quelques années, le classement de la Côte d'Ivoire parmi les pays les plus performants dans les rapports *Doing Business* témoigne des progrès du pays à cet égard. Le gouvernement est déterminé à améliorer d'autres aspects importants du climat des affaires, comme le paiement des impôts et l'accès au crédit. Le recouvrement de l'impôt bénéficiera de la refonte continue et régulière de l'administration fiscale. La numérisation progresse, et un nombre croissant de formalités, y compris le paiement des impôts, se font en ligne. L'accès au crédit devrait être amélioré par un secteur financier de plus en plus développé, la diversification des produits et services financiers afin de favoriser l'inclusion,

la mise en place de la centrale des risques pour obtenir des renseignements sur les emprunteurs et une utilisation optimale de la numérisation.

11. L'amélioration continue de la gouvernance est une priorité pour les autorités, dans le but de créer un climat favorable aux investissements privés. L'appareil institutionnel de promotion de la bonne gouvernance a été renforcé en conséquence. Les ressources affectées à la Haute autorité pour la bonne gouvernance ont récemment été augmentées. Jusqu'à présent, environ 75 % des fonctionnaires ciblés ont déclaré leurs avoirs. En outre, les poursuites pour abus présumés de ressources publiques ont augmenté au cours de la période écoulée. De plus en plus souvent, des solutions technologiques sont mises en œuvre pour lutter contre la fraude et la corruption.

### *Améliorer la politique sociale pour favoriser une croissance inclusive*

12. Depuis 2012, le gouvernement a pris des mesures louables pour rendre la croissance plus inclusive, notamment en créant des emplois et en investissant dans les secteurs sociaux. A cet égard, le gouvernement a cherché à répercuter sur les planteurs de cacao et de café une plus grande part des cours internationaux de ces produits, tout en s'efforçant de développer les infrastructures de base, les soins de santé et les services d'éducation essentiels. En même temps, les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté ont doublé entre 2012 et 2017, et des accords salariaux indispensables ont été conclus avec les fonctionnaires. Le déploiement de la couverture maladie universelle (CMU) progresse bien et sa phase pilote sera financée conjointement par le gouvernement et la Banque mondiale. D'autres initiatives sont en cours, notamment la mise en œuvre d'une politique nationale de l'emploi qui met l'accent sur la formation et l'emploi des jeunes, le programme de logement économique et social, et la mise en place continue d'infrastructures destinées à améliorer la scolarisation au niveau primaire.

### **Conclusion**

13. Face à la chute des cours mondiaux du cacao et aux tensions sociales internes, la Côte d'Ivoire continue d'afficher de très bons résultats économiques dans le cadre du programme appuyé par la FEC et le MEDC. La croissance du pays reste robuste. Le déficit budgétaire a été maîtrisé, tandis que la confiance des investisseurs s'est maintenue au cours de la période. Les autorités s'engagent à poursuivre leur assainissement budgétaire, tout en s'activant à atteindre leurs objectifs de développement social et économique. Elles comprennent bien l'importance de ce double engagement pour renforcer la stabilité interne et régionale, et faire progresser la transformation structurelle de l'économie ivoirienne.

14. Étant donné les très bons résultats économiques et l'engagement des autorités à réaliser les objectifs du programme, nous serions reconnaissants aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la troisième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC, ainsi qu'à la demande de modification d'un critère de performance.